



musées et monuments · XIX

Meredith H. Sykes

manuel  
des systèmes  
d'inventaire  
du patrimoine  
culturel immobilier

unesco



Dans cette collection :

- I *Sites et monuments : problèmes actuels*  
2<sup>e</sup> éd., 1953, 100 pages, 115 illustrations, plans, index. (Bilingue : français-anglais.)  
Épuisé.
- II *Le traitement des peintures*  
2<sup>e</sup> éd., 1952, 164 pages, 87 illustrations, diagrammes, index. (Bilingue : français-anglais.) Épuisé.
- III *Cuzco. La reconstruction de la ville et la restauration de ses monuments*  
1952, 47 pages, 59 illustrations et plans. (Publié également en anglais et en espagnol.)  
Épuisé.
- IV *Sainte-Sophie d'Ochrida. La conservation et la restauration de l'édifice et de ses fresques*  
1953, 28 pages, 37 illustrations et plans. (Publié également en anglais.) Épuisé.
- V *Manuel des expositions itinérantes*  
1953, 111 pages, 18 croquis, 70 illustrations. (Publié également en anglais.) Épuisé.  
[Voir vol. X ci-dessous.]
- VI *Liban. Aménagement de la ville de Tripoli et du site de Baalbek*  
1954, 32 pages, 3 plans, 8 croquis, 44 illustrations. (Publié également en anglais.)  
Épuisé.
- VII *Syrie. Problèmes de conservation et de mise en valeur des sites et monuments*  
1954, 35 pages, 3 plans, 61 illustrations. (Publié également en anglais et en arabe.)  
Épuisé.
- VIII *Les techniques de protection des biens culturels en cas de conflit armé*  
1954, 222 pages, 112 figures, 117 illustrations. (Publié également en anglais.) Épuisé  
en français.
- IX *L'organisation des musées. Conseils pratiques*  
1959, 202 pages, 18 figures et 8 tableaux, 91 illustrations. (Publié également en anglais.)
- X *Les expositions temporaires et itinérantes*  
1965, 135 pages, 23 figures, 88 illustrations. (Publié également en anglais.)
- XI *La préservation des biens culturels, notamment en milieu tropical*  
Ouvrage rédigé en coopération avec le Centre international d'études pour la  
conservation et la restauration de biens culturels, Rome, 1969, 363 pages, 61 figures,  
42 illustrations. (Publié également en anglais et en espagnol.)
- XII *Musées et recherches sur le terrain*  
1970, 180 pages, 44 figures, 35 illustrations. (Publié également en anglais.)
- XIII *L'archéologie subaquatique : une discipline naissante*  
1973, 322 pages, 67 figures, 97 illustrations. (Publié également en anglais.)
- XIV *La conservation et la restauration des monuments et des bâtiments historiques*  
1973, 288 pages, 36 figures, 37 illustrations. (Publié également en anglais.)
- XV *Musées, imagination et éducation*  
1973, 162 pages, 70 illustrations. (Publié également en anglais.)
- XVI *L'homme et le paysage*  
Préparé en collaboration avec la Fédération internationale des architectes paysagistes.  
1979. 190 pages, 7 figures, 46 illustrations. (Publié également en anglais.)
- XVII *La conservation des œuvres d'art pendant leur transport et leur exposition*  
par Nathan Stolow, 1979, 136 pages, 55 figures. (Publié également en anglais.)
- XVIII *La conservation préventive de la pierre* par Wieslaw Domaslowski
- XIX *Manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier* par Meredith  
H. Sykes

# manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier

Meredith H. Sykes

Unesco

*A mes parents*



Publié en 1986 par l'Organisation  
des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy, 75700 Paris

Composition : Coupé  
44880 Sautron  
Impression : Manutention  
53100 Mayenne

ISBN 92-3-202080-7  
Éd. anglaise : 92-3-102080-3

© Unesco 1986

*Nous unissons toutes choses en percevant la loi qui les habite, en percevant les différences superficielles et les ressemblances profondes.*

Ralph Waldo Emerson

# Préface

L'inventaire constitue un outil essentiel pour la gestion des ressources, de quelque nature qu'elles soient. Il est indispensable à l'élaboration et à l'exécution des politiques concernant la préservation et la présentation du patrimoine culturel. Un nombre considérable de monuments et sites, d'objets de musée et d'autres témoignages de notre patrimoine culturel, physique et non physique, existe dans le monde. Ce n'est que lorsqu'ils sont convenablement recensés, identifiés et classifiés que l'on peut établir et mener à bien des programmes assurant leur protection.

Bien que l'identification des biens culturels immobiliers ait considérablement progressé dans quelques pays, beaucoup d'États membres de l'Unesco n'ont pas encore procédé à un inventaire. Dans certains cas, la pénurie de ressources humaines et matérielles a peut-être empêché les autorités d'entreprendre cette tâche ; sans doute cela s'explique-t-il en partie tout simplement par un manque d'informations sur des méthodes simples et pourtant efficaces. Ailleurs, des inventaires ont commencé, mais ils sont entravés par des difficultés conceptuelles et pratiques. Il reste que des inventaires très divers ont été menés à bien et sont actuellement utilisés dans différentes parties du monde ; ils reflètent des conditions socioculturelles et des tempéraments nationaux différents et répondent à des besoins différents en matière de conservation des biens culturels.

Au cours des dernières années, l'Unesco s'est employée à promouvoir l'étude et la comparaison de ces diverses situations nationales, avec la coopération du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Ces activités ont été entreprises conformément au Plan à moyen terme de l'Unesco pour 1977-1982 (document 19C/4 approuvé). En septembre 1977, l'ICOMOS a organisé à Varsovie (Pologne) une réunion d'experts chargés d'analyser les différents systèmes d'inventaire mis en place dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Au cours de cette réunion, on a fortement insisté sur la nécessité de préparer un guide des systèmes d'inventaire existants qui servirait également de manuel pour l'élaboration

de nouveaux systèmes. Une étude plus approfondie de la question a révélé que les pays en développement avaient particulièrement besoin d'un manuel de ce genre car, dans nombre d'entre eux, l'administration responsable de la conservation du patrimoine se demandait déjà quel système elle pourrait et devrait adopter.

C'est ainsi que l'idée d'élaborer le présent ouvrage a été retenue. En septembre 1980, l'ICOMOS a organisé, de nouveau au nom de l'Unesco, une deuxième réunion d'experts ayant expressément pour tâche de définir la nature et la teneur du manuel. La discussion a fait apparaître très clairement que le manuel envisagé devrait décrire une gamme étendue de systèmes d'inventaire afin d'aider tous ceux qui, au niveau national, régional ou local, souhaitent adopter un système d'inventaire ou le modifier en fonction de leurs besoins et des ressources disponibles sur place. La réunion a également recommandé de confier à M<sup>me</sup> Meredith Sykes la rédaction de ce manuel, qui comporterait une introduction méthodologique fondée sur l'analyse et la comparaison des systèmes d'inventaire sélectionnés et donnerait des informations détaillées sur leurs méthodes et leur fonctionnement.

Peu après la réunion de septembre 1980, l'ICOMOS a créé un Comité international pour les inventaires du patrimoine. Le présent manuel a été reçu et approuvé par cet organisme spécialisé. Nous espérons donc qu'il sera un instrument méthodologique utile pour les spécialistes et les décideurs de tous les pays. Nous espérons également qu'il contribuera à réaliser l'objectif plus général que s'est fixé l'Unesco, à savoir de recueillir et de diffuser à l'échelon international des informations professionnelles de la plus haute qualité. Étant donné la portée et l'intérêt de l'ouvrage, il est publié dans la collection « Musées et monuments », créée par l'Unesco il y a de longues années.

L'auteur est responsable du choix et de la présentation des faits figurant dans cette publication ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'Unesco et n'engagent pas l'Organisation.

# Remerciements

## L'auteur

Meredith Sykes est née dans le New Jersey (États-Unis d'Amérique). Elle a obtenu un BA de philosophie à l'Université de New York et un MA d'histoire de l'art à l'Université Columbia, où elle a également suivi le programme d'enseignement du troisième cycle relatif à la conservation architecturale, et donné des conférences sur ce sujet. Elle est connue pour ses travaux sur deux grands inventaires de biens culturels immobiliers. En participant à la conception de l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada, elle a contribué à mettre au point une utilisation novatrice de typologies illustrées de construction et de la gestion informatisée des données. En 1977, la municipalité de New York l'a chargée de concevoir et d'organiser l'inventaire des 850 000 structures qui composent son environnement construit. En sa qualité de directrice de l'Urban Cultural Resources Survey (UCRS), elle a mis au point des techniques axées sur la rapidité d'acquisition des données et la souplesse des stratégies de recherche informatique. Ces techniques ont permis de répertorier 50 000 structures au cours des dix-huit premiers mois de l'inventaire. Meredith Sykes est membre fondateur et ancienne présidente de l'Association for Preservation Technology et membre du Comité international pour les inventaires du patrimoine de l'ICOMOS.

## Remerciements

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'Unesco et à l'ICOMOS ainsi qu'à toutes les personnes qui m'ont aidée ; elles sont trop nombreuses pour que je puisse les nommer ici.



# Table des matières

Introduction	11	Urban Cultural Resources Survey (UCRS)	73
Liste des systèmes analysés	13	Pologne (PL)	
		Système d'inventaire des monuments historiques	79
<i>Première partie. La méthodologie : vue d'ensemble</i>		Zambie (ZM)	
Introduction	17	National Site Index	85
1. But et objectifs	17		
2. Critères	17	<i>Troisième partie. Comparaison des questions</i>	
3. Utilisateurs et produits	19	Introduction	91
4. Ressources existantes	23	Aperçu des questions. Catégories et rubriques	93
5. Méthode	24	1. Identification/emplacement	95
Informatisation	24	A. Nom	95
Normalisation	27	B. Typologie et usage	96
6. Coûts et délais	28	C. Adresse	97
		D. Coordonnées cartographiques et références cadastrales	99
<i>Deuxième partie. Description des systèmes</i>		E. Statut de la propriété	100
Introduction	31	2. Intérêt/classement	101
Argentine (AR)		A. Importance	101
Sistema Automatizado de Inventario y Registro de Monumentos y Sitios	36	B. Classement officiel et autres aspects juridiques	102
Canada (CA)		3. Date/historique	105
Inventaire des bâtiments historiques du Canada	39	A. Date	105
France (FR)		B. Commentaire historique	106
Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France	45	C. Auteurs	107
Inde (IN)		4. Description	109
Record of Protected Monuments and Sites	49	A. Zone et cadre	109
Italie (IT)		B. Site et structure : grandeur	110
Catalogo dei Beni Culturali	53	C. Site et structure : description générale	111
Japon (JP)		D. Site et structure : style	111
Registre général des biens culturels classés	59	E. Site et structure : matériaux et technique	112
Maroc (MA)		F. Site et structure : éléments de construction	113
Inventaire national du patrimoine culturel	63	G. Site et structure : caractéristiques immobilières	114
Mexique (MX)		H. Site et structure : caractéristiques mobilières	115
Catalogación Sistema Culhuacán	69		
Ville de New York (NYC)			

5. Conservation/restauration/préservation	117	7. Systématisation	125
6. Documentation/référence	119	A. Dossier de l'enquête	125
A. Bibliographie publiée	119	B. Systématique	126
B. Dossiers et rapports	120	Bordereau de planification	129
C. Cartes, plans et dessins	120	Typologie des questions	130
D. Photographies	122	Tableau comparatif des systèmes	132
E. Autres informations	123	Grille de synthèse	135
		Annexe : reproduction des fiches d'origine	137

# Introduction

L'inventaire est un instrument indispensable et fondamental de la protection et de la conservation du patrimoine culturel immobilier.

Le présent manuel est destiné à tous ceux qui, à l'échelon national, régional ou local, n'ont eu ni l'occasion ni les crédits et le personnel nécessaires pour mettre au point et appliquer leur propre système d'inventaire. Il présente un large éventail de méthodes.

Cette étude est l'aboutissement de la réunion d'experts en matière d'inventaires organisée par l'ICOMOS au nom de l'Unesco et qui s'est tenue à Paris du 15 au 18 septembre 1980. Cette réunion faisait elle-même suite à une réunion de spécialistes des inventaires qui avait eu lieu trois ans plus tôt à Varsovie.

La logique commandait de s'inspirer des systèmes d'inventaire existants pour créer un cadre méthodologique que les lecteurs puissent adapter à leur propre situation.

La réunion de Paris a choisi onze systèmes pour illustrer les besoins et situations existant dans le monde et présenter différentes approches scientifiques du recensement des biens culturels immobiliers. (La liste de ces systèmes figure aux pages 13 et 14.)

Dans cet ouvrage, les termes « inventaire » et « enquête » sont utilisés indifféremment pour désigner l'enregistrement organisé des informations. Ces inventaires ou enquêtes se caractérisent par deux principaux éléments : *a*) une méthodologie et *b*) l'utilisation de fiches analytiques. Le manuel décrit les composants de ces deux éléments de telle manière que le lecteur puisse adopter, modifier ou concevoir un système en puisant dans les multiples exemples tirés des onze systèmes étudiés les informations qui paraissent correspondre à ses propres besoins.

L'interaction des éléments de toute enquête sur les biens culturels se présente en résumé comme suit : une « organisation » est créée, pour atteindre des objectifs spécifiques en fournissant certains produits à ses utilisateurs. Par nature, ces produits relèvent

généralement de l'information. L'information prend au départ la forme de données brutes recueillies par le personnel et par des bénévoles et portées sur des « fiches analytiques ». La « méthodologie » est la procédure mise en œuvre pour traduire les objectifs en question sur une fiche, et donc pour transformer des données brutes en produits permettant de réaliser ces objectifs.

Cet ouvrage se compose de trois parties : méthodologie, description des systèmes et comparaison des questions.

## I. LA MÉTHODOLOGIE : VUE D'ENSEMBLE

La méthodologie étant le fil conducteur qui mène des buts d'un système à leur réalisation, on commencera par une analyse de ses différents aspects : *a*) but et objectifs du système ; *b*) critères relatifs à la couverture, critères de sélection et aspects juridiques ; *c*) utilisateurs, besoins et produits ; *d*) ressources existantes, personnel, bénévoles et assistance extérieure ; *e*) procédures techniques (méthode) et informatisation ; *f*) coûts et délais.

Ces différents points sont illustrés par des exemples tirés de la description des onze systèmes retenus et par une analyse des questions figurant sur leurs fiches. Pour aider le lecteur à se concentrer sur les éléments à prendre en considération au stade de la conception d'un système, on a établi un bordereau de planification (p. 129) où il pourra consigner dans des espaces prévus à cet effet les informations qui lui seraient utiles.

## II. DESCRIPTION DES SYSTÈMES

Les données de base relatives à chacun des onze systèmes sont présentées dans quatre sections : *a*) discussion point par point de la méthodologie du système ; *b*) évaluation/récapitulation ; *c*) analyse de toutes les questions posées dans les fiches analytiques

concernant les biens culturels immobiliers ; d) annexe où figure une liste des questions posées dans les fiches, traduites en français lorsque cela était nécessaire, et où l'on trouvera des reproductions de fiches d'origine.

En vue d'obtenir les informations requises pour la description des systèmes sélectionnés, on a envoyé un questionnaire à tous les responsables de système en leur demandant de le renvoyer avec des exemples de fiches analytiques vierges et remplies ainsi qu'avec tous manuels, lexiques ou autres matériels descriptifs. Des éclaircissements supplémentaires ont été obtenus par correspondance, si besoin était.

La diversité a représenté la première difficulté à résoudre : diversité des approches (il y avait onze systèmes appliqués dans cinq continents) ; diversité des langues utilisées (au nombre de six, bien que les descriptions de deux systèmes, le japonais et le polonais, aient été traduites en anglais à l'origine) ; et diversité des fiches (les vingt-trois fiches choisies pour le manuel regroupent plus de six cents questions).

On a obtenu l'homogénéité en traduisant d'abord toutes les informations descriptives et les questions en français. Après quoi la description des systèmes a été uniformisée. Le tableau comparatif des systèmes (p. 133) les présente également sous une forme synoptique. Ainsi, le lecteur peut lire la description de chaque système et procéder en même temps à une comparaison point par point des caractéristiques

méthodologiques correspondantes des autres systèmes. Les questions figurant sur les fiches analytiques de chaque système ont été regroupées dans un ordre thématique et logique, en sept grandes catégories, pour les besoins du manuel.

### III. COMPARAISON DES QUESTIONS

Les questions posées et la manière dont elles sont posées constituent la pierre angulaire de toute étude sur les biens culturels. La dernière partie de ce manuel commence par un aperçu des questions (catégories et rubriques). Toutes les questions posées dans les fiches qu'on a choisi d'analyser sont regroupées par rubrique dans vingt-six tableaux analytiques, dont chacun est suivi d'une discussion et de recommandations. Le lecteur peut ainsi comparer, à un seul endroit, les questions que les différents systèmes posent (ou omettent de poser) sous telle ou telle rubrique.

Deux graphiques supplémentaires aideront à mieux comprendre et utiliser ce matériel. Une Typologie des questions résume le type de chaque question et précise le niveau de l'information demandée (primaire, secondaire et facultative). Les questions primaires appellent les informations les plus fondamentales et devraient donc être posées dans la quasi-totalité des systèmes. La Grille de synthèse représente graphiquement en trois dimensions la répartition des questions par rubrique, catégorie et fiche.

# Liste des systèmes analysés

Les onze systèmes choisis par le groupe de travail de Paris comme représentatifs des différentes régions et des situations qu'on peut trouver dans le monde sont énumérés ci-après dans l'ordre alphabétique des pays ou des régions, avec leur adresse postale complète. Pour faciliter le renvoi aux systèmes et aux fiches, on a, dans les tableaux analytiques et ailleurs, affecté à chaque système une abréviation de deux lettres pour un pays ou de trois lettres pour une ville. Lorsqu'on a analysé plusieurs fiches pour le même pays, un numéro propre a été attribué à chaque fiche. Le signe + indique que la fiche est reproduite dans son intégralité.

Pays et identificateur	Nom et adresse du système et fiches analysées
<i>Argentine</i>	Sistema Automatizado de Inventario y Registro de Monumentos y Sitios (SIRAMS), casilla de correo 4900, 1000 Buenos Aires
AR1 +	Monumentos
AR2	Sitios
<i>Canada</i>	Inventaire des bâtiments historiques du Canada / Canadian Inventory of Historic Building (CIHB/IBHC), Direction des lieux et des parcs historiques nationaux / National Historic Parks and Sites Branch, Les Terrasses de la Chaudière, Ottawa, Ontario K1A 1G2
CA +	Formule d'inscription
<i>France</i>	Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France (IGRAF), Grand Palais des Champs-Élysées, Porte C, 75008 Paris
FR +	Bordereau architecture
<i>Inde</i>	Record of Protected Monuments and Sites Archaeological Survey of India, Janpath 11, New Delhi

Pays et identificateur	Nom et adresse du système et fiches analysées
IN1 +	Fiche A. Record of Protected Monuments and Sites/Monuments et sites protégés par l'administration centrale
IN2	List of Centrally Protected Monuments and Sites/Liste des monuments et sites d'importance nationale protégés par l'administration centrale
<i>Italie</i>	Catalogo dei Beni Culturali Istituto Centrale per il Catalogo et la Documentazione (ICCD), piazza di Porta Portese, 1, 00153 Rome
IT1 +	Fiche A. Architettura (architecture)
IT2	Fiches SU. Settore urbano (secteur urbain)
IT3	Intercalaire. Repertorio indagine storica (Encart sur la recherche historique)
IT4	Intercalaire. Repertorio stato attuale (Encart sur l'état actuel)
<i>Japon</i>	Registre général des biens culturels classés, Service des affaires culturelles, 3-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100
JP1	Registre des trésors nationaux et/ou des biens culturels importants
JP2 +	Registre des sites historiques, des sites présentant une beauté naturelle et/ou des monuments naturels
JP3	Registre des districts de préservation importants pour les groupes de bâtiments historiques
<i>Maroc</i>	Inventaire national du patrimoine culturel, Ministère d'État chargé des affaires culturelles, Rabat
MA1	Liste générale des monuments et sites
MA2	Site
MA3 +	Monument

Liste des systèmes analysés

Pays et identificateur	Nom et adresse du système et fiches analysées	Pays et identificateur	Nom et adresse du système et fiches analysées
<i>Mexique</i>	Catalogación Sistema Culhuacán, Exconvento de Churubusco, General Anaya y 20 de Agosto, Coyoacán, Mexico 21, D.F.	<i>Pologne (suite)</i>	Centre de documentation des monuments historiques, Brzozowa 35, 00-258 Varsovie
MX1 +	Cuestionario n° 1. Arquitectura religiosa	PL1	Carte adresse
MX2	Monumentos y lugares de belleza natural	PL2	Fiche sur les cités et villes historiques
<i>New York</i>	Urban Cultural Resources Survey (UCRS) Landmarks Preservation Commission, 20 Vesey Street, New York City 10011	PL3 +	Fiche d'inventaire des monuments historiques immobiliers
NYC +	UCRS Field Form	<i>Zambie</i>	Zambia National Site Index, National Monuments Commission, P.O. Box 60124, Livingstone
<i>Pologne</i>	Système d'inventaire des monuments historiques	ZM +	Zambia Site Record Card

Première partie

## La méthodologie : vue d'ensemble

# Introduction

Si la méthodologie est le fil qui relie entre eux les éléments interdépendants d'une enquête — son objet, son champ d'application, ses produits, ses ressources, ses procédures et ses coûts — alors il faut l'aborder par le commencement, c'est-à-dire par l'objet de l'enquête.

## 1. But et objectifs

Dans toute enquête sur le patrimoine culturel, on doit définir sa raison d'être — son but et ses objectifs fondamentaux — sous la forme d'un énoncé qui est en fait celui des « principes directeurs » de l'entreprise. Cet énoncé comportera peut-être des considérations intangibles ; il sera certainement particulier à chaque système, puisqu'il reflétera les autres considérations tangibles énumérées dans le Bordereau de planification.

On complète souvent un bref énoncé du but essentiel de l'enquête par une énumération des objectifs secondaires, plus spécifiques, qui sont visés. Ces objectifs secondaires peuvent être qualifiés par une échéance, étant à court terme, à moyen terme ou à long terme. Le Tableau comparatif des systèmes (p. 133) donne une liste succincte des buts et des objectifs énoncés pour les onze systèmes étudiés dans ce manuel. Par conséquent, ils ne seront pas rappelés ici.

Tous les systèmes étudiés dans le manuel répertorient, inventorient ou identifient d'une manière ou d'une autre des biens culturels immobiliers. La France et l'Italie incluent toutes deux la « recherche » parmi leurs buts essentiels. La Pologne et l'Italie s'attachent à « recueillir de la documentation ». La France veut également « faire connaître » les informations recueillies.

La définition du but principal s'accompagne, dans la plupart des systèmes, d'un énoncé d'autres objectifs où sont en général expliqués la raison pour

laquelle un inventaire est dressé ou les moyens qui seront mis en œuvre à cet effet. Ainsi, le Canada, le Maroc, New York et la Pologne inscrivent dans leurs objectifs le classement ou la protection légale des biens recensés. Des spécifications supplémentaires peuvent préciser par quels moyens le travail sera fait. L'Italie mentionne la nécessité de trouver une méthode de travail adaptée aux ressources régionales. L'Argentine, le Canada, l'Italie et le Mexique se réfèrent à la nature du système lui-même (recherche rapide des informations, automatisation, etc.).

*Comment remplir le Bordereau de planification (but et objectifs).* Définir les raisons fondamentales pour lesquelles on souhaite dresser l'inventaire. Énumérer les objectifs à court, moyen et long terme (voir le bordereau, p. 129).

## 2. Critères

Le manuel retient trois types de critères : *a*) couverture ou portée générale (constructions, archéologie, sites, par exemple) ; *b*) critères de sélection (bâtimens historiques antérieurs à 1914) ; et *c*) critères juridiques (seulement les classés ou protégés par l'État).

### A. COUVERTURE

En schématisant les choses, on peut diviser les enquêtes en deux catégories selon la manière dont elles abordent leur sujet : elles sont générales ou spécifiques. En réalité, elles oscillent souvent entre ces deux extrêmes, c'est-à-dire qu'elles sont générales pour certains biens culturels et spécifiques pour d'autres. Ainsi New York recense toutes les constructions, mais seulement certaines caractéristiques urbaines importantes.



On peut préciser dans l'énoncé du but essentiel si l'on a choisi d'effectuer une enquête générale ou une enquête spécifique. Il arrive également parfois que ce choix découle de contraintes liées aux ressources matérielles ou humaines.

Les onze systèmes analysés dans ce manuel varient considérablement quant à leur couverture. Leur seul dénominateur commun est qu'ils visent les biens culturels immobiliers. Six systèmes (Argentine, Canada, Inde, Mexique, New York et Zambie) portent exclusivement sur ces biens. La France, l'Italie et la Pologne inventorient également les biens mobiliers. Le Japon et le Maroc recensent aussi des biens culturels immatériels, comme les compétences humaines.

En réalité, l'inventaire du patrimoine immobilier recouvre un vaste éventail de sujets qui se recoupent. Le terme « monument » revient souvent, mais sa signification n'est pas toujours la même dans les différents systèmes qui l'utilisent (Argentine, Maroc, Mexique, Pologne). On peut préciser que seuls les monuments « historiques » sont visés (Pologne) ou encore remplacer ce mot par des termes plus spécifiques comme « architecture » (France et Italie) ou « bâtiment » (Canada).

Dans la mesure où certains monuments sont situés dans des zones (grandes ou petites) qui ont elles-mêmes une valeur patrimoniale, la plupart des systèmes utilisent des termes comme « site », « ensemble », « district », « secteur urbain » ou « complexe » et recensent aussi parfois des sites naturels.

Beaucoup de systèmes prévoient également de répertorier d'autres éléments associés à certains bâtiments, ensembles ou districts, tels que les cimetières, les jardins et les parcs.

Les onze systèmes ou presque visent aussi l'archéologie. Toutefois, les relevés archéologiques ne sont pas analysés dans ce manuel, à moins que les fiches analytiques destinées au premier chef aux constructions individuelles, groupes de bâtiments et districts ne soient utilisées aussi pour l'archéologie.

Le rapport existant entre l'étendue de la couverture et les fiches mérite d'être souligné. Dans les systèmes qui ont un champ assez restreint (mais pas nécessairement en termes de quantités de biens recensés), la documentation est concentrée sur une seule fiche (Canada, New York et Zambie). Toutefois, plus la couverture est étendue, plus grand est le nombre de fiches qui peuvent être requises et plus grand l'effort consacré à archiver les données recueillies et à établir les renvois. (L'approche exhaustive de l'Italie exige ainsi 27 fiches auxquelles s'ajoutent des encarts.)

Pour plus de détails sur la couverture des systèmes, on se reportera à la colonne correspondante du Tableau comparatif des systèmes (p. 133) et à la description des différents systèmes donnée dans la deuxième partie du manuel.

## B. SÉLECTION

Le travail de recensement est énorme pour tous les systèmes. La plupart ont adopté des critères de

sélection modérateurs afin de limiter dans une certaine mesure le champ de l'inventaire. Certains fixent une date limite ou choisissent une période déterminée, d'autres procèdent par échantillonnage.

L'Argentine, l'Inde, l'Italie, le Maroc, New York et la Zambie n'ont aucune limite dans le temps. Le Canada ne recense que les bâtiments antérieurs à 1914. Pour l'architecture, la France inventorie les bâtiments construits entre 400 et 1845 et certains bâtiments récents. Le Japon n'a aucune limite établie dans le temps mais en pratique seuls les bâtiments de plus de cinquante ans sont classés. Le Mexique se limite aux bâtiments construits entre 1522 et 1900. La Pologne recense en général les bâtiments (et jardins) antérieurs à 1939, rarement ceux qui datent de 1950, et fixe 1914 comme date limite pour les constructions en bois.

Le système italien est vraiment général ; il ne comporte ni limite dans le temps ni critère de sélection. Le système argentin est également général, il sélectionne les biens considérés comme faisant partie du patrimoine culturel. La sélection mexicaine repose sur la compréhension locale de la notion de valeur historique. La France a un système à la fois général car il recense la totalité du bâti figurant au Cadastre napoléonien (1805-1845) et spécifique pour des édifices plus récents sélectionnés par les services régionaux. Le Canada procède également par échantillonnage sélectif. Le système de l'Inde est à la fois spécifique en ce qu'il ne répertorie que les monuments et sites protégés par l'État indien (voir ci-après, « Aspects juridiques ») et général dans la mesure où tous ces biens sont répertoriés.

De même, le système japonais est spécifique dans la mesure où seuls les biens culturels classés sont inscrits, mais il est général en ce sens que tous ces biens sont inscrits. Le Maroc répertorie tous les biens mais ne sélectionne que les sites et monuments « les plus remarquables et les mieux conservés ». New York recense tous les bâtiments mais seulement les caractéristiques urbaines notables. La Pologne répertorie tous les parcs, jardins, avenues et cimetières, les cités et villes historiques, et sélectionne les monuments immobiliers historiques en se fondant sur l'avis de spécialistes. La Zambie répertorie tous les sites archéologiques et ne sélectionne les autres sites que s'ils sont cités dans des sources documentaires originales.

Tous les systèmes recensent des biens existants. Le Canada, la France, New York et la Zambie incluent dans les inscriptions les biens qui ont été démolis ou détruits après avoir été répertoriés. La France mentionne les œuvres disparues ou non repérées. La Pologne inclut les bâtiments qui ont été détruits ou démolis après la guerre et dont l'existence a été révélée par des recherches documentaires.

## C. ASPECTS JURIDIQUES

Certains inventaires ont pour seul objet de recueillir des informations alors que d'autres offrent une protection effective. A des degrés variables, tous visent à

assurer une protection légale qu'ils formulent parfois fermement et explicitement, parfois indirectement et avec moins de force. Les incidences juridiques de l'inclusion dans l'inventaire varient énormément d'un système à l'autre.

Deux systèmes seulement, ceux de l'Inde et du Japon, se limitent aux biens protégés. Tous les biens classés dans l'Inventaire national du Maroc sont implicitement protégés. Au Mexique, tous les biens inscrits dans la *Catalogación* sont protégés ipso facto.

Les inventaires qui ne mettent pas l'accent sur les critères juridiques sont plus courants ; il est ainsi possible d'inscrire à la fois des biens protégés et des biens non protégés. C'est le cas du Canada et de New York, encore que l'inventaire puisse conduire à un classement des biens répertoriés par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada ou par la Landmarks Preservation Commission of New York City, respectivement.

L'Argentine répertorie dans le SIRAMS les monuments et sites protégés et non protégés. Les municipalités assurent la protection légale des monuments et des sites. On étudie actuellement la possibilité de faire utiliser le SIRAMS par les municipalités comme instrument de conservation de base.

L'Inventaire général français répertorie les bâtiments et édifices protégés et non protégés. Il signale les bâtiments et édifices qui mériteraient d'être protégés, mais il n'est pas habilité à les protéger. Cette tâche incombe au Service des monuments historiques.

Le *Catalogo dei Beni Culturali* italien recense tous les objets fabriqués culturels, qu'ils soient protégés ou non. Pour l'architecture et les secteurs urbains, il cite les décrets de protection légale (*vincoli*) par type, numéro et date. En Pologne, la documentation de l'inventaire fournit une base pour la protection prévue. Le National Site Index de la Zambie inclut les sites non protégés, protégés et déclarés.

*Comment remplir le Bordereau de planification (critères)* (voir le bordereau p. 129).

Énoncer clairement tous les critères.

A. *Couverture*. Quel est le champ de l'enquête ? Quels seront les sujets recensés ? S'agit-il d'une enquête générale ou spécifique ?

B. *Sélection*. Tous les biens existants seront-ils recensés ? Existe-t-il une date limite ou une période déterminée ? Le recensement repose-t-il sur un échantillonnage ? Les biens démolis ou détruits seront-ils recensés ?

C. *Aspects juridiques*. L'enquête recensera-t-elle les biens protégés par la loi ? Cette protection est-elle implicite pour tous les biens répertoriés ? L'enquête représente-t-elle un outil qui permettra ultérieurement de sélectionner les biens à protéger ?

### 3. Utilisateurs et produits

Bien que cette question soit traitée en troisième lieu, elle aurait pu l'être tout aussi bien en premier, car si la

nécessité ne s'en faisait sentir, il n'y aurait ni inventaire ni enquête. De ce fait, le sous-titre « Utilisateurs et produits » illustre parfaitement la relation entre les composantes des systèmes.

Lorsqu'on planifie un système d'inventaire, il faut identifier les utilisateurs potentiels et leurs besoins dès le début, en même temps que l'objet et les critères. Les informations peuvent servir au personnel de l'inventaire, à d'autres services, à des chercheurs ou au public. Différents utilisateurs peuvent avoir besoin de données de différents niveaux à partir des éléments constitutifs de l'enquête — faits de base, documentation visuelle, descriptions approfondies, bibliographie, etc. Il faut définir les « produits » à créer pour répondre à ces besoins en tenant compte à la fois des ressources existantes (section 4) et de la méthode (section 5).

Étant donné que les utilisateurs et produits des onze systèmes présentent une gamme très étendue d'options à prendre en considération au stade de la planification, la comparaison système par système est donnée ci-après plutôt que dans le bref Tableau comparatif des systèmes ; elle est suivie d'instructions sur la manière de remplir le Bordereau de planification pour cette composante.

Dans la présente section sont décrits quelques utilisateurs et produits des onze systèmes. Pour chaque système, les utilisateurs officiels, y compris les organismes gouvernementaux, sont indiqués. Les services d'archives ou centres spécialisés qui facilitent l'accès aux informations sont identifiés. Une distinction est faite entre les systèmes qui insistent sur l'importance des fiches recueillies et des pièces jointes en elles-mêmes et ceux pour lesquels c'est l'information donnée sur les fiches qui revêt l'importance primordiale.

La documentation visuelle complémentaire est indiquée. Les manuels publiés qui décrivent les méthodes elles-mêmes ainsi que les index informatiques sont mentionnés. Lorsqu'un système publie directement, des détails sont donnés sur ses diverses publications tels qu'index, catalogues, monographies, dictionnaires et bibliographies.

#### UTILISATEURS OFFICIELS

La plupart des systèmes sont exploités par des organismes gouvernementaux et, de toute évidence, utilisés surtout par leur personnel. En outre, l'information est souvent fournie à d'autres organismes gouvernementaux ainsi qu'à des spécialistes et au public.

*Argentine*. Le SIRAMS est utilisé par les chercheurs de l'Université de Buenos Aires et par d'autres spécialistes de la conservation.

*Canada*. L'IBHC fournit des données à la Commission des lieux et monuments historiques ainsi qu'à des organismes municipaux, provinciaux et nationaux.

*France*. L'Inventaire général fournit des informations aux services publics responsables de la protection, de la conservation, de la restauration et de l'aménagement de l'espace.

*Inde.* Le Record fournit des données au personnel de l'Archaeological Survey ainsi qu'à d'autres fonctionnaires de l'administration centrale et régionale.

*Italie.* Le Catalogo dei Beni Culturali fournit des données à des services nationaux, régionaux et locaux, y compris la police et le service des douanes, en vue de la prévention de l'exportation illégale d'objets fabriqués culturels ainsi qu'aux fins d'enquête et de récupération éventuelle de ces objets.

*Japon.* Le Registre général des biens culturels classés est utilisé surtout par les fonctionnaires de l'administration centrale et locale.

*Maroc.* L'Inventaire national est utilisé par le personnel du Ministère d'État chargé des affaires culturelles.

*Mexique.* La Catalogación Sistema Culhuacán est essentiellement utilisée par le personnel de la Dirección de monumentos históricos.

*New York.* L'UCRS fournit des informations à la Landmarks Preservation Commission ainsi qu'aux services municipaux, aux services des États et aux services fédéraux.

*Pologne.* Cinq inventaires distincts fournissent des informations aux services nationaux et régionaux.

*Zambie.* Le National Sites Index est utilisé par le personnel de la Commission des monuments historiques et le Musée Livingstone.

#### ARCHIVES

Tous les systèmes sont devenus les dépôts de l'information qu'ils ont enregistrée. Certains ont également créé des centres pour faciliter l'accès à cette information.

Le *Canada* conserve des copies de tous les rapports d'inventaire dans les archives nationales et provinciales. Toutes les données répertoriées sont mises à la disposition du public à titre onéreux, ou gratuitement s'il s'engage à en vérifier l'exactitude. Des fichiers distincts contenant des informations sur les architectes, les entrepreneurs et les ingénieurs peuvent également être consultés.

La *France* prévoit d'ouvrir des centres de documentation à Paris et dans les régions. Chacun d'eux sera ouvert au public, doté d'un jeu complet de documentation sur microfiches et permettra de consulter la base documentaire à l'aide de terminaux reliés par une liaison téléphonique.

L'*Italie* et la *Pologne*, en particulier, ont mis en place des services de documentation centralisés. L'Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione (ICCD) de Rome et le Centre de documentation sur les monuments historiques de Varsovie ont été créés afin d'offrir une méthodologie normalisée et d'assurer la coordination en centralisant les informations de leurs systèmes particuliers.

En *Zambie*, les Site Record Cards sont conservées au siège de la Commission des monuments historiques. Ces fiches contiennent l'information tant informatisée que complémentaire et peuvent être consultées par les spécialistes et les étudiants qui en font la demande.

#### FICHES ANALYTIQUES RECUEILLIES

On considère comme produits primaires des systèmes soit les fiches analytiques et les pièces jointes, soit l'information tirée des fiches, soit encore à la fois les fiches et l'information. Pour beaucoup de systèmes, les fiches recueillies et la documentation photographique ou graphique qui les accompagnent constituent une ressource majeure ou un produit majeur.

*Argentine.* Le SIRAMS joindra des photographies et des plans aux fiches.

*France.* Des dossiers fournissent des informations détaillées sur toutes les œuvres recensées dans l'Inventaire général. Ils contiennent également des photographies, des plans, des relevés photogrammétriques, des notices bibliographiques et des descriptifs.

*Inde.* Le Record décrit tous les monuments et sites protégés par l'administration centrale. Il contient également des photographies et des dessins.

*Italie.* Chacune des 27 catégories du Catalogo a une fiche distincte à laquelle est jointe un dossier visuel complet, constitué de photographies et de dessins cotés.

*Japon.* Les différents registres donnent la description officielle de tous les biens culturels classés par l'État. Des photographies et des plans sont joints.

*Maroc.* L'Inventaire national regroupe les fiches établies pour les sites et les monuments, auxquelles sont joints des photographies et des plans.

*Pologne.* Chacun des cinq inventaires a sa propre fiche ; pour l'architecture, des photographies et des plans sont joints.

#### INFORMATIONS RECUEILLIES

Pour certains systèmes, qui sont généralement informatisés, les fiches elles-mêmes sont moins importantes que l'information qu'elles contiennent ; les fiches représentent un moyen et non une fin.

*Argentine.* Lorsque le système aura été informatisé, c'est l'information tirée des fiches qui donnera au SIRAMS tout son sens.

*France.* C'est l'information glanée dans le Bordereau architecture qui alimente l'Inventaire.

*Italie.* Bien qu'il ne soit pas encore informatisé, le Catalogo n'est pas considéré comme la somme de ses fiches ; c'est la totalité des informations qui donne sa signification à chaque fiche.

*Mexique.* Ce sont les données des fiches établies pour les monuments et l'architecture religieuse qui sont importantes.

*Canada* et *New York.* Dans ces deux cas, c'est l'information donnée par les fiches, et non les fiches elles-mêmes, qui est considérée comme formant la substance de l'enquête.

*Zambie.* Les données informatiques des Site Record Cards deviennent l'Index.

#### DOCUMENTATION VISUELLE

Un seul système ne tient aucun compte des documents visuels, alors que les autres acceptent ceux qu'ils reçoivent ou utilisent ceux qu'ils ont, ou bien

encore prennent les photographies et font les dessins dont ils ont spécialement besoin pour le projet.

L'Argentine joint des photographies et des plans aux fiches ; s'il n'en existe pas, des photographies sont prises et des plans sont établis. Toute la documentation visuelle sera mise sur microfiches.

La France et l'Italie utilisent des documents graphiques professionnels (dessins cotés et relevés photogrammétriques, notamment) en plus de photographies. L'Italie incorpore cette documentation au bordereau du Catalogo. La France conserve les originaux dans les dossiers et les code dans les données informatiques ; les doubles sont microfichés pour être reproduits facilement et seront disponibles pour un usage général et à des fins de consultation dans les centres de documentation prévus.

L'Inde joint des photographies et des croquis à son Record et établit un système de renvois à d'autres photographies et dessins que détient le Circle Office qui a rempli la fiche.

Le Japon joint des photographies et des cartes aux registres officiels ainsi qu'au verso de la fiche.

Le Maroc joint des plans, des photographies et des dessins aux fiches consacrées aux sites et aux monuments. Une photothèque permet d'effectuer des recherches rétrospectives sur tous les biens recensés dans l'Inventaire national.

Le Mexique recueille les photographies et les plans qu'envoient les enquêteurs bénévoles.

Le Canada et New York photographient tous les biens recensés en noir et blanc (35 mm) et joignent des épreuves par contact aux *photo cards* pour référence. En outre, New York met sur ordinateur le numéro de la bobine de film et des photographies prises, en vue de l'indexation automatique des photographies.

La Pologne fait des photographies en noir et blanc pour ses fiches d'inventaire et joint des plans tirés à une échelle déterminée et des cartes. La Carte archéologique de la Pologne utilise des symboles graphiques pour la représentation visuelle des informations.

Zambie. Ayant été établi à partir de sources connues, sans enquête sur le terrain, le Site Sudex ne comporte pas de photographies.

#### INDEXATION

Tous les systèmes automatisés peuvent chercher, trier et lister les données.

La France exploite trois programmes spécialement conçus pour l'Inventaire général : EDI-CART, qui donne des cartes sommaires de repérage pour chaque commune d'un canton ; EDI-FICH pour l'édition des données sur fiches ; et EDI-CANT pour le listage de tous les cantons triés topographiquement et topologiquement.

Le Mexique produit des listes par catégorie de bâtiment ou de monument, date et emplacement.

Le Canada et New York ont des formats assez souples pour permettre de rechercher, trier et lister dans n'importe quelle séquence toute(s) question(s) et/ou réponse(s).

#### MANUELS

Tous les systèmes utilisent leurs propres fiches analytiques. Plusieurs ont des manuels ou des lexiques qui décrivent leur méthodologie et définissent les questions. Certains fournissent également un vocabulaire normalisé de termes de réponse qui permet d'assurer l'homogénéité du produit. Un seul manuel est illustré.

L'Argentine prévoyait de terminer un manuel pour le SIRAMS en juillet 1982.

Le Canada a publié un guide illustré de description de l'architecture extérieure (*Exterior Recording Training Manual*) qui définit la méthode de recensement et toutes les réponses codées normalisées. Ce guide donne aussi des indications cartographiques et photographiques. La formule de sélection inclut également des illustrations schématiques qui représentent graphiquement la plupart des réponses choisies. Cette formule didactique donne une nomenclature architecturale particulièrement utile pour la formation des bénévoles.

La France décrit la méthode de recensement utilisant le Bordereau architecture dans un manuel détaillé intitulé *Lexique de la zone 1 pour architecture*. Ce lexique comprend un vocabulaire de termes normalisés.

L'Italie a publié un jeu complet de toutes les fiches utilisées dans le *Repertorio delle schede di catalogo dei beni culturali*. Deux manuels donnent des directives. L'un vise les biens artistiques et historiques, l'autre les biens immobiliers : *Norme per la redazione delle schede di catalogo dei beni culturali, beni artistici e storici et... beni immobili*.

Le Maroc n'a pas de lexique mais sa *Nomenclature typologique* est un vocabulaire normalisé des codes utilisés ; beaucoup de termes sont en arabe.

Le Mexique décrit la méthodologie de la Catalogación Sistema Culhuacán dans le cadre d'un index publié et imprimé. *Sistematización de datos*, qui explique les questions, fait partie intégrante des index *Monumentos y lugares de belleza natural* et *Arquitectura religiosa...*

New York explique la méthodologie de l'UCRS dans des *Notes* qui donnent le détail des instructions à suivre pour remplir la fiche ; les *Codes* donnent la liste de toutes les questions et réponses précédées dans un vocabulaire normalisé.

La Pologne décrit les différentes méthodologies (archéologie non comprise) dans le Système d'inventaire des monuments historiques en Pologne. Toutes les questions y sont définies.

La Zambie fournit des « Notes on entries » qui décrivent la méthodologie dans un index imprimé, *A classified index of archaeological and other sites in Zambia*.

#### PUBLICATIONS

Les informations et la documentation relatives à chaque système peuvent être mises à la disposition d'autres services gouvernementaux ou de spécialistes pour leurs propres recherches et publications. Plu-

sieurs systèmes publient cependant directement, en particulier des index, des catalogues, des monographies, des dictionnaires et des bibliographies informatisés.

Les informations publiées peuvent provenir directement des données répertoriées (index automatisés) ou résulter d'une analyse du matériel répertorié (catalogues et monographies). Les bibliographies sont publiées à partir des citations de référence. Les dictionnaires spécialisés sont établis à partir des lexiques de terminologie initialement mis au point pour clarifier la méthodologie. Les illustrations destinées aux publications viennent souvent directement de la documentation visuelle recueillie. Ces publications contribuent à sensibiliser davantage le public au patrimoine et, de ce fait, à lui faire connaître le système lui-même. Elles servent non seulement à raviver le sens du passé que représentent les biens culturels, mais également à créer ou affirmer un sentiment d'identification avec le témoignage physique de ce passé.

#### INDEX AUTOMATISÉS NON ILLUSTRÉS

*France.* Un des objectifs de l'Inventaire général est de « faire connaître... » L'*Indicateur du patrimoine*, qui est publié à partir de données informatiques dans un ordre topographique avec des index multiples, constitue un des moyens d'atteindre cet objectif.

*Mexique.* Les index *Monumentos y lugares de belleza natural* et *Arquitectura religiosa...* constituent tous deux des listes imprimées à partir de la Catalogación Sistema Culhuacán. De brèves informations relatives à l'emplacement sont données, ainsi que des caractéristiques générales. Ces listes sont considérées comme constituant seulement la base des catalogues analytiques qui seront établis ultérieurement.

*Zambie.* *A classified index of archeological and other sites* est une liste informatique imprimée de 1 543 sites. Initialement publiée en 1976, elle a été remise à jour en 1978. Les sites sont énumérés par province, nom, catégorie et type, etc. Elle comporte des index multiples.

#### CATALOGUES ET MONOGRAPHIES

Les catalogues et monographies établis à partir de l'analyse et de l'interprétation des données répertoriées sont généralement illustrés.

Le *Canada* a préparé des études détaillées sur les types, matériaux et techniques de construction ainsi que sur l'origine des styles de construction.

La *France* décrit les biens de l'Inventaire général par canton dans une série de publications intitulée *Inventaire topographique*. Chaque œuvre étudiée est incluse et abondamment illustrée.

L'*Italie* prévoit d'établir des catalogues et index topographiques pour le *Catalogo dei Beni Culturali*.

*Maroc.* L'Inventaire national a publié le *Catalogue des sites rupestres du Sud marocain* à partir d'une analyse des données répertoriées.

La *Pologne* a publié des monographies sur des

sujets particuliers comme les églises en bois, ainsi que sur les techniques de conservation et de construction.

#### BIBLIOGRAPHIES

Les références bibliographiques recueillies pendant le recensement ont été publiées comme sources de référence.

*France.* Le *Répertoire des inventaires* donne une bibliographie analytique par région, département et catégorie d'ouvrage. Cette série est établie sur la base de la bibliographie recueillie dans les dossiers de l'Inventaire général.

*Maroc.* Le *Fichier-Index bibliographique du patrimoine* est une bibliographie informatique portant sur la totalité du patrimoine culturel marocain. (Une Microthèque distincte contient des documents sur microfiches.)

#### DICTIONNAIRES

Des dictionnaires spécialisés publient les définitions de termes qui ont été mises au point pour rendre la méthodologie plus claire.

La *France* a publié un *Vocabulaire de l'architecture* illustré en deux volumes, qui contient une analyse et une définition scientifiques des termes. Des *Vocabulaires* complémentaires doivent paraître pour la sculpture, la tapisserie, les objets, les meubles et les peintures.

L'*Italie* a commencé la publication d'une série de lexiques historiques sous le titre « Dizionari terminologici ». Le premier volume est consacré au matériel archéologique de la dernière période de l'âge du bronze à la première période de l'âge du fer : *Materiali dell'età del bronzo e della prima età del ferro*.

La *Pologne* a également publié des dictionnaires de termes spécialisés.

#### PRODUITS INTANGIBLES

En plus des produits tangibles, ces systèmes ont des produits intangibles. Les systèmes qui font appel au bénévolat et notamment aux services d'amateurs (comme au Mexique, au Canada et à New York) ont peut-être suscité l'intérêt de la collectivité locale pour leur travail et obtenu son appui, et contribué à sensibiliser davantage les bénévoles eux-mêmes à leur propre environnement.

*Comment remplir le Bordereau de planification (Utilisateurs, besoins et produits)* (voir le bordereau p. 129).

Identifier les utilisateurs potentiels. Quels sont leurs besoins et les produits de l'inventaire qui répondront à ces besoins ? Définir les différents éléments constitutifs de ces besoins ou produits (données de base, photographies, bibliographie, etc.). Certains besoins ou éléments sont-ils plus importants que d'autres ? Doivent-ils être considérés comme fondamentaux ? Où l'information recueillie sera-t-elle

utilisée ? Qui y aura accès ? L'information sera-t-elle indexée ? L'utilisateur interrogera-t-il directement les données ? Une documentation visuelle est-elle requise ? De quelle qualité ? A-t-on besoin d'un manuel destiné au personnel de l'inventaire ? L'enquête donnera-t-elle directement lieu à des publications (index, catalogues, monographies, dictionnaires ou bibliographies) ?

#### 4. Ressources existantes

Par « ressources » on entend les ressources humaines (personnel au siège et sur le terrain et bénévoles), l'aide fournie par d'autres organisations et le recours aux sources extérieures pour l'information et le savoir-faire. Pour les techniques informatiques, voir plus bas la section 5 : Méthode.

##### A. PERSONNEL

L'exactitude et le professionnalisme d'une enquête dépendent de la sélection et des compétences du personnel au siège et du personnel chargé de la collecte des données. Il existe toujours un personnel employé au siège de l'organisme chargé de l'inventaire, mais ce n'est peut-être pas lui qui fait la plus grande partie du travail de recensement. Certains systèmes font appel à un personnel sur le terrain ou régional, qui envoie au siège l'information recueillie. Les systèmes ci-après sont fortement tributaires d'enquêteurs qui recueillent des données sur le terrain.

*Canada.* Des enquêteurs saisonniers qui travaillent sur le terrain envoient à l'IBHC, dont le siège est à Ottawa, l'information qu'ils recueillent en vue de son traitement final.

*France.* L'Inventaire général répartit le travail entre Paris et des bureaux régionaux. Le Service des fouilles archéologiques recueille les informations archéologiques.

*Inde.* Le personnel des bureaux régionaux du Circle Office effectue les enquêtes et envoie l'information à l'Archaeological Survey dont le siège est à New Delhi.

*Italie.* Les informations sont recueillies au niveau régional par différents services (Soprintendenze) du Ministero per il Beni Culturali e Ambientali ou du Ministero della Pubblica Istruzione. L'Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione fournit la méthode, assure la coordination et sert d'archive centrale.

*Japon.* Le bureau central recueille les informations destinées au Registre général des biens culturels classés. Les enquêtes concernant les biens immobiliers sont effectuées par le personnel des divisions Architecture et Monuments du Service des affaires culturelles.

*Pologne.* La méthode d'enregistrement est organisée, planifiée et supervisée au niveau central par le Centre de documentation sur les monuments histori-

ques, mais les recherches sur le terrain sont effectuées sous la direction des bureaux régionaux des voïvodies.

En Argentine, au Maroc, à New York et en Zambie, c'est le personnel du bureau central qui effectue presque tout le travail de recensement.

Outre les enquêtes menées sur le terrain, certains systèmes recueillent également des données à partir de publications. Le National Site Index de la Zambie est établi sur la base des biens répertoriés par des sources connues et disponibles dont il tient l'existence pour acquise sans la vérifier sur le terrain. Pour les sites et les monuments, l'Inventaire national du Maroc repose sur des études analytiques préliminaires suivies d'études sur le terrain ayant comme instrument de référence le document établi à cette fin. En France, le Cadastre napoléonien (1805-1865) est utilisé comme instrument de référence complet pour l'architecture. On visite parfois les sites, mais ce n'est pas indispensable pour le recensement.

##### B. BÉNÉVOLES

Beaucoup de systèmes utilisent des bénévoles à la fois dans le cadre de leur méthode de travail et pour faire des économies car le bénévolat n'est pas rémunéré. Il faut toutefois mettre en balance cette économie avec l'exactitude des informations, la nécessité de les faire vérifier ou recoder par le personnel et le coût de la formation des bénévoles.

*Argentine.* Le SIRAMS utilise des étudiants bénévoles de l'Université de Buenos Aires.

*Canada.* L'IBHC a utilisé les services de bénévoles. Sa grille de format particulier a été conçue pour enseigner aux non-professionnels une nomenclature de l'architecture. Un cours de recensement architectural est dispensé, le cas échéant.

*France.* Quelques bénévoles apportent leur concours dans les régions. Tous les travaux des assistants bénévoles sont cependant revus par le personnel.

*Italie.* Le Catalogo fait appel à 1 000 bénévoles environ ayant des compétences particulières et qui remplissent des missions individuelles.

*Mexique.* La Catalogación a fait un usage considérable et systématique du bénévolat : plus de 7 500 prêtres de paroisse et délégués municipaux ont recensé les données et les ont envoyées au bureau central où le personnel les a codées pour les mettre sur ordinateur. Ce système de recensement par des bénévoles n'a cependant pas fonctionné dans les grands centres urbains.

*New York.* L'Urban Cultural Resources Survey fait appel à des bénévoles. Une formation est dispensée en trois séances aux bénévoles (élèves de l'enseignement secondaire, étudiants du premier cycle universitaire ou habitants de la ville).

##### C. ASSISTANCE ET RESSOURCES EXTÉRIEURES

Une collaboration peut être instaurée avec d'autres institutions, qui apportent leur concours à la réalisation du système ou fournissent des informations et des codes. L'Argentine a ainsi utilisé les ressources de

l'Instituto de arte americano Mario J. Buschiazzi pour mettre au point le SIRAMS. L'Inventaire général français recense les édifices qui ont été (ou devraient être) protégés par le Service des monuments historiques, autre sous-direction du Ministère de la culture. La Catalogación Sistema Culhuacán mexicaine a bénéficié de la collaboration officielle de plusieurs instituts qui ont offert leurs compétences techniques.

Plusieurs pays ont intégré dans leur système des codes utilisés par d'autres institutions : l'Argentine (code postal et télégraphique ENCOTEL); la France et le Maroc (zones cartographiques Lambert); l'Italie (abréviations de l'Automobile Club pour la province); le Mexique (codes municipaux utilisés par la Dirección General de Estadística); et New York (Master Street List utilisée par tous les services municipaux).

*Comment remplir le Bordereau de planification (ressources existantes)*

A. *Personnel*. Identifier les ressources humaines nécessaires et disponibles. Y aura-t-il, en plus du personnel employé au bureau central, un personnel régional? Ce personnel devra-t-il être spécialement recruté ou formé? Sera-t-il nécessaire d'effectuer des visites des sites? Si oui, identifier le personnel qui en sera chargé.

B. *Bénévoles*. Pourrait-on faire appel à des bénévoles pour recueillir les données? Par quels moyens recrute-t-on les bénévoles? Faut-il leur donner une formation?

C. *Assistance et ressources extérieures*. Identifier les autres ressources existantes : institutions, organismes, services, etc. Peut-on utiliser l'une quelconque de ces ressources? Devrait-on le faire? L'une de ces ressources doit-elle être utilisée pour des raisons « politiques »? Avec quels systèmes existants l'enquête devrait-elle être compatible?

## 5. Méthode

Si les enquêtes apportent de l'ordre dans un monde de biens culturels dispersés et en danger, la méthode d'enquête a parallèlement pour tâche d'organiser des faits qu'on trouve dans un état chaotique. La normalisation et l'automatisation permettent d'assurer cette organisation. Étant donné que la méthode repose, à la base, sur le choix entre un système manuel ou un système informatique, on commencera par examiner brièvement dans la présente section les avantages et les inconvénients de l'automatisation en termes accessibles au profane. On étudiera ensuite certains aspects de chaque système (manuel et informatique) par rapport au besoin de normalisation.

### A. INFORMATISATION

Toutes les méthodes d'inventaire décrites, sauf deux, utilisent ou envisagent d'utiliser l'informatique. La

différence se situe sur le plan du type et de la quantité d'informations recueillies et enregistrées par chaque système ainsi qu'au niveau des sorties. Chaque méthode a ses limites et ses avantages propres.

### *Aperçu général (termes clés en italique)*

Le procédé de base de l'informatisation consiste à recueillir des informations d'une manière normalisée, à les perforer sur une bande ou un disque magnétique et à les enregistrer dans la mémoire d'un ordinateur en utilisant un langage de programmation. Pour manipuler les entrées de l'ordinateur (*matériel*), on utilise certains *programmes (logiciel)* qui fournissent des sorties à l'utilisateur.

L'information est recueillie sur une fiche normalisée sous la forme d'une série de questions; chaque question s'appelle un *champ*. Les fiches sont normalisées de manière à permettre de retrouver toujours le même type d'information dans le même champ. Chaque champ a un emplacement précis sur la bande ou le disque informatique qui se compose d'une série spécifique de *caractères* appelés *bits*.

### *Caractères (ou bits)*

Le nombre de caractères correspond à la longueur de la réponse possible. La totalité des champs correspondant à chaque entrée constitue l'*enregistrement* total ou *entrée*. La longueur de l'entrée peut être fixée à un nombre de caractères prédéterminé ou rester ouverte. La Zambie et New York ont fixé respectivement, la longueur de leurs entrées à 53 caractères et 560 caractères, tandis que la France a une longueur fixée à 800 caractères avec possibilité d'extension.

Un *lot* désigne plusieurs entrées enregistrées simultanément. La totalité des entrées correspondant à une méthode donnée constitue la *base de données* totale qui peut se composer de plusieurs fichiers autonomes ou sous-ensembles.

Récemment encore, les enregistrements se faisaient sur des cartes de 80 caractères, chaque carte comprenant une *ligne* de données. Certains systèmes utilisent toujours des lignes de 80 caractères; d'autres répartissent les données en lignes de longueur variable. New York utilise 7 lignes de 80 caractères; la France dispose de 20 lignes de 40 caractères. Chaque ligne peut coder les informations de plusieurs champs.

### *Lignes*

La méthode informatique la plus simple (utilisée par le Mexique et la Zambie) se limite à une ligne de données par entrée. Chaque ligne représente une nouvelle entrée et se divise en champs codés pour diverses questions. Cette méthode permet d'enregistrer les données, de les mettre en mémoire et de les traiter à un faible coût. Elle facilite également la mise à jour et le changement des données car elle correspond en général à des bases de données relativement « petites » (1 500 entrées pour la Zambie; 13 000 pour le Mexique).

Les méthodes plus complexes (Canada, France, Maroc et New York) utilisent plusieurs lignes par entrée. Il faut identifier chaque ligne afin de déterminer la nature des informations (ou les champs) qui y sont enregistrés. Le Maroc et New York préimpriment tous deux le numéro de la ligne sur la fiche d'entrée. Le Maroc appelle « numéro c.c. » le numéro de la ligne ; New York l'appelle *record number*. La France utilise le numéro de la question pour identifier la ligne.

L'unité de toutes les lignes de données comprenant une entrée par objet doit être identifiée au moyen d'un *identificateur unique* pour chaque entrée. New York répète ainsi le « géocode » sur chaque ligne de l'entrée ; le Maroc répète le *type-numéro* d'ordre.

Les numéros de ligne et l'identificateur unique (numéro d'entrée) se retrouvent toujours dans les mêmes champs à chaque ligne.

### Codes

Les informations peuvent être enregistrées dans chaque champ sous forme de *texte libre* (mots ordinaires), de *mots clés* (vocabulaire courant codé) ou en *alphanumérique* (lettres et chiffres codés). Chacun a ses avantages et ses limites en termes d'intelligibilité, de longueur et de coût.

Le coût de l'automatisation se calcule sur la base des coûts afférents à la collecte des données, aux enregistrements des données ou entrées, à la mémorisation, au traitement et aux sorties. Le coût de l'enregistrement, de la mémorisation et du traitement des données est proportionnel à la longueur et au nombre d'entrées, les entrées les plus concises présentant l'avantage d'être les moins chères.

### Alphanumérique

Les codes alphanumériques sont les plus concis. A titre d'exemple, la réponse la plus simple serait « 1 » ou « 0 » selon que la donnée est (1) ou n'est pas (0) présente. La Zambie code ainsi l'existence de la datation au carbone 14 (C<sup>14</sup>) et le Mexique la présence d'un porche d'église. En outre, la combinaison des chiffres peut représenter jusqu'à 99 possibilités avec deux caractères, 999 avec trois caractères, etc. Il faut prédéterminer ces codes ou leur attribuer un ordre séquentiel. Le Canada utilise à la fois un code prédéterminé normalisé pour chaque province (2 chiffres) et un code numérique séquentiel pour chaque ville (4 chiffres).

Les codes alphanumériques sont assez difficiles à comprendre pour un utilisateur qui n'est pas extrêmement familiarisé avec cette méthode. En général, les réponses codées sont décodées soit manuellement par l'utilisateur, soit automatiquement par un programme.

### Mots clés

A un niveau de codage moins concis, on utilise un vocabulaire normalisé ou des mots clés. Le choix de la réponse se limite uniquement à ces mots clés. On les

classe parfois hiérarchiquement dans un thésaurus. La liste française de *dénominations* est hiérarchique, contrairement à la *nomenclature typologique* marocaine.

Les mots clés sont souvent plus accessibles à l'enquêteur que les codes alphanumériques et toujours plus facilement compris par l'utilisateur. L'élaboration de thésaurus de termes appropriés peut cependant prendre beaucoup de temps.

En général, la mémorisation en mots clés exige plus de caractères que l'alphanumérique, ce qui augmente d'autant le coût de l'enregistrement, de la mémorisation et du traitement. Par mesure d'économie, on peut donc mémoriser des mots clés sous forme de codes numériques et programmer l'édition des sorties sous forme de mots. C'est ce que font le Canada et New York pour la majorité des questions, et le Mexique et la Zambie pour certaines questions. Toutefois, l'utilisateur qui ne connaît pas très bien les codes ne peut pas interroger facilement les informations enregistrées et mémorisées numériquement. La France enregistre et mémorise des mots clés sous forme de mots et dispose ainsi d'un système plus facile à interroger.

### Texte libre

Le type d'enregistrement le plus onéreux est le texte libre. En effet, il utilise beaucoup plus de caractères que l'alphanumérique ou que les mots clés. Il est cependant utile pour des questions comme les noms géographiques, les noms de bâtiments, d'architectes, etc., qui seront découverts à mesure que le système progressera. La France, le Maroc, le Mexique et la Zambie enregistrent tous le nom véritable des monuments et des sites en texte libre. Les termes individuels en texte libre peuvent être recherchés dans des champs déterminés.

On peut également enregistrer des déclarations ou des passages complexes en texte libre. La France donne des commentaires historiques de cette manière. L'Argentine a prévu d'inclure du texte. Dans la mesure où les longs passages de texte contiennent des mots qui n'ont pas été prédéterminés (qui sont donc libres) dans des champs non déterminés, leur traitement exige des programmes informatiques beaucoup plus complexes et onéreux.

### Commandes et sorties

Les données codées sont perforées à partir des fiches sur une bande ou un disque magnétique pour être enregistrées dans le langage de programmation du système informatique. Une fois enregistrées, ces entrées sont manipulées au moyen de certaines commandes et de programmes spécialisés.

Certaines commandes, comme celles qui classent automatiquement, par ordre alphabétique et numérique, les données dans des champs déterminés sont identiques pour tous les langages de programmation. D'autres sortes de manipulation relatives à la recherche et à la sélection doivent être programmées



spécialement soit dans le langage de programmation, soit à l'aide d'un *progiciel* conçu à cet effet.

Le Canada et New York ont rédigé des programmes spéciaux pour la recherche de toutes les entrées numériques avec des caractéristiques spécifiées. Ils utilisent normalement un programme, MARK IV, pour produire des rapports ou sorties en anglais ou en français à partir des données mémorisées numériquement. Comme une grande partie de ces données est enregistrée dans une mémoire autonome (et n'est donc pas immédiatement accessible), le traitement du rapport risque de prendre plusieurs heures. D'autres programmes spéciaux peuvent produire des sorties pour des besoins particuliers : ainsi les programmes français EDI-CART (cartes sommaires de repérage pour chaque commune), EDI-FICH (édition de fiches) et EDI-CANT (trialogue topographique et topologique des cantons). Quelle que soit la forme sous laquelle les données sont requises, on peut toujours trouver ou concevoir un programme pour les sorties de tous les systèmes.

Dans certains systèmes, on demande les données à une unité informatique autonome qui édite des tirages en réponse (listes sur papier). Dans d'autres systèmes, un technicien, ou l'utilisateur lui-même, peut programmer la demande sur un terminal à tube cathodique (écran vidéo et clavier) relié par une ligne téléphonique à la base de données principales. Les sorties consécutives peuvent être visualisées sur l'écran du terminal ou imprimées sur tirages.

A New York, le personnel et les chercheurs doivent s'adresser au spécialiste du système pour programmer chaque demande car la base de données ne peut être interrogée facilement que par des informaticiens. En France, le personnel peut interroger directement la base de données dans un mode dialogué facile à comprendre. Le public pourra également consulter la base de données dans les centres de documentation qu'il est prévu d'installer à Paris et dans les régions, par l'intermédiaire de terminaux supplémentaires reliés à la base de données principale.

#### *Avantages et inconvénients*

Il serait inconcevable à l'heure actuelle d'entreprendre un inventaire sans envisager de l'informatiser. En effet, même les « petits » systèmes n'ayant que 1 000 entrées modifiées par 10 questions comprennent 10 000 éléments de données, ce qui est trop important pour être manipulé correctement par une méthode manuelle.

Rares sont les terminologies qui sont trop spécialisées pour pouvoir être automatisées. Les mots uniques peuvent toujours être enregistrés en texte libre bien que les termes les plus ésotériques, quand on les considère avec objectivité, puissent être adoptés aux confins d'une hiérarchie pour faciliter le traitement informatique.

L'assistance de spécialistes est disponible. Aucun des systèmes étudiés n'a été mis au point dans l'isolement. Le traitement des données est toujours l'affaire d'une unité distincte ou d'un service distinct

qui fournit les ordinateurs eux-mêmes et les connaissances techniques professionnelles en matière de matériel et de logiciel.

L'automatisation a malgré tout certaines limites. En général, l'information doit être recueillie d'une manière normalisée, à l'aide de codes déterminés de termes établis. L'application de cette normalisation rigide risque d'être difficile pour les méthodologies manuelles qui existent depuis des années. Il faut définir et établir les codes. La production de thésaurus hiérarchiques prend du temps. Il faut également du temps pour rédiger ou mettre au point des programmes spécialisés et apprendre à utiliser le logiciel qui existe.

Une fois recueillies, il se peut que certaines informations aient besoin d'être modifiées ou remises à jour périodiquement. Cela peut être difficile et fastidieux pour les gros fichiers comportant plusieurs lignes d'entrées, car les données sont parfois mises en mémoire sur plusieurs bandes ou disques. Il faut localiser les modifications ou les erreurs, effectuer les unes ou corriger les autres et transcrire la nouvelle version sur une autre bande ou sur un autre disque.

La manière dont les données sont mises en mémoire et placées à la disposition des utilisateurs impose aussi des limites. Avec la méthode du partage de temps (où plusieurs clients se partagent le même ordinateur), chaque système a ses propres bandes ou disques. Il faut les mettre en place et les préparer avant de pouvoir interroger la base de données. Cela prend du temps. Dans un système spécialisé onéreux, toutes les données appartiennent à un seul utilisateur et sont généralement en ligne. Il n'y a donc pas de délais.

Toutes les données ne sont pas faciles à comprendre. Les informations qui ont été codées afin de réaliser une économie des coûts de stockage doivent être décodées pour l'usage général soit manuellement par l'utilisateur, soit automatiquement par un programme. Dans le cas du Canada et de New York où l'information est stockée en codes numériques, les données en ligne sont toujours codées. Il faut éditer des listes lisibles par l'utilisateur, en anglais ou en français, dans un programme autonome de traitement par lots, ce qui peut prendre des heures.

La plus grande limitation est sans doute liée à la difficulté que l'utilisateur éprouve d'ordinaire à utiliser des systèmes de cette nature. Tous les systèmes ne sont pas orientés vers l'utilisateur, ni *interactifs* ou conçus pour être interrogés directement en mode dialogué. Au Mexique et en Zambie, toutes les demandes se font par l'intermédiaire de l'unité de traitement des données. En France, la base de données est stockée en mots clés que le personnel peut interroger et que le public interroge dans un mode dialogué facile à comprendre.

Malgré ces limites, l'informatisation reste un moyen exceptionnellement efficace pour la recherche et l'utilisation des informations. Parmi ses avantages évidents, on peut citer la vitesse de recherche et de triage automatique des données ; le coût relativement faible par rapport à l'effort et à la dépense qu'entraîne la

collecte professionnelle de données ; la multiplicité des niveaux d'utilisation des mêmes données selon les niveaux de demande de l'utilisateur ; les comparaisons et confrontations quasiment illimitées auxquelles se prêtent les données ; et, enfin, la pure satisfaction intellectuelle de découvrir de nouvelles corrélations entre les faits et concepts afférents au patrimoine culturel répertorié.

## B. NORMALISATION

### *Fiches analytiques et formats*

Tous les systèmes, qu'ils soient informatiques ou manuels, sont tributaires de l'organisation des faits recueillis. L'utilisation de fiches analytiques marque le début du processus d'organisation car les fiches systématisent l'information d'une manière normalisée qui se répète d'une entrée à l'autre. On trouvera reproduites dans ce manuel quelques-unes des nombreuses fiches des onze systèmes étudiés. Bien entendu, les questions posées sur ces fiches sont étudiées dans la troisième partie (« Comparaison des questions ») et dans le Schéma typologique des questions.

Une fiche préliminaire peut être conçue dès qu'on a défini les critères de couverture et qu'on a une idée approximative de l'utilisation qui sera faite de l'information. Ces facteurs (2 et 3 sur le Bordereau de planification) déterminent les niveaux d'information requis ou l'étendue et la profondeur de l'interrogation. La Typologie des questions (p. 130) identifie trois niveaux d'information : primaire, secondaire et facultatif.

Les questions primaires s'imposent quasiment pour toutes les enquêtes, quels que soient leurs objectifs ou leurs ressources. Les questions secondaires mettent en relief la motivation de l'enquête. Ainsi, les 26 questions du Canada sur la description physique des bâtiments (Tableau analytique 4F) appellent l'attention sur le fait que l'objectif essentiel de l'enquête est de répertorier le patrimoine architectural. Les neuf questions du Japon concernant le classement des districts de préservation (Tableau analytique 2B) dénotent une forte préoccupation relative à la protection légale. La grille de synthèse (p. 135) présente une illustration graphique de ces questions. Les questions facultatives sont nécessaires à certains systèmes, mais souvent l'effort fait pour recueillir l'information avec exactitude n'est pas rentable.

Une fiche idéale se présenterait sous la forme d'une feuille de questions qui, une fois remplie, serait immédiatement lisible et utilisable pour référence, et en même temps automatiquement indexée ou codée pour l'informatisation sans avoir à être rédigée de nouveau. La Site Record Card de la Zambie en est un exemple.

### *Formats courts ou longs*

Devant l'impossibilité d'étudier en profondeur tous les biens culturels, beaucoup de systèmes divisent

pour plus de commodité leur information en formats nécessaires et complémentaires, formats fondamentaux et descriptifs ou formats courts et longs.

La *France* a un répertoire informatique minimal (le préinventaire normalisé ou PIN) pour toutes les entrées, complété par des dossiers approfondis de documentation visuelle et textuelle.

L'*Inde* utilise une brève List et un Record approfondi pour décrire les mêmes monuments et sites protégés par l'administration centrale.

L'*Italie* répertorie des informations détaillées mais ne prévoit d'informatiser que les questions fondamentales.

Le *Japon* tient, en plus des registres détaillés des biens culturels classés, un bref Inventaire sur fiches pour les sites archéologiques et historiques n'ayant pas été soumis à des fouilles.

Le *Maroc* informatisera les informations de base dans la Liste générale et répertorie manuellement des descriptions complètes de chaque site et monument.

Le *Mexique* répertorie succinctement dans la Catalogación Sistema Culhuacán tous les monuments et sites, y compris les bâtiments religieux, et réserve une fiche distincte, plus complète, à l'architecture religieuse.

La *Pologne* utilise une brève carte-adresse pour les données de base correspondant à chaque bien qui présente une valeur ou des caractéristiques historiques et prépare ces cartes-adresses avec, à part, des fiches d'inventaire approfondies.

La *Zambie* a informatisé les questions de base correspondant à chaque entrée et inscrit au verso une information supplémentaire, non informatisée.

### *Vocabulaire et procédure*

La normalisation du vocabulaire et de la procédure est indispensable à tous les systèmes. Les normes de vocabulaire peuvent être très simples (listes de mots rencontrés dans la description d'un type de biens donné) ou complexes (thesaurus hiérarchique de termes définis). Ces deux catégories de vocabulaire peuvent être extraites des fiches analytiques pendant la collecte des données. L'élaboration de thesaurus peut être une entreprise de longue haleine, mieux adaptée aux systèmes entièrement informatisés, car la terminologie facilitera la recherche automatique ultérieure des données.

Un autre instrument utile, sinon indispensable, à l'homogénéité d'une enquête si plusieurs enquêteurs recueillent l'information est un manuel décrivant chaque question figurant sur les fiches et la manière d'y répondre. Ces manuels peuvent en outre proposer une gamme de réponses possibles. Ils sont étudiés de façon plus approfondie dans la section 3 (Utilisateurs et produits).

La méthode doit également tenir compte de la mise à jour. Dans de nombreux systèmes, le travail ne peut et ne devrait jamais être considéré comme terminé. On ajoute toujours de nouvelles entrées et l'on apporte des corrections et des modifications aux informations enregistrées. Il faut donc planifier la

mise à jour et l'inscrire au budget, au même titre que la répertoriation primaire. La méthode doit se prêter à ces modifications.

*Comment remplir le Bordereau de planification (méthode)* (voir bordereau p. 129).

A. *Informatisation*. Pour déterminer si et comment l'enquête peut être automatisée, consulter un programmeur professionnel. Chercher quels sont les langages de programmation et programmes (logiciel) disponibles et étudier leurs avantages, inconvénients et exigences respectifs. Comparer les différents types d'entrées — codes alphanumériques, mots clés et texte libre — en fonction des considérations de rentabilité et d'intelligibilité. Calculer la longueur requise pour chaque entrée et le nombre total d'entrées considéré pour chaque système. Ne pas oublier que, même si l'on est capable de concevoir et de coder le bordereau de recueil des données, on aura toujours besoin de l'assistance de programmeurs professionnels.

B. *Normalisation*. Déterminer le nombre de fiches qu'il faudra utiliser. Y aura-t-il un vocabulaire normalisé pour les réponses ? Un manuel sera-t-il nécessaire pour clarifier la procédure et définir la terminologie ? La mise à jour doit-elle être intégrée dans la méthode ?

## 6. Coûts et délais

Les coûts de l'enquête ainsi que les délais requis pour la mener à son terme peuvent varier considérablement en fonction des décisions prises au stade de la planification concernant le sujet, les critères, les produits, le personnel et la méthode. La section relative aux statistiques du Tableau comparatif des systèmes et la description des différents systèmes faite dans la deuxième partie du manuel donnent une idée générale de ces facteurs pour chacun des onze systèmes analysés.

Au moment de la planification de chaque système, il faut néanmoins évaluer le temps nécessaire à l'acquisition des niveaux d'information désirés en tenant compte de la période de démarrage (mise en place, expérimentation et modifications éventuelles).

Certains systèmes devront peut-être identifier (et acquérir) les fonds nécessaires pour mener le travail à son terme.

Il faut parfois réévaluer et modifier la méthodologie désirée de manière pragmatique à la lumière des réalités que sont les coûts et les délais. Ainsi, quand on dispose de fonds limités, il faut parfois recueillir les données à partir de publications antérieures ou avec la collaboration de bénévoles plutôt que d'un personnel salarié.

Quels que soient l'objet, les critères, les produits, les ressources, la méthode et le coût réel d'un système, la méthodologie idéale devrait être conçue de manière que le travail puisse commencer avant même que l'on connaisse tous les facteurs (d'ailleurs, on ne peut jamais les connaître tous) et évoluer à mesure que l'inventaire progressera. On devrait pouvoir expérimenter le système, puis le modifier et l'améliorer jusqu'à ce que l'on en ait maîtrisé toutes les variables. Aucun inventaire, si didactique ou érudit soit-il, ne peut recréer la réalité des biens culturels. Son objet consiste à donner aux utilisateurs une « image » de ces biens — une information — qui leur permettra d'étudier, de comprendre et peut-être, en dernier ressort, de protéger ces biens.

*Comment remplir le Bordereau de planification (coûts et délais)* (voir bordereau p. 129).

Évaluer le temps nécessaire à l'acquisition des niveaux d'information désirés (primaire, secondaire et facultatif). Calculer les coûts. Les comparer avec les fonds disponibles. Revoir les cinq premiers points du Bordereau de planification à la lumière de ces réalités et modifier la méthodologie, le cas échéant.

Deuxième partie

## Description des systèmes

# Introduction

Pour que le lecteur puisse examiner plus facilement les onze systèmes étudiés dans ce manuel, tous les systèmes font l'objet de la même présentation. Certaines des informations ainsi données sont résumées dans le Tableau comparatif des systèmes (p. 133). Les principaux éléments de chaque système font ensuite l'objet d'une discussion approfondie, suivie d'une récapitulation/évaluation. L'analyse des questions, qui est suivie d'une annexe, traite des questions effectivement posées dans les fiches analytiques.

Ces quatre sections se présenteront comme suit :  
Dans la section Discussion

*Objectifs et statistiques.* But et objectifs du système, date de création, date d'achèvement prévue, nombre d'entrées au 31 décembre 1981 et coûts.

*Personnel.* Personnel permanent (nombre et professions) et bénévoles, s'il y en a.

*Critères.* Types de biens visés par l'inventaire, date limite ou période, le cas échéant niveau de protection légale, inventaire général ou spécifique et dans le cas d'un inventaire spécifique, critères de sélection.

*Méthode.* Format et fiches analytiques, langue de travail et lexique ou manuel et instructions particulières, le cas échéant.

*Informatisation.* Langages de programmation, logiciel, format requis pour l'enregistrement, type d'entrée et de mise en mémoire.

*Utilisateurs et produits.* Services ou groupes qui utilisent les données, niveau de l'information mise à leur disposition et listes, photographies, dessins et publications connexes.

Dans la section Récapitulation/évaluation sont examinés brièvement les points forts et les faiblesses du système.

Dans la section Analyse des questions sont étudiées toutes les questions posées dans les fiches analytiques incluses dans le manuel. Afin que l'on puisse les

comparer, ces questions sont regroupées dans un ordre thématique et logique en sept catégories principales.

Ces catégories ont les fonctions suivantes :

1. *Identification/emplacement.* Nom de l'entrée, type ou usage, emplacement géographique, coordonnées cartographiques ou références cadastrales, statut de la propriété.
2. *Intérêt/classement.* Importance ou intérêt du bien, degré actuel de protection officielle et autres aspects juridiques (décret et date de classement, etc.), degré de protection proposé pour l'avenir.
3. *Date/historique.* Date du bien et historique, campagnes de construction, événements, légendes et traditions qui y sont associés, auteur de l'œuvre.
4. *Description.* Zone et cadre, site et structure ; dimensions, style, matériaux, technique, éléments et caractéristiques immobilières et mobilières.
5. *Conservation/restauration/préservation.* État actuel, travaux d'entretien effectués dans le passé, perspectives et pratiques futures.
6. *Documentation/référence.* Sources de référence qui ont fait l'objet d'une publication : bibliographie, dossiers, rapports, cartes, plans, dessins, photographies et microfiches ; pièces jointes, s'il y en a ; informations d'archives, renvois aux autres fiches analytiques du système.
7. *Systématisation.* Renseignements concernant le déroulement de l'enquête : date et source de la fiche analytique ; inspection du site et système adopté pour l'organisation des informations relevées, le cas échéant.

Dans l'annexe, on trouvera une liste des questions posées dans les fiches analysées, dans leur séquence d'origine. Ces questions ont été traduites en français, lorsque cela était nécessaire. Cette section contient des reproductions de nombreuses fiches analytiques ainsi que d'autres documents sélectionnés.

## But

### *Argentine (AR)*

Inventorier et cataloguer le patrimoine monumental urbain et rural.

### *Canada (CA)*

Recenser le patrimoine architectural.

### *France (FR)*

Recenser, étudier et faire connaître toute œuvre qui, du fait de son caractère artistique, historique, archéologique ou ethnologique, appartient au patrimoine national.

### *Inde (IN)*

Recenser les monuments et les sites d'importance nationale protégés par l'administration centrale.

### *Italie (IT)*

Identifier, avec recherches et documentation à l'appui, tous les types d'objets fabriqués culturels, mobiliers et immobiliers, présentant un intérêt sur le plan de l'archéologie, de l'histoire de l'art, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement ou de l'ethnographie.

### *Japon (JP)*

Donner une description détaillée des biens culturels classés par l'État dans les trois registres consacrés aux biens culturels immobiliers; décrire sur les fiches d'inventaire les sites archéologiques et historiques contenant des ruines qui n'ont pas fait l'objet de fouilles.

### *Maroc (MA)*

Inventorier les biens culturels, mobiliers et immobiliers, matériels et immatériels, qui font partie du patrimoine artistique, ethnographique et culturel de la nation.

### *Mexique (MX)*

Donner des informations de base sur l'emplacement et les caractéristiques générales des bâtiments et des sites naturels présentant une valeur culturelle.

### *New York (NYC)*

Fournir des informations détaillées sur toutes les ressources culturelles extérieures de la ville.

### *Pologne (PL)*

Identifier les monuments historiques et culturels, fournir une documentation reflétant pleinement les valeurs historiques et artistiques du patrimoine et assurer la sauvegarde rationnelle dudit patrimoine.

### *Zambie (ZM)*

Recenser les sites archéologiques, historiques, géologiques, traditionnels et naturels de la Zambie.

## Objectifs

### *Argentine (AR)*

Créer des archives et les maintenir à jour. Produire des traductions simultanées de textes et des informations enregistrées.

Permettre l'interrogation thématique des fiches d'inventaire.

Procéder de manière systématique et scientifique.

### *Canada (CA)*

Fournir des données à la Commission des lieux et monuments historiques afin de lui permettre d'apprécier leur importance.

Fournir des données sous une forme permettant une recherche automatique rapide.

### *France (FR)*

Créer des centres de documentation à l'échelon national et régional.

Faire paraître des publications à partir des découvertes normalisées.

### *Inde (IN)*

Servir de guide pour l'administration et la conservation des sites et monuments.

### *Italie (IT)*

Identifier les entrées, avec recherches et documentation à l'appui, en les classant par secteur du patrimoine et en les replaçant dans le contexte des traditions locales.

Utiliser un système d'information normalisé assez souple et assez complet pour fournir des données de base tout en permettant des recherches approfondies.

Trouver une méthode de travail adaptée aux différentes ressources de chaque région.

### *Maroc (MA)*

Proposer des éléments pertinents en vue de mesures de protection, de restauration et de mise en valeur.

Effectuer l'inventaire par secteur du patrimoine et par région géographique du royaume.

### *Mexique (MX)*

Fournir des connaissances de base immédiatement utilisables.

Fournir des informations concises et à jour pour la préparation de catalogues approfondis.

S'assurer de l'enregistrement des entrées nouvelles.

Utiliser le plus possible l'automatisation avec des ressources limitées.

### *New York (NYC)*

Aider la Landmarks Preservation Commission à définir les biens à classer en priorité, en procédant par comparaisons.

### *Pologne (PL)*

Assurer la sauvegarde du patrimoine dans le cadre du développement économique et industriel en se fondant sur la documentation réalisée.

### *Zambie (ZM)*

Servir de guide pour la protection juridique des sites.

Servir de guide pour l'administration publique des sites.

Aider les services de recherche et d'information de la National Monuments Commission.

Faciliter les recherches archéologiques et historiques sur le terrain.

Aider les chercheurs internationaux en mettant à leur disposition une source de références publiées.

## Statistiques

### *Argentine (AR)*

Au 31 décembre 1981, le nombre des monuments enregistrés était estimé à 110 et le nombre des sites enregistrés à 10.

### *Canada (CA)*

Recensement commencé en 1970.

Au 31 décembre 1980, 169 000 entrées.

Budget informatique annuel actuel : 45 000 dollars canadiens.

Entre 5 000 et 10 000 entrées nouvelles par an en moyenne.

### *France (FR)*

Service créé en 1964.

Le système informatique est devenu opérationnel en 1979.

Au 31 décembre 1980, 24 000 documents dans la base documentaire.

Le recensement devrait couvrir l'ensemble de la France en l'an 2010.

Budget pour 1980 : 13 507 000 francs français.

### *Inde (IN)*

Le Record est nourri par l'Archaeological Survey qui a commencé en 1904.

### *Italie (IT)*

L'organisation de la documentation a commencé en 1969/70 pour les objets mobiliers fabriqués et en 1974 pour l'immobilier.

Entre 120 000 et 130 000 entrées nouvelles par an pour tous les secteurs du patrimoine.

Il est impossible de prévoir le total définitif des entrées.

Budget de l'ICCD : 280 millions de lire.

Budget de toutes les activités afférentes à l'enquête : 3 milliards de lire.

### *Japon (JP)*

3 096 entrées dans le Registre des trésors nationaux commencé en 1897.

2 294 entrées dans le Registre des sites historiques commencé en 1919.

15 entrées dans le Registre des districts de préservation commencé en 1976.

200 000 entrées dans l'Inventaire séparé commencé en 1960.

### *Maroc (MA)*

Commencé en octobre 1974.

Près de 600 sites et monuments classés.

Pas de budget autonome.

### *Mexique (MX)*

Commencé en mars 1971.

Terminé en décembre 1973.

13 000 entrées.

Budget : 122 000 pesos.

### *New York (NYC)*

Commencé en juin 1979.

50 000 entrées.

Entre 850 000 et 1 million d'entrées prévues à l'achèvement.

Date d'achèvement impossible à prévoir.

Budget initial essentiellement composé de subven-

tions individuelles et de fonds spéciaux : 350 000 dollars.

### *Pologne (PL)*

115 000 entrées dans l'Inventaire d'architecture commencé en 1975.

80 000 entrées dans la Carte archéologique commencée en 1978 et qui devrait être terminée en l'an 2010.

2 862 entrées dans l'Inventaire des parcs et jardins historiques commencé en 1975 et qui devrait être terminé en 1985.

Budget annuel : 18 à 20 millions de zlotys.

### *Zambie (ZM)*

Commencé en 1974, terminé en 1976.

1 543 sites.

Pas de budget autonome.

## Personnel

### *Argentine (AR)*

Professionnels : 15.

Étudiants bénévoles : 15 à 20.

### *Canada (CA)*

Personnel professionnel employé à plein temps au siège : 12.

Enquêteurs et photographes saisonniers : entre 20 et 100 par an.

Bénévoles : entre 20 et 50 par an.

### *France (FR)*

Effectif de Paris et des régions : 186 permanents et contractuels.

100 bénévoles.

### *Inde (IN)*

Recensement effectué par le personnel des Circle Offices régionaux, résultats envoyés au Directeur général à New Delhi.

### *Italie (IT)*

Effectif au siège (ICCD) : 44.

Informations recueillies dans les régions par le personnel du soprintendenza.

Environ 1 000 bénévoles chargés de missions individuelles.

### *Japon (JP)*

Les registres sont tenus par les divisions Architecture et Monuments du Service des affaires culturelles.

Recensement préparé par les préfectures locales.

### *Maroc (MA)*

Équipe totale : 12.

### *Mexique (MX)*

Effectif permanent : 7.

Plus de 7 500 prêtres de paroisse et délégués municipaux ont fait des enquêtes à titre bénévole.

### *New York (NYC)*

Personnel professionnel à plein temps : 15.

Une centaine de bénévoles travaillent en permanence.

Programme de formation pour les bénévoles.

### *Pologne (PL)*

Personnel central et régional : 400 spécialistes très qualifiés.

*Zambie (ZM)*

Recensement effectué par le personnel de la Commission des monuments nationaux à partir de sources connues, sans enquête sur le terrain.

Critères

COUVERTURE

*Argentine (AR)*

Archéologie subaquatique et industrielle.  
Monuments.  
Sites et ensembles.

*Canada (CA)*

Extérieur des bâtiments.

*France (FR)*

Œuvres d'art.  
Archéologie.  
Architecture : notices collectives, ensembles, édifices, édifices, parties déplacées.

*Inde (IN)*

Monuments et sites (avec jardins annexes).

*Italie (IT)*

Archéologie, histoire de l'art, ethnographie, environnement.  
Urbanisme.  
Architecture : bâtiments et complexes, extérieurs et intérieurs.

*Japon (JP)*

Biens culturels mobiliers et immobiliers.  
Trésors nationaux : extérieurs et intérieurs.  
Sites historiques et archéologiques, sites présentant une beauté naturelle, jardins, animaux, plantes, minéraux.  
Districts de préservation : bâtiments et environnement.

*Maroc (MA)*

Tous les biens artistiques, ethnographiques et culturels.  
Archéologie.  
Sites.  
Monuments.

*Mexique (MX)*

Extérieurs de bâtiments.  
Structures.  
Sites présentant une beauté naturelle.  
Ruines archéologiques.

*New York (NYC)*

Extérieurs de bâtiments.  
Caractéristiques urbaines : mobilier urbain, parcs, perspectives et vues, art civil, éléments de chaussée.

*Pologne (PL)*

Monuments historiques mobiliers.  
Archéologie.  
Parcs, jardins, avenues et cimetières.  
Cités et villes historiques.  
Monuments historiques immobiliers : bâtiments.

*Zambie (ZM)*

Sites archéologiques, historiques, géologiques, traditionnels et naturels.

SÉLECTION

*Argentine (AR)*

Pas de date limite.  
Sélection limitée aux biens qui font partie du patrimoine culturel.

*Canada (CA)*

Biens antérieurs à 1914.  
Échantillonnage sélectif.

*France (FR)*

Période choisie : de 400 à 1865.  
Inventaire général pour la totalité du bâti figurant au Cadastre napoléonien (1805-1845).  
Inventaire spécifique pour les édifices plus récents.  
Sélection effectuée par les services régionaux.

*Inde (IN)*

Pas de date limite.  
Inventaire spécifique pour tous les sites et monuments protégés par l'administration centrale.

*Italie (IT)*

Pas de date limite.  
Inventaire général.  
Tous les objets culturels fabriqués.

*Japon (JP)*

En pratique, les bâtiments de moins de cinquante ans ne sont pas recensés.  
Inventaire spécifique pour tous les biens culturels classés par l'État.

*Maroc (MA)*

Pas de date limite.  
Inventaire général.  
Sélection selon des critères d'un ordre prioritaire.

*Mexique (MX)*

Période choisie : 1521-1900.  
Inventaire spécifique, la sélection repose sur la compréhension locale de la valeur historique.

*New York (NYC)*

Pas de date limite.  
Inventaire général pour les bâtiments.  
Inventaire spécifique pour les caractéristiques urbaines importantes.

*Pologne (PL)*

Dates limites : jusqu'en 1939 (rarement 1950) pour les bâtiments, et jusqu'en 1914 pour les constructions en bois.  
Inventaire spécifique pour l'architecture.

*Zambie (ZM)*

Inventaire général pour tous les sites archéologiques connus.  
Inventaire spécifique pour les autres sites.  
Sélection en fonction de l'existence révélée dans les sources de référence.

ASPECTS JURIDIQUES

*Argentine (AR)*

L'inventaire comprend tous les biens protégés et non protégés.

*Canada (CA)*

L'inventaire comprend les biens officiellement classés et les biens non classés.



*France (FR)*

L'inventaire comprend les édifices classés, inscrits et non protégés.

*Inde (IN)*

L'inventaire comprend seulement les monuments et sites protégés.

*Italie (IT)*

L'inventaire comprend les bâtiments protégés et non protégés.

*Japon (JP)*

Les registres ne comprennent que les biens culturels classés.

Les biens classés sont protégés par l'État.

La loi interdit les fouilles et la destruction des sites inscrits sur les fiches d'inventaire.

*Maroc (MA)*

Le classement suppose obligatoirement des mesures de protection juridique.

*Mexique (MX)*

La loi protège tous les bâtiments figurant dans la Catalogación.

*New York (NYC)*

L'inventaire comprend les bâtiments classés et non classés.

*Pologne (PL)*

L'inventaire recense les monuments inscrits et non inscrits dans le Registre des monuments historiques.

Les monuments inscrits dans le Registre sont protégés.

*Zambie (ZM)*

L'inventaire comprend les sites non protégés, protégés et déclarés.

Tous les sites archéologiques habités avant 1890 sont protégés.

Les sites déclarés sont des monuments nationaux.

## Méthode

*Argentine (AR)*

Automatisation du système en cours.

Langue de travail : espagnol.

Deux fiches analytiques pour les biens culturels immobiliers.

La méthodologie et un lexique devaient être terminés en juillet 1982.

*Canada (CA)*

Système automatisé.

Anglais et français.

Une fiche analytique.

Manuel illustré.

*France (FR)*

Système automatisé.

Français.

Un bordereau architecture.

Lexique/manuel.

*Inde (IN)*

Système manuel.

Anglais.

Deux fiches analytiques.

Pas de manuel.

*Italie (IT)*

Automatisation en cours.

Italien.

Vingt-sept fiches analytiques complétées par des encarts pour tous les secteurs du patrimoine.

Quatre fiches analysées dans le présent manuel.

Lexique/manuel.

*Japon (JP)*

Système manuel.

Japonais.

Fiche d'inventaire des sites pour chaque préfecture.

Trois fiches analytiques pour les biens culturels immobiliers analysées dans le manuel.

*Maroc (MA)*

Automatisation en cours.

Français.

Trois fiches analytiques pour les biens culturels immobiliers.

Pas de manuel.

*Mexique (MX)*

Système automatisé.

Espagnol.

Deux fiches analytiques.

Publication de descriptifs succincts.

*New York (NYC)*

Système automatisé.

Anglais.

Une fiche analytique.

Descriptif du système avec les codes.

*Pologne (PL)*

Automatisation en cours.

Polonais.

Cinq fiches séparées pour les biens culturels immobiliers, dont trois analysées dans le manuel.

Manuel en polonais : descriptif en anglais.

*Zambie (ZM)*

Système automatisé.

Anglais.

Une fiche analytique.

Publication de descriptifs succincts.

# Argentine (AR)

## Sistema Automatizado de Inventario y Registro de Monumentos y Sitios (SIRAMS)

Informations fournies par Carlos Pernaut, directeur

### Discussion

#### OBJECTIFS ET STATISTIQUES

Le Sistema Automatizado de Inventario y Registro de Monumentos y Sitios a été créé sous les auspices de l'Université de Buenos Aires. Il a quatre objectifs : *a)* inventorier et cataloguer de manière systématique et scientifique le patrimoine monumental urbain et rural de l'Argentine ; *b)* créer des archives et les maintenir à jour en permettant l'enregistrement des biens culturels ; *c)* produire des traductions simultanées de textes et des informations enregistrées ; *d)* permettre l'interrogation thématique des fiches d'inventaire. Les deux premiers objectifs sont en cours de réalisation, au stade expérimental ; les deux derniers objectifs sont encore à l'étude.

Au 31 décembre 1981, le nombre de monuments inscrits était estimé à 180 et le nombre de sites ou ensembles inscrits à 180 et 10. Différentes sources ont fourni des fonds et des ressources pour la phase expérimentale ; en raison de cette multiplicité, il est difficile de donner des chiffres exacts.

L'interrogation du système par une combinaison de questions devait être opérationnelle en décembre 1982, de même que la traduction simultanée de textes et des informations enregistrées d'espagnol en anglais et en français.

Le SIRAMS devrait pouvoir consulter la base de données par thème en décembre 1983.

#### PERSONNEL

L'équipe professionnelle se compose de 15 membres dont 2 architectes, 1 ingénieur informaticien, 6 chercheurs et 6 auxiliaires techniques spécialisés en linguistique, entrée des données et programmation. De plus, entre 15 et 20 étudiants de la Faculté d'architecture et d'urbanisme de l'Université de Buenos Aires participent aux travaux à titre bénévole.

Des stages de formation des bénévoles sont régulièrement organisés depuis 1976 et coordonnés dans le cadre du programme « Jeunesse et patrimoine » de l'Unesco. Un important groupe d'historiens et de chercheurs rattachés à l'Instituto de Arte Americano Mario J. Buschiazzi offrent également leur collaboration.

#### CRITÈRES

Le système est spécifique et n'enregistre que les édifices (y compris les ensembles) et les sites considérés comme faisant partie du patrimoine culturel. L'archéologie subaquatique et l'archéologie industrielle sont également traitées sur des fiches distinctes. Il n'y a pas de date limite pour l'entrée des données.

Les biens protégés et non protégés sont inclus dans l'inventaire. Les monuments et les sites sont placés sous la protection légale des municipalités qui promulguent leurs propres ordonnances, décrets et codes d'urbanisme. On étudie actuellement la possibilité d'adopter des lois fédérales qui permettront aux municipalités d'utiliser le SIRAMS comme instrument fondamental de préservation.

#### MÉTHODE

Le système utilisait au début des fiches manuelles, conçues sur le modèle mis au point par le Conseil de l'Europe, puis, à la suite d'essais effectués dans tout le pays, la fiche a été modifiée de manière à répondre aux besoins de l'Argentine et à être compatible avec le système colombien. A l'issue de la réunion des présidents des comités nationaux de l'ICOMOS sur la région du Cône sud de l'Amérique latine qui s'est tenue en 1976, une fiche analytique commune a été établie pour la région. Cette fiche a fait l'objet d'essais expérimentaux dans le secteur sauvegardé de San Isidro, dans la Province de Buenos Aires. Il était prévu que le format serait définitivement mis au point

et un manuel élaboré en juillet 1982. Les monuments et sites sont enregistrés sur des fiches séparées. La fiche Monuments contient 24 questions numérotées ; la fiche Sites en contient 16. Les biens sont enregistrés en mots clés à partir de plusieurs sources combinées : visite des sites, fichiers et bibliographie.

#### INFORMATISATION

L'informatisation du SIRAMS est en cours de réalisation. Le Centre d'informatique de l'Université de Buenos Aires a participé aux phases expérimentales du système.

Le langage de programmation est le COBOL. Il était prévu qu'en décembre 1982, on pourrait interroger le système par des questions combinées et utiliser le programme de traduction SYSTRAM qui serait opérationnel. Ce programme de traduction simultanée de textes et d'informations enregistrées d'espagnol en anglais et en français facilitera la diffusion et l'échange des informations. En décembre 1983, on pourra consulter thématiquement la base de données à l'aide du système STAIRS.

#### UTILISATEURS ET PRODUITS

Les trois programmes informatiques mettront à la disposition des utilisateurs des listages ainsi qu'un affichage visuel des données par des terminaux CRT reliés à la base de données principale. La documentation sera également enregistrée sur microfiches.

#### Récapitulation/évaluation

Le Sistema Automatizado de Inventario y Registro de Monumentos y Sitios argentin est une méthodologie qui sera automatisée aux fins de l'inventaire et du catalogage du patrimoine monumental du pays. Il est spécifique, ne traitant que les monuments et les sites qui sont considérés comme faisant partie du patrimoine culturel. Il n'y a aucune date limite pour les entrées.

Les monuments et les sites sont relevés sur des fiches distinctes. L'accent est mis sur la protection et sur l'état de conservation. Pour ce qui est des monuments, les possibilités de reconversion future et le financement font l'objet d'une attention particulière. La bibliographie, les plans et les photographies sont joints.

Des microfiches sont prévues, conjointement avec un index informatique, plusieurs programmes étant utilisés. Un programme permettra de consulter la base de données par des questions combinées ; un autre programme permettra la consultation thématique du système et un troisième assurera la traduction simultanée des informations enregistrées et de textes.

La méthodologie, les fiches définitives et un manuel devaient être disponibles en juillet 1982 au plus tard.

#### Analyse des questions

Une analyse des diverses informations demandées sur la fiche Monuments et sur la fiche Sites est faite ci-après. Aux fins de cette analyse, les questions sont regroupées par catégories et non suivant l'ordre dans lequel elles sont posées dans les fiches. Pour une comparaison point par point de ces questions avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie.

#### IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

Les deux fiches analytiques (Monuments et Sites) donnent l'une et l'autre le nom de l'entrée et son emplacement par province, région, ENCOTEL, district, section, îlot, avec l'adresse précise. L'ENCOTEL est le code postal et télégraphique normalisé du pays. La fiche Monuments demande aussi l'usage actuel et l'usage envisagé.

#### INTÉRÊT/CLASSEMENT

Pour les monuments, le niveau d'intérêt (*grado de valor*) est évalué. Le niveau de protection tant actuel que proposé est indiqué. Pour les sites, l'étendue et la nature de la protection sont notées.

#### DATE/HISTORIQUE

Les deux fiches (Monuments et Sites) indiquent l'évolution chronologique. Sur la fiche Monuments, on précise en outre la date de début et d'achèvement des travaux ainsi que le nom du chef de projet (*proyectista*).

#### DESCRIPTION

Aucune question ne prévoit la description physique des monuments et des sites.

#### CONSERVATION/RESTAURATION/ PRÉSERVATION

Les deux fiches donnent des informations détaillées sur l'état de conservation. Pour les monuments, on suggère en outre les possibilités de reconversion éventuelles et leur coût.

#### DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

Les deux fiches donnent la bibliographie ainsi que les plans et photographies consultés. La bibliographie comprend notamment les livres et les publications ; les plans portent sur l'ensemble, les planchers, les détails, les coupes transversales, les façades et les perspectives ; les photographies montrent l'intérieur et l'extérieur du monument ou du site avec une vue aérienne. Quand il n'y a ni plan ni photographie disponibles, on établit les plans, on prend des photographies et on les joint aux fiches. La documentation sera également mise sur microfiches.

SYSTÉMATISATION

*Dossier de l'enquête*

Aucune question.

*Systématique*

Un numéro d'inventaire exclusif est attribué à chaque monument ou site enregistré ; un renvoi est fait aux numéros distincts des microfiches.

Annexe

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE AR1)

<i>Monumento</i>	<i>Monument</i>
1. Número de inventario	Numéro d'inventaire
2. Provincia	Province
3. Región	Région
4. ENCOTEL	ENCOTEL
5. Circunscripción	District
6. Sección	Section
7. Manzana	Ilot
8. Ubicación	Adresse
9. Denominación	Nom
10. Proyectista	Chef de projet
11. Fecha de inicio	Date du commencement
12. Fecha de terminación	Date d'achèvement
13. Utilización existente	Destination actuelle
14. Utilización propuesta	Destination proposée
15. Estado de conservación	État de conservation
16. Grado de protección existente	Niveau de protection actuelle
17. Grado de protección propuesta	Niveau de protection proposée
18. Grado de valor	Niveau d'importance
19. Grado de adaptabilidad	Possibilités de reconversion
20. Grado de inversión	Niveau d'investissement
21. Evolución, datos cronológicos	Évolution, chronologie

*Monumento*

- 22. Bibliografía
  - Libros
  - Revistas
  - Otros

- 23. Planos de conjunto
  - Plantas
  - Detalles
  - Cortes
  - Vistas
  - Perspectivas

- 24. Fotografías
  - Interiores
  - Exteriores
  - Aéreas

*Monument*

- Bibliographie
  - Livres
  - Publications
  - Autres

- Plans d'ensemble
  - Planchers
  - Détails
  - Coupes transversales
  - Vues
  - Perspectives

- Photographies
  - D'intérieurs
  - D'extérieurs
  - Aériennes

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
TRADUITES (FICHE AR2)

<i>Sitio</i>	<i>Site</i>
1. Número de inventario	Numéro d'inventaire
2. Provincia	Province
3. Región	Région
4. ENCOTEL	ENCOTEL
5. Circunscripción	District
6. Sección	Section
7. Manzana	Ilot
8. Denominación	Nom
9. Ubicación	Adresse
10. Protección - extensión	Étendue de la protection
11. Tipo de protección	Nature de la protection
12. Estado de conservación	État de conservation
13. Evolución, datos cronológicos	Évolution, chronologie
14. Bibliografía <ul style="list-style-type: none"> <li>Libros</li> <li>Revistas</li> <li>Otros</li> </ul>	Bibliographie <ul style="list-style-type: none"> <li>Livres</li> <li>Publications</li> <li>Autres</li> </ul>
15. Planos de conjunto <ul style="list-style-type: none"> <li>Plantas</li> <li>Detalles</li> <li>Cortes</li> <li>Vistas</li> <li>Perspectivas</li> </ul>	Plans d'ensemble <ul style="list-style-type: none"> <li>Planchers</li> <li>Détails</li> <li>Coupes transversales</li> <li>Vues</li> <li>Perspectives</li> </ul>
16. Fotografías <ul style="list-style-type: none"> <li>Interiores</li> <li>Exteriores</li> <li>Aéreas</li> </ul>	Photographies <ul style="list-style-type: none"> <li>D'intérieurs</li> <li>D'extérieurs</li> <li>Aériennes</li> </ul>

# Canada (CA)

## Inventaire des bâtiments historiques du Canada (IBHC)

Informations fournies par B. A. Humphreys,  
directeur

### Discussion

#### OBJECTIFS ET STATISTIQUES

L'Inventaire des bâtiments historiques du Canada est un programme de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux du Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien. Il a été conçu à l'origine pour fournir à la Commission des lieux et monuments historiques des données lui permettant d'évaluer un bâtiment ou un ensemble de bâtiments par rapport à d'autres bâtiments ou ensembles de bâtiments présentant des caractéristiques et une valeur similaires. Cette appréciation devrait aboutir au classement officiel de certains exemples remarquables de lieux et de monuments historiques. Entre-temps, l'IBHC est devenu une source documentaire pour tous les groupes qui s'intéressent au patrimoine culturel du Canada.

Le programme est exécuté en plusieurs phases. La phase 1 consiste à recenser pour l'enregistrement informatique l'extérieur des bâtiments construits avant 1914 à l'aide de photographies de 35 mm en noir et blanc et d'une fiche d'évaluation normalisée sur laquelle on inscrit l'emplacement et les caractéristiques communes. Pendant la phase 2, l'intérieur de certains bâtiments sélectionnés après l'identification de la phase 1 est étudié de près. La phase 3 est consacrée à des recherches documentaires approfondies sur les bâtiments sélectionnés.

Le recensement systématique des bâtiments a commencé au cours de l'été 1970. Au 31 décembre 1980, on avait recensé plus de 169 000 extérieurs de bâtiments dans tout le Canada. Ce travail continue. Quand on constate après l'enquête que des bâtiments inventoriés ont été démolis, on met à jour les fiches correspondantes. Il est impossible de prévoir la date d'achèvement de l'inventaire et le nombre total d'entrées qu'il comportera. Le nombre moyen d'entrées nouvelles varie entre 5 000 et 10 000 par an. Le

budget informatique annuel s'élève à 45 000 dollars canadiens. Le coût par entrée est d'environ 15 dollars, le temps consacré et les dépenses encourues par le personnel au siège et sur le terrain étant compris dans cette somme.

#### PERSONNEL

L'effectif professionnel au siège se compose de 12 personnes travaillant à temps complet et supervisant entre 20 et 100 enquêteurs et photographes saisonniers engagés périodiquement tous les ans, et entre 20 et 50 bénévoles. Les enquêtes sur le terrain sont saisonnières à cause des conditions climatiques rigoureuses qui sévissent dans le pays ; en général, on ne peut pas inspecter les sites en hiver.

#### CRITÈRES

L'IBHC est spécifique. On repère et l'on recense un échantillonnage de bâtiments construits avant 1914. Le personnel au siège choisit les zones dans lesquelles il faut enquêter. Les enquêteurs repèrent l'emplacement de tous les bâtiments qui répondent aux critères et ils remplissent les formules d'inscription sur place. Le recensement porte à la fois sur les bâtiments classés et non classés.

#### MÉTHODE

##### *Les formules*

Les formules d'inscription sont remplies sur le terrain. Le *Guide de description de l'architecture extérieure / Exterior Recording Training Manual* décrit en détail la méthode en français et en anglais. Il définit toutes les questions et réponses possibles. Il y a souvent plusieurs réponses possibles pour une même question ; la plupart sont illustrées. Le guide donne également des indications cartographiques et photo-

graphiques. Deux formules sont utilisées. Elles posent les mêmes questions. La Formule de sélection aide l'enquêteur à sélectionner visuellement les caractéristiques des bâtiments ; la Formule d'inscription est un simple feuillet pour les réponses codées. La Formule de sélection (21,5 × 35,5 cm) comprend d'abord un feuillet de couleur suivi de 9 feuillets quadrillés de dessins schématiques qui illustrent graphiquement la majorité des réponses possibles. L'enquêteur vérifie l'exactitude de son choix en comparant les dessins de ces feuillets avec ce qu'il voit sur place. Ces formules existent en anglais et en français.

La Formule d'inscription est un simple feuillet de couleur de 21,5 × 35,5 cm. Les numéros des questions sont imprimés sur la partie correspondant à la fiche informatique, en regard de cases prévues pour les réponses. L'enquêteur répond à la plupart des questions en code numérique. Lorsqu'il a le choix entre plusieurs réponses préimprimées possibles, il lui suffit de cocher la bonne. Pour pouvoir utiliser la Formule d'inscription bilingue, l'enquêteur doit se familiariser avec la méthode, les questions et les réponses.

#### *Les photographies*

Les formules de sélection et d'inscription se présentent toutes deux sous la forme d'un feuillet cartonné sur lequel on consigne toutes les informations concernant l'emplacement. La partie inférieure de ce feuillet est perforée et constitue une fiche photographique qui sera détachée au siège et conservée dans les fichiers administratifs.

En général, on prend au moins six photographies. Le premier cliché doit être une photo d'identification qui sera située en haut de la Formule d'inscription sur laquelle on aura inscrit au préalable l'emplacement du bâtiment. On conseille également de photographier une vue de la façade et de faire un gros plan de la fenêtre typique et de l'entrée principale, une vue d'angle de l'avant-toit et des bordures de toit et une vue des autres détails importants. L'enquêteur/photographe assigne à des fins d'identification un numéro individuel à chaque bobine utilisée. Les négatifs développés et les tirages d'épreuves par contact sont conservés au siège dans les dossiers photographiques. L'enquêteur/photographe découpe la feuille contact de 35 mm et place les photographies dans la section indiquée « Annexer les photos ci-dessous » située sous la ligne perforée à l'avant de la Formule d'inscription.

#### *Les tâches*

Certaines informations sont codées exclusivement par le personnel au siège ; la plupart des réponses sont codées directement par les enquêteurs. Le personnel au siège est seul habilité à coder en cinq chiffres le nom de l'architecte, de l'entrepreneur ou du constructeur et de l'ingénieur (ou le nom de chacun d'eux s'il y en a plusieurs). En revanche, les enquêteurs inscrivent ces noms sans les coder dans les cases prévues à

cet effet, comme ils le font pour les informations relatives à l'emplacement que le personnel du siège utilise pour le géocodage. Le personnel du siège inscrit également les codes qui indiquent le degré de certitude des dates et des noms connus et remet les données à jour en cas de démolition. Seul le personnel du siège répond aux questions assorties de la mention « A l'usage du bureau seulement » : tel est le cas des dernières questions de la formule (lieu historique reconnu, style, site archéologique et référence).

Le *Guide de description de l'architecture extérieure* décrit en détail, définit et illustre les questions, les réponses et les codes. L'enquêteur répond directement à la plupart des questions informatisées en utilisant le code numérique pertinent de la Formule d'inscription. L'espace réservé aux réponses est divisé en cases correspondant au nombre exact de chiffres du code. On inscrit ou on coche les réponses correctes dans les cases prévues à cet effet.

#### *Le géocode*

Tout le système repose sur le géocode, qui est un numéro spécialement affecté par le personnel au siège à chacun des bâtiments inscrits dans l'inventaire. Ce code se compose de 15 chiffres. Dans les villes, les 14 premiers chiffres correspondent à la province ou au territoire, à la ville, à la rue et au numéro du bâtiment dans la rue, successivement. Le quinzième est prévu pour les nombres fractionnaires et indications alphabétiques de l'adresse. Dans les régions rurales, le géocode reprend successivement le code de la province ou du territoire, le numéro de la carte et le numéro du bâtiment sur la carte. L'IBHC utilise en général des cartes topographiques ordinaires au 1/50 000. Toutes les cartes ont des codes individuels et tous les bâtiments inscrits sont numérotés sur la carte au fur et à mesure de leur inscription.

#### *Les codes hiérarchiques*

Les différentes questions sur l'usage sont toutes codées à partir d'une liste hiérarchique de plus de 200 usages secondaires regroupés en 17 usages principaux. Le premier usage ou usage initial est exprimé par un code à 4 chiffres qui associe un usage principal et un usage secondaire. Ainsi, le code 0104 désigne à la fois un usage résidentiel (01) et un immeuble d'appartements (04). On peut chercher tous les bâtiments appartenant au même groupe d'usage principal (résidentiel, religieux, etc.) ou seulement les bâtiments d'usage secondaire (immeuble d'appartements ou monastère). Chacun des 17 groupes d'usage principal se subdivise en une dizaine d'usages secondaires précodés et comporte le terme « usages apparentés ou autres », toujours précédé du code 99, pour les usages secondaires qui n'ont pas été prévus dans la liste. A mesure qu'on découvre de nouvelles catégories d'usage secondaire, on leur attribue le numéro suivant de la séquence numérique du groupe d'usage principal pertinent et on les ajoute à la liste hiérarchique qui reste ouverte.

## INFORMATISATION

C'est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui assure l'automatisation de l'IBHC. Le coût est de 1 dollar par entrée. Le total des coûts relatifs à la maintenance, à la mise en mémoire, au dépistage des données et aux sorties s'élève à 45 000 dollars par an. Le langage de programmation est le COBOL ; on utilise le MARK IV pour la génération de rapports. La longueur de chaque entrée est fixée à 640 caractères. Toutes les entrées sont enregistrées en code numérique. Les données sont mémorisées en code numérique. Les sorties se font en code numérique ou en mots clés français ou anglais.

La recherche des données est rapide et flexible. On peut faire des recherches et obtenir des index imprimés pour n'importe quelle question et/ou réponse, que l'on recherche une entrée ou toutes les entrées. Un terminal de bureau à tube cathodique est relié à la base de données principale par une liaison téléphonique.

## UTILISATEURS ET PRODUITS

Bien que l'Inventaire ait été conçu à l'origine en vue de fournir à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada des données qui lui permettent de comparer l'importance d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiments avec d'autres bâtiments ou groupes de bâtiments présentant des caractéristiques et des valeurs similaires, il constitue désormais une source de données de base sur l'architecture canadienne. Les Archives publiques du Canada et les diverses Archives provinciales conservent des copies des dossiers et de la documentation afférents aux bâtiments. Toutes les informations enregistrées sont mises à la disposition du public à titre onéreux, mais des listages portant sur une région donnée sont fournis gratuitement aux utilisateurs qui s'engagent à vérifier l'exactitude des informations enregistrées et à proposer l'inscription de bâtiments supplémentaires.

Les photographies de tous les bâtiments inscrits et les formules et index informatiques constituent deux produits primaires. Les produits secondaires comprennent les fichiers d'information compilés par le personnel au siège sur les premiers architectes, constructeurs et ingénieurs canadiens, ainsi que des études approfondies sur les types, les matériaux et les techniques de construction et sur l'origine des styles de construction canadiens.

## Récapitulation/évaluation

Les objectifs du projet ont été dépassés. Initialement conçu pour la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, l'Inventaire est devenu une source documentaire importante pour la recherche architecturale. Depuis 1970, on exploite l'IBHC comme système de repérage et d'enregistrement automatique de l'architecture pour la période antérieure à 1914. C'est un système qui a fait ses preuves et qui est

permanent. Toutes les révisions dont il a fait l'objet entre la première édition (1970) et la quatrième édition (1979) découlent des connaissances acquises entre temps en matière d'inscription et d'analyse. Le *Guide de description...* et la Formule d'inscription illustrés et bilingues (français/anglais) donnent une nomenclature systématique de l'architecture qui simplifie la formation du personnel professionnel et apprend rapidement aux bénévoles à « voir un bâtiment » à l'aide d'une grille.

La répartition des tâches entre les enquêteurs sur le terrain et le personnel au siège est bien définie. La plupart des questions sont codées directement par l'enquêteur et n'ont donc pas à être recodées au siège, ce qui fait gagner du temps. Des codes « de certitude » attribués aux noms et aux dates établissent le degré d'exactitude des recherches. L'accent est mis sur la description physique complète de l'extérieur du bâtiment, partie par partie, élément par élément. Tous les biens inscrits sont photographiés sur une pellicule ordinaire de 35 mm en noir et blanc et les fiches photo sont des références utiles au personnel du siège. Les réponses, presque toutes précodées, facilitent la compréhension et la comparaison des données. On peut obtenir des index informatiques imprimés avec n'importe quelle combinaison de questions et de réponses.

Le système présente malgré tout des inconvénients. D'une part, les informations photographiques ne sont pas automatisées, de sorte qu'il faut consulter la fiche photo pour pouvoir identifier chaque bobine de négatifs et chaque plan. D'autre part, la sélection sur le terrain des bâtiments visés par l'inventaire, c'est-à-dire ceux qui sont construits avant 1914, dépend de la manière dont les enquêteurs comprennent cette date limite et de leur aptitude à repérer leur emplacement. Aucun système cohérent de données topographiques n'est utilisé pour repérer les emplacements dans les régions rurales ; lorsqu'on veut situer le bien inscrit, on a besoin d'un double de la carte de l'IBHC. Aucune entrée en texte libre n'est autorisée. En raison de la longueur de chaque entrée et de la quantité considérable d'entrées, il est extrêmement difficile de mettre à jour les informations automatisées, de corriger les erreurs ou de modifier les données. Il n'y a pas de programme statistique qui permette d'analyser les données. Toutefois, certains de ces inconvénients disparaîtront avec la révision du programme informatique qui est en cours.

## Analyse des questions

Une analyse de la nature des informations demandées par l'IBHC est faite ci-après. Aux fins de cette analyse, les questions sont regroupées par catégories et non selon l'ordre dans lequel elles sont posées dans les formules. Pour une comparaison point par point des questions canadiennes avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie du manuel.

#### IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

Les bâtiments urbains sont identifiés grâce aux informations suivantes : province/territoire, ville, rue et numéro du bâtiment ; pour les bâtiments ruraux, les informations sont : province/territoire, numéro de la carte et numéro du bâtiment sur la carte. Le personnel au siège code les emplacements urbains et ruraux en leur attribuant un numéro d'inscription unique, ou géocode, qu'il inscrit sur la partie supérieure de la formule. Le comté, le district et le canton sont identifiés et mis sur ordinateur à la question 80. Les numéros de concession et de lot sont demandés mais ne sont pas mis sur ordinateur.

Le ou les noms du bâtiment sont demandés mais ne sont pas enregistrés avec les données de base. On les enregistre séparément en établissant des renvois aux informations concernant leur emplacement. On inscrit deux usages actuels (un usage principal et un usage secondaire), deux usages initiaux (un usage principal et un usage secondaire) ainsi que cinq usages apparentés, non limités dans le temps. Si l'usage initial est identique à l'usage actuel, on le signale. On donne également l'état de l'usage actuel (abandonné, inhabité ou habité).

#### INTÉRÊT/CLASSEMENT

Aucune question ne demande le niveau d'intérêt. La première édition de l'IBHC (1970) donnait des niveaux d'intérêt. La quatrième et dernière édition (1979) ne les mentionne plus car « seule la Commission des lieux et monuments historiques peut recommander au ministère d'envisager le classement d'un bâtiment comme lieu historique ».

Les bâtiments officiellement classés se divisent en quatre catégories auxquelles on attribue un code : national, provincial, régional ou municipal.

#### DATE/HISTORIQUE

L'année du début de la construction et l'année de son achèvement sont données en chiffres numériques. Lorsqu'on s'aperçoit après l'enquête qu'un bâtiment a été démoli, on indique numériquement l'année correspondant à cette constatation. On donne une idée de l'exactitude de toutes les dates en précisant s'il s'agit de dates connues ou estimatives et en ajoutant des codes de « certitude ». Ainsi « A » signifie que les recherches ont été faites par d'autres personnes que le personnel ; « R » signifie qu'elles ont été faites par le personnel.

On laisse trois possibilités de réponse pour l'architecte, l'entrepreneur ou le constructeur et l'ingénieur, dont l'enquêteur inscrit le nom en toutes lettres ; le personnel au siège attribue ensuite un code numérique à chaque nom ainsi qu'un code de certitude.

#### DESCRIPTION

Une case signale les bâtiments qui ont été déplacés de leur site d'origine car ils ne peuvent être classés par la

Commission des lieux et monuments historiques. On note toutes les caractéristiques du bâtiment, comme les portails et les clôtures. Les questions qui demandent les dimensions et le volume portent entre autres sur la profondeur et la largeur réelles du bâtiment en mètres, le nombre de baies, les dimensions des fondations, le nombre d'étages, le groupement des unités, le type de plan et l'addition éventuelle d'aires au plan. La question concernant le style est « réservée à l'usage du bureau ». Trois styles au maximum sont prévus pour chaque inscription.

On donne une description de la plupart des éléments et parties du bâtiment : toit (type, profils spéciaux, garnitures, particularités) ; cheminée (emplacement, souche) ; types de lucarne ; tours, clochers et dômes ; escalier principal (emplacement et direction) ; entrée principale (emplacement, forme de l'ouverture structurale, garnitures) ; portes (vantaux, panneaux, particularités) ; porche (type, particularités, hauteur) ; fenêtre (emplacement de la fenêtre typique, forme de l'ouverture, garnitures, types particuliers, disposition particulière des vitres ; dessin et détail des murs.

On détermine la méthode de construction des murs porteurs ainsi que le matériau principal du mur extérieur, les autres matériaux du mur extérieur, la surface et la garniture du toit, les souches de cheminée, le seuil et la garniture des fenêtres, la garniture de l'entrée et le porche principal.

#### CONSERVATION/RESTAURATION/ PRÉSERVATION

On note les modifications et/ou rajouts apparents.

#### DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

On utilise des cartes pour localiser les bâtiments ruraux. On peut également utiliser la liste d'arpentage des terres fédérales mais elle n'est pas informatisée. La question Site archéologique indique que la Division Archéologie conserve certaines informations dans ses propres fichiers. La question Référence indique que l'IBHC possède éventuellement dans des fichiers séparés des rapports, dossiers, plans et plans en élévation, photographies historiques, diapositives ou renseignements sur les intérieurs.

Pour chaque bâtiment inscrit, on demande le nombre total de photographies qui ont été prises, le nom du photographe et le numéro de la bobine de pellicule, mais ces informations ne sont pas mises sur ordinateur. On joint des épreuves par contact de 35 mm en noir et blanc à la partie de la formule réservée à cet effet.

La question Observations (non informatisée) offre un espace où sont consignées toutes les données pertinentes non codées comme les détails ou dessins particuliers et les sources qui ont été éventuellement utilisées pour l'inscription du bâtiment.



## SYSTÉMATISATION

*Dossier de l'enquête*

On code la date de l'enquête par jour, mois et année. On demande le nombre de membres de l'équipe et le nom du photographe et de l'enquêteur mais on ne les code pas.

*Systématique*

Le géocode constitue le numéro d'identification unique de chaque bâtiment inscrit dans l'Inventaire.

## Annexe

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FORMULE CA)

<i>Géocode</i>	<i>Geocode</i>
Province/territoire	Province/territory
Nombre total de photos	Total No. of photos taken
Numéro de la bobine de film	Film roll No.
Ville	Town
Numéro de l'équipe	Team number
Comté	Country
District	District
Canton	Township
Rue	Street
Numéro de la carte	Map No.
Numéro du bâtiment	Building No.
Numéro de concession	Concession No.
Numéro de lot	Lot No.
Arpentage des terres fédérales	Dominion land survey
Propriétaire actuel	Present owner
Adresse du propriétaire	Address of owner
Locataire	Tenant
Propriétaire ou locataire d'origine	Original owner or tenant
Nom du bâtiment	Building name
Enquêteur	Recorder
Photographe	Photographer
1. Année(s) de construction — données connues ou estimatives	Year(s) of construction known or estimated (certainty code)
2. Année de démolition — données connues ou estimatives	Year of demolition known or estimated (certainty code)
3. Architecte	Architect (certainty code)
4. Entrepreneur principal ou constructeur	Major builder or contractor (certainty code)
5. Ingénieur	Engineer (certainty code)
6. Usage actuel	Present use
Usage principal	Primary use
Usage secondaire	Secondary use
7. Usage initial (inconnu/même)	Original use (unknown/same)
Usage principal	Primary use
Usage secondaire	Secondary use

*Géocode*

8. Usages apparentés ou autres	Associate or other uses
9. État	State
10. Emplacement	Site
11. Groupement des unités	Massing of units
12. Plan	Plan
13. Ailes	Wings
14. Dimensions du bâtiment en mètres	Building dimension in metres
15. Étages	Storeys
16. Nombre de baies	Number of bays
17. Sous-sol/fondations	Basement/foundation
18. Matériau des murs de fondation ou du sous-sol	Basement/foundation wall material
19. Matériau principal du mur extérieur — terre	Main exterior wall material—earth
20. Bois	Wood
21. Pierre-forme et assise	Stone-shape and coursing
22. Pierre-finition	Stone-finish
23. Brique-appareil	Brick-bond
24. Matériau fabriqué	Composition
25. Béton	Concrete
26. Métal	Metal
27. Verre	Glass
28. Autre matériau du mur extérieur	Additional exterior wall material—other walls
29. Matériau des murs extérieurs — autres murs	Exterior wall material—other walls
30. Construction des murs porteurs extérieurs	Exterior bearing wall construction
31. Dessin et détail des murs	Wall design and detail
32. Type de toit	Roof type
33. Profils spéciaux	Special shapes
34. Matériau de la surface du toit	Roof surface material
35. Garniture du toit — avant-toit	Roof trim—eaves
36. Matériau de la garniture du toit — avant-toit	Roof-trim material—eaves
37. Garniture du toit — bordures	Roof trim—verges
38. Matériau de la garniture du toit — bordures	Roof trim material—verges
39. Tours, clochers et dômes — types	Towers, steeples and domes—types
40. Emplacement des tours, clochers et dômes — position latérale	Towers, steeples and domes—location side to side
41. Emplacement des tours, clochers et dômes — avant-arrière	Towers, steeples and domes—location front to rear
42. Type de lucarne	Dormer type
43. Emplacement de la cheminée — position latérale	Chimney location—side to side
44. Emplacement de la cheminée — avant-arrière	Chimney location—front to rear
45. Matériau des souches de cheminée	Chimney-stack material
46. Groupement des souches de cheminée	Chimney-stack massing

Description des systèmes

<i>Géocode</i>	<i>Geocode</i>	<i>Géocode</i>	<i>Geocode</i>
47. Garniture du toit — particularités	Roof trim—special features	65. Garniture à l'extérieur de l'ouverture structurale — matériau	Trim outside structural opening—material
48. Fenêtre typique — emplacement	Typical window—location	66. Garniture à l'intérieur de l'ouverture structurale — tête	Trim within structural opening—head
49. Forme de l'ouverture structurale	Structural opening shape	67. Garniture à l'intérieur de l'ouverture structurale — côtés	Trim within structural opening—sides
50. Garniture à l'extérieur de l'ouverture structurale — tête	Trim outside structural opening—head	68. Nombre de vantaux	Number of leaves
51. Garniture à l'extérieur de l'ouverture structurale — côtés	Trim outside structural opening—sides	69. Nombre de panneaux par vantail	Number of panels per leaf
52. Garniture à l'intérieur de l'ouverture structurale — matériau	Trim outside structural opening—material	70. Vantaux — particularités	Leaves—special features
53. Seuil de fenêtre — type	Windowsill—type	71. Escalier principal — emplacement et conception	Main stairs—location and design
54. Seuil de fenêtre — matériau	Windowsill—material	72. Escalier principal — direction	Main stairs—direction
55. Garniture à l'intérieur de l'ouverture structurale — tête	Trim within structural opening—head	73. Porche principal — type	Main porch—type
56. Garniture à l'intérieur de l'ouverture structurale — côtés	Trim within structural opening—sides	74. Porche principal — particularités	Main porch—special features
57. Nombre de châssis	Number of sashes	75. Porche principal — matériau	Main porch—material
58. Mécanisme d'ouverture	Opening mechanism	76. Porche principal — hauteur	Main porch—height
59. Types particuliers de fenêtres	Special window types	77. Modifications et/ou rajouts apparents	Apparent alterations and/or additions
60. Disposition particulière des vitres	Special pane arrangements	78. Caractéristiques de la propriété	Property features
61. Entrée principale emplacement	Main entrance location	79. Date de l'enquête	Date of survey
62. Forme de l'ouverture structurale	Structural opening shape	80. A l'usage du bureau seulement	Office use only
63. Garniture à l'extérieur de l'ouverture structurale — tête	Trim outside structural opening—head	81. Reconnu lieu historique	Recognized historic site
64. Garniture à l'extérieur de l'ouverture structurale — côtés	Trim outside structural opening—sides	82. Style	Style
		83. Site archéologique	Archaeological site
		84. Référence	Reference

# France (FR)

## Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France (IGRAF)

Informations fournies par Michel Berthod, ancien sous-directeur et Marie-Claude Méplán, chercheur.

### Discussion

#### OBJECTIFS ET STATISTIQUES

L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France est une sous-direction de la Direction du patrimoine du Ministère de la culture et de la communication. Il a pour objet de recenser, d'étudier et de faire connaître toute œuvre qui, du fait de son caractère artistique, historique, archéologique ou ethnologique, constitue un élément du patrimoine national.

Depuis la création du service, en 1964, on met progressivement en place un système informatique de documentation qui devrait déboucher sur l'ouverture de centres de documentation à Paris et dans les régions et donner lieu à la publication informatique d'*Indicateurs du patrimoine*.

L'architecture ne représente qu'un des nombreux domaines de recherche de l'Inventaire, qui porte également sur l'histoire de l'art et l'archéologie. Ni le recensement ni l'étude de l'architecture ne se limitent aux édifices protégés par la loi. L'Inventaire n'a pas le pouvoir juridique de classer ou d'inscrire les édifices ou édicules mais il peut signaler ceux qui mériteraient de l'être. Ce pouvoir relève du Service des monuments historiques, qui est une autre sous-direction de la Direction du patrimoine.

Le système actuel de documentation automatique de l'Inventaire est devenu opérationnel en 1979. Au 31 décembre 1980, la base de données comprenait 24 000 entrées pour l'architecture. La totalité du patrimoine architectural de la France devrait être enregistrée en l'an 2010. En 1980, le budget total de l'Inventaire s'élevait à 13 507 000 francs.

#### PERSONNEL

Le travail est réparti entre Paris et les services régionaux. Au début de l'année 1981, le personnel de

Paris et des régions comprenait 186 membres permanents (recrutés par concours) et contractuels dont 71 conservateurs (historiens de l'art ou historiens), 14 agents scientifiques contractuels, 40 agents techniques contractuels (photographes, secrétaires et documentalistes), 21 agents administratifs contractuels et 40 agents techniques et administratifs à temps partiel.

De plus, une centaine de bénévoles offrent leur collaboration dans les régions. La qualité de leur travail est variable. Ce travail est ultérieurement revu par les chercheurs de l'Inventaire. Il n'y a pas de programme spécial de formation pour les bénévoles.

#### CRITÈRES

Pour l'inventaire architectural, on recense la totalité des extérieurs du patrimoine bâti (c'est-à-dire les œuvres existantes, détruites, disparues ou non repérées). La sélection est générale pour la totalité du bâti figurant au Cadastre napoléonien établi entre 1805 et 1845 (jusqu'en 1870 pour Nice et la Savoie seulement) et spécifique pour les édifices plus récents. Le Service des fouilles archéologiques, autre sous-direction du même ministère, recense les œuvres antérieures à l'an 400.

Les services régionaux sélectionnent les œuvres tardives au fur et à mesure de leur rencontre sur le terrain. Pour que cette sélection soit représentative du patrimoine national, le premier objectif consiste à s'assurer que l'inventaire portera sur la totalité du pays. On sélectionne les œuvres à étudier à l'échelle géographique d'un canton. On peut regrouper la sélection à l'intérieur d'un canton s'il est homogène, ou l'éparpiller à travers le canton s'il ne l'est pas. On peut également répartir cette sélection suivant des catégories définies par les paramètres de repérage. Les œuvres repérées dans un canton donné peuvent ainsi relever de genres dits majeurs ou réputés mineurs.

## MÉTHODE

Le système associe un index informatique et des dossiers descriptifs approfondis contenant une documentation enregistrée sur microfiches. On utilise un Bordereau architecture pour l'enregistrement informatique. Deux manuels détaillés, le *Vocabulaire de l'architecture* et le *Lexique de la zone 1 pour le champ architecture* donnent une description des questions et des termes. La normalisation de la méthode et du vocabulaire autorise la déconcentration des moyens à l'échelon régional tout en garantissant l'homogénéité des entrées et de la documentation produite.

Aucune œuvre ne peut être recensée dans l'Inventaire si elle n'a pas fait l'objet d'une visite sur place. Toutes les constructions doivent être repérées dans les limites des critères de sélection mais elles ne peuvent pas être toutes étudiées. Les services de l'Inventaire mènent donc deux sortes d'opérations : le PIN (Préinventaire normalisé) identifie et localise les œuvres sur lesquelles il donne des informations succinctes mais systématiques et l'IF (Inventaire fondamental) étudie ces informations de façon plus approfondie.

L'IF est nourri par des dossiers comprenant des informations textuelles (recherche historique, description de l'édifice ou de l'œuvre, bibliographie) appuyées par une documentation photographique et graphique (relevés manuels, relevés photogrammétriques, plans et cartes). Toute cette documentation sera enregistrée sur microfiches. Dans la mesure où l'Inventaire précède chronologiquement le système actuel, certains dossiers peuvent être antérieurs à l'enregistrement informatique. Dans ce cas, ces dossiers fournissent les données nécessaires à l'entrée. Quand il n'y a pas de dossier, on inscrit d'abord l'œuvre dans le PIN et on met éventuellement à jour l'entrée correspondante par la suite, quand on ouvre un dossier.

## INFORMATISATION

C'est le CIMAC (Centre de calcul informatique du Ministère de la culture et de la communication) qui se charge de l'automatisation du système. Le langage du logiciel MISTRAL a été programmé en assembleur par la CII-Honeywell Bull. Tous les programmes annexes sont écrits en PL/1. La longueur des entrées est ouverte mais comprend en moyenne 20 lignes de 40 caractères chacune. Les documents sont rédigés en mots clés et les commentaires en texte libre.

Certaines listes de mots clés restent ouvertes et peuvent être complétées par les mots clés nouveaux rencontrés dans les questions portant sur la catégorie et le type de dénomination, le genre du destinataire, les parties constituantes, l'emplacement et les matériaux. On répond en texte libre aux questions concernant le titre ou les noms d'une œuvre, les caractéristiques de représentation, les commentaires historiques, les noms d'auteurs et les genres régionaux.

Le logiciel MISTRAL a une capacité d'indexation d'une grande souplesse. On peut facilement corriger,

mettre à jour et compléter toutes les données informatiques. Un terminal fonctionnant en mode dialogué permet à l'utilisateur : a) de trouver un document descriptif ou une œuvre essentiellement définie par ses caractéristiques géographiques ; b) de sélectionner un sous-ensemble de documents afférant à une question posée en mots clés ; c) de combiner les questions et, enfin, de rechercher du texte libre. Des commandes simples en font un outil accessible aux non-informaticiens.

Parmi les index publiés, on peut citer EDI-CART, carte sommaire de repérage pour chaque commune d'un canton ; EDI-FICH, listage de toutes les données enregistrées sur les bordereaux et EDI-CANT, listage topographique et topologique par canton.

## UTILISATEURS ET PRODUITS

L'Inventaire est utilisé par les services publics responsables de la protection, de la conservation et de la restauration, de l'aménagement de l'espace ainsi que par des chercheurs (historiens, archéologues et historiens de l'art). On prévoit d'ouvrir une série de centres de documentation à Paris et dans les régions. Chaque centre sera équipé d'un jeu complet de microfiches. On pourra y consulter la base documentaire de Paris par une simple ligne téléphonique.

Les produits doivent comprendre la publication de listes (EDI-CART, EDI-FICH et EDI-CANT) et de dossiers documentaires comportant des informations textuelles (recherche historique, description et bibliographie) ainsi qu'une documentation photographique et graphique (relevés photogrammétriques, plans et cartes). Toute cette documentation finira par être enregistrée sur microfiches.

L'Inventaire veut sensibiliser le public français à son patrimoine national. Il a réussi à atteindre cet objectif grâce à des expositions du matériel de l'enquête. Il édite également plusieurs séries de publications qui portent sur tous les domaines qu'il couvre : architecture, archéologie, sculpture, peinture, objets et mobilier. Les *Indicateurs du patrimoine* présentent ainsi les résultats du préinventaire dans un ordre topographique avec des cartes et de nombreux index. Les *Inventaires topographiques* abondamment illustrés citent toutes les œuvres étudiées à l'intérieur d'un canton ou d'un groupe de cantons. Les *Répertoires des inventaires* constituent une bibliographie analytique classée par régions, par départements et par catégories d'œuvres. Le *Vocabulaire de l'architecture* illustré en deux volumes présente une analyse et une définition scientifique des termes utilisés en architecture. Des *Vocabulaires* ont également été publiés pour la sculpture et la tapisserie ; d'autres devraient paraître bientôt pour les objets, le mobilier et la peinture.

## Récapitulation/évaluation

L'Inventaire général est une entreprise de grande envergure qui s'inscrit dans une politique nationale visant à recenser, étudier et faire connaître de manière

systématique la totalité du patrimoine culturel de la France. En ce qui concerne l'architecture, il doit recenser la totalité du patrimoine bâti connu figurant au Cadastre napoléonien ainsi que des édifices plus récents. Dans la mesure où l'on ne peut étudier de façon approfondie tous les biens du patrimoine, on les a divisés en deux catégories. Le Préinventaire normalisé (PIN) définit et cite le corpus des œuvres qui mériteraient d'être étudiées ; l'Inventaire fondamental (IF) plus approfondi étudie certaines œuvres sélectionnées au moyen de dossiers comprenant des informations textuelles (recherche historique, description de l'édifice ou de l'œuvre, bibliographie) étayées par une documentation photographique et graphique (plans, dessins et relevés photogrammétriques). Toute la documentation est d'excellente qualité.

Des microfiches permettent de reproduire les textes originaux (recherche historique, description et bibliographie) ainsi que l'abondante documentation visuelle et graphique. On pourra utiliser et consulter des reproductions de ces microfiches dans les nombreux centres de documentation qui vont être créés.

Il est facile de mettre à jour et de compléter l'index informatisé. On peut toujours compléter et nourrir les fiches de préinventaire par des informations nouvelles découvertes ultérieurement. La mise en mémoire des données sous forme de mots clés et de texte libre permet de comprendre et d'interroger facilement le système. Des listes hiérarchiques donnent la possibilité d'effectuer des recherches systématiques. Les renvois aux dossiers et aux microfiches sont intégrés au bordereau. Les index informatiques comme EDI-CART, EDI-FICH et EDI-CANT (ou MIS-CART, MIS-FICH et MIS-CANT) fournissent les données de base de séries de publications normalisées destinées à faire connaître les résultats de l'inventaire : les *Indicateurs du patrimoine* et les *Inventaires topographiques*.

En raison de l'étendue et de la portée du domaine couvert, il faudra encore trente ans au moins pour recenser la totalité du patrimoine architectural. Bien que l'automatisation ait été envisagée dès la création du service en 1964, le système n'est devenu opérationnel qu'en 1979. Les centres de documentation ont toujours constitué un objectif, mais le premier n'ouvrira que dans deux ans. Bien que la normalisation de la méthode et du vocabulaire garantisse l'homogénéité de la documentation, la sélection régionale des œuvres varie : on retient soit les œuvres de caractère exceptionnel soit les œuvres représentatives de genres réputés mineurs.

## Analyse des questions

Une analyse de la nature des informations demandées dans le bordereau architecture est faite ci-après. Aux fins de cette analyse, les questions sont regroupées par catégories et non selon l'ordre dans lequel elles sont posées dans le bordereau. Il y en a une quarantaine environ. Bien entendu, on ne répond pas à toutes les questions pour chaque œuvre. Pour une

comparaison point par point des questions françaises avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie de ce manuel.

## IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

La question « dénomination » demande deux éléments à la fois : la catégorie générale de l'entrée et son style spécifique. Il y a 5 catégories générales qui regroupent hiérarchiquement 389 types individuels. Ces catégories sont : notices collectives, ensembles, édifices, édicules et parties déplacées. Les notices collectives regroupent les cantons, les villes et les communes ; les ensembles sont des groupements ; les édifices sont des espaces habitables ; les édicules ne sont pas habitables et les parties déplacées sont des parties architecturales qui ont été déplacées de leur emplacement initial.

Les 389 types individuels de la question Dénomination sont classés dans un ordre hiérarchique. Ainsi, dans la catégorie des Édifices, on trouve les Édifices religieux chrétiens qui se subdivisent eux-mêmes en église, oratoire, etc. Chaque terme générique inclut d'autres termes spécifiques, par exemple, Église, subdivisé en Cathédrale, Basilique, Collégiale.

Deux autres questions définissent la dénomination : le genre du destinataire et le ou les titres ou la ou les appellations de l'œuvre. Ainsi, pour la dénomination complète Édifice religieux chrétien - église, on précise le genre du destinataire, de Jésuites, et le nom de l'église, Saint-Louis. On donne la destination actuelle. On cite également les types régionaux et parties constituantes ou destinations qui ne sont pas implicites dans le terme de dénomination.

Pour donner l'emplacement de l'œuvre, il faut indiquer la région, le département, le canton, la commune, le lieu-dit ou secteur urbain et l'adresse. Les adresses par rues ne sont pas nécessaires pour les églises, les mairies, etc., mais elles sont indispensables pour les maisons. On doit également donner des précisions sur l'adresse des œuvres non repérées, des œuvres disparues, des parties déplacées conservées dans des musées et communiquer l'« adresse interdite » des œuvres appartenant à des particuliers qui ne veulent pas communiquer leur adresse au public.

On indique les références cadastrales les plus anciennes et les plus récentes, sans oublier celles des parties déplacées. On précise également la zone et les coordonnées Lambert exactes. Le système de projection Lambert divise la France en quatre zones. Pour les édifices, les édicules et les ensembles ponctuels, on donne les coordonnées  $x$ ,  $y$  d'un point de référence situé approximativement au milieu de la composition. Pour les ensembles non ponctuels, les bordereaux collectifs, etc., on donne les coordonnées des côtés d'un rectangle orienté dans lequel s'inscrit l'ensemble ou l'œuvre. Ce système permet l'édition automatique de cartes.

Situation juridique identifie le propriétaire de l'œuvre. On peut préciser s'il s'agit d'une propriété publique ou privée et citer le musée de dépôt pour les édicules et les parties déplacées.

## INTÉRÊT/CLASSEMENT

L'intérêt de l'œuvre est signalé par les mentions « est protégé », « mériterait de l'être » ou, pour les œuvres détruites, « aurait mérité de l'être ». La nature de la protection est indiquée à la rubrique Situation juridique, qui précise en outre la date du classement ou de l'inscription par le Service des monuments historiques.

## DATE/HISTORIQUE

On peut inscrire les dates soit en texte, au quart de siècle le plus proche, soit en chiffres arabes quand on connaît les années exactes. A la même question, on précise l'origine de la datation (date connue par source ou par travaux historiques). Dans les commentaires historiques, on décrit les campagnes de construction entreprises et l'on signale les inscriptions, monogrammes ou marques de tâcheron éventuels. On donne également le nom des auteurs, c'est-à-dire du maître d'œuvre et éventuellement des peintres et des sculpteurs qui ont collaboré avec lui, en précisant l'origine de leur identification : signature, attribution, etc.

## DESCRIPTION

L'œuvre peut être implantée ou située dans un lieu isolé ou dans une agglomération, une ville ou un village. On indique les remplois et les déplacements dont elle a éventuellement fait l'objet. Sur les bordereaux collectifs remplis pour les notices collectives, on donne des détails sur chaque œuvre traitée.

On ne donne que les dimensions des édifices (pas celles des édifices). Pour les édifices, on peut donner des détails sur l'élévation extérieure, sur le nombre d'étages et sur le type de plan. On décrit le type de couverture, de revêtement et d'escalier. On indique les techniques de décoration ainsi que le matériau de couverture et de gros œuvre. Certaines œuvres contenues ou portées par un édifice ou un ensemble ne méritent pas d'être traitées séparément sur un bordereau peinture ou sculpture. On indique donc le type de représentation en donnant toutes les précisions en texte libre.

CONSERVATION/RESTAURATION/  
PRÉSERVATION

On indique uniquement l'état de conservation actuel : détruit, détruit après inventaire, vestiges, mauvais état, menacé ou restauré. On ne répond pas à cette question pour les œuvres en bon état.

## DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

On ne répond à la question Documentation/référence que si le bordereau est rempli à partir d'un dossier d'inventaire. On indique séparément si le dossier contient un plan relevé au théodolite ou des relevés photogrammétriques. On note également le renvoi

aux numéros des microfiches photographiques ou textuelles.

## SYSTÉMATISATION

*Dossier de l'enquête*

Le bordereau ne demande pas les détails de l'enquête, mais seulement sa date.

*Systématique*

On attribue un numéro machine à chaque entrée. On numérote toutes les microfiches textuelles ou photographiques de même que les nouvelles microfiches qui se substituent ou s'ajoutent aux anciennes.

## Annexe

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(BORDEREAU FR)*Bordereau architecture*

1000	Numéro de machine
5	Documentation, référence
1010	Dénomination
1030	Genre du destinataire
10	Titres — appellations, etc.
	Destination actuelle, etc.
1060	Parties constituantes
1070	Représentation
20	Précisions, etc.
1130	Région
	Numéro du département
	Canton
	Commune
30	Lieu-dit ou secteur urbain
40	Adresse, etc.
1140	Précisions sur localisation
50	Références cadastrales
	Édifice ou ensemble de conservation
1170	Coordonnées cartographiques
1210	Milieu d'implantation
1250	Remplois
1260	Déplacement
1310	Auteurs
1320	Origine de l'identification
1370	Datation
60	Commentaire historique
1390	Matériau de gros œuvre
1400	Matériau de couverture
1410	Importance du bordereau collectif
1420	Parti de plan
1430	Vaisseaux et étages
1450	Technique de décoration
1460	Parti d'élévation extérieure
1470	Type de couverture
1480	Type de revêtement
1490	Dimensions
1500	Type d'escalier
70	Typologie régionale
1510	Conservation
1550	Situation juridique
1590	A signaler : intérêt de l'œuvre
80	Mise à jour de la microfiche

# Inde (IN)

## Record of Protected Monuments and Sites

Informations fournies par K. M. Srivastava,  
directeur (Monuments)

### Discussion

#### OBJECTIFS

Le Record of Protected Monuments and Sites est tenu par l'Archaeological Survey de l'Inde, qui a commencé en 1904. Il sert de guide pour l'administration et la conservation des monuments et des sites protégés par l'État indien.

Le personnel de chaque Circle Office régional remplit les fiches analytiques en double exemplaire. On en envoie un exemplaire, avec les documents joints, au Directeur général de l'Archaeological Survey, à New Delhi, qui centralise et tient des fichiers pour l'ensemble du pays.

#### CRITÈRES

Tous les monuments et les sites inscrits dans le Record ont une importance nationale et sont protégés par l'État indien. Des copies des notifications légales sont jointes à chaque entrée. Le Record n'est cependant tenu que pour un usage officiel et n'a aucun statut juridique en soi.

#### MÉTHODE

On enregistre les informations en anglais sur deux fiches analytiques. La première (Fiche A. Monuments et sites protégés par l'administration centrale/Record of Protected Monuments and Sites) se présente sous la forme d'un dépliant de 8 pages contenant 25 questions. On répond à la plupart des questions par des paragraphes en texte. Des copies des actes juridiques, des photographies et des dessins y sont joints. La seconde (Liste des monuments et sites d'importance nationale protégés par l'administration centrale/List of Centrally Protected Monuments and Sites of National Importance) est une fiche abrégée à usage administratif. Elle pose 9 questions auxquelles on

répond en général par un mot ou par un énoncé succinct.

#### UTILISATEURS ET PRODUITS

Les produits du système indien sont la List of Centrally Protected Monuments and Sites of National Importance et la collection centrale de fiches et pièces jointes classées par État et constituant le Record of Protected Monuments and Sites.

Ces fichiers manuels sont utilisés par le personnel de l'Archaeological Survey comme guide pour l'administration et la conservation des sites. Chaque Circle Office conserve un exemplaire des fiches remplies qui correspondent à sa région ; le bureau central de New Delhi reçoit et conserve un exemplaire de toutes les fiches remplies et pièces jointes.

### Récapitulation/évaluation

Le Record of Protected Monuments and Sites est un inventaire manuel qui constitue un dossier permanent d'informations en anglais sur tous les monuments et les sites protégés par l'État indien. Des copies de toutes les notifications légales ainsi que les photographies et les dessins sont joints. Les questions portent essentiellement sur les informations relatives à l'administration et à la conservation des monuments et des sites inscrits. Pour l'administration, on donne en particulier le détail des voies d'accès en précisant la gare la plus proche et le nom des responsables chargés de la réservation de logements afin de faciliter les visites ultérieures des sites. On identifie le personnel responsable du monument ou du site. Deux questions ont trait à la conservation.

La température et la pluviosité figurent parmi les données climatiques utiles à la préparation de la conservation future. Les travaux de conservation de

la construction et de conservation chimique exceptionnels qui ont été effectués sont décrits.

Malheureusement, il n'y a ni manuel ni lexique pour le système. Les fiches analytiques donnent peu de directives et d'éclaircissements. La présentation du Record sous forme de dépliant n'est pas pratique. Il est difficile de lire et de comparer de longs paragraphes. Certaines réponses rédigées sous forme de paragraphe contiennent plusieurs thèmes qui mériteraient d'être analysés séparément, point par point. Ainsi, la question 6, intitulée Bref historique, importance et traits remarquables du monument, y compris les sculptures, peintures et inscriptions, est un amalgame complexe d'un trop grand nombre de sujets. L'historique, l'importance, la description et les caractéristiques sont autant de questions dont chacune mériterait une réponse distincte, plus succincte.

## Analyse des questions

Une analyse de la nature des informations demandées sur les fiches est faite ci-après. Aux fins de cette analyse, les questions sont regroupées par catégories et non selon l'ordre dans lequel elles figurent dans les fiches. Pour une comparaison point par point des questions indiennes avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie de ce manuel.

### IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

Les deux fiches analytiques (Record et List) demandent l'une et l'autre le nom du monument ou du site, le district et la localité dans lequel il se trouve. La fiche Record demande également le nom de l'État ainsi que les autres noms qu'on donne au monument, le cas échéant. On peut également préciser la subdivision, le bureau de perception, le bureau de poste, le poste de police et le *tehsil/talik* (circonscription fiscale) auxquels le monument ou le site est rattaché. Une question sur les voies d'accès demande le nom de la gare la plus proche, les moyens de transport et les points d'arrêt ainsi que le nom de l'autorité chargée de l'hébergement. Les coordonnées de latitude Nord et de longitude Est donnent des références géographiques précises. On indique toujours également le numéro de la carte graduée en pouces utilisée.

La fiche List succincte demande si l'œuvre est utilisée à des fins religieuses. La fiche Record donne le détail de son utilisation. Les deux fiches s'intéressent à la propriété. Lorsque le monument ou le site est propriété de l'État indien, la fiche Record demande s'il s'agit d'une donation ou d'un legs. Dans ce cas, on cite le texte de loi pertinent et une copie de l'acte juridique est jointe. On donne également le nom du service responsable.

### INTÉRÊT/CLASSEMENT

Tous les monuments et les sites sont inscrits parce qu'ils sont protégés par l'État indien. Sur la fiche

Record une question complexe demande des détails sur l'importance du lieu inscrit ainsi qu'un bref historique et les traits remarquables.

On explique avec précision la protection légale (notification) dont ils bénéficient. Les deux fiches demandent l'une et l'autre le numéro et la date de cette notification. La fiche Record demande en outre l'identification des responsables de la protection ainsi que les références des textes de loi aux termes desquels le monument ou le site est protégé. On retranscrit intégralement les notifications officielles sur la fiche Record. On indique également toutes les recettes provenant de dotations ou de locations. Les deux fiches précisent s'il existe un accord entre les pouvoirs publics et le propriétaire. Si tel est le cas, on mentionne les textes de loi pertinents dans la fiche Record et l'on y joint une copie.

### DATE/HISTORIQUE

Sur la fiche Record il y a une question complexe : y sont demandés un bref historique du monument ou du site ainsi que ses traits remarquables et son intérêt.

### DESCRIPTION

Sur la fiche Record, la juridiction administrative est indiquée et délimitée. Les caractéristiques topographiques du site ainsi que la nature et l'étendue des jardins éventuellement rattachés aux monuments font l'objet de questions distinctes. On peut renvoyer à des notes supplémentaires sur l'horticulture en répondant à la question concernant les fichiers administratifs. Le personnel préposé aux monuments est identifié.

Les traits remarquables du monument ou du site (sculptures, peintures et inscriptions) sont demandés en même temps qu'un bref historique et l'importance du monument ou du site. On peut renvoyer à des notes supplémentaires sur les épigraphes en répondant à la question concernant les fichiers administratifs.

### CONSERVATION/RESTAURATION/ PRÉSERVATION

Sur la fiche Record, qui est la plus longue, plusieurs questions portent sur la conservation. Au titre des données climatiques sont demandées la température et la pluviosité en vue des mesures de conservation futures. Les travaux exceptionnels de conservation de la construction et de conservation chimique qui ont été effectués sont signalés. On peut renvoyer à des notes supplémentaires sur la conservation ou l'inspection en répondant à la question concernant les fichiers administratifs.

### DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

Parmi les références publiées figurent des bibliographies extraites du *Journal officiel* national ou local (*Imperial et District Gazeteers*), de manuels régionaux ainsi que de sources sélectionnées. En répondant



à la question sur les fichiers administratifs on peut renvoyer à des notes sur l'horticulture, l'épigraphie, la conservation, l'inspection et l'administration. Les photographies et dessins qui sont conservés par le Circle Office font l'objet de questions distinctes. Les photographies et dessins choisis sont collés sur des feuilles jointes à la fiche Record. Il y a dans l'une et l'autre fiche une question intitulée Remarques qui permet de consigner tout ce qui est imprévu.

SYSTÉMATISATION

*Dossier de l'enquête*

Le superintendant du Circle Office qui a rempli la fiche la date et la signe.

*Systematique*

La fiche List attribue un numéro de série par État à chaque monument ou site.

Annexe

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE IN1)

<i>Record of Protected Monuments and Sites</i>	<i>Fiche Record</i>
State	État
District	District
1. Name of monument/site...	Nom du monument/site...
2. Locality	Localité
3. Latitude N. Longitude E.	Latitude Nord; Longitude Est
4. Sub-division, etc.	Subdivision, etc.
5. Approach	Voies d'accès
6. Brief history, importance and outstanding features, etc.	Bref historique, importance et traits remarquables, etc.
7. Published references, etc.	Références publiées, etc.

<i>Record of Protected Monuments and Sites</i>
8. Topographical features
9. Climatic data
10. Authority, number and date of notifications
11. Section and Act under which protected
12. Ownership, etc.
13. Agreement, etc.
14. Utilization, etc.
15. Revenue, etc.
16. Area and boundary, etc.
17. Recorded classification
18. Office files
19. Structural and chemical conservation...
20. Nature and extent of garden, etc.
21. Staff, etc.
22. Photographs, etc.
23. Drawings, etc.
24. Remarks
25. Superintendent's signature and date
Copies of notifications

<i>Fiche Record</i>
Caractéristiques topographiques
Données climatiques
Autorité, numéro et date des notifications
Textes de loi régissant la protection
Statut de la propriété, etc.
Accord, etc.
Utilisation, etc.
Recettes, etc.
Zone et limites, etc.
Classification enregistrée
Fichiers administratifs
Conservation de la construction et conservation chimique...
Nature et étendue du jardin
Personnel, etc.
Photographies, etc.
Dessins, etc.
Remarques
Date et signature du superintendant
Copie des notifications

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE IN2)

<i>List of Centrally Protected Monuments and Sites of National Importance</i>	<i>Fiche List</i>
1. Serial No.	Numéro de série
2. District	District
3. Locality	Localité
4. Name of monument/site	Nom du monument/site
5. Ownership	Statut de la propriété
6. Used for religious purposes	Utilisé à des fins religieuses
7. Agreement	Accord
8. Authority, number and date of notification	Autorité, numéro et date de la notification
9. Remarks	Remarques

# Italie (IT)

## Catalogo dei Beni Culturali

Informations fournies par Oreste Ferrari, directeur de l'Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione (ICCD)

### Discussion

#### OBJECTIFS ET STATISTIQUES

L'Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione (ICCD), créé en 1969, dépend du Ministero per il Beni Culturali e Ambientali. L'Istituto sert de centre d'archives pour le Catalogo dei beni culturali. Le Catalogo a pour objet d'identifier, avec recherches et documentation à l'appui, tous les objets fabriqués culturels présentant un intérêt sur le plan de l'archéologie, de l'histoire de l'art, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement ou de l'ethnographie.

Les éléments essentiels du Catalogo sont : *a*) un certain nombre d'objets fabriqués divers qu'il faut identifier, avec recherches et documentation à l'appui, en les classant par secteurs du patrimoine ou catégories et en les replaçant dans le contexte des traditions culturelles locales ; *b*) un système d'information normalisé souple, complet et adaptable qui fournit des données de base tout en permettant d'effectuer des recherches approfondies ; *c*) une méthode d'exploitation adaptée aux ressources diverses de chaque région.

Le Catalogo n'est pas une pièce d'archives statique. Il est conçu comme un « anagraphe », corps vivant d'informations constamment nourri par des données nouvelles. Il ne signale pas seulement l'objet dans son état actuel mais indique aussi les changements qu'il a subis et les événements qui l'ont marqué. Le Catalogo n'est pas considéré comme étant la somme de ses fiches analytiques ; c'est plutôt l'ensemble des découvertes qui donne sa signification à chaque fiche.

Le budget de l'ICCD s'élève à 280 millions de lires ; le budget de toutes les activités afférentes à l'enquête s'élève à 3 milliards de lires. L'organisation de la documentation a commencé en 1969-1970 pour les objets mobiliers et en 1974 pour les monuments et autres objets immobiliers fabriqués. Il est impossible de prévoir le nombre total et définitif d'entrées.

Chaque année, on enregistre entre 120 000 et 130 000 entrées nouvelles dans toutes les catégories.

#### PERSONNEL

Les enquêtes sont effectuées par le Soprintendente du Ministero per il Beni Culturali ou du Ministero della Pubblica Istruzione, ainsi que par des instituts qui recensent pour le Catalogo en suivant les directives méthodologiques de l'ICCD. Le niveau des connaissances critiques et des ressources de ces établissements varie selon les régions. Les informations sont recueillies sur une fiche distincte pour chaque catégorie. On établit ces fiches en double exemplaire. On en conserve un dans le service et l'on envoie l'autre à l'ICCD.

L'ICCD compile toutes les données. Son personnel comprend 44 membres dont 3 historiens de l'art, 4 archéologues, 3 architectes, 5 dessinateurs cartographes, 19 photographes, 5 assistants et 5 employés. De plus, une centaine de bénévoles (historiens de l'art, archéologues, dessinateurs, photographes) travaillent dans le cadre de missions individuelles.

#### CRITÈRES

Le Catalogo dei Beni Culturali est complet. « Libre de tout préjugé de nature sélective, il ne permet pas que l'inscription de tel ou tel type d'objet culturel fabriqué, correspondant à telle ou telle période chronologique et trouvé dans tel ou tel état soit influencée par une opinion sélective ou subjective. »

Les objets mobiliers et immobiliers sont regroupés en 27 catégories. Il y a une fiche analytique pour chaque catégorie. De nombreuses fiches comportent en outre des encarts. Pour les objets immobiliers, diverses fiches couvrent l'archéologie, l'architecture, les parcs et les jardins, les secteurs extra-urbains, les secteurs urbains, les centres historiques et les territoires. Pour l'architecture, on inscrit les bâtiments

protégés par la loi comme les bâtiments non protégés. La fiche Architecture (fiche/*scheda* A) et les trois fiches Secteur urbain (fiches/*schede* SU) sont étudiées dans la section « Analyse des questions ».

#### MÉTHODE

##### *Les fiches*

Toutes les fiches sont publiées dans le *Repertorio delle schede di Catalogo dei Beni Culturali*. Des directives ont été publiées dans deux manuels. Le premier vise les biens immobiliers, l'autre les œuvres artistiques et historiques ; il s'agit de *Norme per la redazione delle schede di Catalogo dei Beni Culturali, beni immobili et... beni artistici e storici*, respectivement.

Publiées pour la première fois en 1972, les directives actuelles ont été révisées en fonction des aspects spécifiques du patrimoine culturel de manière à mieux définir la méthode. Des instructions séparées sont données pour chaque fiche et pour chaque encart. Les instructions sont numérotées, bien que les questions ne le soient pas sur les fiches.

Toutes les fiches analytiques de base ont un format normalisé : 52,6 × 30,5 cm ouvertes (22,8 × 30,5 cm pliées). On donne d'abord les données de base puis les références documentaires, les commentaires historiques et critiques et l'état de conservation. On insère la documentation visuelle correspondante dans la fiche pliée.

#### INFORMATISATION

Pour le moment, le Catalogo dei Beni Culturali est manuel. Son automatiser à l'aide de thesaurus de mots clés en langage naturel est en cours de réalisation, avec la collaboration du CNUCE, institut du CNR spécialisé en recherche informatique.

Les données de base seront automatisées selon les normes internationales adoptées pour la documentation des musées, semblables à celles qui ont été définies par le CIDOC (Comité international de documentation) de l'ICOM.

#### UTILISATEURS ET PRODUITS

Les produits primaires du Catalogo comprennent les fiches analytiques normalisées remplies, la documentation photographique/graphique, des index, des catalogues topographiques et une série de dictionnaires. Publiée sous le titre générique de *Dizionari terminologici* [Dictionnaires terminologiques], cette série est conçue en vue de lexiques historiques. Un volume sur les objets archéologiques de la dernière période de l'âge du bronze à la première période de l'âge du fer a déjà été publié sous le titre de *Materiali dell'età del bronzo e della prima età del ferro*.

Parmi les utilisateurs figurent les services publics chargés de l'administration du patrimoine culturel et les services administratifs auxquels l'Istituto Centrale fournit différents types de données ; les administra-

tions locales et régionales, la police et le service des douanes chargés de la prévention des exportations illégales d'objets fabriqués culturels et, éventuellement, de leur récupération ; les services d'action culturelle qui organisent des expositions, des conférences et des congrès ; et les chercheurs scientifiques.

#### Récapitulation/évaluation

Le Catalogo dei Beni Culturali a pour objet d'identifier, avec recherches et documentation à l'appui, tous les objets fabriqués culturels présentant un intérêt sur le plan de l'archéologie, de l'histoire de l'art, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement ou de l'ethnographie ; il est donc extrêmement ambitieux.

L'ICCD joue le rôle de centre d'archives pour toutes les fiches analytiques et la documentation, dont il assure également l'organisation et la coordination méthodologiques. Le recensement est effectué à l'échelon régional par divers services et organismes ainsi que par des instituts.

Toutes les informations sont complètes et factuelles. Les formats sont normalisés. Les fiches analytiques sont décrites dans des normes publiées (*Norme*). La séquence des questions suit une progression allant des plus simples aux plus complexes. Les informations sont consignées sous une forme combinée de brefs énoncés et de paragraphes plus longs. Pour que le dossier visuel soit complet, on joint à la fiche des photographies et des dessins cotés. Le Catalogo est conçu comme un système continu : les données peuvent être mises à jour.

Malheureusement, les services qui participent à l'enquête ne travaillent pas avec la même rapidité et leurs connaissances critiques et ressources sont variables. On n'évalue l'importance d'aucune entrée : toutes les entrées sont censées avoir un égal intérêt. Il y a un si grand nombre de fiches analytiques — 27, auxquelles il faut ajouter les encarts — que la gestion des archives, la mise en mémoire et la recherche automatique d'informations spécifiques risquent de s'alourdir. Chaque fiche donne tellement d'informations qu'il devient difficile de trouver celle qu'on cherche. Les longs paragraphes de texte cachent souvent des détails importants. En revanche, les réponses données sous forme d'énoncés plus concis se lisent et se comparent plus facilement. Elles se prêteront à l'informatisation qui en est encore au stade de la réalisation.

#### Analyse des questions

Une analyse est faite ci-après de la nature des informations demandées sur les fiches analytiques Architecture (*scheda* A) et Secteur urbain (*scheda* B). La fiche Architecture est utilisée pour recenser les bâtiments ou les ensembles qui présentent un intérêt architectural, historique ou monumental. Les fiches

Secteur urbain servant pour les îlots (*isolato*) délimités par quatre rues. Deux encarts séparés décrivent la recherche historique (*indagine storica*) correspondante et l'état actuel (*stato attuale*) du secteur. Pour les besoins de cette analyse, les questions sont regroupées par catégories et non selon l'ordre dans lequel elles figurent dans les fiches. Pour une comparaison point par point des questions italiennes avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie de ce manuel.

#### IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

L'en-tête de la fiche donne la région. On indique la commune et la province en utilisant le code de l'Automobile Club pour la province. Sur la fiche Architecture, on donne l'adresse réelle. Sur la fiche Secteur urbain, on identifie le quartier ainsi que les rues qui délimitent l'îlot.

Les deux fiches demandent l'une et l'autre des références cadastrales précises : feuillet, parcelle et numéros. On donne des coordonnées topographiques précises pour le secteur urbain. Les encarts consacrés à la recherche historique et à l'état actuel donnent le numéro de la parcelle et organisent toutes les informations en fonction de ce numéro.

Une question de la fiche Architecture identifie le genre de l'objet (*oggetto*) ainsi que son nom actuel et passé. On mentionne séparément les usages d'origine et l'usage actuel. La réponse « Néant » à la question sur l'usage actuel indique qu'il s'agit de bâtiments abandonnés ou inutilisés. On note également les types de bâtiment et leur répartition à l'intérieur du secteur urbain. L'encart consacré à la recherche historique donne les usages d'origine de chaque parcelle et l'encart relatif à l'usage actuel indique la typologie et l'usage actuel de chaque parcelle.

La fiche Architecture donne le nom et la qualité du propriétaire. Les encarts consacrés au secteur urbain donnent la qualité de l'ancien propriétaire et du propriétaire actuel de chaque parcelle.

#### INTÉRÊT/CLASSEMENT

Aucune question ne porte sur l'intérêt. On indique le numéro et la date des décrets de protection légale (*vincoli*) sur la fiche Architecture comme sur la fiche Secteur urbain. On recense aussi bien les bâtiments protégés que ceux qui ne le sont pas.

#### DATE/HISTORIQUE

Sur les fiches Architecture et Secteur urbain, on répond à la question concernant la chronologie en donnant le siècle en chiffres romains et les années en chiffres arabes. L'encart consacré à la recherche historique précise la période qui correspond aux informations historiques données pour chaque parcelle.

La fiche Architecture pose une question sur les

événements qui ont marqué la construction et une autre question sur les événements urbains qui ont jalonné l'histoire du bâtiment. L'encart consacré à la recherche historique cite les événements historiques afférents à chaque parcelle, le cas échéant. L'encart consacré à l'état actuel décrit les différentes étapes de l'aménagement du bâtiment.

On ne cite l'auteur et l'architecte que sur la fiche Architecture. On note les attributions et l'on énumère les divers noms dans un ordre chronologique.

#### DESCRIPTION

Sur la fiche Architecture les abords urbains du bâtiment font l'objet d'un paragraphe. Pour le Secteur urbain, le rapport fonctionnel actuel avec le reste de la ville est décrit. Sont également signalés les changements successifs des toponymes, des fonctions et de la répartition topographique ainsi que le rapport volumétrique existant entre les espaces découverts et les espaces bâtis.

La question *Descrizione* de la fiche Architecture demande à la fois les niveaux, les dimensions et la description de la façade. Le type de plan ainsi que les matériaux et techniques de construction de la couverture, du couvrement, de l'escalier extérieur, des murs, des planchers, de la décoration extérieure, de la décoration intérieure, du mobilier et de la structure souterraine font l'objet de questions distinctes. Dans l'encart consacré à l'état actuel sont prévues des informations succinctes sur la technique de construction.

Une question de la fiche Architecture identifie les inscriptions, entablements, armoiries et peintures murales. Étant donné que le *Catalogo dei Beni Culturali* enregistre sur des fiches individuelles toutes les œuvres d'art importantes, la question consacrée aux éléments présentant un intérêt spécifique (*elementi di specifico interesse*) énumère les œuvres de chaque secteur urbain qui méritent une fiche individuelle.

#### CONSERVATION/RESTAURATION/ PRÉSERVATION

Sur la fiche Architecture, on donne la liste des travaux de restauration anciens et plus récents, par date et par type. Sur une grille séparée, on code l'état de conservation (*stato de conservazione*) des murs, de la couverture, des combles, du plâtre et des agencements en six points : excellent (*ottimo*), bon (*buono*), médiocre, mauvais (*cattivo*), très mauvais (*pessimo*), et en ruine (*rudere*). On note également la date d'inscription de l'état de conservation et, le cas échéant, on mentionne tout dommage précis et ses causes, sous la rubrique Observations.

Sur l'encart consacré à l'état actuel du secteur urbain, on code l'état de conservation des structures souterraine, verticale et horizontale, du toit et des murs. Il n'y a pas d'observations et aucune date n'est donnée.

## DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

Sur l'une et l'autre fiche la bibliographie est donnée dans l'ordre chronologique et accompagnée de références complètes. On trouve dans les deux fiches des renvois à toute documentation gardée dans le dossier du fichier : extrait du relevé cadastral, documents non spécifiés, photographies, avec le numéro et la date des négatifs, et dessins cotés. On y trouve aussi des renvois aux photographies supplémentaires appartenant à d'autres sources, le numéro des négatifs étant précisé.

La fiche Architecture mentionne également pour référence les cartes, plans, dessins cotés, gravures et rapports techniques. La fiche Secteur urbain cite les plans, profils, photographies de plans historiques, photographies aériennes et extraits de la documentation du Centre historique (*stracchio di parte de Centro Storico*) qui ont été rassemblés. L'encart consacré à la recherche historique donne le titre et la date du document utilisé.

Les fiches Architecture et Secteur urbain renvoient également l'une et l'autre aux informations contenues dans les archives séparées. La question Autres fiches (*alte schede*) renvoie aux fiches qui traitent d'autres catégories du Catalogo comme, par exemple, une peinture murale qui constitue en soi un objet. La fiche Secteur urbain renvoie aux encarts, dont elle précise le titre. Un numéro de sous-groupe identifie toutes les fiches d'une même catégorie qui ont un rapport avec l'entrée (chaque chapelle d'une église, par exemple). Ce numéro peut également établir le rapport existant entre le secteur urbain et un centre historique plus vaste.

## SYSTÉMATISATION

*Dossier de l'enquête*

L'en-tête de la fiche indique le ministère de tutelle et l'administration qui a compilé la fiche ainsi que le numéro de code de cette administration. En bas de la fiche, figurent le nom du compilateur, la date de la compilation, le nom du réviseur et la date de la révision. Le responsable administratif appose sa signature après la date de compilation.

*Systématique*

On attribue à chaque entrée un identificateur unique défini à partir de l'abréviation alphabétique de la catégorie de fiche et du numéro du Catalogo en 10 chiffres. Ce numéro est donné par l'ICCD. Les deux premiers chiffres désignent le code de la région et les huit suivants correspondent à la séquence numérique de l'inscription du bien dans la région. Un espace précédé du sigle ITA est réservé à la numérotation internationale éventuelle du Catalogo.

## Annexe

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE IT1)

A	<i>Fiche Architecture</i>
N. catalogo generale	Numéro général de catalogue
N. catalogo internazionale	Numéro international de catalogue
Ministerio	Ministère
Soprintendenza	Administration et numéro
Regione	Région
N.	Numéro du sous-groupe
Provincia e comune	Province et commune
Luogo	Adresse
Oggetto	Objet
Catasto	Cadastré
Cronologia	Chronologie
Autore	Auteur
Dest. originaria	Usage d'origine
Uso attuale	Usage actuel
Proprieta	Statut de la propriété
Vincoli	Décrets
Tipologia edilizia —	Typologie de la construction —
Caratteri costruttivi :	Caractéristiques :
Pianta	Plan
Coperture	Couverture
Volte — solai	Couvrement — combles
Scale	Escaliers
Techniche murarie	Construction des murs
Pavimenti	Planchers
Decorazioni esterne	Décoration extérieure
Decorazioni interne	Décoration intérieure
Arredamenti	Mobilier
Strutture sotterranee	Structure souterraine
Descrizione	Description
Vicende costruttive	Événements qui ont marqué la construction
Sistema urbano	Réseau urbain
Rapporti ambientali	Environnement
Iscrizioni, lapidi, stemmi, graffiti	Inscriptions, entablements, armoiries, peintures murales
Restauri	Restaurations
Bibliografia	Bibliographie
Stato di conservazione —	État de conservation —
Allegati :	Pièces jointes :
Estratto mappa cataste	Extrait de relevé cadastral
Fotografie	Photographies
Disegni e rilievi	Plans et dessins
Mappe	Cartes
Documenti vari	Autres documents
Relazione tecniche	Rapports techniques
Riferimenti alle font. doc. :	Autres sources documentaires :
Fotografie	Photographies
Mappe, rilievi, stampe	Cartes, plans, gravures
Archivi	Archives
Altre schede	Autres fiches
Compilatore della scheda	Compilateur
Data	Date
Visto del soprintendente	Signature
Revisioni	Révisions

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE IT2)

<i>SU</i>	<i>Fiche Secteur urbain</i>
N. catalogo generale	Numéro général de catalogue
N. catalogo internazionale	Numéro international de catalogue
Ministerio	Ministère
Soprintendenza	Administration et numéro
Regione	Région
N.	Numéro du secteur
Provincia e comune	Province et commune
Rione	Quartier
Riferimenti topografici	Coordonnées topographiques
Vie di delimitazione	Rues délimitant l'îlot
Catasto folio n. part. nm.	Cadastre feuillet parcelle
Cronologia	Chronologie
Vincoli	Décrets
Descrizione stato attuale :	Description de l'état actuel :
Correlazione urbanistiche par funzionali	Rapport fonctionnel avec le reste de la ville
Individuazione dei tipi edilizi ed analisi della loro distribuzione	Types de bâtiments et répartition
Vicende storico-critiche e costruttive :	Événements historiques qui ont marqué la construction :
Etimologia della toponomastica	Étymologie des toponymes
Impianto urbanistico originario	Implantation urbaine initiale
Lottizzazione de impianto	Répartition topographique
Correlazioni urbanistiche	Rapport volumétrique
Riferimento alle fonti doc. :	Autres sources documentaires :
Archivi	Archives
Iconografia	Iconographie
Bibliografia	Bibliographie
Fotografie	Photographies
Allegati :	Pièces jointes :
Straclio di parte de Centro Storico	Extrait du Centre historique
Mappa catastale	Relevé cadastral
Planimetrie, etc.	Planimétrie, etc.
Profili	Profils
Fotografie di piante storiche	Photographie des plans historiques
Fotografie aeree	Photographies aériennes
Documenti vari	Autres documents
Repertorio relativo, etc.	Encarts
Data	Date
Compilatore della scheda	Compilateur
Revisione e aggiornamenti	Révisions et additions
Altre schede	Autres fiches
Visto del soprintendente	Approuvé par

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE IT3)

<i>SU</i>	<i>Secteur urbain</i>
<i>Indagine storica</i>	<i>Encart sur la recherche historique</i>
N. catalogo generale	Numéro général de catalogue
N. catalogo internazionale	Numéro international de catalogue
Ministerio	Ministère
Soprintendenza	Administration et numéro
Regione	Région
N.	Numéro du secteur
Allegato n.	Numéro de l'annexe
Provincia e comune	Province et commune
Compreso tra via	Rues délimitant l'îlot
Catasto f. n.	Numéro du feuillet cadastral
Particella	Parcelle
Epoca	Période
Vicende storiche	Événements historiques
Proprieta	Statut de la propriété
Destinazioni	Usages (passés)
Fonti	Sources
Documenti	Documents
Dati individuativi	Dates
Altre schede	Autres fiches

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE IT4)

<i>SU</i>	<i>Secteur urbain</i>
<i>Stato attuale</i>	<i>Encart sur l'état actuel</i>
N. catalogo generale	Numéro général de catalogue
N. catalogo internazionale	Numéro international de catalogue
Ministerio	Ministère
Soprintendenza	Administration et numéro
Regione	Région
N.	Numéro du secteur
Allegato n.	Numéro de l'annexe
Provincia e comune	Province et commune
Compreso tra via	Rues délimitant l'îlot
Catasto f. n.	Numéro du feuillet cadastral
Particella	Parcelle
Tipologia	Typologie
Fasi di sviluppo	Étapes de l'aménagement
Techniche costruttive	Technique de construction
Elementi di specifico interesse	Éléments présentant un intérêt spécifique
Destinazioni d'uso	Usage
Proprieta	Statut de la propriété
Stato di conservazione	État de conservation

# Japon (JP)

## Registre général des biens culturels classés

Informations fournies par Nobuto Ito, directeur général de l'Institut national des recherches sur les biens culturels (Tokyo).

## Discussion

### OBJECTIFS ET STATISTIQUES

Le Registre général japonais des biens culturels classés donne une description détaillée de tous les biens culturels (tangibles et intangibles) qui sont officiellement classés par l'État. Dans le cadre du Registre général, les biens culturels immobiliers font l'objet de trois registres :

1. Le Registre des trésors nationaux et/ou biens culturels importants — architecture — (Trésors) ;
2. Le Registre des sites historiques, des sites présentant une beauté naturelle et/ou des monuments naturels (Sites) ;
3. Le Registre des districts de préservation importants pour des groupes de bâtiments historiques (Districts).

En outre, un Inventaire des sites archéologiques et historiques est tenu séparément. Il comprend les sites contenant des biens culturels qui n'ont pas fait l'objet de fouilles. Bien que ces sites ne soient pas classés, leur usage est réglementé par la loi.

Le classement a pour objet de « préserver et d'utiliser les biens culturels de manière à servir la culture du peuple japonais et à contribuer à l'évolution de la culture mondiale ».

Le classement est la première mesure de protection. La décision de classer un bien culturel repose sur des études faites par les collectivités locales ou des chercheurs.

L'Inventaire des sites archéologiques et historiques comprend une carte et un fichier de tous les sites de chaque préfecture contenant des vestiges qui n'ont pas fait l'objet de fouilles. Les fouilles, comme l'utilisation de ces sites et des objets qu'on y a découverts, sont réglementées par la loi. L'Inventaire a commencé en 1960. Au 31 décembre 1980, plus de 200 000 sites étaient recensés. Le Registre des trésors nationaux, commencé en 1897, contient 3 096 entrées.

Le Registre des sites historiques, commencé en 1919, en compte 2 294. Dans le Registre des districts de préservation, commencé en 1976, on relève 15 districts.

### PERSONNEL

Ce sont les divisions Architecture et Monuments du Service des affaires culturelles qui tiennent les registres, avec la collaboration de spécialistes (architectes, archéologues et historiens). Le personnel de la division Architecture tient les registres des trésors et des districts. Deux personnes sont directement chargées de cette tâche. Le personnel de la division Monuments tient le Registre des sites et supervise l'Inventaire préparé sous forme de fiches analytiques de formats divers par chaque préfecture.

Grâce à des subventions de la division Architecture et sous sa supervision, des chercheurs et des groupes locaux établissent des rapports d'enquête d'urgence sur les biens. Les structures ainsi recensées ne sont pas protégées, mais les rapports fournissent les éléments essentiels pour un classement éventuel. Le Rapport d'enquête d'urgence effectué sur les bâtiments vernaculaires qui a été achevé en 1966 recense l'extérieur et l'intérieur de quelque 5 000 bâtiments. Le Rapport d'enquête d'urgence sur les temples et reliquaires modernes (xvii<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle), commencé en 1977, se poursuit. Le recensement de quelque 13 000 extérieurs et intérieurs de bâtiments est prévu.

### CRITÈRES

Le Registre général des biens culturels classés recense tous les biens culturels qui sont officiellement classés par l'État. Outre les biens culturels tangibles et les monuments, il recense également des biens culturels intangibles tels que « l'art et le savoir-faire employés dans le théâtre, la musique et les arts appliqués et qui ont une grande valeur historique et/ou artistique »,

ainsi que des biens culturels populaires comme « les us et coutumes [...] outils, maisons et autres objets [...] qui sont indispensables à la compréhension de l'évolution des [...] modes de vie ».

Les trois registres recensent des biens culturels immobiliers. Le Registre des trésors nationaux et/ou biens culturels importants (architecture) répertorie les extérieurs et intérieurs de bâtiments et classe comme trésors nationaux ceux qui ont une valeur exceptionnelle. Le Registre des sites historiques, des sites présentant une beauté naturelle et/ou des monuments naturels recense des sites archéologiques, des maisons d'habitation monumentales, des jardins, des animaux, des plantes et des minéraux. Le Registre des districts de préservation importants recense les extérieurs de bâtiments et leur environnement.

#### MÉTHODE

##### *L'inventaire*

Chaque préfecture utilise une fiche analytique de format différent pour l'Inventaire des sites archéologiques et historiques. La division Monuments du Service des affaires culturelles accorde des subventions à des groupes locaux qui réunissent les informations sous sa supervision. Les questions ne figurent qu'au recto de la fiche analytique ; une carte et un plan sommaire ou une photographie du site sont joints au verso ; 200 000 sites ont été inscrits jusqu'à présent dans l'Inventaire pour tout le Japon. L'Inventaire sera révisé dans deux ou trois ans.

##### *Les registres*

Il n'y a ni lexique ni manuel pour le système. Les questions sont libellées en japonais et ne sont pas numérotées. Bien que les fiches des trois registres n'aient pas été uniformisées, elles doivent être remplies selon les directives établies par le commissaire du Service des affaires culturelles.

Ni les dimensions ni les questions n'ont été normalisées. La fiche Trésors nationaux se présente en deux feuillets. Sur le premier feuillet il y a 14 questions non numérotées auxquelles on répond sur une page ; l'autre est un feuillet vierge. La fiche Sites historiques contient environ 35 questions dont la moitié exige une réponse sur une grille. La fiche Districts de préservation comporte 4 feuillets de 8 pages où sont posées quelque trente questions non numérotées. Une page n'est utilisée que pour les districts dont la municipalité propose la sélection.

#### UTILISATEURS ET PRODUITS

Les registres (Trésors, Sites et Districts) ainsi que les cartes, photographies et autres documents joints constituent les produits primaires du système. Les Rapports d'enquête d'urgence sur les biens culturels et l'Inventaire des sites archéologiques et historiques représentent d'autres produits du système.

Les registres sont destinés principalement à l'usage

administratif et officiel du Service des affaires culturelles et des collectivités locales mais ils fournissent également les éléments de base pour la publication. Les rapports peuvent être utilisés en vue d'un classement éventuel. L'Inventaire est utilisé par le public lorsqu'il désire savoir, aux fins de projets de construction ou de fouilles, quels sites archéologiques et historiques ont, dans chaque préfecture, des vestiges qui n'ont pas fait l'objet de fouilles.

#### Récapitulation/évaluation

Le Registre général japonais des biens culturels classés perpétue une tradition qui remonte à 1897. Chaque registre constitue un inventaire officiel permanent de tous les biens classés qui bénéficient de la protection légale de l'État. Des photographies, des dessins et des cartes y sont joints.

Établis par le personnel du Service des affaires culturelles au moment du classement des biens, les registres sont constamment tenus à jour au fur et à mesure que des biens nouveaux sont classés. Chacun d'eux présente des informations variant en fonction de la catégorie de biens recensés, ce qui reflète une évolution de la méthodologie depuis son origine.

Toutes les données sont objectives et factuelles. Chaque registre met davantage l'accent sur les actes juridiques proprement dits relatifs au classement des biens recensés que sur la description physique complète des biens. Ainsi, le Registre des districts de préservation importants donne la liste de tous les textes législatifs et réglementaires ainsi que les amendements qui peuvent avoir une incidence sur un bien. Seul le Registre des trésors nationaux donne la date, l'histoire et la description physique des biens qu'il répertorie.

Il n'existe malheureusement aucun manuel ou lexique méthodologique. Les différentes fiches ne sont pas uniformisées. Il n'existe aucun système de renvoi d'un registre à un autre alors que certains biens sont répertoriés dans plusieurs registres à la fois. C'est notamment le cas des maisons d'habitation monumentales, c'est-à-dire des « maisons dans lesquelles de grands hommes sont nés », qui sont considérées à la fois comme des sites historiques et des biens culturels importants. Le nombre d'entrées du Registre général et de l'Inventaire met à rude épreuve le système manuel, qui est limité.

#### Analyse des questions

Une analyse de la nature des informations demandées par les Registres des trésors, des sites et des districts est faite ci-après. Aux fins de cette analyse, les questions sont regroupées par catégories et non selon l'ordre dans lequel elles figurent dans les fiches correspondantes. Pour une comparaison point par point des questions japonaises avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie de ce manuel.



## IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

Sur toutes les fiches analytiques sont demandés le nom du bien et son emplacement (cité, ville ou village). Les fiches Sites et Districts demandent l'une et l'autre le nombre de lots ou la superficie.

Afin de déterminer l'usage ou le type du bien, on demande la structure sur la fiche Trésors et la nature du bien sur la fiche Sites.

En ce qui concerne la propriété, on demande, sur la fiche Trésors, le nom et l'adresse du propriétaire, sur la fiche Sites le nom et l'adresse du propriétaire ou du possesseur de chaque lot.

## INTÉRÊT/CLASSEMENT

Toutes les fiches analytiques considérées du système japonais attachent une importance considérable à l'intérêt que présente le bien recensé et au classement, sans toutefois insister sur le même type d'informations. La fiche Districts parle ainsi de « sélection » et non de classement. Toutes les fiches prévoient la date du classement ; la fiche Trésors prévoit en outre le numéro du certificat de classement. Les fiches Sites et Districts donnent l'une et l'autre le numéro de l'annonce légale du classement parue au *Journal officiel*. A la fiche Districts est jointe une copie de cette annonce légale. Les fiches Sites et Districts donnent toutes deux les motifs du classement ou les critères de la sélection, qu'elles expliquent : la fiche Sites donne la référence exacte du paragraphe et de l'article du texte législatif ou réglementaire.

Lorsque le classement officiel a fait l'objet d'une modification, les fiches Sites et Districts en donnent la date. La fiche Districts demande en outre le numéro de l'annonce légale de l'amendement parue au journal officiel et prévoit deux réponses éventuelles.

En ce qui concerne les districts de préservation dont les municipalités ont proposé la sélection, on note si la région ressort ou non d'un district d'urbanisation et l'on cite l'acte juridique afférent à la préservation. La fiche Districts donne d'autres références légales, notamment le nom, la date et le numéro de l'annonce légale des actes juridiques et plans de préservation. Elle donne également un aperçu du contenu du plan de préservation. Elle précise en outre la date à laquelle l'acte juridique a été établi, la date d'entrée en vigueur et, le cas échéant, la date de l'amendement. Elle précise aussi la teneur des dispositions légales prises par les municipalités après la sélection.

## DATE/HISTORIQUE

Seule la fiche Trésors demande l'année ou l'époque de la construction. L'origine et l'histoire de la construction font l'objet d'une question distincte.

## DESCRIPTION

Pour les Trésors, on demande le nombre de bâtiments. Pour les Sites, on précise le nom du gardien. Une grille donne la superficie totale du terrain et le

nombre total de lots en précisant ce qui, sur ce total, appartient à l'État et ce qui est propriété privée, la catégorie du terrain et la section. Pour les Districts, on demande des détails sur la superficie du district et sa population ainsi que le nombre de foyers, de maisons et de bâtiments. Lorsque la sélection fait l'objet d'une modification, on note la superficie et le nombre des lots concernés.

Seule la fiche Trésors demande une description physique des biens dans une question générale qui porte à la fois sur la structure, le style, la surface, la hauteur et d'autres détails donnant des indications sur les dimensions du bien. Une autre question est réservée aux entablements, inscriptions et autres détails de même nature.

CONSERVATION/RESTAURATION/  
PRÉSERVATION

Les deux fiches Sites et Districts traitent des « conditions requises pour la conservation » en demandant notamment l'état actuel du bien et, le cas échéant, les travaux nécessaires.

## DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

Des dessins et des photographies sont joints au Registre des trésors, le nombre total étant précisé. Aux fiches Sites sont joints des dessins, des gravures et des photographies, le nombre total étant précisé. Des renvois au numéro du registre photographique ainsi qu'aux autres rapports sont prévus. Dans le Registre des districts, il n'y a aucune référence au relevé topographique, aux photographies et aux autres documents concernant l'histoire du district alors que ces documents y sont joints. Sur la fiche Sites, à la rubrique Observations et sur la fiche Districts à la rubrique Autres références, un espace est aménagé pour les informations imprévues.

## SYSTÉMATISATION

*Dossier de l'enquête*

Aucune question n'est prévue.

*Systématique*

Seule la fiche Districts a un numéro de sélection qui constitue un identificateur unique reproduit sur les huit pages (au recto et au verso de chacun des quatre feuillets).

## Annexe

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE JP1)

*Registre des trésors nationaux et/ou biens culturels importants (architecture)*

Signe et numéro du certificat de classement

Date du classement

## Description des systèmes

Nom et adresse du propriétaire  
Emplacement  
Nom et nombre de bâtiments  
Structure et style, surface, hauteur et autres détails donnant des indications sur les dimensions  
Année ou période de construction  
Première construction et historique  
Entablements, inscriptions et autres  
Détails de même nature  
Nombre de photographies  
Nombre de dessins

### SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS (FICHE JP2)

*Registre des sites historiques, des sites présentant une beauté naturelle et/ou des monuments naturels*

Classement  
Date  
Modification  
Date et numéro de parution au *Journal officiel*  
Gardien  
Nature  
Nom  
Emplacement  
Motifs du classement (paragraphe et article du texte législatif ou réglementaire)  
Explication  
Conditions requises pour la conservation  
Documents :  
    Numéro des rapports sur  
    Photographies  
    Numéro du registre photographique  
    Cartes jointes  
    Dessins  
    Gravures  
Détails sur la zone classée :  
    Superficie totale des terrains  
    Nombre total de lots  
    Terrain appartenant au gouvernement  
    Nombre de lots  
    Superficie  
    Terrain qui est propriété privée  
    Nombre de lots  
    Superficie  
    District, arrondissement  
    Ville, village  
    Section majeure  
    Section mineure  
    Numéro de lot  
    Catégorie de terrain

Superficie  
Nom et adresse du propriétaire et possesseur  
Observations

### SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS (FICHE JP3)

*Registre des districts de préservation importants pour les groupes de bâtiments historiques*

Numéro de sélection  
Nom  
    Numéro de parution au *Journal officiel*  
    Date de sélection  
    Emplacement  
    Zone  
    Limites  
Nom  
Numéro de parution au *Journal officiel*  
    Date de modification  
    Emplacement  
    Zone  
    Limites  
Conditions requises pour la conservation  
Critères de sélection  
Parution au *Journal officiel*  
Explication de la sélection  
Sélection demandée par la municipalité :  
    Nom  
    Date de la décision  
    Numéro de parution au *Journal officiel*  
    Emplacement  
    Zone  
    Date de modification  
    Zone et district d'urbanisation  
    A l'intérieur ou à l'extérieur  
    Dates de modification  
Règles ou règlements afférents à la préservation :  
    Nom  
    Date d'entrée en vigueur  
    Numéro de l'annonce légale  
    Date d'entrée en vigueur  
    Date de modification  
    Numéro de l'annonce légale  
Règles ou règlements y afférents :  
    Nom  
    Date de l'annonce légale  
    Numéro de l'annonce légale  
Plan de préservation :  
    Nom  
    Date de l'annonce légale

# Maroc (MA)

## Inventaire national du patrimoine culturel

Informations fournies par Abdelhaid El Badmoussi, chef du Service de la documentation bibliographique, iconographique et sonore.

## Discussion

### OBJECTIFS ET STATISTIQUES

L'Inventaire national du patrimoine culturel est une division du Ministère d'État chargé des affaires culturelles. Sa principale tâche consiste à dresser l'inventaire des biens culturels qui font partie du patrimoine artistique, ethnographique et culturel de la nation. Cet inventaire s'effectue par secteur du patrimoine et par région géographique.

On recense les biens culturels immobiliers, monuments et sites, afin de les intégrer dans la politique nationale de sauvegarde et de mise en valeur. Sur la base de ces opérations d'inventaire, on propose des éléments pertinents en vue de les faire bénéficier de mesures de protection, de restauration et de mise en valeur.

Le travail méthodologique a commencé en octobre 1974 avec l'aide d'un expert de l'Unesco. La Division de l'Inventaire du patrimoine culturel a été créée par décret N° 275.443 du Chaâbane 1395 (26 août 1975). Le système ne dispose pas d'un budget autonome.

Il est difficile de prévoir la date d'achèvement du système et le nombre définitif d'entrées. Au 31 décembre 1980, près de 600 monuments et sites avaient fait l'objet d'un classement, qui suppose obligatoirement des mesures de protection légale.

### PERSONNEL

La Division de l'Inventaire se compose d'une équipe de 12 personnes : 1 spécialiste de l'ethnologie et de l'anthropologie culturelle, 4 spécialistes des sciences de l'information, 1 sociologue, 1 juriste et 5 spécialistes de la photographie et de la reprographie.

### CRITÈRES

La section de l'Inventaire qui a trait aux monuments et aux sites porte sur les bâtiments et structures

individuels, ensembles et groupes, villages, caractéristiques nationales, parcs nationaux, éléments d'architecture et d'urbanisme et sites archéologiques. L'inventaire des sites archéologiques se fait en collaboration avec le Service archéologique dépendant du Ministère de la culture.

Le système est sélectif ; le choix se fait selon des critères d'intérêt historique, archéologique et architectural. L'état de conservation actuel influence ce choix : plus cet état est médiocre, moins le bien a de chances d'être sélectionné. En ce qui concerne les sites naturels, on tient compte de leurs aspects esthétique, artistique et des légendes qui s'y rattachent.

### MÉTHODE

Le personnel de la division fait des recherches en consultant les ouvrages et périodiques publiés. Des rapports sont établis et les enquêteurs procèdent ensuite à une étude sur le terrain en utilisant ces rapports comme instrument de référence. Plus de 90 études analytiques ont ainsi été effectuées.

Au moment des recherches, on consigne les données sur une fiche Terrain. Après vérification par deux spécialistes de la division, ces données sont transcrites en dactylographie sur des fiches rétrospectives Site ou Monument, selon le cas.

### *Les fiches*

On utilise trois fiches de base pour l'Inventaire du patrimoine culturel immobilier. La Liste générale des monuments et sites est une fiche informatique qui pose environ 14 questions. La fiche Site et la fiche Monument sont toutes deux manuelles. Il n'y a ni manuel ni lexique pour le système. On répond à toutes les questions en français ; ces questions ne sont pas numérotées.

La fiche Site, qui pose une trentaine de questions,

sert à recenser, entre autres, les paysages considérés pour leur pittoresque, les ensembles (collections d'objets ayant des attributs communs) et les groupes (villages, quartiers urbains, etc.) La fiche Monument est consacrée à un seul bien : structure, bâtiment ou caractéristique naturelle qui peut s'intégrer dans un site plus important, le cas échéant.

Toutes les entrées sont classées dans l'ordre numérique de la Nomenclature typologique, liste de 65 types spécifiques de sites et de monuments. Une vingtaine de types sont des termes arabes tels que *kasba*, *ksar*, *medina* et *marabout*.

#### INFORMATISATION

L'informatisation de l'Inventaire est en cours de réalisation. Le système utilise le langage informatique MINISIST. La Liste générale est conçue pour être informatisée. Elle comprend huit lignes de 73 caractères chacune donnant des informations informatisées en texte libre, en mots clés et en codes.

On donne le nom du monument ou du site, le cercle, la ville et la commune urbaine ou rurale (*douar*) en texte libre. On indique le statut foncier, la décision de protection, la zone cartographique et la carte Lambert, le mois de l'hégire et les remarques en mots clés. Les autres dates, le type-numéro d'ordre, la province, le numéro de ligne, les coordonnées Lambert et le numéro de la décision de protection sont codés en alphanumérique.

Chaque ligne répète le numéro d'inventaire (type-numéro d'ordre) unique attribué à chaque site ou monument et le code de la province. Chaque ligne comporte également un numéro « c.c. » qui l'identifie et identifie également les informations qui y sont enregistrées. Lorsque les lignes se répètent, on en donne également le nombre. On peut ainsi coder chaque entrée, en supposant que la ligne 6 comporte, par exemple, trois séries différentes d'informations, en leur attribuant les numéros « c.c. » 6/1, 6/2 et 6/3. Chacun correspond à une décision de protection, à une date de l'ère chrétienne et de l'hégire, à un numéro de décision et à une remarque.

#### UTILISATEURS ET PRODUITS

Toutes les ressources de l'Inventaire national sont exploitées par le personnel du Ministère de la culture ainsi que par des chercheurs, des historiens, des architectes, des archéologues et des étudiants de l'université. Plusieurs éléments caractéristiques de l'Inventaire permettent d'effectuer des recherches rétrospectives sur les monuments et les sites : il s'agit de la photothèque, de la microthèque (banque de microfiches contenant 7 000 documents) et des index bibliographiques, qui regroupent 5 000 références sur le patrimoine culturel marocain. Trois volumes de cet index automatisé ont déjà été publiés sous le titre *Fichier-index bibliographique du patrimoine culturel* par le Ministère d'État chargé des affaires culturelles, à Rabat. Les ouvrages publiés au Maroc ou à l'étranger sont indiqués par mots clés, auteurs et principales citations.

Les produits primaires de l'inventaire des sites et des monuments sont les fiches individuelles remplies avec les plans, dessins et photographies qui y sont joints ainsi que celle de la Liste générale informatique, qui donne des informations sur la situation exacte, l'identification et le statut foncier de chaque entrée.

En outre, le personnel chargé de l'inventaire a préparé plus de 90 études analytiques sur des sujets aussi divers que les *kasbas* et l'art rupestre. Des efforts particuliers ont été entrepris en vue d'intégrer ces deux ressources culturelles importantes dans la politique nationale de protection et de mise en valeur. L'étude sur l'art rupestre a été publiée sous le titre *Catalogue des sites rupestres du Sud marocain* (Rabat, Ministère d'État chargé des affaires culturelles, 1977).

#### Récapitulation/évaluation

L'Inventaire national marocain du patrimoine culturel est un projet ambitieux visant à recenser tous les biens culturels de la nation. L'Inventaire des sites et des monuments utilise d'abord des fiches remplies manuellement à partir de documents publiés puis, dans un second temps, les informations recueillies dans le cadre d'études sur le terrain. La Nomenclature typologique comprend plusieurs termes en arabe. Le double système de datation selon le calendrier musulman et le calendrier grégorien reflète la culture islamique du pays. Bien que toutes les données recueillies soient objectives et factuelles, l'inventaire est sélectif. Seuls, les sites et monuments les plus remarquables se trouvant dans un état satisfaisant de conservation sont inscrits. L'accent est mis sur la protection légale des biens inscrits par décret et sur les travaux de conservation nécessaires. Certaines réponses sont préimprimées avec des cases ; les fiches sont ainsi remplies plus facilement.

Malheureusement, le système n'a donné lieu à la publication d'aucun manuel ou lexique. L'automatisation est encore en cours de réalisation. Les questions ne sont pas numérotées. La longueur des énoncés et des paragraphes de texte ne facilitera pas leur informatisation intégrale. Les renvois des types-numéros d'ordre des monuments aux sites qui les contiennent et vice-versa, bien que nécessaires, prêtent à confusion. La Nomenclature typologique n'est pas hiérarchique. Ainsi, « 06 Cascade », « 08 Cours d'eau » et « 13 Forêt » sont tous des caractéristiques naturelles, mais ne sont ni regroupés sous une seule et même rubrique ni numérotés en séquence. Par conséquent, il faut chercher séparément chaque type de caractéristique naturelle (06, 08, 13, etc.) dans cette nomenclature.

#### Analyse des questions

Une analyse de la nature des informations demandées sur la Liste et les fiches Site et Monument est faite ci-

après. La plupart des questions exigent une réponse sous forme d'énoncés succincts en texte. Outre le numéro d'inventaire (type-numéro d'ordre), peu de questions sont codées. Aux fins de l'analyse, les questions sont regroupées par catégories et non selon l'ordre dans lequel elles figurent dans les fiches. Pour une comparaison point par point des questions marocaines avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie du manuel.

#### IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

La province, le cercle, la commune, la ville et le lieu-dit sont indiqués. Sur la fiche Monument, la ville et la commune font l'objet d'une même question. La Liste ne demande ni le lieu-dit ni le quartier. Toutes les fiches réclament les coordonnées géographiques, le numéro de la feuille et les zones Lambert étant indiqués. La fiche Monument demande également des références cadastrales. Sur toutes les fiches, on donne la dénomination réelle du site ou du monument ainsi que son type-numéro d'ordre ; la typologie correspond à la nomenclature qui indique la nature du monument ou du site (*Ksar, Cascade*, etc.), et le numéro d'ordre à la séquence numérique dans la série typologique. La fiche Monument demande également l'utilisation actuelle, qui n'est pas la typologie mais la destination (*Habitat*, par exemple).

L'évolution subie, ainsi que l'utilisation proposée et l'utilisation possible sont énoncées en texte. Les fiches Site et Monument demandent toutes deux le nom du propriétaire ou de l'administration responsable.

#### INTÉRÊT/CLASSEMENT

Aucune fiche ne demande l'intérêt que présente le bien ou le monument, mais toutes trois indiquent la protection légale dont il bénéficie, notamment la date et le numéro du décret pertinent. Trois décisions de protection différentes peuvent être enregistrées sur la Liste, avec leurs dates et numéros respectifs. La Liste donne les dates après J.-C. et de l'hégire. On peut également indiquer la protection nécessaire sur les fiches Site et Monument.

#### DATE/HISTORIQUE

Seule la Liste demande, pour l'archéologie, la date précise de la structure (avant ou après J.-C. ou hégire). La fiche Monument demande l'époque de construction. Les deux fiches, Monument et Site, demandent l'histoire et les traditions populaires. Il n'est pas fait mention de l'entrepreneur ou de l'architecte.

#### DESCRIPTION

La fiche Site et la fiche Monument prévoient toutes deux des paragraphes pour une brève description générale. La fiche Monument demande en outre le cadre et le contenu, les caractéristiques particulières,

les matériaux et, le cas échéant, un rapport sur les œuvres d'art mobilières que le monument contient.

#### CONSERVATION/RESTAURATION/ PRÉSERVATION

Les deux fiches, Monument et Site, demandent l'état actuel du bien. La fiche Monument prévoit également des observations à propos de la même question. La fiche Site demande les dangers éventuels ainsi que les perspectives de développement. Sur la fiche Monument, on coche l'état de conservation dans des cases préimprimées, qui donnent le choix entre trois réponses possibles : satisfaisant, médiocre ou mauvais. On y indique également l'état du gros œuvre, des parties complémentaires, de la toiture, du plafond ou de la terrasse et de l'intérieur ainsi que le taux d'humidité et de condensation. Le degré de protection à appliquer fait également l'objet de trois cases préimprimées à cocher. Deux questions supplémentaires demandent des données techniques en texte sur les opérations de restauration du monument qui sont en cours ou à l'étude.

#### DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

Les deux fiches, Monument et Site, indiquent la bibliographie de base. Elles donnent également les autres sources documentaires (études et rapports, cartes, plans, photographies, diapositives, films et autres archives). Sur la fiche Monument, on coche ces catégories dans une case préimprimée qu'on identifie intégralement en regard. La documentation graphique, photographique et cartographique est jointe au verso. Pour les monuments, les documents graphiques et photographiques sont joints à la partie inférieure de la fiche. Une question de la fiche Monument, Observations, permet de consigner les « dangers éventuels ».

#### SYSTÉMATISATION

##### *Dossier de l'enquête*

La fiche Monument et la fiche Site identifient toutes deux le rédacteur, le contrôleur et le réviseur, avec les dates correspondantes. Ces informations sont demandées au recto et au verso de la fiche Monument. Les deux fiches donnent également le nom de la personne qui a visité le site, la date de cette visite et le numéro du dossier.

##### *Systématique*

Les trois fiches donnent le numéro d'inventaire attribué exclusivement à chaque entrée. Ce numéro est composé de six chiffres répartis en deux groupes. Les deux premiers spécifient la typologie qui correspond à la nomenclature (*Ksar, Cascade*, etc.), les quatre suivants spécifient le numéro d'ordre du monument ou du site dans sa série typologique. On

utilise la même nomenclature pour les sites et pour les monuments avec un système de renvoi réciproque.

Par exemple, le numéro 22.0001 correspond, pour un site, au type 22 de la nomenclature *Ksar* (village fortifié du Sud) et 0001 indique qu'il s'agit du premier *Ksar* enregistré de la série. Ce site comprend, entre autres, le Monument 20.0046, du type 20 (*Tighremt* ou citadelle) soit la quarante-sixième *kasba* du Sud. Par conséquent, le renvoi sera libellé ainsi : Site 22.0001, cf. Monument 20.0046.

## Annexe

### SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS (FICHE MA1)

#### *Liste générale des monuments et sites*

Nom du monument ou du site  
Date  
Type-numéro d'ordre  
« c.c. »  
Province  
Cercle  
Ville  
Type-numéro d'ordre  
« c.c. »  
Province  
Commune urbaine ou rurale (*douar*)  
Type-numéro d'ordre  
« c.c. »  
Province  
Décision de protection :  
Date (après J.-C.)  
Date (Hégire)  
Numéro  
Remarque  
Type-numéro d'ordre  
« c.c. »  
Province  
Localisation exacte  
Type-numéro d'ordre  
« c.c. »  
Province  
Statut foncier actuel et/ou en voie d'adoption  
Type-numéro d'ordre  
« c.c. »  
Province  
Décision de protection  
Date (après J.-C.)  
Date (Hégire)  
Numéro  
Remarque  
Type-numéro d'ordre  
« c.c. »  
Province

### SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS (FICHE MA2)

*Site*  
Numéro  
Cf. Monument n°  
Province

Cercle  
Commune  
Lieu-dit  
Situation exacte et limites de zones  
Dénomination  
Propriétaire ; administration responsable  
Description  
Histoire et traditions populaires  
État actuel  
Dangers éventuels  
Perspectives de développement  
Protection existante  
Degré de protection  
Protection prévue  
Bibliographie de base  
Visité par  
Date  
Numéro du dossier  
Autres sources documentaires — origine  
Études et rapports  
Plans et cartes  
Photographies  
Diapositives  
Films  
Autres archives  
Observations  
Rédigée par le  
Contrôlée par le  
Révisée par le

### SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS (FICHE MA3)

*Monument*  
Numéro  
Cf. Site n°  
Province, chef-lieu  
Cercle  
Ville, commune  
Quartier, lieu-dit  
Situation exacte  
Cadastre  
Dénomination  
Propriétaire ; administration responsable  
Cadre et contenu  
Époque de construction  
Utilisation actuelle  
Description  
Œuvres d'art mobilières  
État actuel, observations  
État de conservation  
Degré de protection à appliquer  
Protection légale  
Nature de la décision  
Rédigée par le  
Contrôlée par le  
Révisée par le  
Données typologiques  
Histoire et traditions populaires  
Caractéristiques particulières  
Données chronologiques  
Évolution subie  
Utilisation proposée  
Utilisation possible  
Données techniques  
Matériaux  
Opérations de restauration (en cours ou à l'étude)

Perspectives de restauration  
Visité par le  
Numéro du dossier  
Bibliographie de base  
Observations, dangers éventuels  
Rédigée par le  
Contrôlée par le  
Révisée par le

Autres sources documentaires — origine :  
Études et rapports  
Cartes  
Plans  
Photographies  
Diapositives  
Films  
Autres archives

# Mexique (MX)

## Catalogación Sistema Culhuacán

Informations fournies par Carlos Chanfon-Olmos,  
ancien directeur.

## Discussion

### OBJECTIFS ET STATISTIQUES

Le Catalogación Sistema Culhuacán est tenu par la Dirección de Monumentos Históricos, qui est un service de l'Instituto Nacional de Antropología e Historia. Le système a quatre objectifs : *a*) fournir des informations de base immédiatement utilisables par le public, les chercheurs et le personnel de la Dirección de Monumentos Históricos sur l'emplacement et les caractéristiques générales des bâtiments de tout le Mexique qui ont une valeur culturelle ; *b*) fournir des informations à jour, concises et objectives qui puissent servir de base à la préparation de catalogues plus approfondis ; *c*) garantir à la fois l'accès immédiat à ces informations et l'enregistrement permanent d'entrées nouvelles ; et *d*) tirer le meilleur parti possible de l'informatisation dans les limites des ressources professionnelles, techniques et financières disponibles.

Le Catalogación Sistema Culhuacán porte le nom de l'ancien couvent des Augustins où il se trouvait à l'origine. Il a été conçu comme « un inventaire, une suite ordonnée d'informations de base sur l'emplacement et les caractéristiques générales de tous les monuments situés dans les limites d'une région géographique déterminée, informations qui ne sont pas le produit d'un jugement personnel et ne sont pas assujetties à ce jugement, mais ont plutôt un caractère objectif ». Les fonds étant limités, une méthode de collecte des données a été mise au point, tirant parti de toutes les ressources humaines disponibles, des citoyens ordinaires aux chercheurs spécialisés.

Le recensement systématique a commencé en mars 1971. La première phase de l'inventaire s'est terminée en 1973 avec 13 000 entrées. Le budget informatique correspondant à cette période s'est élevé à 122 000 pesos mexicains, le coût unitaire d'enregistrement par entrée étant de 9,38 pesos.

### PERSONNEL

Le système fonctionne avec 7 personnes employées à temps complet dont 2 architectes titulaires d'une maîtrise d'architecture, 4 diplômés de l'enseignement secondaire et 1 secrétaire dactylographe. Plus d'une vingtaine de spécialistes en histoire, archéologie, histoire de l'art, anthropologie, photogrammétrie et interprétation de photographies ont collaboré au projet. Plusieurs établissements officiels ont également prêté leur concours.

Toutefois, le gros de l'effectif est constitué par des bénévoles. Quelque 4 000 prêtres de paroisse et 3 500 délégués municipaux ont rempli les fiches analytiques que le personnel à plein temps a ensuite vérifiées et codées avant de les mettre sur ordinateur.

### CRITÈRES

Le Catalogación Sistema Culhuacán est spécifique, d'une part, parce qu'il dépend de la manière dont les enquêteurs bénévoles interprètent la notion de bâtiments possédant une valeur historique et, d'autre part, parce qu'il se limite à la période 1521-1900. Cette période est celle visée par la loi fédérale sur les bâtiments historiques. Tous les bâtiments inscrits sont protégés par cette loi.

### MÉTHODE

Lors de la conception du système, on avait décidé de recueillir les données en envoyant par la poste des fiches d'enquête aux autorités civiles et religieuses locales. Cette idée fut proposée à tous les gouverneurs des États, aux archevêques, aux évêques et aux prélats. Ces dignitaires envoyèrent à tous les maires et prêtres de paroisse de leur juridiction une lettre préliminaire pour les informer de cette entreprise et leur demander de respecter les directives données.



Le Catalogación Sistema Culhuacán a envoyé ensuite aux prêtres et aux maires, à différentes occasions, différentes fiches analytiques demandant les mêmes informations de base. Le personnel au siège a ainsi pu vérifier les données reçues de ces deux groupes de bénévoles avant de les coder. Plus de 80 % de ceux qui ont reçu les fiches les ont remplies et retournées.

On a constaté que ce système de recensement appliqué avec le concours bénévole des autorités civiles et religieuses fonctionnait parfaitement bien dans les régions rurales et les agglomérations moyennes mais qu'il n'était pas viable dans les grandes villes. La phase en cours du programme consiste à établir l'inventaire des bâtiments urbains. Ces informations seront également codées et elles alimenteront la banque de données.

### *Les photographies aériennes*

Il fallait étudier des photographies aériennes pour compenser toute omission de la part des bénévoles et compléter l'inventaire en incluant toutes les possibilités. On a donc entrepris un programme de formation à l'interprétation des photographies ; malgré le succès du premier cours, il a fallu interrompre ce programme à cause des restrictions budgétaires.

### LES PHOTOGRAPHIES ET LES PLANS

On a demandé aux bénévoles d'envoyer, si possible, des photographies d'extérieurs et d'intérieurs ainsi que des plans. Plus de 3 000 photographies et 600 plans ont été soumis.

### LES FICHES

Les fiches sont remplies en espagnol. Deux fiches différentes sont envoyées aux prêtres de paroisse et aux délégués municipaux ; elles posent à peu près les mêmes questions mais dans un ordre différent. La fiche Architecture religieuse et la fiche Monuments et Sites présentant une beauté naturelle sont analysées ci-après. Bien qu'il n'y ait ni lexique ni manuel, deux index informatisés publiés, *Sistematización de datos* paru dans *Arquitectura religiosa*, INAH (1972), et *Monumentos y lugares de belleza natural*, INAH (1973), apportent des éclaircissements sur les questions.

La fiche Architecture religieuse se compose d'une grille de 8 lignes dont chacune comporte 9 questions non numérotées. Elle demande une description de l'église principale et d'un maximum de sept autres structures religieuses pour chaque paroisse. L'une des 9 questions, *Forma de atrio*, est une illustration schématique. La fiche Monuments est utilisée pour tous les types de bâtiments et de sites présentant une beauté naturelle. Elle se compose d'une grille de 10 lignes permettant d'enregistrer 10 entrées. Chaque ligne comporte 5 questions non numérotées.

### INFORMATISATION

Le traitement des données est assuré par la Dirección de Estudios del Territorio Nacional (DETENAL), qui utilise un système IBM. A l'origine, on avait codé l'inventaire pour le système BULL utilisé par le Museo de Antropología.

Les données sur l'architecture religieuse et les monuments et sites sont conservées dans des fichiers séparés. La longueur des entrées est de 80 caractères et il y a une ligne par entrée. L'entrée se fait en texte libre, en mots clés et en code numérique. On utilise le texte libre pour la ville ou la cité, l'adresse et le nom du monument ou de l'église, les mots clés pour l'ordre religieux et les codes alphanumériques pour toutes les autres questions. Les sorties sont imprimées sur une ligne normalisée de 132 caractères.

### UTILISATEURS ET PRODUITS

Cette méthode d'inventaire a eu un résultat intangible considérable : la sensibilisation des 7 500 bénévoles à l'architecture de leur voisinage immédiat ainsi qu'à l'importance du projet.

Parmi les autres produits du système, on peut citer les photographies et les plans envoyés par les bénévoles et les différents index imprimés établis sur la base des informations recueillies. Bien qu'elles ne soient pas destinées à être publiées directement, les données ont été utilisées dans la préparation des études architecturales fondamentales. Pour en faciliter la consultation, on a publié quelques listages comme *Monumentos y lugares de belleza natural* et *Arquitectura religiosa de los siglos XVI a XIX*.

Les informations automatisées sont mises à la disposition du grand public et des chercheurs spécialisés à la banque de données de la Dirección de Estudios del Territorio Nacional (DETENAL) ; elles ont également servi à la préparation de cartes et de diagrammes sur les ressources culturelles et touristiques du Mexique.

### Récapitulation/évaluation

Le Catalogación Sistema Culhuacán présente de nombreux points forts. D'une part, il a tiré un parti extraordinaire du concours de 7 500 bénévoles pour une collecte peu onéreuse de données de base. D'autre part, il met à la disposition du public et des chercheurs des informations imprimées. L'utilisation d'une ligne de 80 caractères par entrée permet en outre de réaliser des économies de mise en mémoire et facilite en même temps les mises à jour. Enfin, la normalisation des informations codées en facilite à la fois la lecture et la comparaison.

La date est donnée par un code concis en trois chiffres. Les dates des fêtes locales permettent à la fois de faire des commentaires d'ordre historique et de signaler, le cas échéant, les problèmes liés à la conservation dus à des altérations illicites occasionnées par ces fêtes. La date du document le plus ancien

des archives paroissiales aide les chercheurs, tout comme le numéro du fichier attribué aux monuments. Les questions relatives au plan, au toit et aux retables décrivent les structures religieuses.

Le système a cependant quelques lacunes. Le recours au bénévolat des maires et des prêtres pour la collecte des données s'est révélé infructueux dans les grandes zones urbaines. En outre, les critères de sélection sont subjectifs car ils dépendent de la manière dont les citoyens ordinaires comprennent la notion de valeur historique. Le personnel au siège doit vérifier et coder les fiches remplies par les bénévoles avant de les mettre sur ordinateur.

Les fiches ne portent pas de titre et, en général, les questions ne sont pas numérotées. Les espaces prévus pour les réponses écrites à la main sont restreints. Les fiches comportent peu d'instructions et n'ont fait l'objet d'aucun lexique. Sur le listage, ni la paroisse ni la municipalité ne sont décodées. *Sistematización de datos* identifie les types de monuments, mais comme ces informations sont numériquement codées dans tous les listages, il faut constamment s'y référer pour savoir, par exemple, que 06 correspond à *Iglesia con otra función*.

## Analyse des questions

Une analyse de la nature des informations demandées sur la fiche Architecture religieuse et sur la fiche Monuments et Sites est faite ci-après. Aux fins de cette analyse, les questions sont regroupées par catégories et non selon l'ordre dans lequel elles figurent dans les fiches. Pour une comparaison point par point des questions mexicaines avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie du manuel.

### IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

Les deux fiches demandent l'une et l'autre le nom de la ville (*población*). Aucune ne demande celui de l'État, mais cette information est mise sur ordinateur. Sur la fiche Architecture religieuse la municipalité et la ville font l'objet d'une même question, mais celle-ci n'est pas informatisée ; la fiche Monuments ne demande pas la municipalité, mais la donnée est informatisée sous forme de codes établis séparément par la Dirección General de Estadística.

Sur la fiche Architecture religieuse, on n'indique pas la paroisse, mais l'information est enregistrée en code numérique, la principale église paroissiale étant désignée par la lettre « A » et les autres structures religieuses de la même paroisse par les lettres « B » à « Z ». On donne le nom de chaque église (*Advocación*) et l'ordre religieux (*Orden monástica original*).

Les divers types de monuments ou de sites sont préimprimés sur la fiche Monuments, où il suffit donc de cocher la réponse correcte. L'adresse n'est demandée que sur cette fiche (nom de la rue et le

numéro ou faubourg, quartier ou distance en kilomètres de la ville).

### INTÉRÊT/CLASSEMENT

Aucune question n'est posée à ce sujet, mais tous les biens inscrits sont protégés par la loi fédérale.

### DATE/HISTORIQUE

Les deux fiches demandent la date, qui est mise sur ordinateur en chiffres arabes, exprimée en siècle et tiers de siècle. Ainsi, 16 3 est le code qui désigne le dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle.

Pour l'architecture religieuse, on donne le jour et le mois de trois fêtes locales au maximum. L'ordre religieux qui a fait construire l'église est indiqué. D'autres informations sur les légendes ou traditions sont recueillies mais ne sont pas mises sur ordinateur.

### DESCRIPTION

La fiche Architecture religieuse demande une description physique de l'entrée. Des questions séparées décrivent la forme du toit et le nombre de tours. On note les atrioms et les croisées, et l'on donne le nombre de retables.

### CONSERVATION/RESTAURATION/ PRÉSERVATION

Aucune question de l'une ou l'autre fiche ne traite spécifiquement de cette catégorie, bien que deux questions de la fiche Architecture religieuse aient un rapport avec ce sujet. Ainsi, quand l'église est en ruine, on le signale à la question concernant l'ordre religieux. D'autre part, les dates des fêtes locales donnent des informations sur l'entretien car « les fêtes sont réputées fournir le prétexte le plus courant à des altérations illicites ».

### DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

La fiche Architecture religieuse donne la date du document le plus ancien qui est conservé dans les archives paroissiales. Le numéro du fichier conservé au siège est mis sur ordinateur mais n'est pas demandé sur la fiche. Les bénévoles ont pour instructions d'envoyer, si possible, des photographies d'extérieur et d'intérieur et des plans. Il n'y a pas de références informatisées pour ces envois.

### SYSTÉMATISATION

Aucune question ne vise cette catégorie.

Annexe

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE MX1)

*Cuestionario N.º 1*

1. ¿Qué monumentos religiosos construídos en el periodo 1521 a 1900 existen en su parroquia? Llenando este cuadro, díganos los mayores detalles de cada monumento:

Nombre de la población y del municipio  
Advocación  
Fecha aproximada  
Orden monástica original  
Forma de atrio  
Cruz atrial  
Número de torres  
Techo de la nave principal  
Retablos importantes

2. ¿Se conservan en buen estado los archivos parroquiales? Díganos desde que época existen documentos.

3. ¿En qué fechas se acostumbra en esa parroquia celebrar ferias y fiestas tradicionales?

4. ¿Qué leyendas y tradiciones religiosas o profanas existen en la parroquia a su cargo?

*Questionnaire n° 1*

Architecture religieuse

Ville et municipalité

Nom de l'église  
Date approximative  
Ordre religieux

Atrium  
Croisée du transept  
Nombre de tours  
Toit

Nombre de retables  
(Documents les plus anciens des archives paroissiales)

Dates des fêtes

Légendes et traditions

*Cuestionario N.º 1*

5. Mandar fotografías exteriores, interiores y planos si es posible.

*Questionnaire n° 1*

Photographies et plans, si possible

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE MX2)

Población  
(Localización):  
Nombre de la calle y número, colonia o barrio, km. carretera, etcetera  
Nombre del monumento o del lugar de belleza natural, paseo, parque, jardín, etcetera  
Año o siglo aproximado

Casa  
Edificio  
Hacienda  
Iglesia en servicio  
Iglesia con otra función

Fuerte  
Monumento conmemorativo

Fuente  
Acueducto

Puente

Faro

Playa

Lago

Cascada

Peñasco

Bosque

Gruta

Otros

*Fiche Monuments et Sites*

Ville  
(Adresse):  
Nom de la rue et numéro, faubourg ou quartier, borne routière, etc.

Nom du monument ou du site présentant une beauté naturelle, avenue, parc, jardin, etc.

Année ou siècle  
(date approximative)

Maison  
Bâtiment

Propriété

Église en service

Église dotée d'une autre fonction

Fort

Monument commémoratif

Fontaine

Aqueduc

Pont

Phare

Plage

Lac

Cascade

Rocher

Bois

Grotte

Autres

# Ville de New York (NYC)

## Urban Cultural Resources Survey (UCRS)

Texte établi par Meredith H. Sykes, ancienne directrice de projet.

## Discussion

### OBJECTIFS ET STATISTIQUES

L'Urban Cultural Resources Survey est un programme de la Landmarks Preservation Commission de la ville de New York. Cet inventaire, qui repose sur les principes de l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada, a été conçu en vue de fournir des informations détaillées et informatisées sur tous les extérieurs de bâtiments existants et sur toutes les caractéristiques urbaines importantes de la ville. Cette enquête aide la Landmarks Preservation Commission, qui est le service municipal de préservation le plus important des États-Unis, à définir les éléments qui doivent être classés en priorité.

Les décisions de classement, étant fondées sur une analyse de toute la structure de l'environnement construit de la ville, ne pouvaient être prises qu'à l'issue d'une enquête générale et informatisée. Tous les bâtiments et toutes les caractéristiques ne sont pas considérés comme des entités isolées, mais en fonction des autres exemples existants de style, de période ou d'intérêt comparables. L'UCRS répertorie des biens non classés ainsi que des sites marquants et des districts historiques classés, au niveau de l'État ou au niveau fédéral.

Le recensement systématique a commencé en juin 1979. Au 31 décembre 1980, l'UCRS comportait 50 000 entrées. A son achèvement, le nombre d'entrées prévu devrait s'établir entre 850 000 et 1 million. Le budget initialement alloué à l'enquête s'élevait à 350 000 dollars et se composait essentiellement de subventions individuelles et de fonds spéciaux non renouvelables.

### PERSONNEL

Le personnel professionnel à plein temps de l'UCRS se compose de 15 employés permanents et contrac-

tuels dont 13 enquêteurs diplômés de l'enseignement supérieur en histoire de l'art, histoire de l'architecture ou conservation et 2 photographes professionnels.

De plus, une centaine de bénévoles prêtent leur concours à tous moments. Ce sont des élèves de l'enseignement secondaire, des étudiants ou des habitants de la municipalité. Non seulement ils ont apporté le soutien de la communauté à l'enquête, mais ils en sont venus eux-mêmes, ce faisant, à mieux connaître la valeur architecturale de leur propre environnement. Ils suivent un programme de formation en trois séances.

### CRITÈRES

L'UCRS est un inventaire général. Tous les extérieurs de bâtiments existants et toutes les caractéristiques urbaines importantes des cinq circonscriptions de la municipalité doivent être recensés. Bien qu'aucune date limite ou période de référence ne soit fixée, les bâtiments de moins de trente ans ne peuvent être classés comme sites marquants. Les informations relatives aux bâtiments plus anciens connues seulement par des travaux de recherche peuvent être intégrées dans le système mais elles ne sont généralement pas enregistrées. Un élément du système consacré à l'archéologie urbaine est en cours de réalisation.

Le responsable de l'enquête sélectionne les secteurs à recenser en consultation avec la direction de la Commission. Les enquêteurs se voient toujours attribuer un secteur déterminé dont ils répertorient et photographient toutes les caractéristiques immobilières.

### MÉTHODE

L'UCRS est un système extensible auquel on peut toujours ajouter de nouvelles questions et de nouvelles possibilités de réponses. Les Codes donnent la liste des 76 questions et de toutes les réponses

précodées possibles. En outre, une liste alphabétique de toutes les réponses précodées comprenant plus de 1 000 termes a été préparée. Des Notes donnent des instructions sur la manière de remplir les fiches sur le terrain et une définition des questions.

### *Les codes hiérarchiques*

Les codes relatifs à l'usage et aux matériaux sont organisés par ordre hiérarchique. L'usage se divise en 28 catégories génériques, qui modifient à leur tour 301 types spécifiques. La dernière possibilité de chaque catégorie est toujours exprimée par le code 99 ou « autre ». Quand on découvre des usages spécifiques supplémentaires, on leur attribue le numéro suivant de la séquence de la catégorie générique correspondante et on les ajoute à la liste qui reste ouverte.

Outre les catégories d'usage de base pour les bâtiments (résidentiels, religieux, etc.), il y a plusieurs catégories pour les caractéristiques urbaines : espace, vue et perspective, paysage et art civil, mobilier urbain et éléments de chaussée.

La Liste des matériaux est également hiérarchique ; 9 catégories génériques regroupent 88 types spécifiques. Ces deux listes permettent de coder et de rechercher soit un type spécifique, soit une catégorie générique : par exemple, terre cuite vernie (spécifique), tous les matériaux de céramique (générique) ; ou encore vue d'eau (spécifique) ou toutes les vues et perspectives (générique).

### *Le géocode*

Le géocode est à la fois le numéro d'identification de toutes les entrées et le noyau du système. Affecté exclusivement par le personnel au siège, il comporte 13 chiffres désignant 4 éléments : la circonscription municipale, l'îlot, le lot et la parcelle, qui constituent la référence légale de chaque bâtiment de la ville de New York. La parcelle est codée quand deux ou plusieurs entrées occupent le même lot. Les éléments qui ne sont pas des bâtiments proprement dits, comme les réverbères, les trottoirs, etc., sont codés comme connexes. Les bâtiments anciens qui n'existent plus mais qui ont été révélés par des recherches historiques ainsi que les caractéristiques urbaines trouvées en sous-sol peuvent tous être codés avec le numéro de la parcelle. Le géocode permet donc d'obtenir des informations détaillées sur chaque îlot et lot de New York tels qu'ils se présentent au moment du recensement ainsi que sur tous les éléments connexes et tels qu'ils étaient auparavant, tant en surface qu'en sous-sol.

### LA PHOTOGRAPHIE

Chaque bien recensé dans l'UCRS est photographié en noir et blanc (35 mm). Des films sont fournis aux enquêteurs bénévoles lorsqu'ils ont des appareils photographiques appropriés. Toutes les bobines sont numérotées en séquence et les images correspondant à

chaque entrée sont notées. Les informations relatives aux photographies sont informatisées. La première photographie de chaque bobine est une prise de vue qui identifie le numéro de la bobine et le nom du photographe.

Les films sont développés au siège avec deux copies de planches contact. On conserve une copie avec les négatifs et avec une liste des adresses des bâtiments et des caractéristiques photographiés sur la bobine. On découpe l'autre et l'on joint chaque photographie aux fiches photo pour les dossiers au siège. Les informations de base sur l'identification et l'emplacement sont aussi reproduites sur chaque fiche photo conservée au siège.

### LA FICHE D'ENQUÊTE

La fiche d'enquête de l'UCRS est divisée en trois colonnes verticales. Une question est posée sur chaque ligne horizontale. On y répond en toutes lettres dans l'espace prévu à cet effet dans la première colonne ; la deuxième colonne est consacrée au code et la troisième aux champs informatiques destinés à guider les perforatrices. En général, au cours des enquêtes effectuées dans la rue, toutes les réponses sont d'abord données en texte puis transcrites en codes numériques qu'on reporte dans la deuxième colonne. Les numéros et l'intitulé des 45 premières questions sont imprimés sur la fiche. Généralement, on répond à toutes les questions pour chaque entrée. La deuxième partie de la fiche, intitulée Questions aléatoires, vise principalement la description physique des bâtiments. L'enquêteur peut y donner jusqu'à 20 réponses selon n'importe quelle séquence, à partir d'une liste précodée de 31 questions qui correspondent aux numéros 46 à 76 des codes. Ces questions demandent habituellement une description des éléments ou parties du bâtiment comme les fenêtres, la forme du toit, etc. On peut préciser le style, le matériau et l'emplacement spécifiques du bâtiment.

### INFORMATISATION

La longueur des entrées est fixée à 560 caractères ou 7 lignes de 80 caractères chacune. Les treize premiers caractères de chaque ligne répètent le géocode et le dernier donne le numéro de la ligne. Les enregistrements se font en code numérique et toutes les données sont mémorisées en caractères numériques. Les sorties sont imprimées en caractères numériques ou en mots clés. Le système utilise un logiciel CMS ; tous les programmes sont rédigés en PL/1. Le MARK IV est utilisé pour la génération de rapports.

L'enregistrement des données (par perforation sur des bandes magnétiques) est sous-traité ; le traitement sur ordinateur est assuré par le Computer Service Center de la ville de New York. Deux terminaux relient le siège à la principale base de données par liaison téléphonique. Les informations en ligne sont données en caractères numériques.

Les index informatiques peuvent être en caractères numériques ou en mots clés. La recherche des

données est rapide et flexible. On peut compiler ou trier n'importe quelle question, réponse ou combinaison. Les listages peuvent être imprimés dans n'importe quelle séquence pour n'importe quelle question, réponse ou combinaison.

Pour chaque sélection, on peut donner soit toutes les données, soit certaines seulement. On peut ainsi chercher, par exemple, tous les bâtiments de Manhattan construits avant 1850 dans le style du règne des rois George et qui ont actuellement un usage résidentiel, en demandant les données sous forme de liste alphabétique de noms de rues en ordre croissant d'adresses numériques et en ordre décroissant de dates, ou de toute autre manière.

#### UTILISATEURS ET PRODUITS

Les membres du personnel de la Landmarks Preservation Commission sont les utilisateurs primaires de l'UCRS. L'UCRS présente une analyse comparative et systématique de toute la structure urbaine, afin de permettre d'établir des priorités pour le classement de tous ses éléments. Des feuilles de sortie d'imprimante et des photographies sont fournies aux autres services municipaux, services des États et services fédéraux. Les informations sont mises à la disposition des spécialistes et des chercheurs. Des réalisateurs de films ont également utilisé les données pour faire des repérages.

Les produits du système sont les photographies en noir et blanc de toutes les entrées et l'ensemble des fiches et index informatisés. Les sorties sont éditées en caractères numériques ou en mots clés faciles à comprendre. Les références de films et de négatifs sont mises sur ordinateur de manière que les photographies qui illustrent les données puissent être retrouvées facilement. Les photographies qui servent à illustrer le Code de l'UCRS de plus de 1 000 termes peuvent être recherchées automatiquement selon la séquence de la question et de la réponse et donner lieu à un listage par bobines de film et images, avec l'adresse.

#### Récapitulation/évaluation

L'UCRS a été conçu en vue de fournir à la Landmarks Preservation Commission des informations détaillées lui permettant d'établir des priorités de classement, en se fondant sur une analyse de la structure de l'ensemble de la ville de New York. Il est exploité depuis le milieu de l'année 1979 sous forme de méthode informatique de recensement de tous les extérieurs de bâtiments existants et de toutes les caractéristiques urbaines importantes. Les critères de sélection sont généraux : tous les bâtiments sont recensés sans limite de date ou de période.

L'UCRS peut être alimenté par des bénévoles et par le personnel professionnel au siège. Sa méthodologie est expliquée dans des Notes. Les Codes donnent la liste de toutes les questions et réponses précodées.

Les réponses sont d'abord rédigées en texte sur les fiches puis codées numériquement. Dans un premier temps (texte), le système est donc utilisé manuellement. Grâce au géocode, on peut à la fois donner des informations descriptives sur l'état dans lequel se trouve n'importe quel îlot ou lot au moment du recensement, sur les éléments connexes, sur les anciennes structures qui existaient autrefois sur ce lot, et sur les vestiges archéologiques urbains dont on connaît l'existence en sous-sol. Le format spécifique des questions aléatoires permet de donner plusieurs réponses en combinant choix, style, matériau et emplacement.

Toutes les entrées sont photographiées avec un film normalisé en noir et blanc et en 35 mm ; les références photographiques sont informatisées. Le système de précodage des réponses facilite la comparaison des données. Des index peuvent être produits à partir de n'importe quelle combinaison de questions et de réponses. Le système est extensible : on peut toujours y ajouter des questions et des réponses.

Le système présente cependant quelques faiblesses. La tâche à accomplir est immense alors que les moyens sont limités. Il n'y a pas de dossier d'enquête normalisé ; le nom de l'enquêteur et la date de l'enquête ne sont pas enregistrés. Le nombre de possibilités offertes pour les dates historiques et les noms d'architectes est insuffisant. L'intérêt est une question subjective car elle est laissée à l'appréciation esthétique des enquêteurs. Le codage de tous les bâtiments, architectes et noms de communautés en caractères numériques est fastidieux ; on pourrait donner ces informations en texte libre, mais cela augmenterait considérablement la longueur des entrées.

La mise en mémoire des données en caractères numériques est à la fois économique et nécessaire étant donné le potentiel du système qui est de l'ordre d'un million d'entrées, mais elle empêche l'accès immédiat en ligne en mots clés. Le public ne peut donc pas interroger l'actuel système en ligne. La mise à jour est difficile à cause de la longueur de chaque entrée (7 lignes) et de la mise en mémoire permanente des données sur bande magnétique.

#### Analyse des questions

Une analyse de la nature des informations demandées sur la fiche d'enquête de l'UCRS est faite ci-après. Toutes les questions sont informatisées. Toutes les questions aléatoires laissent le choix entre plusieurs possibilités de réponses : on peut y répondre aussi souvent que nécessaire. Aux fins de cette analyse, les questions sont regroupées par catégories et non selon l'ordre dans lequel elles figurent dans la fiche. Pour une comparaison point par point des questions du système new-yorkais avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie de ce manuel.

#### IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

Pour la localisation du bien inscrit, la circonscription, l'îlot, le lot et la parcelle sont intégrés dans le géocode. De plus, le nom de la communauté, le nom de la rue et le ou les numéros sont donnés, en même temps que tout autre nom de rue ou numéro, à titre complémentaire, le cas échéant. A cet effet, on utilise un répertoire normalisé des rues (Street Master List) précodé à l'usage de tous les services municipaux. Les noms de communauté servent à identifier les quartiers et districts historiques. Ils sont écrits en texte puis codés au siège en fonction du Code Book.

La fiche demande le nom actuel, le nom d'origine et le nom complexe de chaque entrée. Le nom du complexe détermine un groupe de structures qu'on peut également nommer individuellement. Les noms sont écrits en texte puis codés au siège en fonction du Code Book.

Deux usages actuels et deux usages d'origine peuvent être donnés. On peut coder soit l'usage spécifique (religieux — presbytère), soit l'usage générique seulement (religieux). L'usage d'origine est déterminé par des recherches. Abandonné/en ruine et vide/inhabité sont des catégories d'usage générique.

#### INTÉRÊT/CLASSEMENT

L'intérêt du bien recensé fait l'objet d'une question combinant les niveaux d'importance esthétique et les niveaux de classement municipaux ou fédéraux. Seul l'intérêt des entrées non classées est évalué. Toutes les entrées non classées qui sont considérées comme des exemples typiques ou exceptionnels d'un style donné font l'objet de recherches supplémentaires afin d'en déterminer les dates factuelles et les architectes. Les entrées peuvent être classées officiellement soit comme sites marquants de la ville de New York (extérieur, intérieur, naturel, districts historiques et sites marquants au niveau fédéral), soit par le National Historic Landmark ou encore par le National Register.

#### DATE/HISTORIQUE

La date d'origine et la date du changement sont prévues. Les dates sont codées en trois chiffres : 1865 devient ainsi 865. Quand l'une ou l'autre n'a pu être déterminée à l'issue des recherches, on précise qu'il s'agit d'une estimation. Par ailleurs, lorsque le bien a été démoli après avoir été recensé, on code la date de démolition à la rubrique Date du changement et l'on met l'entrée à jour.

L'intérêt socio-historique est apprécié en fonction de valeurs autres que la valeur esthétique, le bien recensé ayant été le témoin d'une bataille ou un lieu de naissance, par exemple. Il est donné en texte, puis codé numériquement au siège selon le Code Book.

L'architecte ou l'entreprise primaire, l'architecte ou l'entreprise secondaire — ou les deux à la fois — sont identifiés. Ces informations sont obtenues à l'issue de

recherches. Chaque nom est écrit en texte puis codé numériquement au siège selon le Code Book.

#### DESCRIPTION

Les caractéristiques matérielles (dépendances et clôtures, par exemple) font l'objet d'une question aléatoire. La profondeur et la largeur du bâtiment et de la parcelle de terrain sont l'une et l'autre exprimées en pieds. Le nombre de baies et d'étages, l'existence de combles et/ou d'un sous-sol visible, le groupement des unités, les compositions architecturales et en élévation et les types de plans sont décrits. Quand une structure est soit identique, soit à l'image d'autres structures de la même rue, on le note en donnant également l'adresse de celles-ci. Dans ce cas, il suffit de coder entièrement une seule de ces structures.

Trois styles au maximum sont prévus pour chaque entrée dans son ensemble. Toutefois, à chaque réponse à une question aléatoire peut en même temps correspondre un style différent.

Plusieurs éléments de construction peuvent être codés dans des questions aléatoires distinctes : cheminées ; lucarnes ; emplacement de l'entrée ; porte — ouverture, garniture, type, panneaux ; fenêtre — ouverture, garniture, panneaux ; sculpture et art architectural ; motifs décoratifs ; éléments modificateurs ; caractéristiques de construction, éléments intérieurs intéressants. La technique de construction ainsi que les matériaux de la façade et de la garniture de chaque bien faisant l'objet d'une réponse à une question aléatoire sont donnés. Les revêtements appliqués à la surface, comme les peintures et les dorures, peuvent être notés.

#### CONSERVATION/RESTAURATION/ PRÉSERVATION

Aucune question ne vise la conservation proprement dite. Plusieurs questions ont trait cependant à l'état réel de l'entrée. Deux questions modificatrices : État d'origine ou inchangé et A fait l'objet d'actes de vandalisme ou en ruine, appellent une description de l'état actuel de n'importe quel élément faisant l'objet d'une réponse à une question aléatoire. Les modifications ou ajouts apportés à un étage peuvent également être notés.

#### DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

Dans les références il est fait état des autres enquêtes qui répertorient le bien, telles que le HABS (Historic American Building Survey). Le numéro du film de l'UCRS et les numéros des photographies sont donnés, en même temps que tout autre bien et toute autre photographie supplémentaires, le cas échéant.

#### SYSTÉMATISATION

##### *Dossier de l'enquête*

Bien qu'aucun dossier ne soit établi au titre des enquêtes effectuées dans la rue, l'année de l'inspec-

tion par le personnel est codée, lorsqu'un permis de démolition a été demandé.

### Systematique

On attribue à chaque entrée un géocode exclusif composé de 13 chiffres correspondant aux codes respectifs de la circonscription, de l'îlot, du lot et de la parcelle. Le géocode est reporté au début de chaque entrée (qui comprend toujours 7 lignes). Chaque enregistrement ou ligne est identifié par un numéro préimprimé. Le nombre de champs est préimprimé dans chaque case en regard des réponses afin de guider la perforatrice jusqu'au caractère pertinent de la ligne. Les fiches remplies sont groupées par lot de 1 000 pour la perforation ; on attribue un numéro à chaque lot.

### Annexe

#### SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS (FICHE NYC)

1. Borough	Arrondissement	29. Primary architect	Architecte primaire
2. Block	Îlot	30. Of firm	Nom de l'entreprise
3. Lot	Lot	31. Secondary architect	Architecte secondaire
4. Part	Parcelle	32. Of firm	Nom de l'entreprise
5. Street	Rue	33. Massing of structures	Groupement des unités
6. Numeric address	Adresse numérique	Record No. 2	Enregistrement n° 2
7. Non-numeric address	Adresse non numérique	Geocode No.	Numéro de géocode
8. Also known as street	Connue également en tant que rue (nom)	34. Number of units	Nombre d'unités
9. Also known as numeric	Connue également comme numéro	35. Unit, mirror image	Unité, image
10. Community	Communauté	36. Same as street	Même rue
11. Film roll No.	Numéro de bobine de film	37. Same as number	Même numéro
12. Film shot, first	Première photographie de la bobine	38. Plot width in feet	Largeur de la parcelle, en pieds
13. Film shot, last	Dernière photographie de la bobine	39. Plot depth in feet	Profondeur de la parcelle, en pieds
14. Present use (1)	Usage actuel (1)	40. Building width in feet	Largeur du bâtiment, en pieds
15. Present use (2)	Usage actuel (2)	41. Building depth in feet	Profondeur du bâtiment, en pieds
16. Original use (1)	Usage d'origine (1)	42. Stories	Étages
17. Original use (2)	Usage d'origine (2)	43. Basement	Sous-sol
18. Style (1)	Style (1)	44. Attic	Combles
19. Style (2)	Style (2)	45. Bays	Baies
20. Style (3)	Style (3)	Record No. 3	Enregistrement n° 3
21. Significance	Intérêt	Ramdom questions	Questions aléatoires
Batch No.	Numéro du lot	46. Façade material	Matériau de la façade
Record No. 1	Enregistrement n° 1	47. Trim material	Matériau de garniture
Geocode No.	Numéro de géocode	48. Alterations to storey	Modifications de l'étage
22. Present name	Nom actuel	49. Entrance location	Emplacement de l'entrée
23. Original name	Nom d'origine	50. Door opening	Ouverture de la porte
24. Complex name	Nom du complexe	51. Door trim	Garniture de la porte
25. Original date	Date d'origine	52. Door type	Type de porte
26. If estimated	Estimation	53. Pannels	Panneaux
27. Date of change	Date du changement	54. Porch	Véranda
28. If estimated	Estimation	55. Window opening	Ouverture de la fenêtre
		56. Window trim	Garniture de la fenêtre
		57. Window type	Type de fenêtre
		58. Window panes	Carreaux de fenêtre
		59. Roof shape	Forme du toit
		60. Roof trim	Garniture du toit
		61. Roof features	Caractéristiques du toit
		62. Chimneys	Cheminées
		63. Dormer roof	Toit de lucarne
		64. Building features	Caractéristiques de construction
		65. Property features	Caractéristiques du bâtiment
		66. Decorative motifs	Motifs décoratifs
		67. Surface coating	Revêtement de surface
		68. Architectural composition	Composition architecturale
		69. Significant interior space	Espace intérieur significatif
		70. Architectural sculpture and art	Sculpture et art architecturaux
		71. Modifiers	Modificateurs
		72. Research resources	Ressources utilisées pour les recherches
		73. Elevational composition	Composition en élévation
		74. Construction technique	Technique de construction
		75. Plan	Plan
		76. Socio-historic significance	Intérêt socio-historique



# Pologne (PL)

## Système d'inventaire des monuments historiques

Informations fournies par Marek Konopka, sous-directeur du Centre de documentation des monuments historiques.

## Discussion

### OBJECTIFS ET STATISTIQUES

En Pologne, le Système d'inventaire des monuments historiques est organisé, planifié et supervisé à l'échelon central par le Centre de documentation des monuments historiques qui fait partie du Ministère de la culture et des beaux-arts. Il représente le principal mais non le seul domaine d'activité du centre. Il comprend plusieurs enquêtes distinctes : *a)* Inventaire des monuments historiques immobiliers (Monuments); *b)* Inventaire des cités et villes historiques (Cités); *c)* Inventaire des parcs, jardins, avenues et cimetières; *d)* Carte archéologique de la Pologne; *e)* Inventaire des monuments historiques mobiliers.

Les principaux objectifs du système sont les suivants : *a)* identification des monuments historiques et culturels; *b)* documentation reflétant pleinement les valeurs historiques et artistiques du patrimoine national; *c)* sauvegarde rationnelle dudit patrimoine sur la base de la documentation réalisée.

La documentation actuelle, réalisée à partir de l'identification et de l'enregistrement systématique de tous les monuments existants, permettra de planifier leur sauvegarde effective et rationnelle en l'intégrant dans le développement économique et industriel du pays.

A cet effet, il faut créer des liens étroits entre la sauvegarde du patrimoine culturel et l'aménagement futur des terrains concernés. Les zones à sauvegarder doivent être délimitées dans le cadre du développement économique et industriel. Or cet objectif ne peut être réalisé sans une localisation précise de tous les monuments historiques sur des cartes qui intègrent aussi bien les données topographiques et écologiques que les données historiques.

L'Inventaire des monuments historiques immobiliers a commencé en 1975; la Carte archéologique

en 1978. Tous deux devraient être terminés en l'an 2000. Il y a 80 000 entrées archéologiques au total et 115 000 enregistrements au titre de l'architecture. L'inventaire des parcs et des jardins, commencé en 1975, sera terminé en 1985; il comporte 2 862 entrées.

### PERSONNEL

Les informations nécessaires à l'inventaire sont recueillies au niveau régional par des équipes locales sous la direction des bureaux des voïvodies chargés de la recherche et de la documentation sur les monuments historiques. Toutes les données sont ensuite recueillies et compilées dans les archives centrales du Centre de documentation des monuments historiques, à Varsovie. Il n'y a pas d'autres archives. L'effectif total du personnel affecté au projet est de 400 spécialistes hautement qualifiés. Le budget est de 18 à 20 millions de zlotys par an.

### CRITÈRES

Les données recueillies sont classées suivant les différentes catégories des monuments (architecture, cités et villes historiques, archéologie, œuvres mobilières, etc.). Chaque catégorie est organisée géographiquement par voïvodie et par localité.

La Carte archéologique de la Pologne recense tous les sites archéologiques antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est générale, comme sont généraux tous les inventaires qui ne portent pas sur l'architecture. En effet, le système n'est spécifique que pour l'architecture, étant fondé dans ce cas sur l'opinion des experts. Seules les constructions en bois antérieures à 1914 sont recensées. Pour les autres bâtiments, la date limite va en général jusqu'en 1939, et rarement jusqu'en 1950. Les bâtiments détruits et démolis après la guerre sont inscrits en fonction de sources documentaires.

## MÉTHODE

L'enregistrement des monuments historiques se fait en deux étapes. La première consiste à recueillir les données de base ; la seconde à remplir les fiches analytiques appropriées et à réunir une documentation détaillée (photographies, plans, esquisses, etc.).

Le champ d'application des cinq inventaires sera examiné brièvement. Aux fins du présent manuel, seuls les deux inventaires qui ont trait à l'architecture et à l'urbanisme seront étudiés de manière approfondie : l'Inventaire des monuments historiques immobiliers (Monuments) et l'Inventaire des cités et villes historiques (Cités).

A l'exception de la Carte archéologique, toutes les méthodes sont décrites en anglais dans *A system of inventorying historical monuments in Poland* (Varsovie, Centre de documentation des monuments historiques, 1977). Des copies des fiches, une traduction des questions et des définitions de termes sont incluses.

La Carte archéologique de Pologne, commencée en 1978, vise à enregistrer tous les sites archéologiques antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle.

Elle se compose d'une carte de base au 1/25 000 qui divise le pays en unités normalisées de 37,5 kilomètres carrés, localise chaque site et intègre les documentations diverses au moyen de symboles graphiques. Les informations sont recueillies sur deux fiches. Une fiche normalisée, Karta Ewidencji Stanowiska Archeologicznego, pose 10 questions spécifiques et donne quelques réponses préimprimées qu'il suffit de cocher. Les informations correspondant à chaque site archéologique sont reportées sur une carte perforée (non informatique) sous forme de symboles graphiques et de texte. Cette carte comporte des symboles descriptifs préimprimés qu'il suffit de cocher ; ainsi, un ballon désigne une photographie aérienne, un livre les sources de référence et une oreille les données recueillies par ouï-dire ou qui n'ont pas été confirmées.

L'Inventaire des parcs, jardins, avenues et cimetières, commencé en 1975, se poursuit actuellement sous la supervision du Conseil chargé de la protection des musées et des monuments historiques du Ministère de la culture et des beaux-arts. Il se limite aux biens antérieurs à 1939. Ses objectifs sont les suivants : a) identifier les parcs, jardins, avenues et cimetières qui doivent être entièrement ou partiellement protégés ; b) identifier les objets sépulcraux qui doivent être inventoriés et protégés séparément ; c) déterminer l'étendue des travaux de conservation/restauration indispensables ou souhaitables.

Bien que l'Inventaire des monuments historiques mobiliers n'entre pas dans le cadre général de ce manuel, en voici une brève description. L'inventaire a commencé en 1962. En 1981, 200 000 monuments mobiliers étaient recensés : œuvres d'art mobilières ou artisanales et édicules (tombes, chapelles édifiées sur le bord de routes et calvaires). Les principaux éléments décoratifs d'architecture (baies de portes, architraves, etc.), peintures murales, vitraux et épitaphes faisant partie d'un bâtiment sont aussi inscrits

dans cet inventaire. En revanche, les objets conservés dans des musées ne sont pas répertoriés car les musées ont leur propre documentation.

*Enquêtes sur l'architecture monumentale et urbaine*

L'Inventaire des cités et villes historiques vise toutes les localités qui ont ou ont eu à un moment quelconque le statut de ville. En 1977, quelque 1 400 cités et villes historiques étaient recensées. Chaque localité fait en outre l'objet d'un dossier contenant notamment un bref compte rendu historique sur son aménagement urbain, des cartes anciennes et modernes et des photographies des caractéristiques de l'urbanisation et du tracé. La page de couverture de ce dossier (fiche de couverture) pose 13 questions non numérotées analysées plus loin.

L'Inventaire des monuments vise l'architecture et les bâtiments de tous les styles et de toutes les périodes du Moyen Âge jusqu'en 1939 et, dans de rares cas, jusqu'en 1950. A cet effet, deux fiches analysées ci-après sont remplies. Toutes deux portent en tête, et sur toute la largeur, des codes alphabétiques en couleur qui donnent des informations pour faciliter le classement manuel.

Une carte-adresse est remplie pour chaque monument présentant des caractéristiques et une valeur historiques ainsi que pour tous ceux qui « méritent d'être confiés aux soins d'un conservateur ». Aucune photographie n'est jointe. La carte pose 13 questions non numérotées.

La fiche inventaire pose 27 questions numérotées sur 4 pages et constitue une carte de documentation plus complète. Des photographies et des plans sont joints à la première page. Elle est remplie en deux exemplaires : le premier pour le Centre de documentation des monuments historiques, le second pour le conservateur de la province.

## INFORMATISATION

Le Système d'inventaire polonais sera intégralement informatisé. Cette informatisation a commencé par l'Inventaire des monuments historiques mobiliers. Des thesaurus terminologiques de mots clés sont actuellement compilés. Un maximum de 30 descripteurs en mots clés sera attribué à chaque entrée ; des descripteurs supplémentaires indiqueront en outre l'endroit où la documentation est conservée. Le langage de programmation est le SEZAR pour ordinateurs ODRA 1305.

## UTILISATEURS ET PRODUITS

Le Centre de documentation des monuments historiques a créé un centre d'archives chargé de recueillir et de compiler des informations dans de nombreuses disciplines en fonction de la catégorie du monument inventorié. Cette documentation est utilisée par l'administration provinciale et nationale, par les chercheurs qui font partie du personnel et par le grand public. Toute la documentation peut être utilisée

pour la publication d'études sur des sujets particuliers comme les techniques de construction ou de conservation, ainsi que pour la publication de dictionnaires de termes spécialisés.

La carte-adresse donne des informations de base sur tous les monuments historiques, tant mobiliers qu'immobiliers. Parmi les autres produits du système, on peut citer les fiches analytiques détaillées qui ont été recueillies au titre des cinq inventaires ainsi que les photographies, cartes et dessins qui y sont joints, de même que la documentation supplémentaire (relevés photogrammétriques, par exemple). Avec son code unifié de symboles graphiques, la Carte archéologique est le prototype d'une carte complexe de tout le pays qui représentera graphiquement tous les monuments historiques.

## Récapitulation/évaluation

Les objectifs du système polonais (identification, documentation et sauvegarde de tous les monuments historiques et culturels) sont ambitieux. L'accent est mis sur la documentation qui doit permettre de planifier la sauvegarde en l'intégrant dans le développement industriel et économique du pays.

Le Centre de documentation des monuments historiques assure l'organisation, la planification et la supervision du système et sert de fichier central pour toute la documentation d'inventaire recueillie dans ce cadre. Toutes les informations sont objectives, factuelles et révisées pour être mises à jour. Seul le champ d'application de l'inventaire d'architecture est spécifique ; tous les autres inventaires ont une portée générale. Les références, y compris les lieux de conservation et marques de repère, sont très complètes. Les codes alphabétiques en couleur sont utiles pour les dossiers manuels.

Malheureusement, l'utilisation constante du terme « monument » pour désigner tant l'architecture que les œuvres d'art prête à confusion. L'utilisation de deux formules distinctes, l'une pour les extérieurs de bâtiments, et l'autre pour leurs principales caractéristiques intérieures, est peu pratique. L'informatisation en est encore au stade embryonnaire. Sur les fiches inventaire détaillées, les paragraphes peuvent cacher des informations. Les longs énoncés en texte ne faciliteront pas une informatisation intégrale éventuelle. Les réponses plus concises de la carte-adresse sont plus faciles à lire et à coder ; les réponses et les symboles graphiques préimprimés de la fiche archéologique sont les plus pratiques.

## Analyse des questions

Une analyse de la nature des informations demandées sur la fiche de couverture de l'Inventaire des cités, sur la carte-adresse et sur la fiche inventaire est faite ci-après. Toutes ces fiches sont cartonnées et ont un format normalisé A4. Les réponses sont généralement dactylographiées en énoncés ou en paragraphes de

texte. Aux fins de cette analyse, les questions sont regroupées par catégories et non selon l'ordre dans lequel elles figurent dans les fiches correspondantes. Pour une comparaison point par point des questions polonaises avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie de ce manuel.

### IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

La carte-adresse et la fiche inventaire demandent l'une et l'autre, dans la même question, quelle est la nature de l'objet, si l'objet peut être désigné par un nom et s'il a été démoli. La fiche inventaire demande en outre l'usage actuel et l'usage d'origine. Les trois fiches demandent la voïvodie et la localité dans lesquelles le monument est situé. La fiche de couverture et la fiche inventaire demandent l'une et l'autre les anciens noms de la localité (toponymes populaires couramment utilisés par la population locale, ou noms germaniques d'origine pour les provinces du Nord et de l'Ouest). La carte-adresse et la fiche inventaire demandent toutes deux le nom de la juridiction administrative dont relevait le monument avant le 1<sup>er</sup> juin 1975, date à laquelle les districts sont devenus des communautés. Toutes deux demandent aussi l'adresse complète du monument avec le nom de la rue, qui doit être vérifié sur place. À la question Adresse, sont également demandés l'ancien nom de la rue, s'il y en a un, et la distance par rapport à une route ou à un point de repère situés dans le voisinage si le monument est situé en dehors d'une agglomération. La fiche inventaire demande l'adresse administrative sous la forme du numéro d'enregistrement au livre des hypothèques. Le nom et l'adresse du propriétaire et de l'utilisateur font l'objet de questions distinctes.

### INTÉRÊT/CLASSEMENT

Aucune fiche ne demande l'intérêt que présente l'objet recensé. Une carte-adresse est néanmoins remplie pour tous les monuments qui sont censés posséder une valeur historique. La carte-adresse et la fiche inventaire indiquent l'une et l'autre si le monument est inscrit dans le Registre des monuments historiques en donnant, le cas échéant, le numéro et la date d'inscription.

### DATE/HISTORIQUE

La carte-adresse et la fiche inventaire demandent l'une et l'autre l'Époque de construction. Les dates connues sont données en chiffres arabes, les dates approximatives sont indiquées en toutes lettres, par quart de siècle. Seule la fiche inventaire pose des questions d'ordre historique. Une question demande ainsi à la fois les auteurs, l'histoire du monument et une définition de son style. Une seconde question — Travaux de construction et conservation — définit les campagnes entreprises, l'étendue et les dates des travaux, identifie le maître d'œuvre et donne des références sur toute la documentation disponible.

## DESCRIPTION

La carte-adresse ne demande des informations que sur les matériaux. Une question générale de la fiche inventaire demande une description (situation, matériaux et construction, plan, groupement architectural, intérieurs, extérieurs, mobilier et installations). Le volume et la surface au sol utilisable font l'objet de questions distinctes.

CONSERVATION/RESTAURATION/  
PRÉSERVATION

Les monuments inscrits sur la carte-adresse peuvent « mériter d'être confiés aux soins d'un conservateur ». La fiche de couverture donne la référence du registre de conservation, la date et le numéro d'inscription dans ce registre, en précisant la référence au plan d'aménagement éventuel. Une question générale de la fiche inventaire demande l'état de conservation des fondations, des murs, des voûtes, des sols, des chevrons, de la couverture, du mobilier et des installations. La nature et l'étendue des mesures de conservation requises d'urgence font l'objet d'une question distincte. Les travaux déjà effectués à ce titre sont notés à la rubrique « Travaux de construction et de conservation ».

## DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

La carte-adresse renvoie à la Liste des monuments historiques et au Catalogue des objets anciens et indique si le monument a également fait l'objet d'une fiche inventaire. La fiche de couverture renvoie au numéro du dossier, aux données archéologiques, au plan d'aménagement et aux études historiques ou sur l'urbanisation. En outre, chaque dossier contient une table des matières séparée et les cartes ainsi que les photographies de cartes historiques et de caractéristiques d'urbanisation sont jointes au dossier.

La fiche inventaire donne les références bibliographiques. Le type et le lieu de conservation ainsi que le numéro des négatifs des autres sources d'iconographie qui ne figurent pas dans le dossier sont notés. Matériel d'archives donne les marques de repère et lieux de conservation des documents supplémentaires qui concernent le monument. Au recto de la fiche inventaire, on joint une carte au 1/25 000 pour indiquer l'emplacement des bâtiments urbains ou un croquis au 1/250 ou à l'échelle approximative de 1/500 pour les bâtiments ruraux. On joint également des plans au 1/100, au 1/200 ou au 1/400 sur lesquels sont indiqués les mesures de base, l'échelle et le Nord, ainsi qu'une photographie au moins en noir et blanc de 6 × 9 cm; sont indiqués le nom du photographe, la date de la photographie et le lieu où les négatifs sont conservés.

Une rubrique Observations est prévue sur la fiche de couverture et sur la fiche inventaire pour les informations supplémentaires. Sur la fiche inventaire, on y donne également les renvois aux autres fiches.

## SYSTÉMATISATION

*Dossier de l'enquête*

La fiche inventaire donne le nom du photographe, du préparateur de la fiche, du vérificateur et les dates de préparation.

*Systématique*

En tête de la carte-adresse et de la fiche inventaire, des codes alphabétiques en couleur imprimés sur toute la largeur donnent diverses informations pour l'utilisation manuelle. Une case vierge de la fiche inventaire est prévue pour un éventuel numéro d'enregistrement automatique.

## Annexe

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(CARTE-ADRESSE PL1)

Objet  
Adresse  
Localité  
Voïvodie  
Communauté  
Rue  
Époque de construction  
Matériau  
Ancienne juridiction administrative  
Numéro d'inscription au registre des monuments historiques  
Documentation disponible :  
  Jointe à la fiche inventaire  
  Mention dans la Liste des monuments historiques  
  Mention dans le Catalogue des objets anciens

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE DE COUVERTURE PL2)

Localité  
Voïvodie  
Ancien(s) nom(s)  
Statut administratif  
Siège administratif  
Numéro du dossier  
Date et numéro de l'avis du conservateur  
Numéro d'inscription au registre de conservation  
Enquêtes historiques et sur l'urbanisation  
Données archéologiques  
Plan d'aménagement  
Table des matières  
Observations

SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS  
(FICHE PL3)

<i>Nr</i>	<i>Fiche inventaire</i>
1. Obiekt	Numéro
2. Czas powstania	Objet
3. Miejscowość	Époque de construction

<i>Nr</i>	<i>Fiche inventaire</i>	<i>Nr</i>	<i>Fiche inventaire</i>
4. Adres Nr hipoteczny	Localité Adresse Numéro d'enregistrement au livre des hypothèques Juridiction administrative	12. Autorzy, historia objektu, określenia stylu	Auteurs, histoire de l'objet, définition du style
5. Przynależność administracyjna Województwo Gmina	Voïvodie Communauté	13. Opis, etc.	Description, etc.
6. Poprzednie nazwy miejscowości	Anciens noms de la localité	14. Kobatura	Volume
7. Przynależność administracyjna Przed 1.VI.1975 Województwo Powiat	Ancienne juridiction administrative Avant le 1/6/1975 Voïvodie Communauté	15. Powierzchnia uzytkowa	Surface au sol utilisable
8. Właściciel i jego adres	Nom et adresse du propriétaire	16. Przeznaczenie pierwotne	Usage d'origine
9. Użytkownik i jego adres	Nom et adresse de l'utilisateur	17. Użytkowanie obecne	Usage actuel
10. Rejestr zabytków Nr data	Registre des monuments historiques Numéro et date	18. Prace budowlane i konserwatorskie, etc.	Travaux de construction et conservation, etc.
11. Zdjęcia, plan sytuacyjny, rzuty	Photographies, situation, plans	19. Stan zachowania, etc.	État de conservation, etc.
		20. Najpilniejsze postulaty konserwatorskie	Nature et étendue des mesures de conservation
		21. Akta archiwalne, etc.	Matériel d'archives, etc.
		22. Bibliografia	Bibliographie
		23. Źródła ikonogra- ficzne i fotografie	Source de l'iconographie et des photographies
		24. Uwagi różne	Observations
		25. Wypelnił	Préparé par
		26. Sprawdził	Vérifié par

# Zambie (ZM)

## National Site Index

Informations fournies par N. M. Kataneka, directeur de la Commission des monuments nationaux et Robin Derricourt, ancien directeur.

## Discussion

### OBJECTIFS ET STATISTIQUES

Le National Site Index représente une des tâches qui incombent à la Commission des monuments nationaux. Il est destiné à : *a*) servir de guide pour la protection légale des sites ; *b*) servir de guide pour l'administration publique relative aux sites ; *c*) aider les services de recherche et d'information de la Commission des monuments nationaux et des institutions associées ; *d*) faciliter les recherches archéologiques et historiques sur le terrain, et *e*) aider les chercheurs internationaux en tant que source de référence publiée.

Le recensement porte tant sur les sites protégés par la loi que sur les sites non protégés. Les sites non archéologiques sont « non protégés ». Tous les sites qui ont été occupés par des hommes avant 1890 sont protégés. Certains sites sont « classés » monuments nationaux.

Commencé en 1974, l'inventaire s'est terminé en 1976 avec la publication du *Classified index of archaeological and other sites in Zambia* qui recense 1 543 sites.

### PERSONNEL

Le recensement systématique a été effectué en deux ans par le personnel de la Commission des monuments nationaux, à partir de sources connues en général et sans enquête ultérieure sur le terrain. L'Index est constamment remis à jour. Les erreurs sont signalées par les utilisateurs et corrigées. Conformément à la législation zambienne, tous les sites et les nouveaux biens découverts sont signalés à la Commission des monuments nationaux et périodiquement enregistrés dans le système.

### CRITÈRES

L'inventaire est à la fois général pour tous les sites archéologiques connus et pour toutes les localités où des biens ont été découverts, et spécifique pour les sites historiques, géologiques, traditionnels ou naturels les plus importants. La sélection se fait sur la base de l'existence révélée par les sources connues et disponibles.

La nature variable et sélective des sources n'offre pas un niveau homogène de fiabilité pour toutes les données. Les changements de toponymes et les doubles appellations risquent de donner lieu à une certaine confusion : certains sites peuvent ainsi être recensés deux fois. Les sites connus *par ouï-dire*, sans informations complémentaires, sont indiqués par le terme « non confirmé » à la question sur la situation juridique.

### MÉTHODE

#### *Catégories et types de sites*

Le National Site Index zambien est organisé sur la base suivante : tous les sites sont répartis en cinq catégories subdivisées en types. Les catégories sont : sites naturels, géologiques, archéologiques, historiques et traditionnels. Les sites naturels sont les sites non construits ; les sites géologiques sont paléontologiques ; les sites archéologiques sont précoloniaux ; les sites historiques sont coloniaux ou postcoloniaux ; et les sites traditionnels ont une importance pour la religion ou l'histoire orale locale, mais n'ont aucune caractéristique visible et aucun objet n'y a été trouvé.

Chaque catégorie se divise en plusieurs types : 3 pour les sites naturels (chutes d'eau, grottes non archéologiques et autres), 2 pour les sites traditionnels (sites et grottes traditionnels), 3 pour les sites géologiques (roches dures fossiles, bois fossiles et fossiles du Quaternaire), 24 pour les sites archéologi-

ques (y compris établissements humains, villages fortifiés, tombes, sites sédimentaires découverts, différentes sortes de grottes et biens découverts) et 5 pour les sites historiques (poste administratif, église/mission, monument, cimetière/tombeau et autres). Les rares sites architecturaux sont classés dans la catégorie des sites historiques et sont coloniaux ou postcoloniaux quant à l'époque.

#### La fiche d'inventaire

Les informations sont notées en anglais sur la fiche d'inventaire (Site Record Card). Des définitions de certaines questions sont données en anglais dans les « Notes sur les entrées » du *Classified index of archaeological and other sites in Zambia*, rédigé par R. M. Derricourt et révisé par E. Maluma (Livingstone, Commission des monuments nationaux, 1978). Le système n'a donné lieu à aucun manuel ou lexique.

La fiche de 12,5 × 20 cm pose 12 questions informatisées au recto et 10 questions non informatisées au verso. Aucune question n'est numérotée. Elles sont toutes préimprimées sur des espaces (pas des lignes) vierges. Les réponses sont données en texte et codées dans des cases si elles doivent être enregistrées en informatique. Grâce à cette méthode de questions préimprimées et de réponses en texte et en codes numériques, la fiche remplie est immédiatement lisible et prête à être perforée sur bande informatique.

Cinq ou six réponses normalisées sont préimprimées pour les questions Catégorie et Situation juridique ; il suffit de souligner la réponse choisie. Les questions Publications, Fouilles et Datation au carbone-14 donnent le choix entre deux réponses possibles : « oui » ou « néant ». Si la réponse correcte est « néant », on l'écrit en toutes lettres dans l'espace prévu à cet effet et l'on marque un « 0 » dans la case correspondant au code. Les réponses qui font l'objet d'un « oui » sont décrites en toutes lettres, mais seul le fait que cette information existe est informatisé (sous le code 1).

#### INFORMATISATION

Le traitement des données est assuré par le personnel de la Division informatique du Ministère des finances. La longueur de chaque entrée est fixée à 53 caractères. Les noms des sites sont enregistrés en texte libre. Toutes les autres questions sont enregistrées en codes alphanumériques. Les listages sont édités dans un format normalisé de 132 caractères. La province, la catégorie, la situation juridique, les périodes et le type du site sont imprimés en mots clés, faciles à lire. Les coordonnées cartographiques, objets de musée et numéros de référence des fichiers restent sous forme de codes numériques. Le signe + signale des références supplémentaires pour des objets et les fichiers.

#### UTILISATEURS ET PRODUITS

Les produits du système zambien comprennent les listages informatiques spéciaux, le fichier manuel des

fiches remplies et le *Classified index of archaeological and other sites in Zambia*. L'Index publié est distribué aux archéologues internationaux qui l'utilisent.

Le fichier manuel au siège de la Commission des monuments nationaux contient des informations supplémentaires non informatisées sur de nombreux sites. Il peut être consulté sur demande par des étudiants et des spécialistes. Parmi les autres utilisateurs du système, on peut citer le personnel de la Commission des monuments nationaux et du Musée Livingstone ainsi que les chercheurs archéologues.

#### Récapitulation/évaluation

Le National Site Index présente de nombreux avantages. La fiche d'inventaire est lisible sans recours à un ordinateur et son format est pratique. Elle ne demande que des informations de base ; les réponses contrôlées se comparent facilement. Il est possible à tout moment de corriger les erreurs découvertes par les utilisateurs et d'ajouter les nouveaux sites découverts.

Les dates données par périodes (avant ou après la colonisation) tiennent compte des incertitudes. La collecte des données à partir de sources connues et disponibles a évité de longues et onéreuses enquêtes sur le terrain. L'utilisation des formules « non confirmé » et « confirmé » indique clairement le niveau de fiabilité des informations. C'est une méthode informatique qui fonctionne, qui a fait ses preuves et dont la mise à jour est facile.

L'Index présente malgré tout quelques faiblesses. Il est essentiellement archéologique et consacre peu de questions à l'architecture. Il n'y a ni photographies ni manuel. A première vue, les questions non numérotées préimprimées sur la fiche d'inventaire paraissent anarchiques. Les données enregistrées sur la base de sources connues sans visite des sites ne sont pas nécessairement correctes ; de plus, elles n'ont pas été recueillies pendant une période déterminée.

#### Analyse des questions

Une analyse de la nature des informations demandées sur la fiche d'inventaire zambienne est faite ci-après. Aux fins de cette analyse, les questions sont regroupées par catégories et non selon l'ordre dans lequel elles figurent sur la fiche. Pour une comparaison point par point des questions de la Zambie avec les questions correspondantes des autres systèmes, voir la troisième partie du manuel.

#### IDENTIFICATION/EMPLACEMENT

Le site est identifié et localisé par les indications suivantes : province, nom du site, coordonnées géographiques (latitude et longitude). Le nom du site est donné dans l'orthographe officiellement agréée, sauf

s'il est épilé autrement dans les publications qui ont servi de sources. Le cas échéant, des indicateurs tels que « A », « B », etc., différencient les parties de sites portant le même nom. Les autres noms des sites sont indiqués en toutes lettres mais mis sur ordinateur. Les coordonnées donnent les degrés et les minutes des méridiens et des parallèles et sont informatisées, alors que la référence de la carte est simplement citée. Deux questions supplémentaires demandent davantage de détails sur l'emplacement, mais elles ne sont pas informatisées. Situation/direction décrit la direction et indique la distance en miles par rapport au carrefour, à la piste ou à la borne reconnaissable les plus proches. Ferme/chef/village donne plus de précisions sur l'emplacement. Deux questions distinctes, Catégorie du site et Type du site, classent les sites par catégorie générique et par type spécifique.

#### INTÉRÊT/CLASSEMENT

La situation juridique donne le niveau de protection légale. Les sites peuvent être classés (monuments nationaux), protégés (quand ils ont été occupés par des hommes avant 1890), non protégés ou détruits.

#### DATE/HISTORIQUE

Les sites archéologiques et historiques sont datés par périodes. Il est possible de combiner un maximum de quatre périodes au titre de chaque entrée. Lorsque les dates ont été déterminées par la méthode de datation au carbone-14, on l'indique dans une question séparée. Les sites associés à la religion ou à l'histoire orale locale sont classés dans la catégorie Traditionnels.

#### DESCRIPTION

Deux questions non informatisées demandent une description générale du site ainsi que de tous les biens connexes qui y ont été découverts. Lorsqu'un site est représenté par des spécimens dans la collection du Musée Livingstone, le numéro matricule de l'objet est enregistré. On note s'il existe plusieurs collections de ce type. On ne met sur ordinateur que le numéro matricule d'un seul objet de musée.

#### CONSERVATION/RESTAURATION/ PRÉSERVATION

Cette catégorie ne fait l'objet d'aucune question. L'état réel du site peut être décrit à la rubrique Autres renseignements, qui n'est pas informatisée.

#### DOCUMENTATION/RÉFÉRENCE

Les informations bibliographiques sont données à la question Publications. Les citations intégrales sont rédigées en texte, mais seul le fait qu'une publication existe est mis sur ordinateur. Les références aux

fichiers de la Commission des monuments nationaux ou du Musée Livingstone sont données par un numéro. Ces références ne sont cependant pas obligatoires pour les sites qui ont fait l'objet d'une publication. On indique, le cas échéant, s'il existe plusieurs fichiers pour un même site. Lorsque le site a fait l'objet de fouilles, les références complètes sont données mais seul le fait que ces fouilles sont connues est mis sur ordinateur. Autres renseignements est une question non informatisée que l'on pose pour recueillir les données supplémentaires.

#### SYSTÉMATISATION

##### *Dossier de l'enquête*

Une question non informatisée, Source/informateur, demande la source des informations ou le nom des informateurs. A la question Situation juridique, le terme « non confirmé » signale tout objet ou site non étayé par des informations suffisantes. Les sites faisant l'objet d'informations suffisantes sont des « sites confirmés ».

##### *Systématique*

La province et le nom du site sont donnés au recto et au verso de la fiche d'inventaire afin de faciliter les manipulations.

#### Annexe

##### SÉQUENCE D'ORIGINE DES QUESTIONS (FICHE ZM)

<i>Site Record Card</i>	<i>Fiche d'inventaire</i>
<i>Computerized questions</i>	<i>Questions informatisées</i>
Province	Province
Site name	Nom du site
Coordinates	Coordonnées
Category	Catégorie
Natural	Naturel
Geological	Géologique
Traditional	Traditionnel
Archaeological	Archéologique
Historical	Historique
Status	Situation juridique
Declared	Classé
Protected	Protégé
Confirmed findspot	Site confirmé
Destroyed	Détruit
Unconfirmed	Non confirmé
Unprotected	Non protégé
Periods	Périodes
Site type	Type de site
Museum objects	Objets de musée
File refs	Références du fichier
Publications	Publications
Excavations	Fouilles
c. 14 dates	Dates déterminées au carbone-14



## Description des systèmes

### *Uncomputerized questions*

Province

Site name

Map

Farm/chief/village

Alternate site names

### *Questions non informatisées*

Province

Nom du site

Carte

Ferme/chef/village

Autres noms du site

### *Uncomputerized questions*

Position/directions

Description of site

Finds

Other information

Source/informant

### *Questions non informatisées*

Situation/direction

Description du site

Objets découverts

Autres renseignements

Source/informateur

Troisième partie

## Comparaison des questions

# Introduction

L'étude de la méthodologie de chaque système faite dans la deuxième partie montre bien que l'inventaire du patrimoine culturel international n'est pas une procédure simple qui consiste à trier des faits homogènes. La diversité est la règle. Les méthodes diverses utilisées par les différents pays pour recenser leurs ressources patrimoniales et les interroger traduisent manifestement la spécificité culturelle de chacun d'eux.

## Aperçu des questions — catégories et rubriques

Les questions que posent effectivement les différents systèmes et la manière dont ils les posent sont au cœur du problème de l'inventaire des biens culturels. Afin de trouver un dénominateur commun aux 11 systèmes présentés, on a extrait de la description de ces systèmes les questions effectivement posées par chacun d'eux et on les a placées dans un autre cadre : Aperçu des questions — catégories et rubriques. Il y a sept catégories ou thèmes, chaque catégorie ou thème comportant diverses rubriques. Autour de ces catégories s'articulent les informations demandées par les 11 systèmes dans plus de 600 questions posées en 6 langues sur les 23 fiches analysées.

Les catégories et rubriques passées en revue dans cet aperçu font l'objet de 26 tableaux analytiques. Chacune des quelque 600 questions étudiées trouve sa place dans ces tableaux ; certaines questions visant plusieurs rubriques en même temps peuvent être mentionnées plus d'une fois.

Toutes les questions sont identifiées dans la colonne de gauche par pays d'origine et par fiche (FR, PL3). Pour identifier les systèmes analysés, voir la page 13. Dans la colonne du milieu, les questions sont données en français soit dans leur langue d'ori-

gine, soit traduites. Lorsqu'il s'agit d'une traduction, la question est également présentée dans sa langue d'origine dans la colonne de droite afin de permettre la comparaison. La colonne de droite indique également (entre parenthèses) le numéro de la question de la fiche d'origine, afin de permettre au lecteur de se reporter à l'annexe « Séquence d'origine des questions », qui figure, dans la deuxième partie, à la fin de la description de chaque système. Tous les systèmes n'ont cependant pas adopté le principe souhaitable de la numérotation.

Après chaque tableau analytique, le lecteur peut comparer les questions que les divers systèmes posent (ou omettent) dans le cadre des 26 rubriques différentes. De toute manière, on peut pour chaque question se reporter à son contexte national d'origine évoqué dans la deuxième partie, afin de mieux comprendre les préoccupations particulières et locales qui motivent souvent son insertion dans l'inventaire.

## Typologie des questions (page 130)

Afin de donner une vue d'ensemble de toutes les catégories et rubriques, une Typologie des questions regroupe, par catégorie, tous les types de questions utilisés par les systèmes dans toute leur diversité et analysés individuellement dans les tableaux analytiques. Ces types de questions sont classés selon l'importance qu'ils présentent, d'après l'auteur, pour un inventaire potentiel des biens culturels immobiliers.

Dans la Typologie des questions un type d'information est qualifié de « primaire » : ce type d'information devrait être une information de base commune à quasiment tous les systèmes, quels que soient leur contexte culturel, leurs objectifs ou leur budget. Sur ce noyau viennent se greffer les questions « secon-

daires », qui reflètent en général les préoccupations locales et les objectifs propres à chaque système. Les questions « facultatives » peuvent être posées par un certain nombre de systèmes, mais elles risquent d'abaisser la productivité du système, étant donné le travail requis pour recueillir avec exactitude des informations dont l'utilité ultime n'est pas certaine. Dans la colonne intitulée « Autres », on signale les informations qui ne doivent être enregistrées que par le personnel professionnel, les procédures particu-

lières de mise à jour ou les documents et photographies à joindre en annexe.

GRILLE DE SYNTHÈSE (page 135)

Ce dernier tableau présente une image graphique de toutes les questions (plus de 600) qui sont disposées de manière que le lecteur puisse voir immédiatement le schéma d'ensemble de la répartition des questions par système et fiche, catégorie et rubrique.

# Aperçu des questions. Catégories et rubriques

	<i>Numéro du tableau analytique</i>		<i>Numéro du tableau analytique</i>
<i>1. Identification/emplacement</i>		E. Site et structure : matériaux et technique	4E
A. Nom	1A	F. Site et structure : éléments de construction	4F
B. Typologie et usage	1B	G. Site et structure : caractéristiques immobilières	4G
C. Adresse	1C	H. Site et structure : caractéristiques mobilières	4H
D. Coordonnées cartographiques et références cadastrales	1D		
E. Statut de la propriété	1E	<i>5. Conservation/restauration/préservation</i>	
<i>2. Intérêt/classement</i>		A. État actuel	5A
A. Importance	2A	B. Travaux passés	5B
B. Classement officiel et autres aspects juridiques	2B	C. Perspectives	5C
<i>3. Date/historique</i>		<i>6. Documentation/référence</i>	
A. Date	3A	A. Bibliographie publiée	6A
B. Commentaire historique	3B	B. Dossiers et rapports	6B
C. Auteurs	3C	C. Cartes, plans et dessins	6C
<i>4. Description</i>		D. Photographies	6D
A. Zone et cadre	4A	E. Autres informations	6E
B. Site et structure : grandeur	4B	<i>7. Systématisation</i>	
C. Site et structure : description générale	4C	A. Dossier de l'enquête	7A
D. Site et structure : style	4D	B. Systématique	7B

# 1. Identification/emplacement

## A. Nom

TABLEAU ANALYTIQUE 1A

AR12	Nom	Denominación (9, 8)
CA	Nom(s) du bâtiment (code de certitude)	Name(s) of building (certainty code)
FR	Titres - appellations	(10)
FR	Genre du destinataire	(1030)
IN12	Nom du monument/site	Name of monument/site (1,4)
IT1	Nom	Oggetto
JP23	Nom	
MA1	Nom du monument ou du site	
MA23	Dénomination	Advocación
MX1	Nom de l'église	Orden monástica original
MX1	Ordre religieux	Nombre
MX2	Nom du monument ou du site	Present name (22)
NYC	Nom actuel	Original name (23)
NYC	Nom d'origine	Complex name (24)
NYC	Nom du complexe	
PL12	Objet	Obiekt (1)
ZM	Nom du site	Site name
ZM	Autres noms du site	Alternate site names

### DISCUSSION

A cette rubrique, on demande pour chaque entrée les noms actuels et anciens ainsi que d'autres précisions éventuelles. Tous les systèmes demandent le nom réel, mais quelques-uns seulement ont une question distincte à ce sujet. La Pologne et l'Italie demandent toutes deux les noms anciens et actuels à la rubrique Objet. Exemple : Pologne, « palais, appelé Krolikarnia » ; Italie, « forte di S. Giorgio ».

Beaucoup de systèmes prévoient les autres noms ou les noms anciens, ou les deux à la fois. Le Canada n'enregistre pas les noms dans la principale base de données mais dispose d'un fichier informatique autonome de codes pour les noms et l'emplacement. Le Canada indique également le « niveau de certitude » du nom, selon que les recherches ont été effectuées par le personnel au siège ou par des collaborateurs extérieurs. New York demande en même temps le

nom actuel, le nom d'origine et le nom du complexe, lesquels sont tous informatisés. La Zambie ne met sur ordinateur que le nom du site mais relève également les autres noms du site.

La France et le Mexique modifient le nom en précisant, respectivement, le Genre du destinataire et l'Ordre religieux (*Orden monástica original*). Ainsi, pour le Mexique, le nom de l'église San Ignacio peut être modifié par Jésuites.

### RECOMMANDATIONS

Le nom complet de l'entrée tel qu'il est connu au moment de l'enregistrement est une information primaire et il doit être relevé. On pourra relever en même temps le nom d'origine, et, le cas échéant, d'autres noms. La possibilité d'obtenir une plus grande précision en utilisant un modificateur ou déterminatif, ou un code de certitude, mérite d'être soulignée.

## B. Typologie et usage

TABLEAU ANALYTIQUE 1 B

AR12	Numéro d'inventaire	Número de inventario (1,1)
AR1	Destination actuelle	Utilización existente (13)
AR1	Destination proposée	Utilización propuesta (14)
AR1	Possibilités de reconversion	Grado de adaptabilidad (19)
CA	Usage actuel	Present use (6)
CA	État	State (9)
CA	Usage initial	Original use (7)
CA	Usages apparentés	Associated used (8)
FR	Dénomination	(1010)
FR	Typologie régionale	(70)
FR	Parties constituantes	(1060)
FR	Destination actuelle	(10)
IN1	Utilisation	Utilization (14)
IN2	Utilisé à des fins religieuses	Used for religious purposes (6)
IT1	Objet	Oggetto
IT1	Usage d'origine	Destinazione originaria
IT1	Usage actuel	Uso attuale
IT2	Types de bâtiments et répartition	Individuazione dei tipi edilizi ed analisi della loro distribuzione
IT3	Usages (passés)	Destinazione
IT4	Typologie	Tipologia
IT4	Usage	Destinazioni d'uso
JP1	Structure	
JP2	Nature	
MA1	Type-numéro d'ordre	
MA23	Numéro	
MA23	État actuel	
MA3	Évolution subie	
MA3	Utilisation actuelle	
MA3	Utilisation proposée	
MA3	Utilisation possible	
MX12	Type	Tipo
NYC	Usage(s) actuel(s)	Present use(s) (14-15)
NYC	Usage(s) d'origine	Original use(s) (16-17)
PL13	Objet	Obiekt (1)
PL3	Usage actuel	Uzytkowanie obecne (17)
PL3	Usage d'origine	Przeznaczenie pierwotne (16)
ZM	Catégorie	Category
ZM	Type de site	Site type

### DISCUSSION

Pour de nombreux systèmes, le type ou l'usage représente la question fondamentale. Le type est l'« essence » de l'entrée. Pour l'architecture, ce peut être la destination prévue de la construction. Ce n'est pas nécessairement son usage initial ou réel (c'est-à-dire la première utilisation qui en a été faite ou son usage actuel). Pour la France, l'Italie, le Maroc, le Mexique, la Pologne et la Zambie, le type est la question fondamentale. Dans beaucoup de ces systèmes, l'usage fait en outre l'objet de questions distinctes (actuel, passé ou initial et futur). Pour New York et le Canada, l'usage d'origine détermine le type.

La France combine en une seule question, Dénomination, la catégorie générale et le type particulier. Chacune des cinq catégories générales (notice collective, ensemble, édifice, édicule et partie déplacée) regroupe plusieurs types spécifiques. Ainsi, dans la

catégorie Édifice figure le type spécifique Cathédrale. Les types régionaux et parties constituantes ou destinations qui ne sont pas implicites dans la dénomination font l'objet de questions distinctes. On donne aussi la destination actuelle.

L'Italie demande la nature de l'objet (*oggetto*) ainsi que son usage d'origine et son usage actuel. Pour les secteurs urbains, les types de constructions sont décrits, ainsi que leur usage, ancien et actuel.

Le Maroc code le type des monuments et des sites et leur attribue un numéro d'ordre dans la séquence numérique de la série typologique Type-numéro d'ordre. Pour les monuments, quatre questions distinctes sont prévues : utilisation actuelle et état actuel, utilisation envisagée et utilisation possible.

L'Argentine code le type dans le numéro d'inventaire. Pour les monuments, la destination actuelle, la destination envisagée et les possibilités de reconversion sont demandées.

Le Mexique code le type pour l'architecture reli-

gieuse comme pour les monuments et sites. Sur la fiche Monuments et sites, deux types seulement impliquent un usage : Église en service (*Iglesia en servicio*) et Église dotée d'une autre fonction (*Iglesia con otra función*).

La Pologne demande la nature de l'objet ainsi que son usage actuel et son usage d'origine dans des questions distinctes.

La Zambie consacre deux questions à la description du type. Tous les sites sont répartis en cinq catégories, lesquelles se subdivisent en 38 types. Aucune question n'est posée sur l'utilisation.

Pour le Canada et New York, l'usage d'origine est la question fondamentale. Les deux systèmes demandent en même temps l'usage actuel.

Les bâtiments abandonnés ou désaffectés peuvent également être signalés. Le Canada demande ainsi que

l'on signale un bâtiment abandonné à la question État, et le Maroc à la question État actuel. New York prévoit une réponse Abandonné/en ruine à la question Usage, de même que l'Italie, qui signale les bâtiments abandonnés ou inutilisés par la mention Néant (*nessuno*).

#### RECOMMANDATIONS

Le type est une question primaire et doit figurer dans tous les inventaires. Pour l'architecture, la destination prévue d'une construction peut également déterminer son type. Cependant, la destination prévue est distincte de la première utilisation ainsi que de l'usage actuel et futur, toutes données qu'on pourra recueillir en même temps. Les variations régionales de terminologie sont également utiles.

## C. Adresse

TABLEAU ANALYTIQUE 1 C

AR12	Province	Provincia (2,2)
AR12	Région	Región (3,3)
AR12	ENCOTEL	ENCOTEL (4,4)
AR12	District	Circunscripción (5,5)
AR12	Section	Sección (6,6)
AR12	Îlot	Manzana (7,7)
AR12	Adresse	Ubicación (8,9)
CA	Province/territoire	Province/territory
CA	Ville	Town
CA	Comté	County
CA	District	District
CA	Canton	Township
CA	Rue	Street
CA	Numéro du bâtiment	Building number
FR	Région	(1130)
FR	Numéro du département	(1130)
FR	Canton	(1130)
FR	Commune	(1130)
FR	Lieu-dit ou secteur urbain	(30)
FR	Adresse	(40)
FR	Précisions sur localisation	(1140)
IN1	État	State (-)
IN12	District	District (-,2)
IN12	Localité	Locality (2,3)
IN1	Subdivision	Sub-division (4)
IN1	Voies d'accès	Approach (5)
IT1234	Région	Regione
IT1234	Province	Provincia
IT12	Commune	Comune
IT2	Quartier	Rione
IT2	Rues délimitant l'îlot	Vie di delimitazione
IT34	Rues délimitant l'îlot	... compreso tra via
IT1	Adresse	Luogo
JP123	Emplacement	
MA12	Province	
MA3	Province, chef-lieu	
MA123	Cercle	
MA1	Commune urbaine ou rurale ( <i>douar</i> )	
MA2	Commune	
MA1	Ville	
MA3	Ville, commune	
MA2	Lieu-dit	
MA3	Quartier, lieu-dit	
MX12	Nom de l'État	Nombre del estado



TABLEAU ANALYTIQUE 1C (suite)

MX1	Municipalité	Municipio
MX12	Ville	Población
MX1	Paroisse	Parroquia
MX2	Adresse	Localización
NYC	Circonscription municipale	Borough (1)
NYC	Communauté	Community (10)
NYC	Rue	Street (5)
NYC	Adresse numérique	Numeric address (6-7)
NYC	Rue, si également connue sous ce nom	Also known as street (8)
NYC	Code numérique, si également connu comme tel	Also known as numeric (9)
PL123	Voïvodie	Województwo (-,-,5)
PL123	Localité	Miejscowość (-,-,3)
PL23	Anciens noms de la localité	Poprzednie nazwy miejscowości (-,6)
PL13	Communauté	Gmina (-,5)
PL1	Rue	
PL3	Adresse	Adres (4)
PL13	Ancienne juridiction administrative	Przynależność administracyjna (-,7)
PL2	Statut administratif	
PL2	Siège administratif	(-)
ZM	Province	Province
ZM	Ferme/chef/village	Farm/chief/town
ZM	Situation/direction	Position/directions

#### DISCUSSION

En règle générale, chaque pays donne l'emplacement en utilisant sa propre terminologie géographique et administrative. Habituellement, cette information fait l'objet de cinq ou six questions, allant de la délimitation la plus générale (région, province, État, etc.) à une adresse précise. Pour l'adresse précise, certains systèmes demandent le nom de la rue et le numéro ou la distance par rapport à des points de repère connus.

Le Japon constitue une exception car il ne demande que l'emplacement. Ce terme recouvre en fait la cité, la ville ou le village. Dans la question sur les voies d'accès, l'Inde demande la gare la plus proche et l'autorité chargée de l'hébergement. La Pologne inclut les toponymes populaires dans les anciens noms de la localité ; elle donne en outre l'ancienne juridiction administrative ainsi que la juridiction actuelle. La Zambie met sur ordinateur la province mais relève également Ferme/chef/village.

Certains systèmes demandent l'adresse réelle, avec le nom de la rue. C'est ce que font l'Argentine, le Canada pour les structures urbaines, le Mexique et la Pologne. Pour la France, l'adresse avec le nom de la rue n'est pas indispensable pour les constructions importantes mais l'est pour les maisons. Lorsqu'il n'y a pas d'adresse, une numérotation artificielle est prévue. Parmi les précisions demandées figure notamment l'« adresse interdite », pour les œuvres appartenant à des propriétaires privés qui ne veulent pas communiquer leur adresse. New York prévoit la possibilité de deux adresses urbaines différentes.

L'Italie ne demande l'adresse urbaine que pour les bâtiments individuels. Pour les secteurs urbains, seuls le quartier et les rues qui délimitent l'îlot sont demandés.

Le Mexique, la Pologne et la Zambie incluent parfois la distance dans l'adresse. Pour le Mexique, la distance en kilomètres de la ville ou de la banlieue la plus proche est acceptable au même titre qu'une adresse numérique. La Pologne demande pour les monuments situés en région rurale leur distance par rapport à la localité la plus proche. Dans la question Situation/direction, la Zambie demande, entre autres, la distance en miles du carrefour le plus proche ou de la ville la plus proche.

#### RECOMMANDATIONS

L'adresse est une question primaire. Plus l'information est précise, meilleure est l'identification de chaque entrée. On devrait donner l'emplacement de chaque entrée en utilisant cinq divisions administratives géographiques et, en plus, l'adresse exacte. Étant donné que les noms de zones et de localités administratives peuvent changer avec le temps, les autres noms et dénominations courantes méritent peut-être d'être recueillis. Lorsqu'une structure urbaine a deux façades dont chacune donne sur une rue, on pourra relever aussi la deuxième adresse. La distance, en l'absence de toute autre indication sur l'emplacement, est utile, mais c'est une donnée vague.

## D. Coordonnées cartographiques et références cadastrales

TABLEAU ANALYTIQUE 1D

AR	—	
CA	Numéro de la carte	Map number
CA	Numéro du bâtiment sur la carte	Building number
CA	Numéro de concession	Concession number
CA	Numéro de lot	Lot number
FR	Coordonnées cartographiques	(1170)
FR	Références cadastrales	(50)
FR	Édifice ou ensemble de conservation	(50)
IN1	Latitude Nord longitude Est	Lat. N. long. E. (3)
IN1	Numéro de page du relevé	Survey sheet number (3)
IT1234	Numéro du feuillet cadastral et de la parcelle	Catasto folio n. part. nm.
IT2	Coordonnées topographiques	Riferimenti topografici
IT34	Parcelle	Particella
JP13	Portée	
MA1	Localisation exacte	
MA2	Situation exacte et limites de zones	
MA3	Situation exacte	
MA3	Cadastré	
MX	—	
NYC	Ilot	Block (2)
NYC	Lot	Lot (3)
NYC	Parcelle	Part (4)
PL3	Numéro d'enregistrement au livre des hypothèques	Nr hipoteczny (4)
ZM	Coordonnées	Coordinates
ZM	Carte	Map

## DISCUSSION

On peut relever les coordonnées cartographiques et les références cadastrales pour donner davantage de précision aux informations relatives à l'emplacement. La France, l'Inde, le Maroc et la Zambie, demandent tous des références cartographiques bien établies. L'Inde demande la latitude et la longitude et précise le relevé cadastral utilisé. La Zambie enregistre les degrés et les minutes Sud et Est, mais ne donne la référence de la carte que dans une question distincte, non informatisée. La France et le Maroc utilisent tous deux les zones cartographiques Lambert aux fins de la précision topographique. Ces deux pays donnent également des références cadastrales légales. L'Italie donne toujours les références cadastrales de chaque entrée, y compris le numéro du feuillet et de la parcelle. Dans les secteurs urbains, la parcelle de l'ilot devient l'identificateur d'une série de questions. Les coordonnées topographiques précises du secteur urbain sont également données. Des exemplaires des cartes pertinentes sont joints à titre documentaire.

Le Canada utilise les cartes du système topographique national pour le recensement dans les régions rurales chaque fois que cela est possible, mais chaque carte est renumérotée et reçoit un code individuel propre à l'IBHC. Tous les bâtiments inscrits sont numérotés sur la carte au fur et à mesure. Le numéro de concession et le numéro de lot sont demandés mais ne sont pas mis sur ordinateur.

Le Japon ne donne que la référence légale du lot. New York utilise la référence officielle du Sanborn Landbook pour l'arrondissement, l'ilot, le lot et la parcelle mais n'enregistre pas le numéro de la carte. La Pologne donne l'adresse officielle consignée dans le livre des hypothèques.

## RECOMMANDATIONS

Les références cadastrales et les coordonnées cartographiques sont les unes et les autres des informations qu'on pourra relever à titre secondaire pour donner davantage de précision aux informations relatives à l'emplacement. Si cela est possible dans la pratique, des méthodes bien établies devraient être utilisées pour le repérage cartographique, comme dans les systèmes français et indien. Des méthodes particulières, comme celle du Canada, peuvent cependant se révéler tout aussi commodes. Toutefois, quel que soit le système cartographique utilisé, il faut indiquer le numéro du feuillet de la carte ainsi que les coordonnées cartographiques.

Les références cadastrales correspondent à la représentation cartographique officielle du territoire selon sa division en parcelles de propriétés. Les Limites du Japon et la question Ilot, lot et parcelle de New York sont les équivalents des références cadastrales utilisées par la France, l'Italie et le Maroc.

## E. Statut de la propriété

TABLEAU ANALYTIQUE 1E

AR	—	
CA	Propriétaire actuel	Present owner
CA	Adresse du propriétaire	Address of owner
CA	Locataire	Tenant
CA	Propriétaire ou locataire d'origine	Original owner or tenant
FR	Situation juridique	(1550)
IN12	Statut de la propriété	Ownership (12,5)
IN1	Classification enregistrée	Record of classification (17)
IT14	Statut de la propriété	Proprietà
IT3	Statut de la propriété (ancien)	Proprietà
JP12	Nom et adresse du propriétaire	
MA23	Propriétaire ; administration responsable	
MX1	Propriétaire de l'église, donné à Ordre religieux	Orden monástica original
NYC	—	
PL3	Nom et adresse du propriétaire	Właściciel i jego adres (8)
PL3	(Type de propriétaire)	—
PL3	Nom et adresse de l'utilisateur	Użytkownik i jego adres (9)
PL3	Propriétaire d'origine donné à Histoire de l'objet	Historia obiektu (12)
ZM	—	

### DISCUSSION

Le statut de la propriété, le nom du propriétaire et du locataire actuels ainsi que celui de l'ancien propriétaire ou du propriétaire d'origine peuvent tous être spécifiés. La France, l'Inde et l'Italie demandent s'il s'agit d'une propriété publique ou privée. La France le demande à la question Situation juridique. Lorsque c'est une propriété de l'État, l'Inde demande s'il s'agit d'une donation ou d'un legs et joint une copie de l'acte juridique au Record. Lorsque le bien appartient à l'État, l'administration responsable est indiquée par l'Inde (classification enregistrée) et par le Maroc.

Le Canada, le Japon et la Pologne donnent le nom du propriétaire ainsi que celui de tout locataire, possesseur ou utilisateur. La Pologne code en outre le statut de la propriété à l'intention du personnel travaillant au siège. Le Maroc donne seulement le nom du propriétaire. Le Mexique identifie, à la question Ordre religieux, la propriété des églises

privées. Le Canada, l'Italie et la Pologne demandent des informations sur les anciens propriétaires : le Canada demande leur nom, l'Italie leur type. La Pologne inscrit le propriétaire d'origine à la rubrique Histoire de l'objet. Bien que l'IBHC canadien soit informatisé, aucune information sur le statut de la propriété n'est mise sur ordinateur.

### RECOMMANDATIONS

Le statut de la propriété est une information secondaire que l'on pourra relever. Il est moins variable que les noms et adresses des propriétaires, lesquels doivent être tenus à jour pour être exacts. Le nom et l'adresse des propriétaires, des locataires ou des utilisateurs — anciens et actuels — sont considérés comme des informations facultatives. On pourra les relever tous, pour référence, dans un autre fichier. Les copies des actes de donation ou de legs représentent également des informations facultatives.

## 2. Intérêt/classement

### A. Importance

TABLEAU ANALYTIQUE 2A

AR1	Niveau d'importance	Grado de valor (18)
CA	—	
FR	Intérêt de l'œuvre - à signaler	(1590)
IN1	Aperçu historique, importance et traits remarquables	Brief history, importance and outstanding features (6)
IT	—	
JP	—	
MA	—	
MX	—	
NYC	Intérêt	Significance (21)
PL	—	
ZM	—	

#### DISCUSSION

Seuls l'Argentine, la France, l'Inde et New York donnent le niveau d'importance ou l'intérêt de chaque entrée. L'Inde demande l'importance dans un paragraphe descriptif général qui porte en même temps sur l'histoire et les particularités. L'Argentine demande uniquement l'importance des monuments. La France peut signaler si l'œuvre mériterait d'être protégée par le Service des monuments historiques ou, pour les œuvres détruites, si elles auraient mérité de l'être. New York combine en une seule question les niveaux d'intérêt et les niveaux de classement.

#### RECOMMANDATIONS

Pour tout système qui recense à la fois les biens protégés par la loi et des biens non protégés et qui est utilisé comme outil pour la sélection des biens à

protéger, l'intérêt constitue une question primaire. A New York, par exemple, toutes les églises ne présentent pas un intérêt égal. Un des objectifs de l'UCRS est d'établir des priorités pour le classement en fonction de l'intérêt. Néanmoins, la question du jugement est dans son ensemble une question épineuse qui exige un œil bien exercé, généralement celui d'un professionnel. Les jugements de valeur subjectifs risquent de contrarier certains utilisateurs du système. Il est intéressant de noter que la première édition (1970) de l'IBHC contenait des indications sur les niveaux d'intérêt alors que l'édition actuelle (1979), la quatrième, a semble-t-il, omis cette question potentiellement délicate.

Pour les systèmes qui recensent à la fois les biens protégés par la loi et les biens non protégés et qui ne sont pas utilisés aux fins de la sélection, l'intérêt est une question secondaire. Pour les systèmes dans lesquels tous les biens recensés sont protégés, l'intérêt est une question facultative.

## B. Classement officiel et autres aspects juridiques

TABLEAU ANALYTIQUE 2B

AR1	Niveau de protection actuel	Grado de protección existente (16)
AR1	Niveau de protection proposé	Grado de protección propuesta (17)
AR2	Étendue de la protection	Protección-extensión (10)
AR2	Nature de la protection	Tipo de protección (11)
CA	Reconnu lieu historique	Recognized historical site (81)
FR	Situation juridique	(1550)
IN12	Autorité, numéro et date de notification	Authority, number and date of notification (10,8)
IN1	Acte juridique	Section and act (11)
IN12	Accord	Agreement (13,7)
IN1	Revenus	Revenue (15)
IT12	Décrets	Vincoli
JP123	Date de classement	
JP1	Numéro de l'acte juridique	
JP23	Numéro de parution au <i>Journal officiel</i>	
JP23	Critères de sélection	
JP23	Explication	
JP23	Date de modification	
JP3	Plan de préservation	
JP3	Acte juridique afférent à la préservation	
JP3	Réglementation et règles y afférentes	
JP3	Teneur des dispositions prises par la municipalité	
MA1	Statut foncier	
MA1	Décision de protection	
MA2	Protection existante	
MA2	Degré de protection	
MA2	Protection prévue	
MA3	Protection légale	
MA3	Nature de la décision	
MA123	Numéro	
MA123	Date	
MX	—	
NYC	Niveau de classement indiqué à Intérêt	Designation level under Significance (21)
PL13	Registre des monuments historiques, numéro et date	Rejestr zabytków Nr data (-, 10)
ZM	Situation juridique	Status

### DISCUSSION

Le classement correspond à la protection légale. Plusieurs systèmes ne parlent que du niveau de protection alors que d'autres donnent des précisions sur la date, le numéro, etc., du décret y afférent en joignant parfois une copie des textes de loi. Outre le classement actuel, le niveau de protection futur peut également être proposé.

L'Argentine, le Canada, New York et la Zambie font état du niveau de protection. L'Argentine indique, pour les monuments, le niveau de protection actuel et le niveau de protection proposé; pour les sites, elle donne l'étendue et la nature de la protection. Le Canada divise les bâtiments officiellement classés Reconnus lieux historiques en quatre catégories : national, provincial, régional ou municipal. A la question Intérêt, New York relève également les niveaux de classement municipaux ou fédéraux. La Zambie donne le niveau de protection à la rubrique Situation juridique. Les sites peuvent être classés (monuments nationaux), protégés, non protégés ou être des sites confirmés, non confirmés ou détruits.

La France, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Maroc et la Pologne demandent la date exacte et/ou le numéro de

la décision de protection. Le Maroc donne le type, le numéro et la date de la décision de protection et propose la protection prévue. A la question Situation juridique, la France donne la date du classement et de l'inscription par le Service des monuments historiques, précise le statut de la propriété et indique le musée de dépôt pour les édifices et ouvrages. La Pologne donne le numéro et la date d'inscription au Registre des monuments historiques. L'Italie donne le numéro et la date des décrets officiels (*vincoli*).

L'Inde indique l'autorité, le numéro et la date de notification officielle et mentionne également les autres aspects juridiques; si un accord a été conclu entre l'État et le propriétaire, ce fait est signalé. Tous les revenus provenant de dotations ou de locations sont indiqués. Des copies de la notification et de l'accord sont jointes à la fiche Record.

C'est le Japon qui donne les informations les plus complètes sur le classement, notamment la date du classement, le numéro de l'acte juridique y afférent et le numéro de parution au *Journal officiel*. Les critères de sélection sont donnés et expliqués. Le terme « modification » prévoit les modifications futures de classement des sites historiques et des districts de préservation. Pour les districts, de nombreuses

autres réglementations légales sont données (nom et date). Une copie intégrale des décrets est jointe au registre.

#### RECOMMANDATIONS

Le niveau de classement ou de protection légale est une information primaire que l'on doit relever à moins que les entrées ne soient toutes classées. Les niveaux de classement changent et doivent donc être

tenus à jour. Cette information qui est d'ordre juridique ne devrait pas être mélangée avec d'autres données telles que l'intérêt, la propriété, etc.

La date et le numéro du classement sont des informations qu'on pourra relever à titre secondaire, de même que les critères adoptés pour le classement, la date de parution au *Journal officiel*, tout accord ainsi que le niveau de protection proposé ou futur. En revanche, les copies et les textes des décrets sont des informations facultatives.

### 3. Date/historique

#### A. Date

TABLEAU ANALYTIQUE 3A

AR1	Date du commencement	Fecha de inicio (11)
AR1	Date d'achèvement	Fecha de terminación (12)
CA	Année(s) de construction	Year(s) of construction (1)
CA	Données connues ou estimatives	Known or estimated
CA	(Code de certitude)	(Certainty code)
CA	Année de démolition	Year of demolition (2)
CA	Données connues ou estimatives (code de certitude)	Known or estimated (certainty code)
FR	Datation	(1370)
FR	Conservation	(1510)
IN	—	
IT12	Chronologie	Cronologia
IT3	Période	Epoca
JP1	Année ou période de construction	Año o periodo de construcción
MA1	Date	
MA3	Époque de construction	
MX1	Date approximative	Fecha aproximada
MX2	Année ou siècle approximatif	Año o siglo aproximado
NYC	Date d'origine	Original date (25)
NYC	Estimation	If estimated (26)
NYC	Date du changement	Date of change (27)
NYC	Estimation	If estimated (28)
PL13	Époque de construction	Czas powstania (-, 2)
PL13	Démolition signalée à Objet	Obiekt (-, 1)
ZM	Périodes	Periods
ZM	Dates déterminées au carbone-14	C.14 dates
ZM	Détruit, signalé à Situation juridique	Destroyed under Status

#### DISCUSSION

Les dates sont exprimées en années précises, en périodes ou époques ou en siècles. Certains systèmes ne donnent que l'année ou les périodes, d'autres donnent les deux. La date peut être indiquée en chiffres arabes, en chiffres romains ou en texte. On peut préciser s'il s'agit de données connues à l'issue de recherches ou d'enquêtes ou de données estimatives. L'année de démolition ou de destruction peut également être relevée.

L'Argentine, le Canada et New York enregistrent les années en chiffres numériques. Toutefois, quand les années sont informatisées, elles peuvent être triées en périodes chronologiques. L'Argentine demande la date du commencement et la date de l'achèvement de la construction des monuments. Le Canada donne l'année à laquelle la construction a commencé et l'année où elle a été terminée. New York enregistre une date d'origine ainsi que la date d'un changement ultérieur, une transformation par exemple.

Le Mexique et la Zambie ne demandent que

l'époque ou la période. Le Mexique code le tiers de siècle en chiffres arabes : « 16 3 » représente ainsi le dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle. La Zambie donne la période pertinente en prévoyant un maximum de quatre possibilités au titre de chaque entrée ; une question supplémentaire indique si des dates ont été déterminées par la méthode de datation au carbone-14.

La France, l'Italie, le Japon, le Maroc et la Pologne donnent à la fois les années et les périodes ou époques. Le Japon signale l'année ou la période de construction des trésors. La France inscrit les dates soit en texte, au quart de siècle le plus proche, soit en chiffres arabes pour les années exactes connues. A la question *Cronologia*, l'Italie demande à la fois le siècle en chiffres romains et les années en chiffres arabes. Pour les secteurs urbains, la période correspondant aux informations historiques est indiquée séparément. Le Maroc met sur ordinateur la date précise en années correspondant au calendrier grégorien (avant ou après J.-C.) ou au calendrier musulman (hégire) pour l'archéologie et donne l'époque de construction pour les monuments. La Pologne indique en toutes lettres les dates approximatives de construction par quart de siècle et utilise des chiffres arabes pour les dates connues.

Le Canada, la France et New York qualifient les dates par des questions portant sur leur exactitude. La France précise ainsi si la date est connue par des travaux historiques. New York donne séparément les dates estimatives. Le Canada précise également s'il s'agit de dates estimatives ou connues par des

recherches, en indiquant la fiabilité de ces recherches.

Le Canada, la France, New York, la Pologne et la Zambie donnent des informations sur la démolition ou la destruction. Ainsi, au Canada, lorsqu'on s'aperçoit après l'inscription qu'un bâtiment a été démoli, on met le système à jour en donnant l'année de démolition. New York code la démolition à l'année de la date du dernier changement. La France indique, à Conservation, les œuvres qui ont été « détruites » ainsi que celles qui ont été « détruites après inventaire ». La Pologne signale, le cas échéant, à Objet, la démolition. La Zambie indique la destruction à Situation juridique. La France, la Pologne et la Zambie ne datent ni la destruction ni la démolition.

#### RECOMMANDATIONS

La date est une question primaire. Il convient de relever la période chronologique générale ou les années précises ou les deux à la fois (dans des questions distinctes). Étant donné que des changements se produisent à travers le temps, des possibilités de dates multiples devraient toujours être prévues. Pour l'architecture, on pourra relever la date du commencement et de l'achèvement de la première phase de construction et des changements ultérieurs. La destruction ou la démolition postérieure à l'enregistrement est une information primaire qui doit être tenue à jour. Les questions portant sur l'exactitude ou la certitude des dates sont des informations secondaires.

## B. Commentaire historique

TABLEAU ANALYTIQUE 3B

AR12	Évolution, chronologie	Évolución, datos cronológicos (21, 13)
CA	—	
FR	Commentaire historique	(60)
IN1	Aperçu historique	Brief history (6)
IT1	Événements qui ont marqué la construction	Vicende costruttive
IT1	Réseau urbain	Sistema urbano
IT3	Événements historiques	Vicende storiche
IT4	Étapes de l'aménagement	Fasi de sviluppo
JP1	Première construction et historique	
MA23	Histoire et traditions populaires	
MA23	Évolution subie	
MX1	Légendes et traditions	Leyendas y tradiciones
MX1	Dates des fêtes	Ferías y fiestas
NYC	Intérêt socio-historique	Socio-historic significance (76)
PL3	Histoire de l'objet	Historia obiektu (12)
PL3	Travaux de construction et conservation	Prace budowlane i konserwatorskie (18)
ZM	Traditionnel, à la rubrique Catégorie	Traditional under Category

#### DISCUSSION

Il y a deux types généraux de commentaire historique. Certaines questions ont trait à l'histoire du bâtiment, ce qui peut comporter une description de la campagne de construction ainsi que des étapes d'aménagement ultérieures. D'autres visent l'histoire géné-

rale liée au bâtiment, notamment les événements, légendes et traditions.

L'Inde combine l'histoire (sous forme d'aperçu), l'importance et les traits remarquables dans une seule et même question. Le Japon prévoit pour les trésors nationaux une seule question portant sur la première construction et sur l'histoire.



L'histoire de la construction ou les campagnes de construction peuvent être détaillées en même temps que l'histoire du bâtiment proprement dit. L'Argentine et le Maroc posent tous deux des questions sur l'évolution. L'Italie mentionne, au titre des événements qui ont marqué la construction, le contexte purement historique ainsi que l'histoire sociale et économique de chaque bâtiment ; pour les secteurs urbains, les étapes d'aménagement sont indiquées. La France décrit les campagnes de construction dans le Commentaire historique. La Pologne décrit, dans Histoire de l'objet, le rôle que cet objet a joué dans l'histoire de la ville ; elle consacre une question distincte aux travaux de construction et de conservation.

Les événements connexes peuvent également être relevés. Pour New York, l'Intérêt socio-historique relève de considérations autres. Tel est le cas des lieux de naissance ou de bataille, par exemple. A la question *Sistema urbano*, l'Italie rapporte les événements urbains ou fonciers qui ont marqué l'histoire d'un bâtiment. L'encart consacré à la recherche historique décrit les événements historiques qui ont marqué chaque parcelle d'un secteur urbain.

Le Maroc, le Mexique et la Zambie s'intéressent

tous à l'histoire des traditions locales. La Zambie classe dans la catégorie des sites traditionnels ceux qui ont une certaine importance pour la religion ou l'histoire transmise oralement. Le Mexique relève les dates des fêtes pour l'architecture religieuse et demande les légendes et traditions connexes, mais sans le mettre sur ordinateur. Dans le cas du Maroc, l'histoire et les traditions populaires font l'objet d'une seule et même question, pour les monuments comme pour les sites.

#### RECOMMANDATIONS

Qu'il s'agisse d'événements, légendes ou traditions ou d'étapes de construction et d'aménagement, le commentaire historique est une question qu'on pourra relever à titre secondaire.

Cette information enrichit les données primaires ; elle est à la fois fascinante et complexe. C'est sans doute la plus difficile à organiser et à présenter d'une manière concise. La méthode la plus simple consisterait peut-être à prévoir différentes rubriques sous la forme de brefs paragraphes en texte. Lorsque plusieurs sujets sont traités dans un paragraphe trop long, les données tendent à se perdre.

## C. Auteurs

TABLEAU ANALYTIQUE 3C

AR1	Chef de projet	Proyectista (10)
CA	Architecte (code de certitude)	Architect (3) (certainty code)
CA	Entrepreneur principal ou constructeur (Code de certitude)	Major builder or contractor (4) (Certainty code)
CA	Ingénieur	Engineer (5)
FR	Auteurs	(1310)
FR	Origine de l'identification	(1320)
IN	—	
IT1	Auteur	Autore
JP	—	
MA	—	
MX	Constructeur, identifié à Ordre religieux	Orden monástica original
NYC	Architecte primaire	Primary architect (29)
NYC	Nom de l'entreprise	Of firm (30)
NYC	Architecte secondaire	Secondary architect (31)
NYC	Nom de l'entreprise	Of firm (32)
PL3	Auteurs, histoire, objets	Autorzy, historia, obiektu...(12)
ZM	—	

#### DISCUSSION

A la rubrique Auteurs on donne, pour chaque entrée, le ou les noms de l'architecte ou de l'entreprise, du maître d'œuvre, du sculpteur ou de l'artiste, de l'entrepreneur ou du constructeur, de l'ingénieur ou même du mécène.

Le Canada, la France et l'Italie demandent tous d'autres précisions. La France demande l'origine de l'identification du ou des auteurs : signature, attribution, etc. L'Italie note les attributions, le cas échéant,

et le Canada indique le niveau des recherches qui ont permis de déterminer ce nom au moyen du code de certitude.

La Pologne demande le nom de l'auteur à la question générale sur l'histoire de l'objet. Les autres systèmes prévoient des questions distinctes pour cette information. Le Mexique identifie l'ordre ou la propriété qui a financé la construction d'une église, à la rubrique Ordre religieux ; il ne s'agit cependant en fait ni de l'entrepreneur ni de l'auteur proprement dit du bâtiment. Le Canada fait la différence entre

l'architecte, l'entrepreneur ou le constructeur et l'ingénieur et donne trois possibilités de réponse pour chacun. New York offre la possibilité de donner deux noms d'architecte et deux noms d'entreprise. La France demande le nom du maître d'œuvre et en même temps, éventuellement, les noms des peintres et des sculpteurs lorsqu'il y a collaboration. L'Argentine demande, pour les monuments seulement, le chef de projet. L'Italie donne les auteurs dans l'ordre chronologique.

#### RECOMMANDATIONS

La question relative aux Auteurs est une question secondaire pour les inventaires architecturaux. La possibilité de donner plusieurs noms à chaque entrée devrait être prévue. Les différents rôles professionnels (architecte, maître d'œuvre, etc.) pourront également être différenciés. L'exactitude ou la certitude concernant les auteurs représente aussi une question secondaire.

## 4. Description

### A. Zone et cadre

TABLEAU ANALYTIQUE 4A

AR	—	
CA	Caractéristiques de la propriété	Property features (78)
FR	Milieu d'implantation	(1210)
FR	Importance du bordereau collectif	(1410)
IN1	Caractéristiques topographiques	Topographical features (8)
IN1	Zone et limites...	Area and boundary... (16)
IN1	Nature et étendue du jardin	Nature and extent of garden (20)
IN1	Personnel...	Staff... (21)
IT1	Environnement	Rapporti ambientali
IT2	Rapport fonctionnel avec le reste de la ville	Correlazione urbanistiche par funzionali
IT2	Étymologie des toponymes	Etimologia della toponomastica
IT2	Implantation urbaine initiale	Impianto urbanistico originario
IT2	Répartition topographique	Lottizzazione de impianto
IT2	Rapport volumétrique	Correlazione urbanistiche
JP1	Nombre de bâtiments	
JP2	Gardien	
JP2	Superficie	
JP2	Nombre total de lots	
JP3	Zone et district d'urbanisation	
JP3	Surface	
JP3	Population	
JP3	Nombre de foyers	
JP3	Nombre de maisons	
JP3	Nombre de bâtiments	
MA3	Cadre et contenu	
MX	—	
NYC	Caractéristiques du bâtiment	Property features (65)
PL2	Enquêtes historiques et études d'urbanisme	(-)
PL3	Situation donnée à la question Description	Opis... (13)
ZM	Ferme/chef/village	Farm/chief/village

#### DISCUSSION

Il s'agit ici de la zone et du cadre. L'information peut porter sur la quantité ou l'étendue et le rapport fonctionnel de la zone avec le reste de la ville ainsi que sur le milieu d'implantation, les caractéristiques du bâtiment et le personnel, éléments définissant le cadre.

Une partie de l'information peut être chiffrée.

Ainsi, sur le bordereau collectif français, on donne le nombre d'œuvres étudiées, le nombre d'œuvres repérées et le total des œuvres repérées et non repérées « bâti ». Le Japon demande la superficie et le nombre total de lots qui constituent un site historique. Pour les districts, l'étendue, la population totale ainsi que le nombre de foyers, de maisons et d'immeubles sont tous énumérés.

L'Italie, le Japon et la Pologne demandent différentes indications quant à l'urbanisation. Pour les cités et villes historiques, la Pologne renvoie aux autres Enquêtes historiques et études d'urbanisme. Le Japon indique si une zone dont une municipalité a proposé le classement comme district historique fait partie ou non d'un district d'urbanisation. L'Italie donne le rapport fonctionnel de chaque secteur urbain avec le reste de la ville. Elle décrit en outre les changements successifs de toponymes, de fonctions et de répartition topographique ainsi que le rapport volumétrique existant entre les espaces découverts et les espaces bâtis.

Pour des raisons administratives, l'Inde, le Japon et la Zambie mentionnent tous le personnel associé au site. La Zambie identifie le nom du chef de tribu. Le Japon consigne le nom du gardien des sites historiques. L'Inde identifie le personnel préposé au monument ou au site.

Plusieurs systèmes prévoient des informations sur le milieu d'implantation immédiat, le milieu environnant ou la situation. La France prévoit comme réponses : « isolé ou en agglomération, en ville ou en village ». L'Italie décrit le cadre environnant, le qualifiant d'urbain, d'isolé ou de naturel. La Pologne

inclut la situation dans une question générale consacrée à la description ; dans les villes, elle demande, pour tous les bâtiments, le rapport entre chaque bâtiment et le marché historique de la ville. L'Inde consigne, dans des questions distinctes, les caractéristiques topographiques, les jardins éventuellement rattachés au monument ainsi que la Zone et ses limites. Le Maroc décrit le cadre et le contenu de chaque monument. Le Japon donne le nombre de bâtiments qui constituent un trésor national. Le Canada et New York identifient les caractéristiques de la propriété ou les caractéristiques du bâtiment telles que grilles, clôtures et portails.

RECOMMANDATIONS

Les questions portant sur la description de la zone et du cadre sont des questions secondaires mais utiles. Pour une zone ou un district, la superficie, le nombre de lots, la population et le nombre de structures pourront tous être dénombrés. On pourra faire état d'informations relatives à l'urbanisme. De même, le rapport existant entre la zone et le reste de la ville pourra également être décrit. Diverses informations pourront être consignées au titre du cadre (description de la situation, des caractéristiques et du personnel).

B. Site et structure : grandeur

TABLEAU ANALYTIQUE 4B

AR	—	
CA	Groupement des unités	Massing of units (11)
CA	Plan	Plan (12)
CA	Ailes	Wings (13)
CA	Dimensions du bâtiment	Building dimensions (14)
CA	Nombre de baies	Bays (16)
CA	Sous-sol/fondations	Basement/foundation (17)
FR	Parti de plan	(1420)
FR	Vaisseaux et étages	(1430)
FR	Parti d'élévation extérieure	(1460)
FR	Dimensions	(1490)
IN	—	
IT1	Plan	Pianta
IT1	Description	Descrizione
JP1	Surface et hauteur	
MA	—	
MX1	Atrium	Atrio
MX1	Croisée du transept	Cruz atrial
NYC	Groupement des unités	Massing of structures (33)
NYC	Unités visibles	Visible units (34-37)
NYC	Largeur de la parcelle	Plot width (38)
NYC	Profondeur de la parcelle	Plot depth (39)
NYC	Largeur du bâtiment	Building width (40)
NYC	Profondeur du bâtiment	Building depth (41)
NYC	Étages	Stories (42)
NYC	Sous-sol	Basement (43)
NYC	Combles	Attic (44)
NYC	Baies	Bays (45)
NYC	Composition architecturale	Architectural composition (68)
NYC	Composition en élévation	Elevational composition (73)
NYC	Plan	Plan (75)
PL3	Groupement et plan indiqués à la question	Opis (13)
	Description	
PL3	Volume	Kubatura (14)
PL3	Surface au sol utilisable	Powierzchnia uzytkowa (15)
ZM	—	

## DISCUSSION

Cette rubrique a trait à l'ordre de grandeur du site et des structures, c'est-à-dire aux dimensions, aux formes ou types de plans et aux études des volumes ou du groupement.

Le Canada mesure la profondeur et la largeur des bâtiments en mètres. New York donne le détail de la profondeur et de la largeur des bâtiments et des parcelles en pieds. La France ne demande les dimensions que pour les édifices, pas pour les édifices. Le Japon relève la superficie des trésors nationaux, ainsi que la hauteur ou d'autres indications de dimensions. La Pologne mesure, dans deux questions distinctes, le volume et la surface au sol utilisable des bâtiments.

Le Canada, la France, l'Italie et New York précisent le type de plan. Le Canada demande en outre si des ailes ont été ajoutées. Pour les églises, le Mexique indique l'existence éventuelle d'un atrium ou d'une croisée de transept. La Pologne inclut le plan dans la question générale consacrée à la description.

D'autres questions peuvent demander davantage de détails sur le groupement des unités ou le volume de chaque structure. La France, le Canada et New York comptent ainsi le nombre d'étages. La France donne le détail du parti d'élévation extérieure. New York précise la composition architecturale et la composition en élévation. New York et le Canada comptent, l'un et l'autre, le nombre de baies et donnent le type de sous-sol ou de fondations. New York indique également l'existence de combles. Le Canada et New York décrivent, l'un et l'autre, le groupement des unités dans la rue. New York mentionne également, le cas échéant, les structures identiques ou à l'image d'autres structures de la même rue. La Pologne inclut le groupement des unités dans la question générale consacrée à la description. L'Italie demande à la fois les niveaux, les dimensions et la description de la façade dans la question *Descrizione*.

## RECOMMANDATIONS

Les descriptions de la grandeur des structures constituent des questions secondaires. Diverses informations concernant les dimensions linéaires ou le volume, les types de plan et le groupement des unités ou le nombre d'étages et la composition de la façade pourront toutes être relevées. Lorsque les dimensions sont données, les unités de mesure normalisées devraient être indiquées.

## C. Site et structure : description générale

TABLEAU ANALYTIQUE 4C

AR	—
CA	—
FR	—
IN1	... Traits remarquables ... Outstanding features (6)

IT	—	
JP	—	
MA23	Description	
MA3	Caractéristiques particulières	
MX	—	
NYC	—	
PL3	Description	Opis (13)
ZM	Description du site	Description of site

## DISCUSSION

L'Inde, le Maroc, la Pologne et la Zambie demandent tous des descriptions générales. L'Inde demande les traits remarquables du monument ou du site dans une question qui porte également sur l'historique et l'importance. Le Maroc demande les caractéristiques particulières des monuments ainsi qu'une description des monuments et des sites. La Zambie relève la description mais ne la met pas sur ordinateur. Dans une seule question intitulée Description, la Pologne demande à la fois la situation, les matériaux et la construction, le plan, le groupement architectural, les détails des intérieurs et des extérieurs ainsi que le mobilier et les installations.

## RECOMMANDATIONS

Les descriptions générales constituent des questions secondaires qui ne sont pas recommandées. Les informations descriptives ne devraient pas être combinées dans une seule question avec d'autres données comme les données historiques. La description ne devrait pas non plus être non spécifiée. Les questions qui demandent des données ne présentant aucun rapport entre elles ou qui ne spécifient pas les données dissimulent l'information. Il faut alors lire l'intégralité de la description afin de repérer les informations qui décrivent, par exemple, le toit. Les descriptions générales non spécifiées sont donc déconseillées.

## D. Site et structure : style

TABLEAU ANALYTIQUE 4D

AR	—	
CA	Style	Style (82)
FR	—	
IN	—	
IT	—	
JP1	Style	
MA	—	
MX	—	
NYC	Style	Style (18-20)
PL3	Définition du style	Określenia stylu (12)
ZM	—	

## DISCUSSION

Peu de systèmes prévoient une description du style. Le Japon ne la spécifie que pour les trésors nationaux. Au Canada, seul le personnel au siège relève le style.

La Pologne l'intègre dans l'histoire de l'objet. New York prévoit trois possibilités de style d'ensemble pour chaque entrée, le style propre à chacune des nombreuses parties individuelles pouvant être indiqué s'il est différent de celui de l'ensemble.

RECOMMANDATIONS

Le style constitue une question secondaire. Sa détermination exige cependant un œil exercé, en général

celui d'un professionnel. Ce n'est pas une question pour les bénévoles. Étant donné que le style évolue et change avec le temps, plusieurs possibilités devraient être prévues pour chaque entrée. Il est également utile de signaler le style propre aux diverses parties ou des divers éléments de l'architecture.

Il est intéressant de noter que dans la première édition de l'IBHC (1970) il n'y avait aucune question sur le style et que dans la quatrième et dernière édition (1979), il y en a une, A l'usage du bureau seulement.

E. Site et structure : Matériaux et technique

TABLEAU ANALYTIQUE 4E

AR	—	
CA	Construction des murs porteurs extérieurs	Exterior bearing wall construction (30)
CA	Matériau :	Material of:
CA	Des murs de fondation	Basement/foundation wall (18)
CA	Principal du mur extérieur ; façade	Main exterior wall façade (19-28)
CA	Des murs extérieurs ; autres murs	Exterior wall material; other walls (29)
CA	De la surface du toit	Roof surface (34)
CA	De la garniture du toit	Roof trim (36, 38)
CA	Des souches de cheminée	Chimney stacks (45)
CA	De la garniture de fenêtre	Window trims (50-52, 55-56)
CA	Seuil de fenêtre	Window sill (54)
CA	Entrée principale - garniture	Entrance trims (63-67)
CA	Porche	Porch (75)
FR	Matériau de gros œuvre	(1390)
FR	Matériau de couverture	(1400)
IN	—	
IT1	Construction des murs	Technique murarie
IT1	Structure souterraine	Struttura sotterranea
IT4	Technique de construction	Technique costruttiva
MA3	Matériaux	
MX	—	
NYC	Matériau de la façade	Façade material (46)
NYC	Matériau de garniture	Trim material (47)
NYC	Matériau de garniture	Trim material (100-999)
NYC	Revêtement de surface	Surface coating (67)
PL1	Matériau	
PL3	Matériau et technique de construction, donnés à la question Description	Opis (13)

DISCUSSION

La rubrique concerne à la fois les techniques de construction et les matériaux. Le Canada, l'Italie, New York et la Pologne demandent tous la technique de construction. Dans le cas de l'Italie, les matériaux et la technique font l'objet d'une seule et même question.

Le Maroc et la Pologne posent une question générale sur les matériaux. La France, en revanche, fait une distinction entre le matériau de couverture et le matériau de gros œuvre. Le Canada et New York demandent des détails très précis. Le Canada demande ainsi les matériaux des murs, de la surface et de la garniture du toit, des souches de cheminée, de la garniture de l'ouverture structurale et de l'entrée principale et du porche. New York prévoit le revêtement de surface ainsi que les matériaux de la

façade et de la garniture, le matériau de construction propre à chacun des éléments décrits pouvant être signalé.

RECOMMANDATIONS

Lorsqu'il s'agit d'un inventaire architectural, les matériaux visibles du bâtiment et de son toit constituent des questions primaires. La technique et les matériaux de construction des divers autres éléments sont des questions secondaires. Il est utile de signaler le matériau propre à chacun des divers éléments.

## F. Site et structure : éléments de construction

TABLEAU ANALYTIQUE 4F

AR	—	
CA	Type du toit	Roof type (32)
CA	Profils spéciaux	Special shape (33)
CA	Garniture - avant-toit	Trim eaves (35)
CA	Garniture - bordures	Trim verges (37)
CA	Particularités	Special features (47)
CA	Tours, clochers et dômes	Towers, steeples, domes (39-41)
CA	Type de lucarne	Dormer type (42)
CA	Emplacement de la cheminée	Chimney location (43, 44)
CA	Groupement des souches de cheminée	Chimney stack massing (46)
CA	Fenêtre typique :	Typical window:
	Emplacement	Location (48)
CA	Forme de l'ouverture structurale	Structural opening shape (49)
CA	Garniture têtes	Trim heads (50, 55)
CA	Garniture côtés	Trim sides (51, 56)
CA	Nombre de châssis	Number of sashes (57)
CA	Mécanisme d'ouverture	Opening mechanism (58)
CA	Types particuliers de fenêtres	Special window types (59)
CA	Disposition particulière des vitres	Special pane arrangements (60)
CA	Entrée principale emplacement	Main entrance location (61)
CA	Forme de l'ouverture structurale	Structural opening shape (62)
CA	Garniture têtes	Trim heads (63, 66)
CA	Garniture côtés	Trim sides (64, 67)
CA	Nombre de vantaux	Door leaves (68)
CA	Nombre de panneaux par vantail	Number of panels per leaf (69)
CA	Particularités	Special features (70)
CA	Escalier principal - emplacement	Main stairs location (71)
	Direction	Direction (72)
FR	Type de couverture	(1470)
FR	Type de couvrement	(1480)
FR	Type d'escalier	(1500)
IN	—	
IT1	Couverture	Copertura
IT1	Couvrement - combles	Volte e solai
IT1	Escaliers	Scale
JP	—	
MA	—	
MX1	Toit	Techo de la nave principal
MX1	Nombre de tours	Número de torres
NYC	Emplacement de l'entrée	Entrance location (49)
NYC	Ouverture de la porte	Door opening (50)
NYC	Garniture de la porte	Door trim (51)
NYC	Type de porte	Door type (52)
NYC	Panneaux	Panels (53)
NYC	Véranda	Porch (54)
NYC	Ouverture de la fenêtre	Window opening (55)
NYC	Garniture de la fenêtre	Window trim (56)
NYC	Type de fenêtre	Window type (57)
NYC	Vitres de fenêtre	Window panes (58)
NYC	Forme du toit	Roof shape (59)
NYC	Garniture du toit	Roof trim (60)
NYC	Caractéristiques du toit	Roof features (61)
NYC	Cheminées	Chimneys (62)
NYC	Toit de lucarne	Dormer roof (63)
NYC	Tours, indiquées à la question Caractéristiques de construction	Towers under Building features (64)
PL	—	
ZM	—	

## DISCUSSION

Cette rubrique vise les éléments de construction tels que la forme du toit, le couvrement, les escaliers, les tours, la porte et les fenêtres.

Le Canada, la France, l'Italie, le Mexique et New York relèvent tous le type ou la forme du toit ou de la couverture. Le Mexique ne demande cette information que pour les églises, dont il dénombre aussi les

tours. Le Canada regroupe les tours avec les clochers et les dômes. New York recense les tours à la question qui porte sur les caractéristiques de construction. La méthode de couverture est décrite par l'Italie (*Volte e solai*) et par la France (Type de couverture). L'Italie, la France et le Canada mentionnent également le type et l'emplacement de l'escalier extérieur. Le Canada et New York donnent en outre une description précise des cheminées, des lucarnes, de l'entrée, de la porte principale, du porche ou de la

véranda et des fenêtres ainsi que de leur garniture respective.

RECOMMANDATIONS

Lorsqu'il s'agit d'un inventaire architectural, le type du toit, la méthode de couverture et l'escalier sont des questions secondaires. Divers autres éléments et leur garniture peuvent être inclus dans des enquêtes utilisées à des fins comparatives, telles que celles de New York et du Canada.

G. Site et structure : caractéristiques immobilières

TABLEAU ANALYTIQUE 4G

AR	—	
CA	Dessin et détail des murs	Wall design and detail (31)
FR	Représentation	(1070)
FR	Précisions...	(20)
FR	Technique de décor	(1450)
FR	Commentaire historique	(60)
IN1	... Traits remarquables	... Outstanding features (6)
IT1	Planchers	Pavimenti
IT1	Décoration extérieure	Decorazione esterne
IT1	Décoration intérieure	Decorazione interne
IT1	Inscriptions, entablements, armoiries, peintures murales	Iscrizioni, lapidi, stemmi, graffiti
IT4	Éléments présentant un intérêt spécifique	Elementi di specifico interesse
JP1	Entablements, inscriptions et autres détails de même nature	
MA	—	
MX1	Nombre de retables	Retablos importantes
NYC	Caractéristiques de construction	Building features (64)
NYC	Motifs décoratifs	Decorative motifs (66)
NYC	Espace intérieur significatif	Significant interior space (69)
NYC	Sculpture et art architecturaux	Architectural sculpture and art (70)
NYC	Modificateurs	Modifiers (71)
PL3	Intérieurs donnés à la question Description	Opis (13)

DISCUSSION

Les caractéristiques immobilières qui font l'objet de cette rubrique sont à la fois les détails décoratifs de la construction et les œuvres d'art qui en font partie. Les inscriptions, armoiries, décorations intérieure et extérieure, etc., sont les détails décoratifs. Les œuvres d'art incorporées à la construction sont notamment la sculpture architecturale, les peintures murales et les mosaïques.

Le Canada relève les caractéristiques ornementales à la question Dessin et détail des murs. New York les assimile aux caractéristiques de construction ou motifs décoratifs et modificateurs. Les espaces intérieurs significatifs font l'objet d'une question distincte ; la Pologne demande cette information à la question Description. En France, les marques et inscriptions portées par l'œuvre et relatives à l'histoire de l'œuvre sont signalées à la question Commentaire historique ; les techniques de décor sont relevées séparément. Le Japon ne donne des détails sur les entablements, inscriptions et autres éléments de même nature que pour les trésors nationaux.

L'Inde mentionne les inscriptions, les sculptures et

les peintures dans la question consacrée à l'aperçu historique. L'Italie combine en une seule question les inscriptions, les entablements, les armoiries et les peintures murales et consacre trois questions distinctes aux planchers, à la décoration extérieure et à la décoration intérieure.

Le Catalogo dei Beni Culturali italien et l'Inventaire général français relèvent l'un et l'autre les œuvres d'art importantes sur des fiches ou bordereaux distincts. Pour les secteurs urbains, l'Italie signale les éléments présentant un intérêt spécifique et qui mériteraient de faire l'objet d'une fiche individuelle. La France indique, pour les ouvrages portés par une œuvre architecturale et qui ne méritent pas un bordereau distinct, le sujet général à la question Représentation, en précisant l'événement qu'ils dépeignent à la question Précisions concernant la représentation.

New York combine dans une seule question la sculpture et l'art architecturaux, la catégorie du sujet (abstrait ou historique) et la méthode (mosaïque ou peinture murale). Le Mexique dénombre les retables de chaque église sans en donner la description.



## RECOMMANDATIONS

Les descriptions des caractéristiques immobilières représentent des questions secondaires. Les inscriptions, entablements, armoiries, la décoration intérieure et extérieure ainsi que l'art et les sculptures architecturaux pourront être relevés mais ne devraient

pas être combinés avec d'autres informations comme l'histoire. Deux questions distinctes au moins devraient être posées ; l'une sur les détails décoratifs et l'autre sur l'art et les sculptures qui font partie de l'œuvre. Il est utile de préciser le thème général de l'art et de la sculpture architecturaux ainsi que l'événement qu'ils dépeignent.

## H. Site et structure : caractéristiques mobilières

TABLEAU ANALYTIQUE 4H

AR	—	
CA	Emplacement	Site (10)
FR	Remplois	(1250)
FR	Déplacement	(1260)
FR	Musée de dépôt indiqué à Situation juridique	(1550)
IN	—	
IT1	Mobilier	Arredamenti
JP	—	
MA3	Œuvres d'art mobilières	
MX	—	
NYC	Déplacement, indiqué à Modificateur	Moved under Modifier (71)
PL3	Mobilier, indiqué à Description	Opis (13)
ZM	Objets découverts	Finds
ZM	Objets de musée	Museum objects
ZM	Plusieurs collections	More than one assemblage

## DISCUSSION

Les caractéristiques mobilières peuvent comprendre la structure proprement dite ou des parties distinctes de cette structure ainsi que le mobilier, les œuvres d'art, les objets découverts et spécimens connexes. Ces éléments, bien que déplaçables, peuvent être restés *in situ* ou avoir été déplacés.

Le Canada, la France et New York indiquent les déplacements. Étant donné que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada ne classe pas les bâtiments déplacés, l'IBHC précise si le bâtiment est sur son emplacement d'origine ou s'il a été déplacé. New York signale aussi les structures et les parties déplacées. La France donne des détails sur le déplacement et le remploi d'une partie d'une œuvre aussi bien que sur ceux d'une œuvre entière.

Dans une question distincte, la France demande le cas échéant, le musée où ont été déposés les édicules et les parties déplacées. La Zambie donne le numéro matricule attribué par le musée Livingstone aux spécimens de sa collection ou aux objets trouvés sur un site, en précisant s'il existe plusieurs collections de

ce type. Les objets trouvés sur un site sont classés à la question Type de site et font l'objet d'une description non informatisée. L'Italie et la Pologne mentionnent brièvement le mobilier ayant un rapport avec un bâtiment, tandis que le Maroc signale toutes les œuvres d'art mobilières associées à un monument.

## RECOMMANDATIONS

Les descriptions des caractéristiques mobilières constituent des questions secondaires. On pourra recueillir à ce titre diverses informations relatives aux éléments déplaçables telles qu'une structure proprement dite, des parties de cette structure, et le mobilier ainsi que les œuvres d'art, objets découverts et spécimens connexes. Lorsqu'un bâtiment ou des parties d'un bâtiment ont été déplacés, on pourra donner tous les détails disponibles sur l'emplacement d'origine. Pour les objets découverts et les spécimens ou œuvres d'art ayant un rapport avec la structure ou le site qui font partie d'une ou de plusieurs collections d'un musée, on pourra donner tous les numéros de référence. Ces informations sont toutefois facultatives.

# 5. Conservation/restauration/préservation

TABLEAU ANALYTIQUE 5

AR12	État de conservation	Estado de conservación (15, 12)
AR1	Possibilités de reconversion	Grado de adaptabilidad (19)
AR1	Niveau d'investissement	Grado de inversión (20)
CA	Modifications et rajouts apparents	Alterations and additions (77)
FR	Conservation	(1510)
IN1	Données climatiques	Climatic data (9)
IN1	Conservation chimique, indiquée à Fichiers administratifs	Conservation chemical notes under Office files (18)
IN1	Conservation de la construction et conservation chimique...	Structural and chemical conservation... (19)
IT14	État de conservation	Stato de conservazione
IT1	Restauration	Restauri
JP23	Conditions requises pour la conservation	
MA23	État actuel	
MA2	Dangers éventuels	
MA2	Perspectives de développement	
MA3	Opérations de restauration	
MA3	Perspectives de restauration	
MA3	État de conservation	
MA3	Degré de protection à appliquer	
MX1	Ruines, indiquées à Ordre religieux	Orden monástica original
MX1	Dangers éventuels, indiqués à Dates des fêtes	Ferías y fiestas
NYC	Modifications de l'étage	Alterations to story (48)
NYC	État d'origine ou inchangé précisé à Modificateurs	Original or unaltered under Modifier (71)
NYC	Actes de vandalisme ou en ruine, indiqués à Modificateur	Vandalized or ruinous under Modifier (71)
PL2	Avis du conservateur	(—)
PL2	Registre de conservation	(—)
PL2	Plan d'aménagement	
PL3	Travaux de construction et de conservation	Prace budowlane i konserwatorskie (18)
PL3	État de conservation	Stan zachowania (19)
PL3	Nature et étendue des mesures de conservation	Najpilniejsze postulaty konserwatorskie (20)
ZM	État actuel, donné à Autres renseignements	Other information

## DISCUSSION

Étant donné que les termes « conservation, restauration et préservation » donnent lieu à des problèmes d'interprétation, ils ont été regroupés ici et ils désignent d'une manière générale les méthodes spécialisées mises en œuvre pour sauver un site ou une structure et l'entretenir.

Cette catégorie concerne *a*) l'état actuel ou réel de conservation, *b*) les travaux techniques déjà effectués, et *c*) les perspectives de conservation et les travaux de conservation nécessaires.

La plupart des systèmes décrivent l'état actuel du site ou de la structure. La France, le Canada, New York et la Zambie n'indiquent que l'état actuel. Le

Canada relève toutes les modifications et tous les rajouts apparents. New York précise si certains éléments sont manquants ou ont été modifiés et si la structure a fait l'objet d'actes de vandalisme ou est en ruine. La Zambie peut signaler l'état actuel du site à la question Autres renseignements. A la question Conservation, la France prévoit plusieurs possibilités de réponse : détruit, détruit après inventaire, vestiges, mauvais état, menacé ou restauré ; lorsque les œuvres sont conservées pour l'essentiel et en bon état, on ne répond pas à cette question.

Le Mexique signale les églises en ruine à la question Ordre religieux. L'Argentine demande l'état de conservation des monuments et des sites. Le Japon demande l'état actuel des sites et des districts et les travaux nécessaires dans une seule question : Conditions requises pour la conservation.

L'Italie, le Maroc et la Pologne précisent séparément l'état de différentes parties distinctes du bâtiment. La Pologne décrit ainsi l'état de conservation des fondations, des murs, des voûtes, des sols, des chevrons, de la couverture, du mobilier et des installations. Le Maroc détaille l'état de conservation de chaque monument au moyen de cases préimprimées donnant le choix entre trois réponses possibles (satisfaisant, médiocre ou mauvais) pour le gros œuvre, les parties complémentaires, la toiture, le plafond/terrasse et l'intérieur, et mentionne aussi le taux d'humidité et de condensation, le cas échéant.

Pour l'architecture, l'Italie code également sur une grille séparée l'état de conservation (*stato de conservazione*) des murs, de la couverture, des combles, des voûtes et du plafond, de la structure souterraine, des sols, de la décoration, des surfaces, du plâtre et des agencements. Six réponses possibles sont prévues : excellent (*ottimo*), bon (*buono*), médiocre (*mediocre*), mauvais (*cattivo*), très mauvais (*pessimo*) et en ruine (*rudere*) ; la date d'inspection de l'état de conservation est notée et, le cas échéant, tout dommage précis et ses causes sont indiqués à la rubrique Observations. Une grille analogue, mais plus simple et non datée, décrit l'état de conservation de chaque parcelle d'un secteur urbain.

Seules l'Inde, l'Italie et la Pologne décrivent les travaux de conservation ou de restauration déjà entrepris. L'Inde signale les travaux exceptionnels de conservation de la construction et de conservation chimique qui ont « déjà été effectués » et donne parfois en référence des notes supplémentaires sur la conservation à la question Fichiers administratifs. L'Italie énumère rapidement les travaux de restauration anciens et plus récents par date et par type. A la question Travaux de construction et de conservation, la Pologne décrit les travaux déjà effectués à ce titre et donne pour référence la documentation disponible sur les bâtiments recensés. La fiche de couverture de l'Inventaire des cités et villes historiques donne la référence de la date et du numéro d'inscription dans le registre de conservation.

Aux fins de la conservation future, plusieurs systèmes indiquent soit les perspectives soit les pratiques

en signalant les dangers éventuels ou les travaux nécessaires et en donnant des informations techniques. Le Japon, le Maroc et la Pologne précisent l'étendue des mesures requises. A la question Conditions requises pour la conservation, le Japon demande à la fois les travaux à effectuer et l'état actuel. La Pologne demande la nature et l'étendue des mesures de conservation requises d'urgence. Pour les monuments, le Maroc demande le degré de protection (totale ou partielle) requis ou la nécessité de les reconstruire. Deux questions supplémentaires (Perspectives de restauration et Opérations de restauration) indiquent les pratiques actuelles ou futures.

L'Inde, le Maroc et le Mexique donnent tous trois des informations précises utiles à la conservation future. Comme les *fiestas* mexicaines offrent le prétexte des dégradations les plus courantes des églises, les dates de ces fêtes sont indiquées pour signaler les problèmes potentiels d'entretien. L'Inde recueille des données climatiques telles que température et pluviosité afin de déterminer les zones géographiques qui risquent de soulever des difficultés particulières et qui appellent des solutions. Le Maroc signale les dangers éventuels.

L'Argentine, le Maroc et la Pologne s'intéressent en outre aux possibilités de reconversion. La Pologne fait état du plan d'aménagement des cités et villes historiques. L'Argentine mentionne les possibilités de reconversion (*grado de adaptabilidad*) des monuments et le niveau d'investissement (*grado de inversión*) requis à ce titre. Le Maroc note également les perspectives de développement des sites.

#### RECOMMANDATIONS

L'état actuel général de l'ensemble du site ou de la structure constitue une question primaire. Il indique exactement tant les ruines évidentes que les sites ou structures gravement menacés. L'état de parties spécifiques représente une question secondaire qui relève uniquement des spécialistes. Les grilles qui offrent des possibilités de réponse normalisées sur l'état de l'ensemble et en même temps des précisions sur les parties distinctes sont utiles. L'information sur l'état précis devrait être datée et tenue à jour.

Les travaux de conservation ou de restauration déjà effectués représentent une question facultative. Il suffirait que l'inventaire renvoie aux autres dossiers complets contenant des informations précises. Ces références devraient comporter, dans l'ordre chronologique, la date, le type des travaux et le numéro d'inscription au registre de conservation, le lieu où le registre est gardé étant indiqué.

L'information relative à la conservation ou à la préservation futures représente une question secondaire. On pourra indiquer à ce titre le niveau requis ou des travaux déterminés. On pourra signaler les dangers éventuels (fêtes, climat) et suggérer des perspectives de développement, y compris les possibilités de reconversion et le financement nécessaire.

## 6. Documentation/référence

### A. Bibliographie publiée

TABLEAU ANALYTIQUE 6A

AR12	Bibliographie	Bibliografía (22,14)
CA	Sources indiquées à Observations	Observations (—)
FR	Numéro de microfiche (texte)	(5)
FR	Mise à jour de la microfiche	(80)
IN1	Références publiées	Published references (7)
IT12	Bibliographie	Bibliografica
JP	—	
MA23	Bibliographie de base	
MX	—	
NYC	—	
PL3	Bibliographie	Bibliografía (22)
ZM	Publications	Publications

#### DISCUSSION

La catégorie Documentation/référence comporte cinq rubriques. La première, Bibliographie publiée, concerne les sources publiées, et les quatre autres ont trait d'une manière générale aux documents complémentaires non publiés.

Le Canada demande les sources utilisées pour chaque entrée à la question Observations, mais ne met pas l'information sur ordinateur. La France conserve des références bibliographiques complètes en texte sur microfiches. Les renvois aux numéros des microfiches texte pertinentes sont portés sur le bordereau architecture. Lorsqu'une microfiche nouvelle se substitue ou s'ajoute à une ancienne, on le signale (Mise à jour de la microfiche). L'Argentine divise la bibliographie en livres, publications et autres. L'Inde y inclut les références publiées dans les journaux officiels (*Imperial et District Gazettes*) et les manuels locaux.

A la question *Bibliografica*, l'Italie mentionne les publications dans l'ordre chronologique en indiquant, pour chaque publication, l'auteur, le titre, le lieu et l'année de publication, le nombre de pages et le

nombre de clichés. Le Maroc donne la bibliographie de base. La Pologne demande les références bibliographiques pour l'architecture. La Zambie relève les références bibliographiques complètes mais ne met sur ordinateur que le fait qu'il existe des publications.

#### RECOMMANDATIONS

Une bibliographie complète représente une question facultative. Pour être utiles, ces références doivent être exhaustives et à jour. Une bibliographie détaillée et complète exige donc une méthode de documentation distincte faisant appel à des microfiches ou à des programmes informatiques spécialisés. Lorsqu'il existe des bibliographies distinctes, les renvois devraient être portés sur la fiche de l'entrée correspondante (numéro de la microfiche texte, par exemple).

Une bibliographie limitée constitue une question secondaire. Elle devrait être établie selon une procédure normalisée. La Zambie, tout en relevant les références bibliographiques complètes, ne met sur ordinateur que le fait qu'il existe des publications. Cette pratique mérite d'être signalée.

## B. Dossiers et rapports

TABLEAU ANALYTIQUE 6B

AR	—	
CA	Site archéologique	Archaeological site (83)
CA	Référence	Reference (84)
FR	Dossier cité à Documentation référence	(5)
IN1	Fichiers administratifs	Office files (18)
IT1	Rapports techniques	Relazioni tecniche
JP	—	
MA23	Études et rapports	
MX2	Numéro de fichier	Número en clave
NYC	Ressources utilisées pour les recherches	Research resources (72)
PL1	Liste des monuments historiques	
PL1	Catalogue des objets anciens	
PL2	Données archéologiques	
PL2	Enquêtes historiques et sur l'urbanisation	(—)
PL2	Numéro du dossier	(—)
ZM	Numéro de fichier	Office file number
ZM	Fichiers complémentaires	Additional files
ZM	Fouilles	Excavations

### DISCUSSION

Les dossiers et fichiers administratifs et autres rapports relèvent de cette rubrique. La France, le Mexique et la Zambie parlent de dossiers et fichiers administratifs en général ; le Canada et l'Inde demandent une information plus spécifique.

La France indique par un code si le Bordereau architecture a été rempli à partir d'un dossier d'inventaire. Le Mexique donne le numéro de fichier attribué par le personnel au siège (*numero en clave*) aux monuments et aux sites présentant une beauté naturelle. La Zambie donne les numéros des fichiers de la Commission des documents nationaux ou du Musée Livingstone ; elle ne met sur ordinateur qu'un seul numéro de fichier, en précisant qu'il en existe peut-être d'autres. Le numéro de fichier n'est pas nécessairement donné lorsqu'il s'agit de sites qui ont fait l'objet d'une publication.

A la question Fichiers administratifs, l'Inde cite les notes relatives à l'inspection, à la conservation, à l'administration, à l'horticulture et aux épigraphes qui sont conservées au Circle Office. À la question Références, le Canada code l'existence d'autres rapports et dossiers de l'IBHC et d'informations de la phase 2 sur l'intérieur des bâtiments.

Certaines études et certains rapports peuvent également être indiqués nommément. A la question Site archéologique, le Canada signale que la division Archéologie détient certaines informations, sans en préciser la teneur. La Zambie relève les références complètes sur les fouilles archéologiques ayant un

rapport avec un site, mais seul le fait que ces fouilles ont été effectuées fait l'objet d'une entrée en machine. Sur la fiche de couverture de l'inventaire des cités et villes historiques, la Pologne fait aussi état des données archéologiques et signale en outre les enquêtes historiques et les enquêtes d'urbanisme.

A la question Ressources utilisées pour les recherches, New York indique les autres enquêtes qui recensent le bien, telles que le HABS (Historic American Building Survey). La Pologne indique si l'entrée figure dans la Liste des monuments historiques ou dans le Catalogue des objets anciens. Le Maroc relève les études et rapports non spécifiés pour les monuments et les sites. L'Italie donne, pour l'architecture, la référence des rapports techniques conservés au siège.

### RECOMMANDATIONS

Les dossiers et rapports constituent une question secondaire. On peut soit signaler qu'il existe certains dossiers (France, Mexique, Zambie), soit préciser la nature des informations qu'ils contiennent (Canada et Inde). Les numéros de fichier devraient être donnés. Les dossiers et fichiers eux-mêmes sont gardés séparément. Outre les dossiers et fichiers, on peut signaler les études et rapports, lesquels sont soit non spécifiés (Maroc), soit spécifiés (New York). En général, ces rapports sont aussi gardés séparément ; ils sont soit détenus par l'inventaire, soit connus de l'inventaire. L'auteur, le titre, le lieu et la date de publication devraient être indiqués.

## C. Cartes, plans et dessins

TABLEAU ANALYTIQUE 6C

AR12	Plans d'ensemble, planchers, détails, coupes transversales, vues, perspectives	Planos de conjunto, plantas, detalles, cortes, vistas, perspectivas (23,15)
AR12	(Microfiche)	
CA	Arpentage des terres fédérales	Dominion land survey maps (—)

TABLEAU ANALYTIQUE 6C (suite)

CA	Plans et dessins donnés à Référence	Reference (84)
FR	Plans relevés au théodolite ou relevés photogrammétriques indiqués à Documentation référence	(5)
FR	Numéro de microfiche (photo)	(5)
IN1	Dessins	Drawings (23)
IT12	Extrait de relevé cadastral	Estratto mappa catastale
IT1	Cartes	Mappa
IT1	Plans et dessins	Disegni e rilievi
IT1	Gravures	Stampe
IT2	Profils	Profili
IT2	Planimétrie	Planimetrie
JP1	Nombre de dessins	
JP2	(Nombre de) feuillets de cartes, dessins et gravures	
JP3	(Cartes et dessins)	
MA23	Plans et cartes	
MX1	Plans si possible	Planos si es posible
NYC	—	
PL2	(Cartes)	
PL3	Situation, plans	Plan sytuacyjny, rzuty (11)
ZM	—	

## DISCUSSION

Il s'agit dans cette rubrique des cartes, qui donnent, dans un contexte plus large, l'emplacement du bien, ainsi que des plans et dessins, qui donnent des détails visuels sur le bien proprement dit. (Pour l'utilisation des cartes pour les coordonnées cartographiques, voir page 124.) Certains systèmes (Canada, France) signalent simplement que ces informations existent, tandis que d'autres (Argentine, Inde, Italie, Japon, Maroc et Pologne) joignent aux fiches des copies de documents. L'échelle ainsi que des vues ou détails déterminés peuvent être spécifiés.

Le Canada indique la carte d'arpentage des terres fédérales mais cette information n'est pas informatisée. Pour les sites historiques le Japon joint au registre des copies des cartes utilisées aux fins de l'enquête. Le nombre de feuillets de carte fait l'objet d'une question. Le Maroc demande, pour les sites et les monuments, la référence des cartes et plans dans une seule question. Des copies peuvent être jointes au verso des fiches.

La Pologne joint des cartes au dossier des cités historiques mais n'en fait pas état sur la fiche de couverture. Au recto de la fiche inventaire, elle joint une carte au 1/25 000 pour les bâtiments urbains et au 1/250 ou au 1/500 pour les bâtiments ruraux.

L'Italie précise toujours si les documents sont joints (*allegati*) ou non. Les copies des extraits de relevé cadastral sont toujours jointes aux fiches, ou leurs numéros sont indiqués. On précise si les autres cartes sont jointes ou non.

Le Mexique demande aux enquêteurs bénévoles d'envoyer des plans dans la mesure du possible mais ne relève pas le fait qu'il en existe. Le Canada code l'existence de fichiers contenant des plans et des dessins. La France indique sur le Bordereau architecture si le dossier contient un plan relevé au théodolite ou des relevés photogrammétriques. Cette documentation est mise sur microfiches.

L'Argentine, l'Inde, le Japon et le Maroc joignent

aux fiches des plans ou des dessins. L'Argentine subdivise les plans en plusieurs types — plans d'ensemble, planchers, détails, coupes transversales, vues et perspectives. Lorsqu'il n'y en a pas, on en établit et des copies sont jointes aux fiches. Cette documentation est ensuite mise sur microfiches. Le Japon joint des dessins au registre des trésors nationaux et au registre des sites historiques (avec des gravures, pour les sites); le nombre de feuillets fait l'objet d'une question distincte. Il joint également des dessins au registre des districts mais sans les mentionner sur la fiche. Le Maroc fait état des plans (y compris les cartes) et en joint parfois des copies au verso de la fiche. L'Inde mentionne les dessins qui sont conservés au Circle Office et celle des croquis sur les feuillets joints à la fiche Record.

La Pologne et l'Italie incluent, l'une et l'autre, des plans à échelle fixe. La Pologne joint des plans de bâtiments au 1/100, au 1/200 ou au 1/400 sur lesquels sont indiqués les mesures de base et le Nord. L'Italie joint des plans (*rilievi*) pour l'architecture et les secteurs urbains. Pour les bâtiments l'échelle est de 1/100 ou 1/50, et elle est de 1/200 pour les secteurs urbains. Pour les bâtiments il y a toujours un plan du sol qui montre les étapes de la construction ainsi qu'une vue du type de structure avec les perspectives ou les coupes. Les plans et dessins supplémentaires qui sont joints ou situés ailleurs sont indiqués. Les gravures sont signalées. Les profils et plans assemblés pour les secteurs urbains sont également inclus.

## RECOMMANDATIONS

Les cartes, plans et dessins constituent une question secondaire. On peut soit indiquer simplement que certaines informations existent (Canada et Maroc) soit préciser la nature des informations qui existent (Argentine, France). Des informations particulières peuvent être demandées (Italie, Mexique, Pologne).

Le Mexique demande aux enquêteurs bénévoles d'envoyer des plans chaque fois que cela est possible,

pratique qui mérite d'être signalée. L'Italie et la Pologne spécifient les types de plans que des spécialistes doivent établir spécialement pour l'enquête. La France note l'existence de plans relevés au théodolite ou de relevés photogrammétriques.

Les cartes, plans et dessins peuvent être conservés séparément et faire l'objet d'un renvoi sur la fiche d'inventaire. Ils peuvent être détenus par l'inventaire ou gardés ailleurs mais en étant connus de lui. Tous

doivent faire l'objet de références complètes, y compris l'endroit où ils sont conservés lorsqu'ils ne sont pas détenus par l'inventaire. De plus, les cartes, plans et dessins peuvent être joints à la fiche. Ces pièces jointes devraient être clairement étiquetées (nom, numéro et source). Elles devraient également faire l'objet d'un renvoi détaillé sur la fiche. Bien entendu, seules des copies devraient être jointes, et non l'original.

## D. Photographies

TABLEAU ANALYTIQUE 6D

AR12	Photographies — d'intérieurs, d'extérieurs, aériennes	Fotografias, interiores, exteriores, aéreas (24, 16)
AR12	(Microfiche)	
CA	Nombre total de photos	Total photos (—)
CA	Numéro de la bobine de film	Film roll number (—)
CA	Photographe	Photographer's name (—)
CA	Photographies et diapositives historiques, indiquées à Référence	Reference (84)
FR	Numéro de microfiche (photo)	(5)
FR	Mise à jour de la microfiche	(80)
IN1	Photographies	Photographs (22)
IT12	Photographies	Fotografie
IT2	Photographies aériennes	Fotografie aerie
IT2	Photographie des plans historiques	Fotografie di pianta storica
JP1	Nombre de photographies	
JP2	Nombre (total) de photographies	
JP2	Numéro du registre photographique	
MX1	... Photographies...	... Fotografias...
MA23	Photographies, diapositives, films	
NYC	Numéro de bobine de film	Film roll number (11)
NYC	Première et dernière photographies de la bobine	First and last shot (12-13)
NYC	Bobines de film supplémentaires indiquées à Ressources utilisées pour les recherches	Research resources (72)
PL3	Photographies, situation, plans	Zdjecia,... (11)
PL3	Source de l'iconographie et des photographies	Zródła ikonograficzne i fotografie (23)
ZM	—	

### DISCUSSION

La France utilise une documentation photographique professionnelle mise sur microfiche. Le Bordereau architecture donne le numéro de la microfiche (photo) pertinente. Lorsqu'on ajoute de nouvelles microfiches, on le signale à Mise à jour de la microfiche. L'Argentine prévoit d'utiliser des microfiches. Sur ses fiches, à la question Photographies, trois types sont prévus : intérieurs, extérieurs et aériennes. Lorsqu'il n'existe pas de photographies, on en prend et on joint des épreuves aux fiches.

Le Mexique demande des photographies. L'Inde, l'Italie, le Japon, le Maroc et la Pologne les relèvent et les joignent aux fiches d'inventaire. Le Mexique demande aux enquêteurs bénévoles d'envoyer des photographies s'il y en a mais ne relève pas le fait qu'il en existe. L'Inde signale les photographies qui sont conservées au Circle Office et en joint quelques spécimens à la fiche Record. Le Maroc mentionne les photographies, diapositives et films tant pour les monuments que pour les sites, et en joint des copies au verso des fiches.

Le Japon joint des photographies à chaque registre. Pour les trésors nationaux comme pour les sites historiques, le nombre de photos est indiqué ; pour les sites, le numéro du registre photographique correspondant est également indiqué. Cependant, aucune référence n'est faite aux photographies des districts de préservation sur la fiche du registre correspondant.

La Pologne inclut des photographies contemporaines des caractéristiques d'urbanisation ainsi que des photographies de cartes historiques dans les dossiers de l'inventaire des cités et villes historiques. La fiche de couverture de ces dossiers ne contient cependant aucune référence aux photographies qui y sont incluses. La Pologne joint également au recto de la fiche inventaire remplie pour les bâtiments une photographie au moins en noir et blanc de 6 × 9 cm. Les photographies conservées sur place ou par le système sont identifiées par les indications suivantes : nom du photographe, date de la photographie, nom du bâtiment et lieu où les négatifs sont conservés. A la question Sources de l'iconographie et des photographies sont indiqués le lieu où sont conservées les

photographies que ne détiennent pas l'inventaire et le numéro des négatifs correspondants.

L'Italie joint des photographies aux fiches. Celles que l'inventaire ne détiennent pas sont indiquées. Les unes et les autres font l'objet d'un renvoi (numéro du négatif, date et source). Des photographies aériennes et des photographies de plans historiques sont également jointes aux fiches Secteur urbain.

Le Canada et New York ne joignent aucune photographie à leurs fiches respectives, mais incluent des épreuves par contact dans une fiche photo distincte à l'usage du bureau. Chaque bien recensé fait l'objet d'une photographie en noir et blanc et en 35 mm. Le Canada donne le nom du photographe et le nombre total de photos prises. New York donne le numéro de la première et de la dernière photographie de la bobine et indique, dans une question distincte, s'il existe d'autres bobines de film et photographies. Dans le cas de New York, toute l'information photographique est informatisée.

L'Italie et la Pologne joignent à leur documentation des reproductions photographiques de plans historiques. L'Italie le fait pour les secteurs urbains, la Pologne pour les cités et villes historiques. Le Canada code pour chaque entrée les photographies et diapositives historiques conservées dans les dossiers administratifs. Outre les photographies, le Maroc signale les diapositives et les films.

L'Argentine mentionne les photographies aériennes. L'Italie joint, pour les secteurs urbains, des photographies aériennes. Le Mexique prévoit d'interpréter des photographies aériennes afin de combler les lacunes du travail de recensement effectué par les bénévoles, mais aucune mention n'en est faite sur les fiches.

## RECOMMANDATIONS

Les photographies nouvelles, prises spécialement aux fins de l'enquête et leurs références constituent une information primaire. Le photographe, la date, le sujet, la bobine de film, les négatifs et le lieu de conservation doivent être indiqués.

Les renvois à d'autres photographies constituent une information secondaire. Ces photographies peuvent être détenues par l'Inventaire ou conservées ailleurs. Elles doivent toutes faire l'objet de références complètes (nom du photographe, date, sujet et numéro de la bobine de film et du négatif). Lorsque des photographies appartiennent à d'autres collections, il faut indiquer le lieu où elles sont conservées.

Qu'elles soient nouvelles ou anciennes, les photographies peuvent être gardées séparées des fiches d'inventaire, faisant simplement l'objet d'un renvoi sur les fiches. Elles peuvent être jointes aux fiches ; dans ce cas, elles devraient être clairement étiquetées et faire en même temps l'objet d'un renvoi sur les fiches.

La subdivision de la documentation photographique en plusieurs types (intérieurs, extérieurs, vues aériennes, historiques, diapositives, etc.) est utile. On peut opposer la pratique suivie par le Mexique qui consiste à demander aux enquêteurs bénévoles d'envoyer des photographies, s'il y en a, à celle, plus rigoureuse, qui consiste à photographier systématiquement toutes les entrées d'une manière uniforme. Ces deux pratiques ont leur mérite et le choix dépend de considérations budgétaires et des besoins.

Pour les collections importantes de documents photographiques, les microfiches constituent un moyen économique tant pour la reproduction que pour la conservation. Le numéro de la microfiche devrait toujours être indiqué sur la fiche correspondante.

## E. Autres informations

TABLEAU ANALYTIQUE 6E

AR	—	
CA	Observations	Observations (—)
FR	—	
IN12	Remarques	Remarks (24,9)
IT12	Archives	Archivi
IT12	Autres documents	Documenti vari
IT12	Autres fiches	Altre schede
IT12	Numéro	N°
IT2	Extrait du Centre historique	Straclio di parte de Centro Storico
IT2	Iconographie	Iconografici
IT2	Encarts	Repertorio relativo
IT3	Documents	Documenti
JP2	Observations	
JP2	Numéro des rapports sur	
JP3	Autres éléments de référence	
MA23	Autres archives	
MA23	Cf. numéro	
MX1	(Documents les plus anciens des archives paroissiales)	... Que época existen documentos
NYC	—	
PL1	Jointe à la fiche Inventaire	
PL2	Table des matières	
PL23	Observations	Uwagi różne (24)
PL3	Matériel d'archives...	Akta archiwalne... (21)
ZM	Autres renseignements	Other information



## DISCUSSION

Cette rubrique concerne les archives et les références de rapports divers. Des questions telles que Remarques et Observations permettent de donner des informations non prévues. D'autres fiches d'un même système d'inventaire peuvent faire l'objet de renvois sous cette rubrique.

L'Italie (*Archivi*), le Maroc (Autres archives) et la Pologne (Matériel d'archives) mentionnent généralement les archives. La Pologne précise la nature de l'information, le lieu de conservation et les références. Le Mexique demande, pour l'architecture religieuse, l'époque du document le plus ancien qui est conservé dans les archives paroissiales, mais ne met sur ordinateur que la date elle-même.

L'Italie mentionne les autres documents (*Documenti vari*) et en joint des copies aux fiches. Pour les secteurs urbains, elle joint également la documentation sur l'iconographie et sur un extrait de la fiche pertinente du Centre historique (*Stracchio di parte de Centro Storico*). Dans l'encart consacré à la recherche historique sur les secteurs urbains est indiquée la documentation distincte correspondant à chaque parcelle.

La Pologne donne une table des matières sur la fiche de couverture du dossier de l'Inventaire des cités et villes historiques. Le Japon indique pour les sites historiques les rapports (non spécifiés) ou autres éléments de référence.

Le Canada, le Japon, le Maroc et la Zambie font une place aux informations imprévues. Sous des termes tels que Remarques, Observations ou Autres renseignements un espace expressément réservé aux informations complémentaires est aménagé sur les fiches. Ainsi, le Canada donne, à Observations, toutes les données pertinentes non codées, comme les détails, les dessins simples et les sources utilisés pour l'inscription des bâtiments.

L'Italie, le Maroc et la Pologne renvoient à d'autres

fiches du système. Dans le *Catalogo dei Beni Culturali* de l'Italie, les renvois à d'autres fiches font l'objet d'une question expresse (*altre schede*). La fiche Secteur urbain renvoie aussi à chacun des encarts sur la recherche historique et l'état actuel. Un numéro de sous-groupe indique les fiches qui ont un rapport avec l'entrée (les chapelles d'une église, par exemple). Pour les secteurs urbains, cela situe un secteur déterminé dans un grand centre historique.

Le Maroc a adopté un système de renvoi réciproque au type-numéro d'ordre pour les monuments et les sites. La Pologne indique sur la carte-adresse succincte si l'entrée a également fait l'objet d'une fiche inventaire plus approfondie. Sur la fiche inventaire, les renvois aux autres fiches du système polonais sont donnés à Observations.

## RECOMMANDATIONS

Les Autres informations représentent une question secondaire destinée à identifier la documentation qui n'est pas mentionnée ailleurs sur la fiche. Ces informations peuvent être détenues par l'Inventaire ou connues de lui mais conservées ailleurs. Elles peuvent soit rester séparées des fiches — sur lesquelles elles font l'objet d'un renvoi — soit y être jointes ou incluses. Les réponses à ces questions devraient être complètes (nature de l'information, date, emplacement de la source et références éventuelles).

Les informations non prévues constituent une question primaire. Étant donné qu'aucun système ne peut tout prévoir, des questions telles que Remarques ou Observations offrent sur la fiche un espace où l'on peut consigner toutes les informations imprévues.

Les renvois aux autres fiches pertinentes constituent une question primaire. On peut renvoyer à un sous-groupe de la même catégorie de fiche ou à d'autres catégories du même système. Ces fiches devraient être identifiées par type et numéro.

# 7. Systématisation

## A. Dossier de l'enquête

TABLEAU ANALYTIQUE 7A

AR	—	
CA	Date de l'enquête	Date of survey (79)
CA	Numéro de l'équipe	Team number (—)
CA	Photographe	Name of photographer (—)
CA	Enquêteur	Name of recorder (—)
FR	Dossier d'inventaire indiqué à Documentation référence	(5)
IN1	Voies d'accès	Approach (5)
IN1	Notes d'inspection, indiquées à Fichiers administratifs	Office files (18)
IN1	Date et signature du superintendant	Superintendent's date and signature (25)
IT1234	Ministère	Ministerio
IT1234	Administration et numéro	Soprintendenza
IT12	Compilateur	Compilatore
IT12	Date	Data
IT12	Signature	Visto del soprintendente
IT12	Révisions	Revisioni
JP	—	
MA23	Rédigée par le	
MA23	Vérifiée par le	
MA23	Révisée par le	
MA23	Visitée par	
MA23	Date	
MA23	Numéro du dossier	
MX	—	
NYC	Année de l'inspection, indiquée à Date du changement	Date of change (27)
PL3	Nom du photographe et date de la photographie, indiqués à Photographies	Zdjecia (11)
PL3	Préparé par	Wypelnił (25)
PL3	Vérifié par	Sprawdzil (26)
ZM	Source/informateur	Source/informant
ZM	Non confirmé, indiqué à Situation juridique	Unconfirmed under Status

### DISCUSSION

Sous cette rubrique il s'agit d'indiquer qui (ou quel élément) a fourni l'entrée et à quelle date. On indique soit la source réelle de l'entrée, soit la ou les

personnes qui ont recueilli l'information et la date. On peut donner en outre le nom de la personne qui a vérifié ou révisé l'entrée ainsi qu'une signature d'approbation officielle. Certains systèmes mentionnent aussi l'inspection du site. Dans le cas de la France,

lorsque le Bordereau architecture est établi à partir d'un dossier d'inventaire on l'indique. La date de l'enquête n'est pas demandée sur la fiche mais elle est enregistrée. La Zambie identifie la source et l'informateur mais ne met pas cette information sur ordinateur. Toutefois, la fiabilité des données est enregistrée; ainsi, à la question Situation juridique, la réponse « Non confirmé » vise les sites ou le matériel pour lesquels il n'existe pas d'information documentaire suffisante.

Le Canada identifie l'équipe chargée de l'enquête en donnant son numéro ainsi que le nom du photographe et de l'enquêteur qui la composent. Seule la date de l'enquête qui, dans le cas du Canada, est la même que la date d'inspection, est enregistrée. Le Code de certitude attribué à certaines questions indique si les recherches ont été effectuées par le personnel au siège ou par les collaborateurs extérieurs. L'Inde demande la date et la signature du superintendant du Circle Office chargé d'établir la fiche.

L'Italie préimprime en tête de chaque fiche le nom du ministère responsable et indique l'administration qui a préparé l'information et son numéro de code. Le compilateur, la date de la compilation, le réviseur et la date de la révision font l'objet de questions distinctes. La signature d'approbation du ministère (*visto del soprintendente*) est également donnée.

Le Maroc identifie, dans trois questions, le rédacteur et la date de rédaction, le vérificateur et la date de la vérification et le réviseur et la date de révision. La Pologne donne, sur la fiche inventaire, le nom du photographe, du préparateur et du vérificateur en précisant chaque fois les dates correspondantes.

L'Inde, le Maroc et New York indiquent les dates d'inspection des sites. L'Inde mentionne à Fichiers administratifs les notes d'inspection antérieures. En

vue de faciliter les inspections futures, l'Inde indique également les Voies d'accès (gare la plus proche, moyens de transport et de stationnement et nom de l'autorité chargée de l'hébergement) dans une question distincte.

Le Maroc identifie la date de la visite du site et donne le nom de l'inspecteur ainsi que le numéro du dossier correspondant. A la question Date du changement, New York donne l'année où le personnel effectue une inspection supplémentaire à diverses fins, mais il n'y a pas de dossier d'enquête en tant que tel.

#### RECOMMANDATIONS

Le dossier de l'enquête représente une question primaire. La date à laquelle la fiche a été établie doit être donnée. Il faut indiquer nommément le photographe et l'enquêteur (source, compilateur, rédacteur). Le codage du niveau de certitude ou de fiabilité de la source effectué par le personnel du siège peut être utile.

Le nom du vérificateur ou du réviseur du dossier (et les dates correspondantes) ainsi que l'approbation officielle constituent des informations secondaires, de même que l'inspection du site. Celle-ci devrait faire l'objet d'une référence complète (nom de l'inspecteur, date de l'inspection et numéro des notes ou du dossier correspondant).

En identifiant nommément sur les fiches les personnes qui ont contribué à établir le dossier de l'enquête, on indique la source du dossier et en même temps on donne au personnel le sentiment d'être activement associé à l'inventaire en le faisant sortir de l'anonymat.

## B. Systématique

TABLEAU ANALYTIQUE 7B

AR12	Numéro d'inventaire	Número de inventario (1,1)
CA	Géocode	Géocode (—)
FR	Numéro machine	(1000)
IN2	Numéro de série	Sérial no. (1)
IT1234	Type de dossier	Typo di dossier
IT1234	Numéro général de catalogue	Numero di catalogo generale
IT1234	Numéro international de catalogue	Numero di catalogo internazionale
JP3	Numéro de sélection	
MA1	Type-numéro d'ordre	
MA1	« c. c. »	
MA23	Numéro	
MX	—	
NYC	Géocode	Geocode (—)
NYC	Lot	Batch (—)
NYC	Numéro	Record no.
PL13	(Codes alphabétiques en couleur)	
PL3	Numéro	Nr (—)
ZM	—	

## DISCUSSION

Cette rubrique a trait aux questions qui, au sein de chaque système, organisent l'information. Les réponses à certaines d'entre elles se font sous la forme de numéros de série (attribués dans un ordre simple), et d'autres sous la forme de codes représentant différents types d'information. Les numéros d'enregistrement, utilisés par les systèmes tant manuels qu'informatisés, assurent l'identification de chaque entrée. D'autres numéros déterminent les codes attribués par le personnel au siège ou sont utilisés aux fins de l'informatique, tels les numéros de lot ou de ligne.

L'Argentine utilisera un numéro d'inventaire codé sur chaque fiche. La France attribue un numéro machine à chaque entrée. La Pologne a prévu une case vierge sur la fiche inventaire pour le numéro final d'enregistrement en informatique. En tête de cette fiche et de la carte-adresse, des codes alphabétiques en couleur imprimés sur toute la largeur identifient, pour le personnel au siège, le style, le type et le statut de la propriété de l'entrée.

Le listage de la Zambie donne un numéro de ligne informatique qui ne doit cependant pas être confondu avec le numéro d'enregistrement. En effet, la Zambie a délibérément choisi de ne pas enregistrer les entrées selon un code numérique, mais par noms de sites.

Sur sa liste succincte, l'Inde attribue un numéro de série séquentiel à toutes les entrées de chaque État ; elle ne donne aucun numéro dans le Record. Le Japon attribue un numéro de sélection séquentiel à chaque entrée du registre des districts de préservation. Ce numéro est reproduit sur chaque page de la fiche District correspondante. Il n'y a pas de numéro d'identification pour les trésors nationaux et pour les sites.

Le Canada, l'Italie, le Maroc et New York utilisent tous des codes numériques pour identifier chaque entrée. Le Maroc attribue à chaque entrée un numéro d'inventaire. Ce numéro, reproduit sur les trois fiches, se compose de 6 chiffres. Les deux premiers désignent un des 65 types d'usage et les quatre suivants correspondent au numéro d'ordre de l'entrée dans sa série typologique. Sur la fiche informatique (Liste générale des monuments et sites), chaque ligne répète le type-numéro d'ordre et est elle-même identifiée par un numéro exclusif (c.c.).

L'Italie attribue à chaque entrée un identificateur unique composé d'un code alphabétique et d'un *numero di catalogo generale* en dix chiffres. Le préfixe alphabétique préimprimé désigne la catégorie de la fiche. Ainsi, « A » signifie *Architettura* (architecture) et « SU » *Sectore urbano* (secteur urbain).

Le numéro général de catalogue est attribué par l'Istituto Centrale. Les deux premiers chiffres désignent la région et les huit suivants correspondent au numéro d'ordre de l'entrée dans sa série régionale. Un espace précédé du sigle ITA est réservé à la future numérotation internationale du catalogue.

Le Canada et New York utilisent tous deux un géocode pour identifier chaque entrée. Le géocode canadien se compose de 15 chiffres qui correspondent aux codes numériques respectifs de la province-territoire, de la ville, de la rue et du numéro du bâtiment dans la rue pour les villes et de la province-territoire, du numéro de la carte et du numéro du bâtiment sur la carte pour les régions rurales. Le géocode en 13 chiffres de New York combine les codes respectifs de la circonscription municipale, de l'îlot, du lot et de la parcelle. Ce géocode est répété au début de chacune des 7 lignes composant une entrée. Le numéro de la ligne (*record number*) est préimprimé. Le numéro de lot (nr) de perforation est attribué suivant une séquence numérique ; chaque lot comprend 1 000 fiches regroupées dans une même circonscription.

## RECOMMANDATIONS

Le numéro de l'entrée constitue une question primaire. Toutefois, il ne devrait être attribué que par le personnel professionnel au siège. On identifie ainsi de façon concise et exclusive chaque entrée de l'inventaire et c'est autour de cette identification que sont organisées toutes les autres informations. Ce numéro devrait être reproduit sur tous les documents séparés qui ont un rapport avec l'entrée ainsi qu'au recto et au verso de toutes les fiches.

Les numéros séquentiels permettent de savoir combien d'entrées comporte un système. Le numéro le plus élevé correspond au nombre total d'entrées. Les numéros codés concentrent beaucoup d'informations dans quelques chiffres.

Les autres informations (codes à l'usage du siège et lots d'ordinateur) constituent des questions secondaires. Les codes alphabétiques en couleur à l'usage du siège permettent d'identifier rapidement les dossiers pour le classement manuel. Dans les systèmes informatisés, la répétition du numéro d'identification à chaque ligne permet d'organiser toutes les données correspondant à chaque entrée. Les numéros de lot facilitent l'organisation des groupes de fiches en quantité importante. Le fait de réserver un espace à la future numérotation internationale constitue une mesure de prévoyance.

## Bordereau de planification

1. But et objectifs			
2. Critères	A. Couverture ou portée générale	B. Sélection	C. Aspects juridiques
3. Utilisateurs et produits	Éléments constitutifs des besoins ou produits .		
4. Ressources existantes	A. Personnel	B. Bénévoles	C. Assistance et ressources extérieures
5. Méthode	A. Informatisation		B. Normalisation
6. Coûts et délais			

(Pour les instructions générales, se reporter à l'Introduction de la Première partie. Méthodologie: vue d'ensemble.)

# Typologie des questions

	INFORMATION PRIMAIRE	INFORMATION SECONDAIRE	INFORMATION FACULTATIVE	AUTRES INFORMATIONS
<b>1. Identification/emplacement</b>				
1A. Nom	Nom actuel	Nom passé ou autre(s) nom(s) Modificateur		
1B. Typologie et usage	Type	Usage(s) actuel(s) ou présent(s) Usage(s) passés(s) ou d'origine Usage(s) futur(s) ou possible(s)		
1C. Adresse	Adresse géographique et administrative  Adresse précise	Autres toponymes  Autre adresse Situation ou directions Voies d'accès Précisions		
1D. Coordonnées cartographiques et références cadastrales		Coordonnées cartographiques ..... Références cadastrales		..... Joindre le feuillet de la carte
1E. Statut de la propriété		Type de propriété	Nom du propriétaire actuel Locataire ou utilisateur Propriétaire d'origine	

## 2. Intérêt/classement

2A. Importance	Niveau d'importance			
2B. Classement officiel et autres aspects juridiques	Niveau de protection et de classement	Intitulé, numéro et date Critères Annonce légale Classement proposé		..... Mise à jour ..... Joindre copie du texte

## 3. Date/historique

3A. Date	Période et/ou années  Démolition ou destruction	Commencement et achèvement Changements		..... Mise à jour
3B. Commentaire historique	Exactitude/certitude	Campagnes de construction ou histoire du bâtiment Événements historiques Légendes et traditions		
3C. Auteurs		Nom(s) et rôles professionnels Exactitude / certitude		

## 4. Description

4A. Zone	Données quantitatives Rapport avec le reste de la ville			
4A. Cadre	Situation, emplacement, milieu Caractéristiques Personnel			
4A. Site et structure	Grandeur			
4B. Grandeur	Dimensions Type de plan Groupement des unités, volume			
4C. Description générale	Description générale			..... Non recommandé
4D. Style	Styles			..... Pas pour les bénévoles

4E. Matériaux et techniques	Matériaux visibles de l'ensemble de la structure		Pour l'architecture
		Matériaux de parties spécifiques Technique de construction	
4F. Éléments de construction		Éléments de construction : Couverture : Couvrement : Escaliers : Autres	
4G. Caractéristiques immobilières		Caractéristiques immobilières : Détails décoratifs : Art et sculpture : Représentation	
4H. Caractéristiques mobilières		Caractéristiques mobilières : Structures, parties : Autre emplacement : Mobilier et œuvres d'art : Biens découverts, spécimens : Numéros matricules de musée	

### 5. Conservation/restauration/préservation

5A. État actuel	État général du site ou de la structure		Pas pour les bénévoles Mise à jour
		État actuel des parties spécifiques	
5A. Travaux déjà effectués		Référence aux fichiers séparés	
5A. Perspectives		Mesures nécessaires Travaux spécifiques Dangers Développement Possibilités de reconversion Financement	

### 6. Documentation/référence

6A. Bibliographie publiée		Renvoi à . . . . . Bibliographie complète : Microfiche (texte) Bibliographie limitée Liste complète	
6B. Dossiers et rapports		Renvoi aux . . . . . Dossiers et fichiers distincts du siège Référence aux . . . . . Études et rapports distincts : Spécifié ou non spécifié	
6C. Cartes, plans et dessins		Références aux . . . . . Cartes, plans et dessins distincts : Spécifiés ou non spécifiés : Indiqués, détenus ou joints : Microfiches	
6D. Photographies	Photographies nouvelles	Identification complète Renvois à . . . . . Autres photographies : Spécifié ou non spécifié : Indiquées, détenues ou jointes Renvoi à . . . . . Microfiche (photo)	Joindre épreuves
6E. Autres informations	Questions imprévues : Remarques ou observations Autres fiches	Renvois à . . . . . Autres archives : Autres documents	Joindre copie Joindre copie

### 7. Systématisation

7A. Dossier de l'enquête	Date et compilateur-source de la fiche : Certitude	Fiche vérifiée, révisée, approuvée Renvoi à	Dossier d'inspection du site (dossier distinct)
7B. Systématique	Numéro d'identification	Nom de l'inspecteur Autres numéros	Pas pour les bénévoles

# Tableau comparatif des systèmes

*Argentine (AR)*

Sistema Automatizado de Inventario y Registro de Monumentos y Sitios

*Canada (CA)*

Inventaire des bâtiments historiques du Canada

*France (FR)*

Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France

*Inde (IN)*

Record of Protected Monuments and Sites

*Italie (IT)*

Catalogo dei Beni Culturali

*Japon (JP)*

Registre général des biens culturels classés

*Maroc (MA)*

Inventaire national du patrimoine culturel

*Mexique (MX)*

Catalogación Sistema Culhuacán

*Ville de New York (NYC)*

Urban Cultural Resources Survey

*Pologne (PL)*

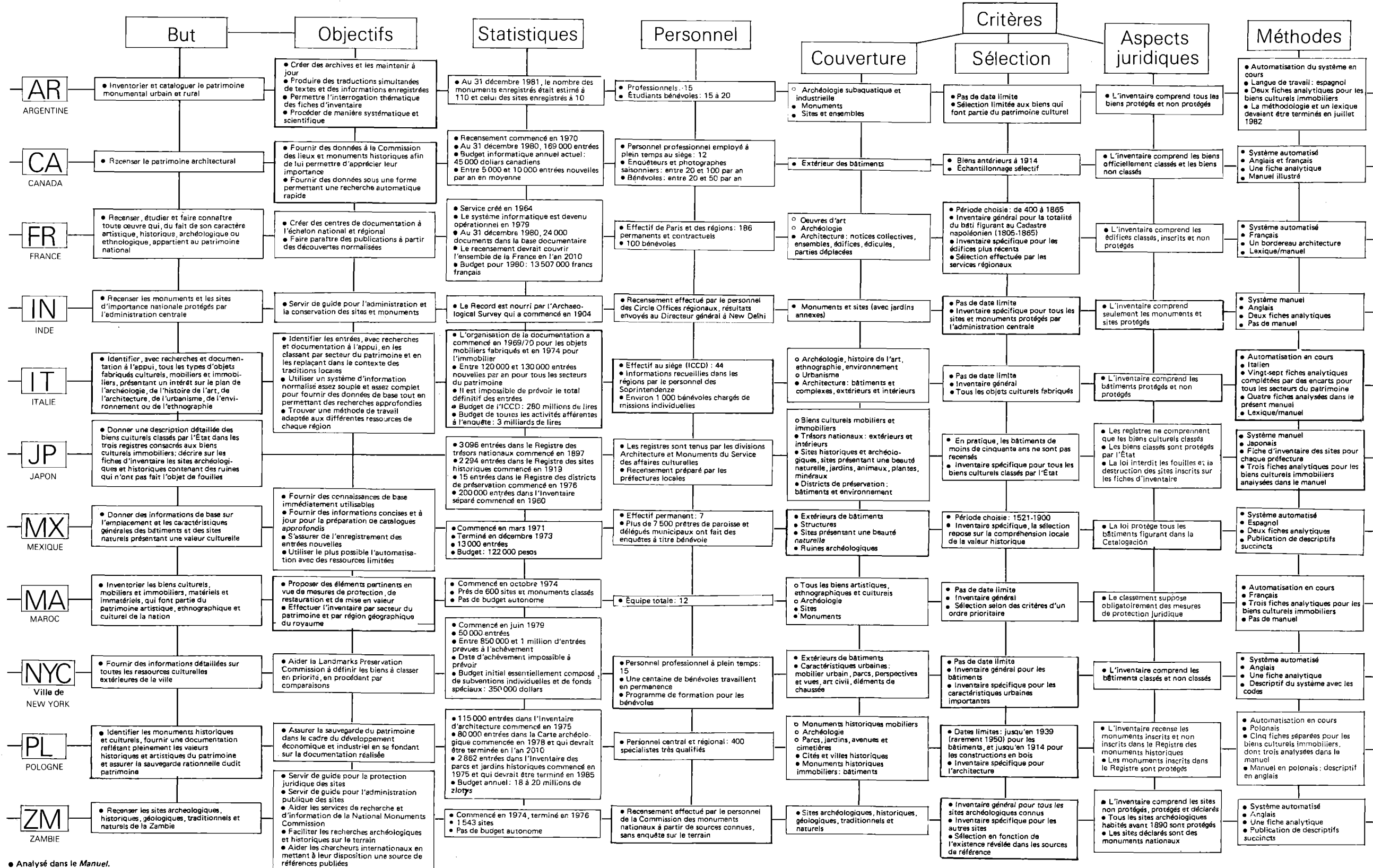
Système d'inventaire des monuments historiques

*Zambie (ZM)*

Zambia National Site Index



# Tableau comparatif des systèmes



● Analysé dans le Manuel.  
○ Non analysé dans le Manuel.

# Grille de synthèse

## CATÉGORIES

1. IDENTIFICATION/EMPLACEMENT
2. INTÉRÊT/CLASSEMENT
3. DATE/HISTORIQUE
4. DESCRIPTION
5. CONSERVATION/RESTAURATION/PRÉSERVATION
6. DOCUMENTATION/RESTAURATION/RÉFÉRENCE
7. SYSTÉMATISATION

1. IDENTIFICATION/EMPLACEMENT	2. INTÉRÊT/CLASSEMENT	3. DATE/HISTORIQUE	4. DESCRIPTION	5. CONSERVATION/RESTAURATION/PRÉSERVATION	6. DOCUMENTATION/RESTAURATION/RÉFÉRENCE	7. SYSTÉMATISATION
Argentine	AR1					AR 1 Fiche Monument
	AR2					AR 2 Fiche Site
Canada	CA					CA Formule d'inscription
	FR					FR Bordereau architecture
France		IN1				IN 1 Registre
		IN2				IN 2 Liste
Inde		IT1				IT 1 Fiche Architecture
		IT2				IT 2 Fiche Secteur Urbain
Italie		IT3				IT 3 Encart sur la recherche historique
		IT4				IT 4 Encart sur l'état actuel
Japon		JP1				JP 1 Registre des trésors nationaux
		JP2				JP 2 Registre des sites historiques
		JP3				JP 3 Registre des districts de préservation importants
Mexique		MX1				MX 1 Architecture religieuse
		MX2				MX 2 Monuments et Sites
Maroc		MA1				MA 1 Liste générale des monuments et sites
		MA2				MA 2 Fiche Site
		MA3				MA 3 Fiche Monument
Ville de New York		NYC				NYC Fiche d'enquête
		PL1				PL 1 Carte-adresse
Pologne		PL2				PL 2 Fiche (cite)
		PL3				PL 3 Fiche inventaire
Zambie		ZM				ZM Fiche d'inventaire

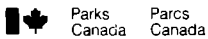
■ Indique chaque élément d'une rubrique

## LIBRARIQUE

- 1A. Nom
- 1B. Typologie et usage
- 1C. Adresse
- 1D. Coordonnées cadastrales
- 1E. Statut de la propriété
- 2A. Importance
- 2B. Classement officiel et autres aspects juridiques
- 3A. Date
- 3B. Commentaire historique et références
- 3C. Auteurs
- 4A. Zone et cadre
- 4B. Site/structure
- 4C. Site/structure: Grandeur
- 4D. Site/structure: Style
- 4E. Site/structure: Description générale
- 4F. Site/structure: Matériaux et technique
- 5. Conservation/restauration/préservation
- 6A. Bibliographie publiée
- 6B. Dossiers et rapports
- 6C. Cartes, plans et dessins
- 6D. Photographies
- 6E. Autres informations
- 7A. Dossier de l'enquête
- 7B. Systématique

Annexe

Reproduction des  
fiches d'origine



**NATIONAL HISTORIC PARKS AND SITES BRANCH** / **DIRECTION DES LIEUX ET DES PARCS HISTORIQUES NATIONAUX**  
**CANADIAN INVENTORY OF HISTORIC BUILDING** / **L'INVENTAIRE DES BÂTIMENTS HISTORIQUES DU CANADA**

Province / Territory - Province / Territoire		Total No. of Photos Taken Nombre total de photos	Film Roll No. N° de la bobine de film
Town - Ville			Team No. - N° de l'équipe
County - Comté	District - District	Township - Canton	
Street - Rue		Map No. - N° de la carte	
Building No. - N° du bâtiment		Building No. on Map - N° du bâtiment sur la carte	
Concession No. - N° de concession	Lot No. - N° de lot	Dominion Land Survey Arpentage des terres fédérales	
Present Owner - Propriétaire actuel		Address of Owner - Adresse du propriétaire	
Tenant - Locataire		Original Owner or Tenant - Propriétaire ou locataire d'origine	
Building Name - Nom du bâtiment			
Recorder - Enquêteur		Photographer - Photographe	

Province Geocode - Géocode		Year(s) of Construction Année(s) de construction	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
Attach Photos Below Annexer les photos ci-dessous		Known Données connues	<input type="checkbox"/> <b>K</b>	Estimated Données estimatives	<input type="checkbox"/> <b>E</b> <input type="checkbox"/> <b>A</b> <input type="checkbox"/> <b>R</b>
		Year of Demolition Année de démolition	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
		Known Données connues	<input type="checkbox"/> <b>K</b>	Estimated Données estimatives	<input type="checkbox"/> <b>E</b> <input type="checkbox"/> <b>A</b> <input type="checkbox"/> <b>R</b>
Province / Territory Province / Territoire					
Town Ville					
County or District Comté ou district					
Township Canton					
Street Rue					
Building No. N° du bâtiment					
Map No. N° de la carte					
Building No. on Map N° du bâtiment sur la carte					
Concession No. and Lot No. N° de concession et N° de lot					
Dominion Land Survey Arpentage des terres fédérales					
Date of Survey Date de l'enquête		DAY JOUR	MONTH MOIS	YEAR ANNÉE	
		<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>	

**OBSERVATIONS:**

<b>Present Owner</b> <i>Propriétaire actuel</i>	<b>Observations - Observations</b>								
<b>Address of Owner</b> <i>Adresse du propriétaire</i>									
<b>Tenant</b> <i>Locataire</i>									
<b>Original Owner or Tenant</b> <i>Propriétaire ou locataire d'origine</i>									
<b>Building Name</b> <i>Nom du bâtiment</i>									
<b>Architect</b> <i>Architecte</i>									
<b>Major Contractor or Builder</b> <i>Entrepreneur principal ou constructeur</i>									
<b>Engineer</b> <i>Ingénieur</i>									
<b>Negatives</b> <input type="checkbox"/> <i>Négatifs</i>	<b>Team No.</b> <i>N° de l'équipe</i>								

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1 YEAR(S) OF CONSTRUCTION ANNÉE(S) DE CONSTRUCTION  -

Known Données connues  **K** Estimated Données estimatives  **E**

OFFICE USE ONLY  
À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT  **A**  **R**

2 YEAR OF DEMOLITION ANNÉE DE DÉMOLITION

Known Données connues  **K** Estimated Données estimatives  **E**

OFFICE USE ONLY - À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT  **A**  **R**

3 ARCHITECT ARCHITECTE

A  Code

B  Code

C  Code

4 MAJOR CONTRACTOR OR BUILDER ENTREPRENEUR PRINCIPAL OU CONSTRUCTEUR

A  Code

B  Code

C  Code

5 ENGINEER INGÉNIEUR

A  Code

B  Code

C  Code

6 PRESENT USE USAGE ACTUEL

Primary Use Usage principal

Secondary Use Usage secondaire

7 ORIGINAL USE USAGE INITIAL

Unknown Inconnu  Same Même

Primary Use Usage principal

Secondary Use Usage secondaire

8 ASSOCIATED OR OTHER USES USAGES APPARENTÉS OU AUTRES

9 STATE ÉTAT

Not Applicable Non applicable

Abandoned Abandonné

Vacant Inhabité

Occupied Habité

10 SITE EMPLACEMENT

Unknown Inconnu

Original Initial

Moved Déplacé

Other Autre

11	31				39				48				60				68																	
12	1 2 3 4	5 6 7 8	9 10 11 12	13 14 15 16	17 18 19 20	21 22 23 24	25 26 27 28	29 30 31 32	33 34 35 36	37	32				33				34				35				36				37			
13	32				39				48				60				68																	
14	1 2 3 4	5 6 7 8	9 10 11 12	13 14 15 16	17 18 19 20	21 22 23 24	25 26 27 28	29 30 31 32	33 34 35 36	37	32				33				34				35				36				37			
15	32				39				48				60				68																	
16	1 2 3 4	5 6 7 8	9 10 11 12	13 14 15 16	17 18 19 20	21 22 23 24	25 26 27 28	29 30 31 32	33 34 35 36	37	32				33				34				35				36				37			
17	32				39				48				60				68																	
18	32				39				48				60				68																	
19	1 2 3 4	5 6 7 8	9 10 11 12	13 14 15 16	17 18 19 20	21 22 23 24	25 26 27 28	29 30 31 32	33 34 35 36	37	32				33				34				35				36				37			
20	32				39				48				60				68																	
21	32				39				48				60				68																	
22	1 2 3 4	5 6 7 8	9 10 11 12	13 14 15 16	17 18 19 20	21 22 23 24	25 26 27 28	29 30 31 32	33 34 35 36	37	32				33				34				35				36				37			
23	32				39				48				60				68																	
24	32				39				48				60				68																	
25	1 2 3 4	5 6 7 8	9 10 11 12	13 14 15 16	17 18 19 20	21 22 23 24	25 26 27 28	29 30 31 32	33 34 35 36	37	32				33				34				35				36				37			
26	32				39				48				60				68																	
27	32				39				48				60				68																	
28	1 2 3 4	5 6 7 8	9 10 11 12	13 14 15 16	17 18 19 20	21 22 23 24	25 26 27 28	29 30 31 32	33 34 35 36	37	32				33				34				35				36				37			
29	32				39				48				60				68																	
30	32				39				48				60				68																	
OFFICE USE ONLY – À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT																																		
80				81				82				83				84																		
A D G H				S I P																														

31 WALL DESIGN AND DETAIL (MULTIPLE CHOICE)											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36
OTHER											
37											

32 ROOF TYPE											
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27									

33 ROOF TYPE - SPECIAL SHAPES (MULTIPLE CHOICE)									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

34 ROOF SURFACE MATERIAL										
UNKNOWN	THATCH OR SOD	WOOD	SLATE	ASPHALT SHINGLES	TILE OR TERRA COTTA	TAR AND GRAVEL	CONCRETE	METAL	GLASS	OTHER
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11

35 ROOF TRIM - EAVES (MULTIPLE CHOICE)											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16								

36 ROOF TRIM MATERIAL - EAVES									
NONE	UNKNOWN	WOOD	STONE	BRICK	PLASTER OR STUCCO	TILE OR TERRA COTTA	CONCRETE	METAL	OTHER
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10

37 ROOF TRIM - VERGES (MULTIPLE CHOICE)											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18						

38 ROOF TRIM MATERIAL - VERGES									
NONE	UNKNOWN	WOOD	STONE	BRICK	PLASTER OR STUCCO	TILE OR TERRA COTTA	CONCRETE	METAL	OTHER
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10



INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS  
ET RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE**BORDEREAU ARCHITECTURE**

- Ecrire en majuscules les noms propres
- Entourer les descripteurs préimprimés pertinents
- Dans le cas d'une réponse multiple, séparer les descripteurs par des tirets.  
Ne pas employer le tiret (ou trait d'union) dans les descripteurs eux-mêmes.

1000   
(n° machine)

5  DOSSIER  PHOTOGRAMMÉTRIE  THÉODOLITE

(n° microfiche texte)   
(n° microfiche photo)

1010   
(Dénomination)

1030   
(Genre du destinataire)

10   
(Titres - Appellations - Précisions sur la dénomination)

(Destination actuelle précédée d'actuellement)

1060   
(Parties constituantes)

1070   
(Représentation)

20   
(Précisions concernant la représentation)

1130   
(Région)   
(n° dept)

(Canton)   
(Commune)

30   
(Lieu-dit ou secteur urbain)

40   
(Adresse et / ou numérotation artificielle)

1140  **OEUVRE NON REPÉRÉE**  \_\_\_\_\_  
(Pour un édifice) (Musée pour un édifice et parties déplacées)

**OEUVRE DISPARUE**  **COMMUNICATION DE L'ADRESSE INTERDITE**  
(Pour un édifice)

50  **CAD.** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ (Pour un édifice ou parties déplacées, édifice de conservation non inventorié)

OU \_\_\_\_\_

50 \_\_\_\_\_ (Dénomination de l'édifice de conservation) \_\_\_\_\_ (Son destinataire)  
\_\_\_\_\_ (Son titre) \_\_\_\_\_ (L'emplacement précis)

1170  **LAMBERT** \_\_\_\_\_  **X = (** \_\_\_\_\_ **)**  **Y = (** \_\_\_\_\_ **)**  
(n° zone Lambert)

**XO = (** \_\_\_\_\_ **)**  **XE = (** \_\_\_\_\_ **)**

**YN = (** \_\_\_\_\_ **)**  **YS = (** \_\_\_\_\_ **)**

1210  **EN AGGLOMÉRATION**  **EN VILLE**  **EN VILLAGE**  **EN ÉCART**  **ISOLÉ**

1250  **REMPLOIS**  **REMPLOIS PROVENANT DE**  **PROVENANT DE**

\_\_\_\_\_ (Etat ou n° dépt) \_\_\_\_\_ (Canton)  
\_\_\_\_\_ (Commune)

1260  **PARTIES DÉPLACÉES**  **PARTIES DÉPLACÉES A**

\_\_\_\_\_ (Etat ou n° dépt) \_\_\_\_\_ (Canton)  
\_\_\_\_\_ (Commune)

1310 \_\_\_\_\_ (Auteurs)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

1320  **SIGNATURE**  **ATTRIBUTION AVEC RÉFÉRENCE**

**ATTRIBUTION PAR SOURCE**  **ATTRIBUTION PAR TRAVAUX HISTORIQUES**

1370 | \_\_\_\_\_  
| (Epoque ou siècle)  
| \_\_\_\_\_  
| \_\_\_\_\_  
| \_\_\_\_\_

| — ANNÉE ( \_\_\_\_\_ ) | | — PORTE LA DATE |

| — DATE AVEC RÉFÉRENCE | | — DATE PAR SOURCE | | — DATE PAR TRAVAUX HISTORIQUES |

60 | \_\_\_\_\_  
| (Historique)  
| \_\_\_\_\_  
| \_\_\_\_\_  
| \_\_\_\_\_  
| \_\_\_\_\_  
| \_\_\_\_\_  
| \_\_\_\_\_  
| \_\_\_\_\_  
| \_\_\_\_\_

1390 | \_\_\_\_\_  
| (Matériau du gros œuvre)  
| \_\_\_\_\_

1400 | \_\_\_\_\_  
| (Matériau de couverture)

1410 | — ÉTUDIÉ ( \_\_\_\_\_ ) | | — REPÉRÉ ( \_\_\_\_\_ ) | | — BATI ( \_\_\_\_\_ ) |  
| (Pour un bordereau collectif)

1420 | \_\_\_\_\_  
| (Parti de plan)

1430 | \_\_\_\_\_  
| (Vaisseaux et étages)

1450 | \_\_\_\_\_  
| (Technique de décor)

- 1460  ÉLÉVATION A TRAVÉES  ÉLÉVATION ORDONNANCÉE  
 ÉLÉVATION ORDONNANCÉE SANS TRAVÉES
- 1470  \_\_\_\_\_  
(Type de couverture)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- 1480  \_\_\_\_\_  
(Type de couvrement)
- 1490  H. ( \_\_\_\_\_ )  LONG. ( \_\_\_\_\_ )  LARG. ( \_\_\_\_\_ )  PROF. ( \_\_\_\_\_ )  
(Pour un édicule , dimensions en cm)
- 1500  \_\_\_\_\_  
(Emplacement et forme des escaliers)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- 70  \_\_\_\_\_  
(Typologie régionale)  
\_\_\_\_\_
- 1510  DÉTRUIT  DÉTRUIT APRES INVENTAIRE  
 VESTIGES  MAUVAIS ÉTAT  MENACÉ  RESTAURÉ
- 1550  PROPRIÉTÉ PUBLIQUE  PROPRIÉTÉ DE L'ETAT  
 PROPRIÉTÉ PRIVÉE  PROPRIÉTÉ DU DÉPARTEMENT  
 PROPRIÉTÉ PRIVÉE PERSONNE MORALE  PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE
- \_\_\_\_\_  
(Protection M. H. avec la date en affixe)
- \_\_\_\_\_  
(Dépôt pour les édicules et parties déplacées)
- 1590  A SIGNALER
- 80  \_\_\_\_\_  
(Mise à jour de la microfiche)

## MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

## DIRECTION DU PATRIMOINE

## INDICATEUR DU PATRIMOINE

(Architecture)

Département de l'Eure

## ARRONDISSEMENT

DES

ANDELYS

## INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE

## RÉPERTOIRE

## DES OEUVRES ÉTUDIÉES

## ALIZAY

10- MAISONS; FERMES. ETUDIE(1); REPERE(11); BATI(29). [LAMBERT1: XO=(51438); Y=(51715); YN=(18330); YS=(17885)] 17E SIECLE; 18E SIECLE; 19E SIECLE. GRANGE; ETABLE. CALCAIRE; BRIQUE; BOIS; PAN DE BOIS; MOELLON. TUILE PLATE; ARDOISE. 1185. 743A8.

## ALIZAY

11- EGLISE PAROISSIALE. SAINT GERMAIN. [CAD 1978 B1 64 LAMBERT1: X=(51554); Y=(18071)] VESTIGES DE L'EDIFICE DU 12E SIECLE DANS LE MUR SUD DU CHOEUR; FENETRE DU 14E SIECLE SUR LE CHEVET; BRAS DU TRANSEPT; TOUR CLOCHER ET CULOTS SCULPTES 16E SIECLE; NEF REFAITE AU 18E SIECLE; FACADE OCCIDENTALE 4E QUART 19E SIECLE; PATRONAGE: L'ARCHEVEQUE DE ROUEN(76); PROPRIETE DE LA COMMUNE ENCLOSE; CIMETIERE CALCAIRE. MOELLON; PIERRE DE TAILLE ARDOISE. 1189. 743A10

12- MAISON. RUE DE L'ANDELLE [CAD 1974 C3 426 LAMBERT1: X=(51583); Y=(18073)] MILIEU 19E SIECLE PROPRIETE PRIVEE BRIQUE; REVETEMENT ARDOISE 1186. 743B12.

\* 13- CHATEAU FORT. OEUVRE NON REPEREE [LAMBERT1: XO=(51438); XE=(51715); YN=(18330); YS=(17885)] 11E SIECLE? DETRUIT MOTTE. 1188. 743B14

## ROUVILLE

14- CHATEAU. [CAD 1973 C2 167 A 170. LAMBERT1: XO=(51580); XE=(51620); YN=(18035); YS=(17990)] CHEMINEE 1ERE MOITIE 17E SIECLE. VESTIGE DE L'EDIFICE ANTERIEUR; COLOMBIER 18E SIECLE; CHATEAU ET COMMUNS RECONSTRUITS EN 1882 PAR LOISEL. ARCHITECTE A ROUEN; CHAPELLES SAINT PIERRE ET SAINT ANTOINE DETRUITES MAUVAIS ETAT PROPRIETE PRIVEE PERSONNE MORALE; PARTIES AGRICOLES; COMMUNS; ECURIES; PORTAIL; COLOMBIER; GRANGE; PARC; CHEMINEE; CHAPELLE CALCAIRE; PIERRE DE TAILLE; MOELLON; ARDOISE. 1187. 743C1

- 4 -

## TYPOLOGIE-INDEX

CELLIER LISORS 755 PONT DE L'ARCHE. 1002. RADEPONT. 1065. [3].

CHAPELLE ALIZAY 14 ANDELYS(LES) 37 \* 58 83 AUBEVOYE 108 \* 109 112 \* BACQUEVILLE 137 BAZINCOURT SUR EPTÉ 145 BEAUFICEL EN LYONS 151 153 BEZU LA FORET 174 178 \* BEZU SAINT ELOI 185 BOURG BEAUDOIN 233 BUS SAINT REMY 240 CHARLEVAL 268 \* 269 \* 271 CHAUVINCOURT PROPREMONT 287 COURRAY EN VEXIN 325 BROUVERIE SUR EPTÉ 333 \* 334 SAINT ELOI

CHATEAU AILLY 4 ALIZAY 14 AMECOURT 18 AMFREVILLE SOUS LES MONTS 29 ANDELYS(LES) 78 \* 60 95 AUBEVOYE 111 AUTHÉUIL AUTHOUILLET 116 AUTHEVERNES 128 BAZINCOURT SUR EPTÉ 145 BAZINCOURT 150 BERTHENVILLE 155 BEZU LA FORET 174 BOIS JEROME SAINT OÛEN 180

CHATEAU FORT ALIZAY 13 \* ANDELYS(LES) 76 BACQUEVILLE 140 \* BAZINCOURT SUR EPTÉ 143 144 BEZU SAINT ELOI 184 BOIS JEROME SAINT OÛEN 191 BUS SAINT REMY 240 CHARLEVAL 284 \* CHAUVINCOURT PROPREMONT 287 COURRAY EN VEXIN 325 BROUVERIE SUR EPTÉ 333 \* 334 SAINT ELOI

CHEMINEE ALIZAY 14 AMFREVILLE SOUS LES MONTS 33 ANDELYS(LES) 51 \* BUS SAINT REMY 236 CHARLEVAL 271 272 MEZIERES EN VEXIN 865. [7].

CIMETIERE ALIZAY 11 AMECOURT 16 AMFREVILLE SOUS LES MONTS 31 AUTHEVERNES 125 BERTHENVILLE 159 BOUAGLES 212 BROUVERIE 225 BOURG BEAUDOIN 230 BUS SAINT REMY 240

- 105 -

149

### MATERIAUX-INDEX

APPAREIL MIXTE AMECOURT. 16 AMFREVILLE SOUS LES MONTS 28 31 ANDELYS(LES) 63 AUTHEUIL AUTHOUILLET 119 BACQUEVILLE 130 131. BAZINCOURT SUR EPTÉ 142 BEAUFICEL EN LYONS 149. BEZU LA FORET 178. BOIS JEROME SAINT  
 ARDOISE AILLY 3 4 ALIZAY 11 12 14. AMECOURT 16 17 18 AMFREVILLE LES CHAMPS 22 23 24 AMFREVILLE SOUS LES MONTS 28 29 30 31 33 ANDELYS(LES) 40 45 48 55 58 66 84 AUBEVOYE 100 103 105 107 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000

### CHRONOLOGIE-INDEX

DEBUT 4E QUART 17E SIECLE RENNEVILLE. 1070 THILLIERS EN VEXIN(LES). 1200 \*. [2].

FIN 4E QUART 17E SIECLE AUTHEUIL AUTHOUILLET. 119 BEZU LA FORET. 178 \* PITRES. 963 SAINTE BARBE SUR GAILLON. 1158 VESLY. 1323. [5].

LIMITE 17E SIECLE 18E SIECLE DOUDEAUVILLE EN VEXIN 390 GAILLON. 558. [2].

18E SIECLE AILLY 2 ALIZAY 10 11 14 AMECOURT 16 19 AMFREVILLE LES CHAMPS 21 24 AMFREVILLE SOUS LES MONTS 27 34 ANDELYS(LES) 50 58 63 64 67 68 71 74 77 88 91 95 97 AUBEVOYE 100 103 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000

### AUTEURS-INDEX

LEQUESNE HOUVILLE EN VEXIN. 711. [1].

LOISEL ALIZAY. 14. [1].

LOURME(MATHURIN DE) GISORS. 583. [1].

MAILLET DU BOULLAY VAUDREUIL(LE). 1311. [1].

### OEUVRES A SIGNALER OU DETRUITES

CLASSE M. H. AMFREVILLE SOUS LES MONTS. 33 ANDELYS(LES). 40 55 58 76 87 AUTHEUIL AUTHOUILLET 119 BACQUEVILLE 130 131. BAZINCOURT SUR EPTÉ 142 BEAUFICEL EN LYONS 149. BEZU LA FORET 178. BOIS JEROME SAINT

INSCRIT M. H. AILLY 3 ANDELYS(LES) 39 45 AUBEVOYE 100 101 AUTHEVERNES. 127 BEAUFICEL EN LYONS 149 BERNOUVILLE 158 BERTHENONVILLE 164 BEZU LA FORET 174 BOIS JEROME SAINT

SITE CLASSE AMFREVILLE SOUS LES MONTS 28 BEAUFICEL EN LYONS. 149 BERTHENONVILLE. 165 BEZU LA FORET 174 CALVAIGNES 245 CONTAINTE BELENCOE 407 COUDRES 518 HENRIEVILLE 600

SITE INSCRIT AMFREVILLE LES CHAMPS 22 BAZINCOURT SUR EPTÉ 142 BERNOUVILLE 158 CHATELAIN SUR EPTÉ 245 COUDRES 518 CALVAIGNES 245 BOIS JEROME SAINT 407 BEZU LA FORET 174

AUTRES OEUVRES A SIGNALER AILLY 9 ALIZAY 14 AMECOURT 16 19 AMFREVILLE LES CHAMPS 23 25 AMFREVILLE SOUS LES MONTS 29 ANDELYS(LES) 36 51 \* 52 61 68 73 79 83 84 88 91 AUTHEUIL AUTHOUILLET 115 119 AUTHEVERNES 127 BACQUEVILLE 130 BAZINCOURT SUR EPTÉ 142

OEUVRE DETRUITE ALIZAY 13 \* AMFREVILLE LES CHAMPS 26 \* ANDELYS(LES) 37 \* 41 \* 43 \* 44 \* 46 \* 47 \* 51 \* 53 \* 56 \* 57 \* 75 \* 76 \* 78 \* 85 \* 86 \* 89 \* 90 \* 92 \* 94 \* AUBEVOYE 100

### TOPONYMES-INDEX

ROULE(LE) AUBEVOYE. 108 \* ROSAY SUR LIEURE. 1106. [2].

ROUVILLE ALIZAY 14 HEBECOURT 663. [2].

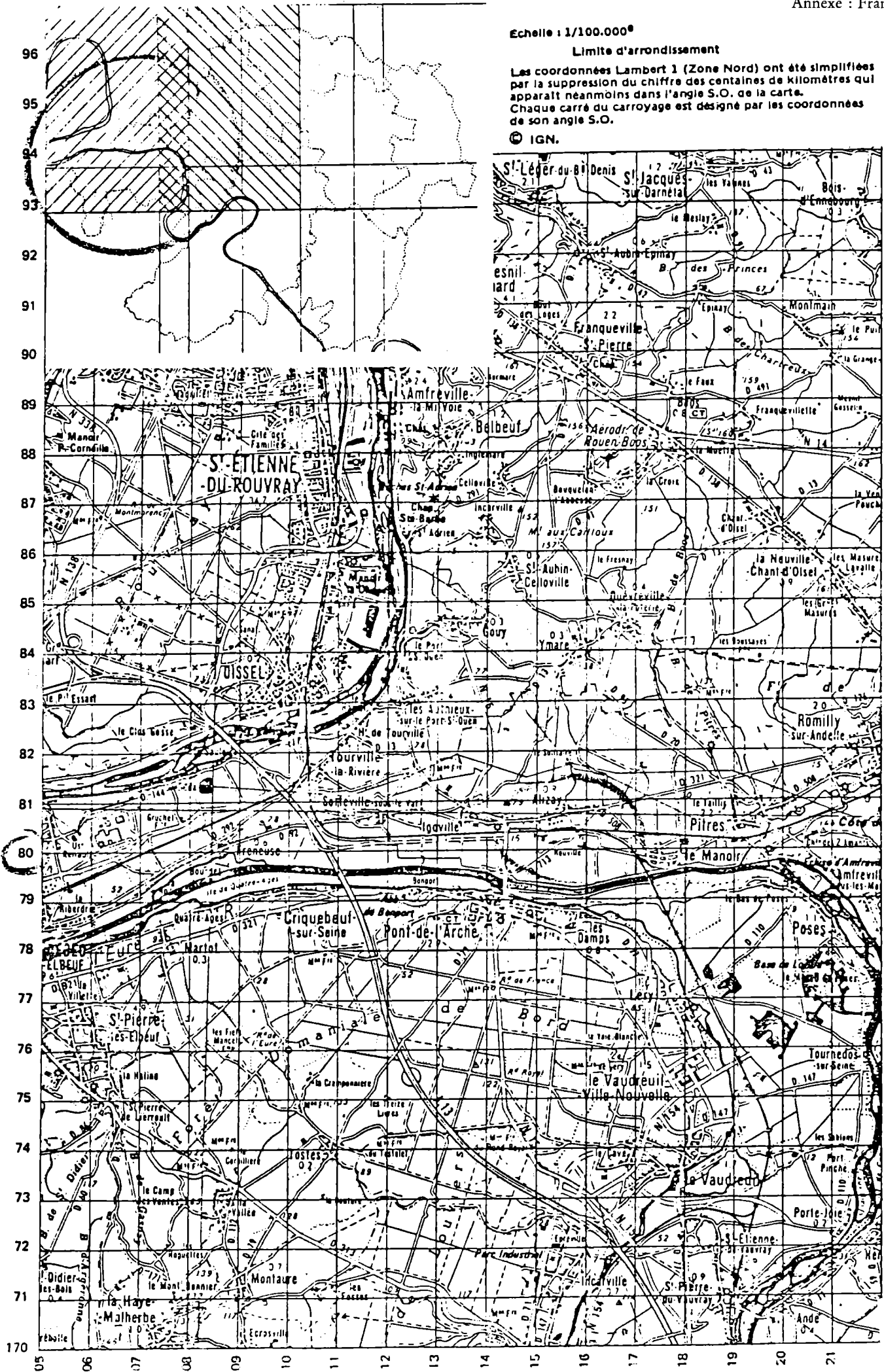
SABLONS(LES) IGOVILLE. 726. [1].

Echelle : 1/100.000<sup>0</sup>

Limite d'arrondissement

Les coordonnées Lambert 1 (Zone Nord) ont été simplifiées par la suppression du chiffre des centaines de kilomètres qui apparaît néanmoins dans l'angle S.O. de la carte. Chaque carré du carroyage est désigné par les coordonnées de son angle S.O.

© IGN.



ARCHAEOLOGICAL SURVEY OF INDIA

FORM A

RECORD OF PROTECTED MONUMENTS AND SITES

(to be filled in duplicate by Circle Offices for all protected monuments and sites and one copy with enclosures to be sent to the Director General)

STATE

District

1. Name of monument/site as given in the Notification (also alternative names, if any)

2. Locality

3. Lat. N. Long. E. 1" Survey sheet No.

4. Sub-division Tehsil/Taluk

Revenue Circle Police Station

Post Office

5. Approach (including nearest railway station, transport and halting facilities and authority to be addressed for reservation of accommodation)

6. Brief history, importance and outstanding features of the monument, including reference to sculptures, paintings, inscriptions, etc. (Selected photographs and, if possible, sketches to be pasted on sheets to be attached)



6. (Contd.)



COPIES OF NOTIFICATIONS

*(If the Notifications relate to more than one monument or site, relevant extracts should be given)*

21. Staff attached to the monument/site

22. References to photographs in the office (selected)

23. References to drawings in the office (selected)

24. Any other remarks

25. Signature of the Superintendent and date

7. Published references (selected but including references to Imperial and District Gazetteers and local Manuals)

8. Topographical features

9. Climatic data (temperature, rainfall, etc.)

10. Authority, nos. and dates of notifications:


(i) preliminary

(ii) confirmatory

*(copies to be typed on pp. 7-8)*

11. Section and Act under which protected
12. Ownership. If Government, whether it was received as a gift or bequest; *if so, quote Section and Act and attach copy of instrument*
13. Whether any agreement with the owner exists; *if so, quote Section and Act and type copy of agreement on pp. 9-12*
14. Utilization, if any, under agreement or otherwise
15. Any revenue from endowment, lease, etc.
16. Area and boundary according to Notification/other official and revenue records/  
convention. *(Strike out term not applicable)*
17. Recorded classification, if any

18. References to office-files containing important inspection, conservation (including chemical), epigraphical and horticultural notes, administrative matters, etc.
19. Brief note on outstanding structural and chemical conservation so far carried out
20. Nature and extent of garden, if any, attached to the monument

A	N. CATALOGO GENERALE	N. CATALOGO INTERNAZIONALE	 MINISTERO PER I BENI CULTURALI E AMBIENTALI ISTITUTO CENTRALE PER IL CATALOGO E LA DOCUMENTAZIONE	REGIONE	N.
CODICI	ITA :				
PROVINCIA E COMUNE: LUOGO: OGGETTO: RIFERIMENTI TOPOGRAFICI: CATASTO: CRONOLOGIA: AUTORE: DEST. ORIGINARIA: USO ATTUALE: PROPRIETA: VINCOLI LEGGI DI TUTELA: P.R.G. E ALTRI:			DESCRIZIONE: <span style="float: right;">[560237] Roma, 1975 - Ist. Poligr. Stato - S. (c. 400.000</span>		
PIANTA:					
COPERTURE:					
VOLTE o SOLAI:					
NUMERO DEI PIANI:					
SCALE:					
TECNICHE COSTRUTTIVE:					
PAVIMENTI:					
DECORAZIONI ESTERNE:					
DECORAZIONI INTERNE:					
ARREDAMENTI:					
STRUTTURE SOTTERRANEE:					
ALLEGATI:			RIFERIMENTI ALLE FONTI DOCUMENTARIE:		
ESTRATTO MAPPA CATASTALE:			FOTOGRAFIE:		
FOTOGRAFIE:					
DISEGNI E RILIEVI:					
MAPPE:			MAPPE - RILIEVI - STAMPE:		
DOCUMENTI VARI:					
RELAZIONI TECNICHE:			ARCHIVI:		
RIFERIMENTI ALTRE SCHEDE (CSU; MA; RA; OA; SM; D;.....):					
COMPILATORE DELLA SCHEDA:		VISTO DEL SOPRINTENDENTE:		REVISIONI:	
DATA:					

VICENDE COSTRUTTIVE - NOTIZIE STORICO - CRITICHE:

SISTEMA URBANO:

RAPPORTI AMBIENTALI:

ISCRIZIONI - LAPIDI - STEMMI - GRAFFITI:

RESTAURI (tipo, carattere, epoca):

BIBLIOGRAFIA:

STATO DI CONSERVAZIONE	DATA DI RILEVAMENTO					DATA DI RILEVAMENTO					DATA DI RILEVAMENTO							
	O	B	M	C	P	R	O	B	M	C	P	R	O	B	M	C	P	R
STRUTTURE SOTTERRANEE																		
STRUTTURE MURARIE																		
COBERTURE																		
SOLAI																		
VOLTE E SOFFITTI																		
PAVIMENTI																		
DECORAZIONI																		
PARAMENTI																		
INTONACI INT.																		
INFISSI																		

OSSERVAZIONI:

Ledger of Historic Sites, Places of Scenic Beauty and/or Natural Monuments

史跡名勝天然記念物台帳

Kind 種別	Name 名称	Designation		Date
		指定	年 月 日 ( 年 月 日官報告示第 号 )	
Location 所在地		Alteration		Date and number of announcement in the official gazette
		異動	年 月 日 ( 年 月 日官報告示第 号 )	
		管理者	Custodian	
<p>指定の理由 Causes of Designation</p> <p>イ 史跡名勝天然記念物指定基準 の第 部第 条 By par. _____, item _____ of criteria for Designation of Historic Sites, Places of Scenic Beauty and/or Natural Monuments</p> <p>説明 Explanation</p>				

文化財保護委員会

Commission for Protection of Cultural Property  
(Now Agency for Cultural Affairs)

Requisites for conservation	
保存の要件	
Documents	報告書第 No. _____ of Reports on _____
資料	写真 枚 (写真台帳 ) . 土地台帳附属地図 枚 . 実測図 枚 . 拓本 枚
	_____ sheets of photographs (No. _____ of the Photograph Ledger)      _____ sheets of maps attached to the terrier      _____ sheets of drawings      _____ sheets of engraved prints

Items Concerning Designated Area and Others

指定地域等に関する事項

総地積		総証数		国有地		証数		地積		私有地		証数		地積	
Total area of lands		Total number of lots		Land in government possession		Number of lots		Acreage		Land in private possession		Number of lots		Acreage	
都市区	町	村	大字	字	地番	地目	地積	所有者・占有者の住所及び氏名又は名称				備	考		
District-City Ward	Town-Village		Major section	Minor section	Lot number	Land category	Acreage	Name and address of owner and possessor				Remarks			

Commission for Protection  
of Cultural Property  
(Now Agency for Cultural Affairs)

文化財保護委員会



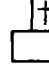
都市区	町	村	大字	字	地番	地目	地積	所有者・占有者の住所及び氏名又は名称				備	考	
ditto														

## CUESTIONARIO No. 1.

Conteste las siguientes preguntas

1. ¿Qué monumentos religiosos construídos en el periodo 1521 a 1900 existen en su parroquia?

LLENANDO ESTE CUADRO DIGANOS LOS MAYORES DETALLES DE CADA MONUMENTO

NOMBRE DE LA POBLACION Y DEL MUNICIPIO	ADVOCACION	FECHA APROXIMADA	ORDEN MONASTICA ORIGINAL	FORMA DE ATRIO			CRUZ ATRIAL TIENE NO TIENE	NUMERO DE TORRES	TECHO DE LA NAVE PRINCIPAL	RETABLOS IMPORTANTES
				1	2	3				
										

2. ¿Se conservan en buen estado los archivos parroquiales? Díganos desde que época existen documentos.
3. ¿En que fechas se acostumbra en esa parroquia celebrar ferias y fiestas tradicionales?
4. ¿Qué leyendas y tradiciones religiosas o profanas existen en la parroquia a su cargo?
5. Mandar fotografías exteriores, interiores y planos sí es posible.



INSTITUTO NACIONAL DE ANTROPOLOGIA E HISTORIA  
DEPARTAMENTO DE CATALOGO

EDO	MUNI CI PIO	POBLACION	LOCALIZACION	SIGLO	NOMBRE MONUMENTO	TIPO	NUM.
AGS	007	AGUASCALIENTES	MOCTEZUMA 109	19	CASA	01	0361
AGS	007	AGUASCALIENTES	VENUSTIANO CARRANZA 229	19	CASA	01	0362
AGS	007	AGUASCALIENTES	VENUSTIANO CARRANZA 401	19	CASA	01	0363
AGS	007	AGUASCALIENTES	CONTRERAS 121	18	CASA	01	0364
AGS	007	AGUASCALIENTES	CONTRERAS 127	19	CASA	01	0365
AGS	007	AGUASCALIENTES	NIETO 116 Y 114	18	CASA	01	0366
AGS	007	AGUASCALIENTES	MOCTEZUMA 123	19	CASA	01	0367
AGS	007	AGUASCALIENTES	RIVERO Y GUTIERREZ 320	19	CASA	01	0368
AGS	007	AGUASCALIENTES	PRIMO VERDAD 114	19	CASA	01	0369
AGS	007	AGUASCALIENTES	JUAN DE MONTORO 215	19	CASA	01	0370
AGS	007	AGUASCALIENTES	JUAN DE MONTORO 222	19	CASA	01	0371
AGS	007	AGUASCALIENTES	JUAN DE MONTORO 228	19	CASA	01	0372
AGS	007	AGUASCALIENTES	GUADALUPE S N	19	CASA	01	0373
AGS	007	AGUASCALIENTES	ALLENDE 432	19	CASA	01	0374
AGS	007	AGUASCALIENTES	MORELOS 309	19	CASA Y COMERCIO	01	0375
AGS	007	AGUASCALIENTES	MORELOS 301	19	CASA Y COMERCIO	01	0376
AGS	007	AGUASCALIENTES	PLAZA PRINCIPAL SUR	18	PALACIO DE GOBIERNO	02	0263
AGS	007	AGUASCALIENTES	PLAZA PRINCIPAL SUR	19	PALACIO MUNICIPAL	02	0264
AGS	007	AGUASCALIENTES	PLAZA PRINCIPAL OTE	19	HOTEL FRANCIA	02	0265
AGS	007	AGUASCALIENTES	JUAREZ Y MADERO 102	19	OFICINAS Y COMERCIO	02	0266
AGS	007	AGUASCALIENTES	PLAZA PRINCIPAL 127	18	HABITACION COMERCIO	02	0267
AGS	007	AGUASCALIENTES	PLAZA PRINCIPAL 121	19	HABITACION COMERCIO	02	0268
AGS	007	AGUASCALIENTES	PLAZA PRINCIPAL	19	HOTEL PARIS	02	0269
AGS	007	AGUASCALIENTES	MOCTEZUMA 101	18	HOTEL IMPERIAL	02	0270
AGS	007	AGUASCALIENTES	VENUSTIANO CARRANZA 101	18	CASA DE LA CULTURA	02	0271
AGS	007	AGUASCALIENTES	VENUSTIANO CARRANZA 111	18	OF FFO DE SRIA DE S	02	0272
AGS	007	AGUASCALIENTES	VENUSTIANO CARRANZA 115	18	COLEGIO	02	0273
AGS	007	AGUASCALIENTES	VENUSTIANO CARRANZA 118	19	COLEGIO	02	0274
AGS	007	AGUASCALIENTES	MANUEL M PONCE 120	19	COLEGIO	02	0275
AGS	007	AGUASCALIENTES	NIETO 119	18	HOTEL REFORMA	02	0276
AGS	007	AGUASCALIENTES	PLAZA DE LA REPUBLICA	19	TEATRO MORELOS	02	0277
AGS	007	AGUASCALIENTES	MADERO Y JUAREZ 102	19	HABITACION COMERCIO	02	0278
AGS	007	AGUASCALIENTES	5 DE MAYO 123	19	HABITACION COMERCIO	02	0279
AGS	007	AGUASCALIENTES	MORELOS 221	19	HABITACION COMERCIO	02	0280
AGS	007	AGUASCALIENTES	PALMIRA 101 A 129 COLDN 126	18	HABITACION COLECTIVA	02	0281
AGS	007	AGUASCALIENTES	JARDIN DEL ESTUDIANTE 3	18	INST AUTONOMO CIENCI	02	0282





**NEW YORK CITY LANDMARKS PRESERVATION COMMISSION  
URBAN CULTURAL RESOURCES SURVEY FIELD FORM**

Meredith Sykes, *Director of Survey* ©

Questions	UCRS Codes	Computer Fields (Inclusive)
1. Borough _____	1. _	1
2. Block No. _____	2. _ _ _ _ _	2-6
3. Lot No. _____	3. _ _ _ _ _	7-10
4. (If in Part) _____	4. _ _ _ _ _	11-13
5. Street _____	5. _ _ _ _ _	14-18
6. Numeric Address _____	6. _ _ _ _ _	19-25
7. (If non-numeric address) _____	7. _ _ _ _ _	26-28
8. (If also known as, street) _____	8. _ _ _ _ _	29-33
9. (If also known as, numeric) _____	9. _ _ _ _ _	34-40
10. Community _____	10. _ _ _ _ _	41-44
11. Film Roll No. _____	11. _ _ _ _ _	45-48
12. Film Shot, First _____	12. _ _	49-50
13. Film Shot, Last _____	13. _ _	51-52
14. Present Use, (1) _____	14. _ _ _ _ _	53-56
15. Present Use, (2) _____	15. _ _ _ _ _	57-60
16. Original Use, (1) _____	16. _ _ _ _ _	61-64
17. Original Use (2) _____	17. _ _ _ _ _	65-68
18. Style (1) _____	18. _ _	69-70
19. Style (2) _____	19. _ _	71-72
20. Style (3) _____	20. _ _	73-74
21. Significance _____	21. _ _	75-76
	Batch No. _ _ _	77-79
	Record No. <u>1</u>	80
	Geocode No. _ _ _ _ _	1-6
	_____	7-13
22. Present Name _____	22. _ _ _ _ _	14-19
23. Original Name _____	23. _ _ _ _ _	20-25
24. Complex Name _____	24. _ _ _ _ _	26-31
25. Original Date _____	25. _ _ _	32-34
26. (If Estimated) _____	26. _	35
27. Date of Change _____	27. _ _ _	36-38
28. (If Estimated) _____	28. _	39

29. Primary Architect(s) _____	29. _____	40-45
_____	_____	_____
30. (of Firm) _____	30. _____	46-51
_____	_____	_____
31. Secondary Architect(s) _____	31. _____	52-57
_____	_____	_____
32. (of Firm) _____	32. _____	58-63
_____	_____	_____
33. Massing of Structure _____	33. _____	64
_____	_____	_____
	Record No. <u>2</u>	80
	Geocode No. _____	1-6
	_____	7-13
34. (If, Number of Units in Structure) _____	34. _____	14-15
35. (If, Unit, Structure, Mirror Image, or Geocode) _____	35. _____	16
1          2          3          4		
36. Is Same as Street _____	36. _____	17-21
_____	_____	_____
37. Is Same as Number _____	37. _____	22-28
_____	_____	_____
38. Plot Width in Feet _____	38. _____	29-32
_____	_____	_____
39. Plot Depth in Feet _____	39. _____	33-36
_____	_____	_____
40. Building Width in Feet _____	40. _____	37-40
_____	_____	_____
41. Building Depth in Feet _____	41. _____	41-44
_____	_____	_____
42. Stories _____	42. _____	45-47
_____	_____	_____
43. (If Basement) _____	43. _____	48
_____	_____	_____
44. (If Attic) _____	44. _____	49
_____	_____	_____
45. Bays _____	45. _____	50-51
_____	_____	_____

Record No. 3 80

Random Questions

No.	Choice	Style	Material	Storey
Geocode No. _____	_____	_____	_____	1-13
_____	_____	_____	_____	14-26
_____	_____	_____	_____	27-39
_____	_____	_____	_____	40-52
_____	_____	_____	_____	53-65
_____	_____	_____	_____	66-78

Record No. 4 80

FILE: DEMO      NEW      TIME: 04/16/81 10:16:37      COMPUTER SERVICE CENTER

FOLLOWING IS SOME ENGLISH DATA PROVIDED BY MARKIV FOR THE  
MANHATTAN STREET ADDRESS: 31 CHAMBERS STREET.

0000031 CHAMBERS STREET      MANHATTAN  
+  
COURTHOUSE, CITY OR COUNTY  
+  
BEAUX ARTS, FRENCH  
FREE CLASSIC  
+  
DESIG. EXT & INT LANDMARK ON NATIONAL REGISTER  
SURROGATES COURT  
HALL OF RECORDS  
+  
899  
THOMAS, JOHN R.  
+  
+  
HORGAN & SLATTERLY  
FACADE: STONE  
MANSARD ROOF  
ATTACHED FULLY SCULPTED FIGURATIVE SCULPTURE  
PEDIMENTAL DORMER ROOF  
PUBLIC INTERIOR SPACE  
BUILDING FEATURE: COLUMN OR PILASTER  
SINGLE STACK TALL DECORATED CHIMNEY

LINES WITH AN + SHOW NO DATA RECORDED FOR THAT QUESTION

ANY QUESTION OR COMBINATION OF QUESTIONS CAN BE USED FOR A MARKIV SORT.

FOR EXAMPLE, IF WE WISHED TO FIND SOME COURTHOUSES IN THE CITY LISTED  
ONLY BY BOROUGH, STREET ADDRESS, AND DATE THE FOLLOWING DATA WOULD  
BE COMPILED:

BOROUGH	ADDRESS	STREET	PRESENT USE	DATE
BRONX	0000851	GRAND CONCOURSE	COURTHOUSE, CITY OR COUNTY	934
MANHATTAN	0000031	CHAMBERS STREET	COURTHOUSE, CITY OR COUNTY	899
MANHATTAN	0000026	FOLEY SQUARE	COURTHOUSE, FEDERAL OR STATE	933
RICHMOND	0000018	RICHMOND TERRACE	COURTHOUSE, CITY OR COUNTY	922
RICHMOND	0000100	RICHMOND TERRACE	COURTHOUSE, CITY OR COUNTY	930

OŚRODEK DOKUMENTACJI  
 ZABYTKÓW W WARSZAWIE  
 KARTA EWIDENCYJNA ZABYTKÓW  
 ARCHITEKTURY I BUDOWNICTWA

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	Ł	M	N	O	P	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	Nr
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

1. Obiekt	2. Czas powstania	3. Miejscowość
-----------	-------------------	----------------

11 Zdjęcia, plan sytuacyjny, rzuty	4. Adres
	nr hipoteczny .....
	5. Przynależność administracyjna
	województwo .....
	gmina .....
	6. Poprzednie nazwy miejscowości
	7. Przynależność administracyjna przed 1 VI 1975
	województwo .....
	powiat .....
	8. Właściciel i jego adres
9. Użytkownik i jego adres	
10. Rejestr zabytków	
Nr .....	
data .....	

autor zdjęć  
 data wykonania  
 miejsce przechowywania negatywów

12. Autorzy, historia obiektu, określenia stylu.

13. Opis (sytuacja, materiał i konstrukcja, rzut, bryła, elewacja, dach, wnętrza wyposażenie, instalacja)





14. Kubatura	15. Powierzchnia użytkowa	16. Przeznaczenie pierwotne	17. Użytkowanie obecne
18. Prace budowlane i konserwatorskie, ich przebieg i dokumentacja		19. Stan zachowania (fundamenty, ściany zewnętrzne, ściany wewnętrzne, sklepienia, stropy, konstrukcje dachowe, pokrycie dachu, wyposażenie i instalacje)	
20. Najpilniejsze postępiły konserwatorskie			

<b>21. Akta archiwalne (rodzaj akt, numer i miejsce przechowywania)</b>	<b>22. Bibliografia</b>	
<b>23. Źródła ikonograficzne i fotografie (rodzaj, miejsce przechowywania, sygnatury)</b>	<b>24. Uwagi różne</b>	
	<b>25. Wypisał</b>	<b>26. Sprawdził</b>
	<b>27. Załączniki</b>	

**ZAMBIA SITE RECORD CARD: NATIONAL MONUMENTS COMMISSION**

PROVINCE

1

SITE NAME

2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

COORDINATES

22  23  ° 24  25  S

26  27  ° 28  29  E

CATEGORY

NATURAL/GEOLOGICAL/TRADITIONAL  
ARCHAEOLOGICAL/HISTORICAL

STATUS

DECLARED/PROTECTED/CONFIRMED FINDSPOT  
DESTROYED/UNCONFIRMED/  
UNPROTECTED

30

31

PERIODS

32  33

34  35

MUSEUM OBJECTS

36  37  38  39  40

FILE REFS.

41

42  43

44  45  46

47  48  49

50

PUBLICATIONS

51

EXCAVATIONS

52

C.14 DATES

53

PROVINCE

SITE NAME

MAP

FARM/CHIEF/TOWN

ALTERNATE SITE NAMES

POSITION/DIRECTIONS

DESCRIPTION OF SITE

FINDS

OTHER INFORMATION

SOURCE/INFORMANT

## ZAMBIA NATIONAL MONUMENTS COMMISSION SITE INDEX

DATA CARDS CORRECTED TO JULY 1978

SITES OF ROCK PAINTINGS AND FINDS OF -  
IRON AGE (INDETERMINATE)

SITE-NAME	PROV- INCE	COORDINATES	CATEGORY	STATUS	PERIODS	SITE-TYPE	MUSEUM OBJECTS	FILE-REFS
CHAYINGO HILL	EST	13-48S 32-15E	ARCHAEOLOG.	PROTECTED	IA+LSA OR IA	PNTD. CAVE+FINDS	9347	MC/016/66 + P
CHIKUNGU MISSION	EST		ARCHAEOLOG.	UNCONFIRMED	IA+LSA OR IA	PNTD. CAVE+FINDS	5728	
FIWILA MISSION	CNT	13-57S 29-37E	ARCHAEOLOG.	PROTECTED	LSA+IA	PNTD. CAVE+FINDS	6866	MC/016/55
KAMBULUMBULU ROCK SH	NTH	11-50S 32-55E	ARCHAEOLOG.	PROTECTED	LSA+IA	PNTD. CAVE+FINDS	9359	MC/021/120 + P EX
KAPIRI MPOSHI	CNT	13-53S 28-41E	ARCHAEOLOG.	PROTECTED	IA+LSA OR IA	PNTD. CAVE+FINDS	7081+	MON/604/69
MKOMA	EST	13-54S 32-12E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	LSA+IA	PNTD. CAVE+FINDS	7291+	MC/016/66 + P
PETAMNIKA HILL	CPB	13-28S 28-44E	ARCHAEOLOG.	PROTECTED	LSA+IA	PNTD. CAVE+FINDS	9457+	P
ROCKLANDS KATOLOA	EST	13-43S 32-39E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	LSA+IA	PNTD. CAVE+FINDS	9342+	MUS/749/ + P EX
RUKUZYE E	EST	13-23S 32-52E	ARCHAEOLOG.	PROTECTED	IA+LSA OR IA	PNTD. CAVE+FINDS	9290	P
THANDWE	EST	13-40S 32-27E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	LSA+IA	PNTD. CAVE+FINDS	8965+	P EX C14
WALAMBA	CPB	13-28S 28-42E	ARCHAEOLOG.	PROTECTED	IA+LSA OR IA	PNTD. CAVE+FINDS	9280	P
ZAWI HILL	EST	13-27S 32-48E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	IA+LSA OR IA	PNTD. CAVE+FINDS	9340	MC/001/D02 + P
NATIONAL MONUMENTS								
MWELA ROCKS	NTH	10-10S 31-15E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	LSA OR IA	PAINTED CAVE		MON/608/210+ P
MWELA ROCKS CAVE	NTH	10-10S 31-15E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	LATER STONE A	CAVE+FINDS	7318	P EX C14
NACHIKUFU CAVES	NTH	12-07S 31-13E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	LSA+EIA+LIA	PNTD. CAVE+FINDS	6299+	MC/049/46A + P EX C14
NACHITALO	CNT	13-30S 28-58E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	LSA+LSA OR IA	PNTD. CAVE+FINDS		MUS/730 P
NDOLA SLAVE TREE	CPB	12-59S 28-37E	TRADITIONAL	DECLARED	TRADIT. ONLY	TRADITIONAL SITE		MC/014/222 P
NIAMKOLO CHURCH	NTH	08-45S 31-08E	HISTORICAL	DECLARED	COLONIAL PER.	CHURCH/MISSION		MC/047/ + P
NSALU	CNT	12-43S 30-40E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	MSA+LSA+EIA+LI	PNTD CAVE+FINDS	6819+	MC/005 + P EX
NTEMPWE OF MWAZI LUN	EST	12-24S 33-22E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	LATER IRON AGE	FORTIF. VILLAGE		MUS/746 + EX
NTUMBACHUSI FALLS	EPL	09-52S 28-57E	NATURAL	DECLARED	NOT APPLICABLE	WATERFALL		MC/016/36 + P
NYAMBWEZU SHELTER	NWT	11-52S 25-05E	ARCHAEOLOG.	DECLARED	LSA OR IA	ENGRAVED CAVE	9002	MC/010/A98 + P



